

Conseil Municipal du 3 novembre 2021

1^e partie

ORDRE DU JOUR

Benoit ARRIVÉ	DEL2021_226	Compte rendu des décisions du Maire prises en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
Benoit ARRIVÉ	DEL2021_227	Communauté d'agglomération le Cotentin - Rapport d'activité 2020
Sébastien FAGNEN	DEL2021_228	SA HLM du Cotentin – Programme de 5 logements PSLA – Chardine III – Commune déléguée de Tourlaville – Octroi de l'aide à l'acquisition d'un logement en location-accession (PSLA)
Sébastien FAGNEN	DEL2021_229	Rénovation du plateau piétonnier – Programme
Gilbert LEPOITTEVIN	DEL2021_230	Autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) 21D00449 – Rénovation du plateau piétonnier
Dominique HÉBERT	DEL2021_231	Convention Ville amie des enfants
Gilbert LEPOITTEVIN	DEL2021_232	Décision modificative n°1 – Exercice 2021
Gilbert LEPOITTEVIN	DEL2021_233	Adoption du rapport d'évaluation de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) pour 2021
Gilbert LEPOITTEVIN	DEL2021_234	Casino de Cherbourg – Rapport annuel relatif à la Délégation de Service Public
Gilbert LEPOITTEVIN	DEL2021_235	Gîte de la Manufacture – Rapport annuel relatif à la Délégation de Service Public
Gilbert LEPOITTEVIN	DEL2021_236	Contribution à l'association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE)
Agnès TAVARD	DEL2021_237	Règlementation du temps de travail applicable aux agents de Cherbourg-en-Cotentin
Agnès TAVARD	DEL2021_238	Tableau de suivi des emplois
Agnès TAVARD	DEL2021_239	Accroissement temporaire d'activités
Agnès TAVARD	DEL2021_240	Contrat de projet – Recrutement – Développement de l'accessibilité de l'offre culturelle et de l'inclusion sociale
Agnès TAVARD	DEL2021_241	Renouvellement de la convention « référent déontologue » - Taux 2022

Agnès TAVARD	DEL2021_242	Remisage de véhicules – Modalités de mise à disposition des véhicules municipaux
Agnès TAVARD	DEL2021_243	Astreintes des fonctionnaires – Modalités
Agnès TAVARD	DEL2021_244	Approbation de la charte du bon usage des systèmes d'information
Agnès TAVARD	DEL2021_245	Convention cadre pour l'acquisition de prestations auprès de Manche Numérique
Claudine SOURISSE	DEL2021_246	Subventions aux associations dans le cadre du sport vacances – Été 2021
Claudine SOURISSE	DEL2021_247	Subventions aux associations dans le cadre du pass loisirs
Claudine SOURISSE	DEL2021_248	Golden Blocks – Subventions exceptionnelles à l'association sportive de Cherbourg athlétisme et à l'association sportive Tourlaville athlétisme

**01 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN
APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

DM_2021_0151_CC du 17 août 2021

Mise à disposition - Association ADSM Surdi 50

Mise à disposition à titre gratuit de locaux situés au sein de la Maison sport santé sis 37 rue de l'Ermitage à Cherbourg-Octeville à compter du 16/06/2021 et pour une durée de 3 ans - Renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans

DM_2021_0152_CC du 17 août 2021

Mise à disposition - Centre LGBTI

Mise à disposition à titre gratuit de locaux situés au sein de la Maison sport santé sis 37 rue de l'Ermitage à Cherbourg-Octeville à compter du 16/06/2021 et pour une durée de 3 ans - Renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans

DM_2021_0153_CC du 17 août 2021

Mise à disposition - Association France Parkinson

Mise à disposition à titre gratuit de locaux situés au sein de la Maison sport santé sis 37 rue de l'Ermitage à Cherbourg-Octeville à compter du 16/06/2021 et pour une durée de 3 ans - Renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans

DM_2021_0154_CC du 17 août 2021

Mise à disposition - Association la Maison Sport Santé

Mise à disposition à titre gratuit de locaux situés au sein de la Maison sport santé sis 37 rue de l'Ermitage à Cherbourg-Octeville à compter du 16/06/2021 et pour une durée de 3 ans - Renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans

DM_2021_0155_CC du 17 août 2021

Mise à disposition - Association VIH'Gilance

Mise à disposition à titre gratuit de locaux situés au sein de la Maison sport santé sis 37 rue de l'Ermitage à Cherbourg-Octeville à compter du 16/06/2021 et pour une durée de 3 ans - Renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans

DM_2021_0156_CC du 17 août 2021

Le Puzzle - Action « Jardins partagés et collectifs »

Attribution d'une subvention au centre social « le Puzzle » par la direction départementale des Territoires et de la mer pour la reprise des jardins partagés du Puzzle et du Totem de 3 500 €

DM_2021_0157_CC du 17 août 2021

Maison Françoise Giroud - Action « Jardins partagés et collectifs »

Attribution d'une subvention au centre social « Maison Françoise Giroud » par la direction départementale des Territoires et de la mer pour le réaménagement du jardin de 1 978,50 €

DM_2021_0158_CC du 18 août 2021

Mise à disposition - Association UIA Cherbourg

Mise à disposition à titre gratuit de locaux et de matériel de l'Espace Public Numérique du Village Numérique situés au 108 avenue de Normandie à Cherbourg-Octeville du 01/10/2021 au 30/05/2022, les mercredis de 9h30 à 11h30

DM_2021_0159_CC du 18 août 2021

Mise à disposition - Association AVF Cherbourg

Mise à disposition à titre gratuit de locaux et de matériel de l'Espace Public Numérique du Village Numérique situés au 108 avenue de Normandie à Cherbourg-Octeville du 06/09/2021 au 25/06/2022, les mardis de 9h30 à 11h30

DM_2021_0160_CC du 18 août 2021

Mise à disposition - Monsieur Christophe Goulois

Mise à disposition d'un garage situé au 78 rue de la Duché à Cherbourg-Octeville à compter du 11/09/2021 pour une durée de 3 ans - Redevance mensuelle de 42 €

DM_2021_0161_CC du 22 juillet 2021

Espace culturel Buisson - Association Arkanson

Ateliers de danse contemporaine à partir de 8 ans jusqu'aux adultes à l'espace culturel Buisson pour l'année scolaire 2021/2022 - Coût horaire de 70 € TTC

DM_2021_0162_CC du 22 juillet 2021

Espace culturel Buisson - Association Le Rhino l'a vu

Ateliers de théâtre à partir du CE1 jusqu'aux adultes à l'espace culturel Buisson pour l'année scolaire 2021/2022 - Coût horaire de 55 € TTC

DM_2021_0163_CC du 19 août 2021

Déclassement de matériel

Déclassement en vue de destruction de matériel cassé de puériculture de la crèche familiale

DM_2021_0164_CC du 20 août 2021

Demande d'attribution de subvention

Sollicitation auprès de l'Etat, la Région Normandie et tout autre financeur éventuel, une subvention la plus large possible pour le projet « Aménagement du parking du gymnase Nordez »

DM_2021_0165_CC du 24 août 2021

Occupation du domaine public - Association Barba'Sousa

Mise à disposition à titre gratuit du domaine public sur le site du stade Jean Jaurès pour une durée de 3 ans du 1er septembre 2021 au 31 août 2024

DM_2021_0166_CC du 24 août 2021

Mise à disposition - Association culturelle et sportive de la Polle

Mise à disposition de locaux du foyer Jacques Prévert, les lundis de 18h30 à 20h30 et les mercredis de 18h30 à 21h du 1er septembre 2021 au 6 juillet 2022 inclus - Redevance annuelle de 15 €

DM_2021_0167_CC du 24 août 2021

Mise à disposition - Chorale Harmonia

Mise à disposition à titre gratuit de locaux du foyer Jacques Prévert, les mercredis de 20h à 23h et le samedi de 10h à 12h du 1er septembre 2021 au 10 juillet 2022 inclus

DM_2021_0168_CC du 24 août 2021

Mise à disposition - Compagnie L'Esperluète

Mise à disposition à titre gratuit de locaux du foyer Père Mêle à partir du 1er septembre 2021 pour une durée d'un an, les lundis de 17h à 19h, les mardis de 18h à 23h, les mercredis de 13h30 à 18h, les jeudis de 18h à 23h sauf le 3ème jeudi du mois de 20h à 23h et le 4ème week-end du mois

DM_2021_0169_CC du 24 août 2021

Mise à disposition - Association ALDYCE

Mise à disposition à titre gratuit de la salle de la Fraternelle située rue Gambetta à Cherbourg-Octeville du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 inclus, les dimanches de 15h à 19h

DM_2021_0170_CC du 24 août 2021

Mise à disposition - Association des Peintres Indépendants du Nord-Cotentin

Mise à disposition à titre gratuit de la salle du 1er étage du Foyer Jacques Prévert à Cherbourg-Octeville du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 inclus, les mardis de 14h à 17h30 hormis pendant les vacances scolaires

DM_2021_0171_CC du 24 août 2021

Mise à disposition - L'Orchestre d'Harmonie Cotentin

Mise à disposition à titre gratuit de locaux situés dans le groupe scolaire de la Polle rue Jacques cartier à Cherbourg-Octeville du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 inclus en partage avec les associations Alfred Rossel et Appoggiatures.

DM_2021_0172_CC du 24 août 2021**Mise à disposition - Madame Audrey Moreau**

Mise à disposition d'un garage situé rue du Calvaire à Tourlaville à partir du 27 août 2021 pour une durée de 3 ans - Redevance mensuelle de 31,61 €

DM_2021_0173_CC du 26 août 2021**Sous-location - Société « La Scène des Halles »**

Convention de sous-location gratuite de locaux situés Place Centrale du 30 août 2021 au 30 octobre 2021 - Provision sur charge de 150 €

DM_2021_0174_CC du 26 août 2021**Prêt d'exposition - Compagnie Mouvance d'Art**

Prêt d'une exposition interactive « Exposition en mouvement / 2010-2021 » salle des communs du Château des Ravalets du 17 au 19 septembre - Prise en charge des frais d'assurance de 5 000 € et des frais de transport/logement/restauration des artistes de 900 €

DM_2021_0175_CC du 27 août 2021**Mise à disposition - Association « Les nounous ont du cœur »**

Mise à disposition à titre gratuit d'un local de stockage situé 25 rue Jean Moulin à Equeurdreville à compter du 15 septembre 2021 pour une durée d'un an

DM_2021_0176_CC du 27 août 2021**Vente de lots de bois**

Attribution des 12 lots aux offres les mieux disantes

DM_2021_0177_CC du 3 septembre 2021**SMACL Assurances**

Sinistre dommages sur la porte rideau du parking souterrain Napoléon à Cherbourg-Octeville le 31 janvier 2021 - Acceptation de l'indemnité d'assurance d'un montant de 1 610,40 €

DM_2021_0178_CC du 30 août 2021**Maison de quartier Le Totem - Société Yoga par Nature**

Ateliers d'initiation au yoga avec les adultes fréquentant le Totem de la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville - Du 7 septembre au 14 décembre 2021 les mardis de 14h à 15h30 - 780 € (13 séances)

DM_2021_0179_CC du 30 août 2021**Maison de quartier Le Totem - Madame Stéphanie Yvetot**

Ateliers d'initiation à la couture avec les adultes fréquentant le Totem de la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville - Du 10 septembre au 17 décembre 2021 les vendredis de 14h à 16h - 1 200 € (12 séances + 6h de préparation)

DM_2021_0180_CC du 30 août 2021**Maison de quartier Le Totem - Association Entre Terre et Mer**

Ateliers d'initiation au modelage avec les adultes fréquentant le Totem de la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville - Du 9 septembre au 16 décembre 2021 les jeudis de 14h à 16h - 1 038 € (12 séances + 5h de cuisson)

DM_2021_0181_CC du 6 septembre 2021**Mise à disposition - ITEP de Querqueville**

Mise à disposition à titre gratuit du centre aquatique d'Equeurdreville du 9 septembre 2021 au 30 juin 2022, pour 31 séances à raison de 45 minutes par semaine

DM_2021_0182_CC du 6 septembre 2021**Mise à disposition - Association « Tous dans l'M Panier »**

Mise à disposition à titre gratuit de locaux au Totem situé 50 rue des Hauts Varengs à Equeurdreville du 6 septembre 2021 au 30 juin 2022

DM_2021_0183_CC du 6 septembre 2021**Mise à disposition - Association « Plein de déliés »**

Mise à disposition à titre gratuit de locaux au Totem situé 50 rue des Hauts Varengs à Equeurdreville du 6 septembre 2021 au 30 juin 2022

DM_2021_0184_CC du 6 septembre 2021**Mise à disposition - Association « Scrap & cie »**

Mise à disposition à titre gratuit de locaux au Totem situé 50 rue des Hauts Varengs à Equeurdreville du 6 septembre 2021 au 30 juin 2022

DM_2021_0185_CC du 6 septembre 2021

Mise à disposition - Association « Patronage Laïque d'Equeurdreville »

Mise à disposition à titre gratuit de locaux au Totem situé 50 rue des Hauts Varengs à Equeurdreville du 6 septembre 2021 au 30 juin 2022

DM_2021_0186_CC du 6 septembre 2021

Mise à disposition - Association « Nord Cotentin Foot de Table »

Mise à disposition à titre gratuit de locaux au Totem situé 50 rue des Hauts Varengs à Equeurdreville du 6 septembre 2021 au 30 juin 2022

DM_2021_0187_CC du 6 septembre 2021

Mise à disposition - Association « Gymnastique volontaire »

Mise à disposition à titre gratuit de locaux au Totem situé 50 rue des Hauts Varengs à Equeurdreville du 6 septembre 2021 au 30 juin 2022

DM_2021_0188_CC du 6 septembre 2021

Mise à disposition - Association « Des jeux Plein la Manche »

Mise à disposition à titre gratuit de locaux au Totem situé 50 rue des Hauts Varengs à Equeurdreville du 6 septembre 2021 au 30 juin 2022

DM_2021_0189_CC annulée

DM_2021_0190_CC du 8 septembre 2021

Le Circuit - Modification de la régie de recettes 10016

A compter du 1er septembre 2021, la régie de recettes est intitulée « Spectacles Vivants » - La régie encaisse les produits suivants :

- Droits d'entrée pour les spectacles et concert du Théâtre des Miroirs, de l'Espace Culturel Buisson, de l'Agora Espace Culture, de la maison de quartier Cetici, de l'Espace Culturel Michel Canoville, de l'Espace Culturel des Pieux, du Théâtre à l'italienne de Cherbourg-en-Cotentin Le Trident, du Vox et de la salle Imagin'Art et de l'Autre Lieux
- Location de la salle de spectacle de l'Espace Culturel Buisson, de Théâtre des Miroirs, du VOX et de La salle Imagin'Art,
- Location de la salle de danse de l'Espace Culturel Buisson,
- Location du studio d'enregistrement et de répétition de l'Espace Culturel Buisson,
- Droits d'inscription (accompagnement des pratiques amateurs) de l'Espace Culturel Buisson et de l'Autre Lieux.

Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrements suivants : numéraires, chèque bancaire ou postal, carte bancaire, y compris par téléphone et via internet, chèque vacances, y compris connect, cart@too, spot 50, virement bancaire et Pass Culture.

DM_2021_0191_CC du 8 septembre 2021

Mairie déléguée d'Equeurdreville-Hainneville - Création d'une sous-régie de recettes

A compter du 1er septembre 2021, il est institué une sous-régie de recettes auprès de la régie « 10016 Spectacles Vivants » - La régie encaisse les produits suivants :

- Droits d'entrée pour les spectacles et concert du Théâtre des Miroirs, de l'Espace Culturel Buisson, de l'Agora Espace Culture, de la maison de quartier Cetici, de l'Espace Culturel Michel Canoville, de l'Espace Culturel des Pieux, du Théâtre à l'italienne de Cherbourg-en-Cotentin Le Trident, du Vox et de la salle Imagin'Art et de l'Autre Lieux
- Location de la salle de spectacle de l'Espace Culturel Buisson, de Théâtre des Miroirs, du VOX et de La salle Imagin'Art,
- Location de la salle de danse de l'Espace Culturel Buisson,
- Location du studio d'enregistrement et de répétition de l'Espace Culturel Buisson,
- Droits d'inscription (accompagnement des pratiques amateurs) de l'Espace Culturel Buisson et de l'Autre Lieux.

Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrements suivants : numéraires, chèque bancaire ou postal, carte bancaire, y compris par téléphone et via internet, chèque vacances, y compris connect, cart@too, spot 50, virement bancaire et Pass Culture.

DM_2021_0192_CC du 8 septembre 2021

Théâtre des miroirs - Création d'une sous-régie de recettes

A compter du 1er septembre 2021, il est institué une sous-régie de recettes auprès de la régie « 10016 Spectacles Vivants » - La régie encaisse les produits suivants :

- Droits d'entrée pour les spectacles et concert du Théâtre des Miroirs, de l'Espace Culturel Buisson, de l'Agora Espace Culture, de la maison de quartier Cetici, de l'Espace Culturel Michel Canoville, de l'Espace Culturel des Pieux, du Théâtre à l'italienne de Cherbourg-en-Cotentin Le Trident, du Vox et de la salle Imagin'Art et de l'Autre Lieux
- Location de la salle de spectacle de l'Espace Culturel Buisson, de Théâtre des Miroirs, du VOX et de La salle Imagin'Art,
- Location de la salle de danse de l'Espace Culturel Buisson,
- Location du studio d'enregistrement et de répétition de l'Espace Culturel Buisson,
- Droits d'inscription (accompagnement des pratiques amateurs) de l'Espace Culturel Buisson et de l'Autre Lieux.

Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrements suivants : numéraires, chèque bancaire ou postal, carte bancaire, y compris par téléphone et via internet, chèque vacances, y compris connect, cart@too, spot 50, virement bancaire et Pass Culture.

DM_2021_0193_CC du 9 septembre 2021

Lieu d'Accueil Enfants-Parents « Le temps des petits »

Convention de partenariat avec le Conseil Départemental relative aux conditions d'organisation et de fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants-Parents « Le temps des petits » situé dans les locaux de la maison Françoise Giroud à Cherbourg-Octeville pour une période de 3 ans renouvelable

DM_2021_0194_CC du 13 septembre 2021

Mise à disposition - Association Gymnastique volontaire

Mise à disposition à titre gratuit de locaux au Puzzle d'Equedreville-Hainneville du 1er septembre 2021 au 31 août 2022

DM_2021_0195_CC du 13 septembre 2021

Mise à disposition - Association ASH

Mise à disposition à titre gratuit de locaux au Puzzle d'Equedreville-Hainneville du 1er septembre 2021 au 31 août 2022

DM_2021_0196_CC du 13 septembre 2021

Mise à disposition - Association Arène Poker Club

Mise à disposition à titre gratuit de locaux au Puzzle d'Equedreville-Hainneville du 6 septembre 2021 au 31 août 2022

DM_2021_0197_CC du 13 septembre 2021

Mise à disposition - Association Des Jeux Plein la Manche

Mise à disposition à titre gratuit de locaux au Puzzle d'Equedreville-Hainneville du 10 septembre 2021 au 31 août 2022

DM_2021_0198_CC du 13 septembre 2021

Mise à disposition - Association Plein de Déliés

Mise à disposition à titre gratuit de locaux au Puzzle d'Equedreville-Hainneville du 11 octobre 2021 au 31 août 2022

DM_2021_0199_CC du 15 septembre 2021

Demande de subvention - Cantines scolaires

Demande de subvention dans le cadre du plan de relance de la loi EGalim de 18 316,80 € HT afin d'investir dans du matériel de restauration scolaire pour la cuisine centrale René Lebas

DM_2021_0200_CC du 16 septembre 2021

Mise à disposition - Maison des Jeunes et de la Culture

Mise à disposition de la cour élémentaire du groupe scolaire Jean Jaurès située à Cherbourg-Octeville du 20 septembre 2021 au 6 juillet 2022 au profit de la Maison des Jeunes et de la Culture

DM_2021_0201_CC du 9 septembre 2021

Maison de quartier Le Puzzle - Association Sportive Hainneville

Ateliers de renforcement musculaire à destination des adultes fréquentant le Puzzle de la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville - Du 9 septembre au 16 décembre 2021 les jeudis de 9h à 10h hors vacances scolaires - 420 € (12 séances)

DM_2021_0202_CC du 3 septembre 2021

Maison de quartier Le Puzzle - Association les Francas de la Manche

Animation des jardins partagés du Puzzle de la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville - Du 8 septembre au 15 décembre 2021 les mercredis de 9h à 11h hors vacances scolaires - 750 € (13 séances + 4 heures de préparation)

DM_2021_0203_CC du 2 septembre 2021

Maison de quartier Le Puzzle - Madame Régine Blas

Atelier de sophrologie à destination des adultes fréquentant le Puzzle de la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville - Du 14 septembre au 14 décembre 2021 les mardis de 17h30 à 19h30 hors vacances scolaires - 960 € (12 séances)

DM_2021_0204_CC du 2 septembre 2021

Maison de quartier Le Puzzle - Malton Création

Ateliers créatifs à destination des adultes fréquentant le Puzzle de la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville - Du 10 septembre au 17 décembre 2021 les vendredis de 14h à 16h hors vacances scolaires - 840 € (12 séances)

DM_2021_0205_CC du 21 septembre 2021

Maison de quartier Le Puzzle - Les ateliers de Florence

Ateliers d'éveil musical à destination des familles pour les 0 à 3 ans fréquentant le Puzzle de la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville - Du 22 septembre au 16 décembre 2021 les mercredis de 9h à 9h30 hors vacances scolaires - 275 € (11 séances)

DM_2021_0206_CC du 21 septembre 2021

Maison de quartier Le Puzzle - Monsieur Loïse Mitterrand

Ateliers créatifs à destination des adultes fréquentant le Puzzle de la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville - Du 20 septembre au 19 octobre 2021 les lundis de 14h à 16h - 500 € (5 séances + frais de matériel)

DM_2021_0207_CC du 22 septembre 2021

Mise à disposition - Collectif La Babwattabruit

Mise à disposition à titre gratuit des locaux du Village Numérique situés au 108 avenue de Normandie à Cherbourg-Octeville du 02/09/2021 au 30/06/2022 au profit du collectif La Babwattabruit

DM_2021_0208_CC du 14 septembre 2021

Maison de quartier Le Totem - Monsieur Harald Estace

Ateliers de Marche nordique à destination des adultes fréquentant le Totem de la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville - Du 1er octobre au 17 décembre 2021 les vendredis de 9h30 à 11h - 577,50 € (9 séances + 3h de préparation)

DM_2021_0209_CC du 21 septembre 2021

Ecole Voile et Vent de Tourlaville

Stages de voile destinés aux enfants de cours moyen des écoles Zola, Doucet, Marie Ravel, Jean-Jacques Rousseau, Jean Zay, Jules Ferry et Voltaire de septembre 2021 à juillet 2022 - 13 € la séance par enfant

DM_2021_0210_CC du 28 septembre 2021

Mise à disposition - Centre Communal d'Action Sociale

Mise à disposition à titre gratuit des locaux situés 7 rue des Colverts à Tourlaville à compter du 1er octobre 2021 pour une durée de 3 ans au profit du CCAS

Le Maire,
Benoit ARRIVE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 3 novembre 2021

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 45

Date de la convocation et de son affichage : 22 octobre 2021

Date d'affichage du compte rendu : 10 novembre 2021

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt et un, le trois novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 octobre 2021 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 21h25) - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 19h30) - MARGUERITTE David (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - RENARD Nathalie - ROGER Véronique - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - SPAGNOL Marc - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HÉBERT Karine a donné procuration à Camille MARGUERITTE
HULIN Bertrand a donné procuration à Sophie LEMOIGNE
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à SAGET Eddy
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia
PLAINEAU Nadège a donné procuration à VARENNE Valérie
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

Mme HAMEL Estelle conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP [25086, 14050](#) – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

tableaux marchés 2021

Nom	Suivi administratif	Suivi technique	Type marché	Acheteur	Nature marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	Coordonnées titulaire marché
20210219	Direction de la Commande Publique	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire - Atelier zumba	Marché traité à prix unitaire PU HORAIRE 35€ NETS	GE EPGV NORD COTENTIN	3 boulevard de la dollée 50000 SAINT LO Tél : 02.33.56.95.34 mail : manche@comite-epgv.fr Siret : 510 083 702 00033
20210218	Direction de la Commande Publique	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire - Atelier basketball	Marché traité à prix unitaire PU HORAIRE 25€ NET	CHERBOURG BASKETBALL CLUB	36 Avenue Henri Poincaré 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Mail : contact@cherbourg-basket-ball.fr Siret : 877 844 001 00017
20210217	Direction de la Commande Publique	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire - Atelier créatif Arts Plastiques	Marché traité à prix unitaire PU HORAIRE 35€ NETS	PLE ASSOCIATION LAIQUE REPUBLICAINE JEUNES Marie-Noelle MROZEK	24 Rue des résistants Equeurdreville 50120 CHERBOURG EN COTENTIN Tél : 02 33 93 94 41 Mail : ple50120@wanadoo.fr Siret : 780 882 254 00011
20210216	Direction de la Commande Publique	direction de la commande publique	S	Commune de CEC	Marché	Contrat hébergement 2021-2022 Hébergement à titre individuel des élus et des collaborateurs de Cherbourg-en-Cotentin	7 500,00 €	HOTEL IBIS PARIS MONTMARTRE	SIS 5 rue caulaincourt 75018 PARIS Tel : 01.55.30.18.18 Mail : h0697@accor.com Siret : 311 362 313 00224
20210215	Centre de ressources PQC	ANNE-CLAUDE BRU	PI	Commune de CEC	Marché	Contrôle technique des travaux de construction de la passerelle de l'IUT	2 550,00 €	Entreprise SOCOTEC	880 RUE JEAN BOUIN - CS 20022 TOURLAVILLE 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02 33 88 71 80 Mail : construction.cherbourg-saintlo@socotec.com Siret : 834 157 513 00948
20210214	Centre de ressources Pôle technique	DET B	PI	Commune de CEC	Marché subséquent	Marché subséquent : Mission de contrôle technique pour la rénovation thermique et la remise aux normes incendie et accessibilité de l'école élémentaire Hameau Noblet (Accord-cadre : missions de contrôle technique bâtiments - lot 02)	5 360,00 €	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	61 Rue de l'abbaye – bât H 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02.47.71.65.50 Mail : serviceclientn.construction@bureauveritas.com maxime.pin@bureauveritas.com SIRET : 790 182 786 01016
20210213	Direction de la Commande Publique	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire - Atelier football américain	Marché traité à prix unitaire PU HORAIRE 25€ NET	LES TERRIBLES	37 avenue Amiral Lemonnier appartement n°2 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 06 82 59 39 17 mail : terribles.cherbourg@gmail.com Siret : 813 687 365 00011

Nom	Suivi administratif	Suivi technique	Type marché	Acheteur	Nature marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	Coordonnées titulaire marché
20210212	Centre de ressources Pôle technique	DETB	T	Commune de CEC	Marché subséquent	Marché subséquent : Travaux d'acoustique Électricité Centre de Loisirs Montécot à Cherbourg-Octeville (Accord cadre : Travaux de bâtiment sur le patrimoine communal de la Ville et du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin - Lot 08)	2 199,85 €	INEO NORMANDIE SNC	260 Rue des Noisetiers TOURLAVILLE 50110 CHERBOURG EN COTENTIN Tél : 02.33.01.59.59 Fax : 02.33.01.59.68 Mail : ineo.cherbourg@engie.com Siret : 409 881 083 00268
20210211	Centre de ressources Pôle technique	DETB	T	Commune de CEC	Marché subséquent	Marché subséquent : Travaux d'acoustique Menuiserie intérieure Centre de Loisirs Montécot à Cherbourg-Octeville (Accord cadre : Travaux de bâtiment sur le patrimoine communal de la Ville et du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin - Lot 02)	35 077,59 €	AMC FOLLIOU	64 Avenue Jean Monnet BP 58 50700 VALOGNES Tél : 02.33.40.19.16 Fax : 02.33.40.28.75 Mail : amcfolliot@wanadoo.fr SIRET : 652 650 219 00023
20210210	Direction de la Commande Publique	DSI	S	Commune de CEC	Accord cadre	Maintenance et suivi des logiciels ESEASON - EQUOIASOFT	9 000,00 €	SEQUOIASOFT	139 rue Etienne Lenoir 34130 MAUGUIO Tél : 04.66.51.15.15 Mail : contact-hpa@aquoiasof.com
20210209	Centre de ressources Pôle technique	DETB	T	Commune de CEC	Marché subséquent	Marché subséquent : Remplacement de couverture de la cuisine et du restaurant scolaire Ile de France (Accord cadre : Travaux de bâtiments sur le patrimoine communal de la Ville et du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin - Lot 09)	174 633,35 €	LEDUC SAS	ZA Le Café Cochon 50690 VIRANDEVILLE Tél : 02.33.01.83.83 Fax : 02.33.01.83.80 Mail : leduc@sasleduc.fr Siret : 312 454 515 00023
20210208	Direction de la Commande Publique	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire - Atelier escrime	Marché traité à prix unitaire PU HORAIRE 35€ NETS	MANCHE ESCRIME	Salle Ferdinand Beauflis 11 place du champ de Mars 50000 SAINT LO Tél : 06 88 62 38 51 Mail : ced_fournier@hotmail.com Siret : 419 346 473 00020
20210207	Direction de la Commande Publique	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire - Atelier gymnastique	Marché traité à prix unitaire PU HORAIRE 25€ NET	CLUB GYMNASTIQUE CHERBOURGEOIS	33 Bis avenue aristide briand BP07 50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX Tél : 09.81.68.30.10 Mail : cgcherbourg@gmail.com Siret : 33116147100031
20210206	Direction de la Commande Publique	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire - Atelier échecs	Marché traité à prix unitaire PU HORAIRE 25€ NET	ECHECS PLUS CHERBOURG	2 bis rue du soissonnais BP 38 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 07.69.08.00.77 Mail : secretariat@echecsplus.fr Siret : 450 953 013 00023

Nom	Suivi administratif	Suivi technique	Type marché	Acheteur	Nature marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	Coordonnées titulaire marché
20210205	Centre de ressources DGPM	garage VL	F	Commune de CEC	Marché	Fourniture d'équipements divers pour atelier mécanique / lot 3 : appareil de géométrie	9 174,00 €	RAGUES CHERBOURG	516 rue des Métiers 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN
20210204	Centre de ressources DGPM	garage VL	F	Commune de CEC	Marché	Fourniture d'équipements divers pour atelier mécanique / lot 2 : pont 2 colonnes cinq tonnes	11 115,00 €	NORMANDIE ACCESSOIRES	423 rue des Pommiers 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN
20210203	Centre de ressources DGPM	garage PL	F	Commune de CEC	Marché	Fourniture d'équipements divers pour atelier mécanique / lot 1 : jeu de 4 colonnes mobiles de levage poids lourds	19 845,00 €	FINKBEINER France EURL	rue des Artisans 10310 BAYEUL 06.50.16.66.23 - info@finkbeiner-france.fr
20210202	Direction de la Commande Publique	Direction de la Culture	S	Commune de CEC	Marché	Festival passeurs de mots spectacle le chant de Périnée - contrat de cession conclu avec Enzo productions	9 500,00 €	SARL MP MUSIC ENZO PRODUCTIONS	86/89 rue du point du jour 92100 BOULOGNE BILLANCOURT Tél : 01.41.09.97.00 Siret : 45269900200021
20210201	Direction de la Commande Publique	Direction de la Culture	S	Commune de CEC	Marché	Festival passeurs de mots spectacle un village en trois dès - contrat de cession conclu avec Azimtih productions	7 500,00 €	SARL AZIMTIH PRODUCTIONS	43 rue de Trévis Esc C 75009 PARIS Tél : 01.44.79.00.36 Fax : 01.44.79.00.34 Siret : 39328613300045
20210200	Direction de la Commande Publique	Direction de la Culture	S	Commune de CEC	Marché	Festival passeurs de mots spectacles de François Vincent - contrat de cession conclu avec Tohu Bohu.	5 244,91 €	SARL TOHU BOHU	707 grand parc 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR Tél : 02.31.28.93.30 / 06.78.89.42.84 Fax : 02.31.28.94.36 Mail : contact@tohubohu.fr Siret : 45201232100025
20210199	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 9 : matériels thermiques de chantier (VRD)	20 000,00 €	MELAIN MOTOCULTURE	2 Rue François Halley ZA de l'Abbaye Rond-point Route de la Haye du Puits 50390 SAINT SAUVEUR LE VICOMTE Tél : 02 33 41 68 08 Fax : 02 33 21 44 39 mail : motoculture-melain@wanadoo.fr
20210198	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 8 : matériels de terrains de sports	2 000,00 €	MELAIN MOTOCULTURE	2 Rue François Halley ZA de l'Abbaye Rond-point Route de la Haye du Puits 50390 SAINT SAUVEUR LE VICOMTE Tél : 02 33 41 68 08 Fax : 02 33 21 44 39 mail : motoculture-melain@wanadoo.fr
20210197	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 6 : matériels agricoles	5 000,00 €	MELAIN MOTOCULTURE	2 Rue François Halley ZA de l'Abbaye Rond-point Route de la Haye du Puits 50390 SAINT SAUVEUR LE VICOMTE Tél : 02 33 41 68 08 Fax : 02 33 21 44 39 mail : motoculture-melain@wanadoo.fr

Nom	Suivi administratif	Suivi technique	Type marché	Acheteur	Nature marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	Coordonnées titulaire marché
20210196	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 4 : remorques	2 000,00 €	MELAIN MOTOCULTURE	2 Rue François Halley ZA de l'Abbaye Rond-point Route de la Haye du Puits 50390 SAINT SAUVEUR LE VICOMTE Tél : 02 33 41 68 08 Fax : 02 33 21 44 39 mail : motoculture-melain@wanadoo.fr
20210195	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 3 : matériels thermiques autoportés espaces verts	15 000,00 €	MELAIN MOTOCULTURE	2 Rue François Halley ZA de l'Abbaye Rond-point Route de la Haye du Puits 50390 SAINT SAUVEUR LE VICOMTE Tél : 02 33 41 68 08 Fax : 02 33 21 44 39 mail : motoculture-melain@wanadoo.fr
20210194	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 2 : matériels d'entretien des espaces verts et espaces publics	10 000,00 €	MELAIN MOTOCULTURE	2 Rue François Halley ZA de l'Abbaye Rond-point Route de la Haye du Puits 50390 SAINT SAUVEUR LE VICOMTE Tél : 02 33 41 68 08 Fax : 02 33 21 44 39 mail : motoculture-melain@wanadoo.fr
20210193	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 7 : désherbeuses de petites voiries	3 000,00 €	MOTIN FRERES SAS	Le Mont Rouge 50700 VALOGNES Tél : 02 33 40 11 24 mail : aurelie.bourgine@motinfreres.fr
20210192	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 6 : matériels agricoles	5 000,00 €	MOTIN FRERES SAS	Le Mont Rouge 50700 VALOGNES Tél : 02 33 40 11 24 mail : aurelie.bourgine@motinfreres.fr
20210191	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 2 : matériels d'entretien des espaces verts et espaces publics	10 000,00 €	MOTIN FRERES SAS	Le Mont Rouge 50700 VALOGNES Tél : 02 33 40 11 24 mail : aurelie.bourgine@motinfreres.fr
20210190	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 8 : matériels de terrains de sport	2 000,00 €	SAS LEBIEZ	Avenue Jean Monnet 50700 VALOGNES Tél : 02 33 41 66 17 Fax : 02 33 21 07 33 mail : le.biez@wanadoo.fr
20210189	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 7 : désherbeuses de petites voiries	3 000,00 €	SAS LEBIEZ	Avenue Jean Monnet 50700 VALOGNES Tél : 02 33 41 66 17 Fax : 02 33 21 07 33 mail : le.biez@wanadoo.fr

Nom	Suivi administratif	Suivi technique	Type marché	Acheteur	Nature marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	Coordonnées titulaire marché
20210188	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 4 : remorques	2 000,00 €	SAS LEBIEZ	Avenue Jean Monnet 50700 VALOGNES Tél : 02 33 41 66 17 Fax : 02 33 21 07 33 mail : le.biez@wanadoo.fr
20210187	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 3 : matériels thermiques autoportés espaces verts	15 000,00 €	SAS LEBIEZ	Avenue Jean Monnet 50700 VALOGNES Tél : 02 33 41 66 17 Fax : 02 33 21 07 33 mail : le.biez@wanadoo.fr
20210186	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 9 : matériels thermiques de chantier (VRD)	20 000,00 €	M-LOC SAS	Lieudit La Vallée 299 Route Nationale 20 - CS 46190 45770 SARAN Tél : 02 33 44 74 33 Fax : 02 33 44 57 16 mail : cherbourg@m-loc.fr
20210185	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 8 : matériels de terrains de sports	2 000,00 €	SAS Jacques LEBAUDY	ZA Armanville 50700 VALOGNES Tél : 02 33 40 11 25 Fax : 02 33 40 12 40 mail : cbunel@lebaudy.com
20210184	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 7 : désherbeuses de petites voiries	3 000,00 €	SAS Jacques LEBAUDY	ZA Armanville 50700 VALOGNES Tél : 02 33 40 11 25 Fax : 02 33 40 12 40
20210183	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 6 : matériels agricoles	5 000,00 €	SAS Jacques LEBAUDY	ZA Armanville 50700 VALOGNES Tél : 02 33 40 11 25 Fax : 02 33 40 12 40 mail : cbunel@lebaudy.com
20210182	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 3 : matériels thermiques autoportés espaces verts	15 000,00 €	SAS Jacques LEBAUDY	ZA Armanville 50700 VALOGNES Tél : 02 33 40 11 25 Fax : 02 33 40 12 40 mail : cbunel@lebaudy.com
20210181	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 2 : matériels d'entretien des espaces verts et espaces publics	10 000,00 €	SAS Jacques LEBAUDY	ZA Armanville 50700 VALOGNES Tél : 02 33 40 11 25 Fax : 02 33 40 12 40 mail : cbunel@lebaudy.com
20210180	Direction de la Commande Publique	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire - Atelier cirque	Marché traité à prix unitaire PU HORAIRE 25€ NET	ASSOCIATION SOL'AIR	6 le Bel Hamelin Cherbourg-Octeville 50130 CHERBOURG EN COTENTIN Tél : 02 33 22 06 69 Mail : solair-ecoledecirque@wanadoo.fr Siret 447 600 032 00018

Nom	Suivi administratif	Suivi technique	Type marché	Acheteur	Nature marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	Coordonnées titulaire marché
20210179	Direction de la Commande Publique	Direction PESL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de chalets	accord cadre traité à prix unitaires	SAS RUSTYLE	4 RUE DENIS PAPIN 67120 DUTTLENHEIM Tél : 03.88.38.26.57 Mail : info@rustyle.fr Siret : 318 175 031 00018
20210178	Direction de la Commande Publique	POLTECH	S	Commune de CEC	Marché	Mission de maitrise d'oeuvre pour réparation et restauration du patrimoine historique lot n°2 « monuments inscrits ou à valeur patrimoniale »	sans mini-maxi montant arrêtés dans chaque marché subséquent	SAS ROYER - ARCHITECTES ET ASSOCIES S.A.S.	45 Bd Félix Buhot, BP 35 50700 VALOGNES Téléphone : 02.33.40.37.92 Fax : 02.33.40.31.31 Mail : agence@royer-architectes-associes.fr Siret : 502 130 214 00013
20210177	Direction de la Commande Publique	POLTECH	S	Commune de CEC	Marché	Mission de maitrise d'oeuvre pour réparation et restauration du patrimoine historique lot n°2 « monuments inscrits ou à valeur patrimoniale »	sans mini-maxi montant arrêtés dans chaque marché subséquent	YLEX ARCHITECTURE	4 rue de Léhon 22100 DINAN Tel : 02 96 39 03 40 Mail : Contact@ylexarchitecture.fr Siret : 487 895 526 00019
20210176	Direction de la Commande Publique	poltech	S	Commune de CEC	Accord cadre	Mission de maitrise d'oeuvre pour réparation et restauration du patrimoine historique lot n°1 "monuments classés"	sans mini-maxi montant arrêtés dans chaque marché subséquent	YLEX ARCHITECTURE	4 rue de Léhon 22100 DINAN Tel : 02 96 39 03 40 Mail : Contact@ylexarchitecture.fr Siret : 487 895 526 00019
20210175	Direction de la Commande Publique	POLTECH	S	Commune de CEC	Marché	Mission de maitrise d'oeuvre pour réparation et restauration du patrimoine historique lot n°2 « monuments inscrits ou à valeur patrimoniale »	sans mini-maxi montant arrêtés dans chaque marché subséquent	XV41 ARCHITECTE	14 avenue Pasteur 35400 SAINT-MALO tel : 06 16 73 96 75 mail : s.coudiere@xv41architecte.fr Siret : 843 458 985 00010
20210174	Direction de la Commande Publique	POLTECH	S	Commune de CEC	Marché	Mission de maitrise d'oeuvre pour réparation et restauration du patrimoine historique lot n°1 « monuments classés »	sans mini-maxi montant arrêtés dans chaque marché subséquent	XV41 ARCHITECTE	14 avenue Pasteur 35400 SAINT-MALO tel : 06 16 73 96 75 mail : s.coudiere@xv41architecte.fr Siret : 843 458 985 00010
20210173	Direction de la Commande Publique	POLTECH	S	Commune de CEC	Marché	Mission de maitrise d'oeuvre pour réparation et restauration du patrimoine historique lot n°1 « monuments classés »	sans mini-maxi montant arrêtés dans chaque marché subséquent	HERVE DECLOMESNIL	13 ru du général duparge 14000 CAEN Tél : 02.31.94.40.04 Mail : herve.duclomesnil@orange.fr Siret : 53437924300023
20210172	Direction de la Commande Publique	POLTECH	S	Commune de CEC	Marché	Mission de maitrise d'oeuvre pour réparation et restauration du patrimoine historique lot n°2 « monuments inscrits ou à valeur patrimoniale »	sans mini-maxi montant arrêtés dans chaque marché subséquent	SARL CABINET BOISROUX ARCHITECTES ASSOCIES	14 Impasse Amiral Troude BP 109 50101 CHERBOURG EN COTENTIN Cedex Tél : 02 33 87 58 00 Mail : contact@abarchi.net Siret : 501 676 852 00020

Nom	Suivi administratif	Suivi technique	Type marché	Acheteur	Nature marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	Coordonnées titulaire marché
20210171	Direction de la Commande Publique	POLTECH	S	Commune de CEC	Marché	Mission de maitrise d'oeuvre pour réparation et restauration du patrimoine historique lot n°2 « monuments inscrits ou à valeur patrimoniale »	sans mini-maxi montant arrêtés dans chaque marché subséquent	SARL LABEL ARCHITECTURE & LABEL NATURE	Les Rigaudières 28340 LA CHAPELLE-FORTIN Tél.: 02.37.37.61.06 Mail : projets@labelarchitecture.com Siret : 79099558300024
20210170	Direction de la Commande Publique	POLTECH	S	Commune de CEC	Marché	Mission de maitrise d'oeuvre pour réparation et restauration du patrimoine historique lot n°1 « monuments classés »	sans mini-maxi montant arrêtés dans chaque marché subséquent	SARL LABEL ARCHITECTURE & LABEL NATURE	Les Rigaudières 28340 LA CHAPELLE-FORTIN Tél.: 02.37.37.61.06 Mail : projets@labelarchitecture.com Siret : 79099558300024
20210169	Direction de la Commande Publique	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire - Atelier football	Marché traité à prix unitaire PU HORAIRE 25€ NET	ASC FOOTBALL	18 rue Pierre de Coubertin 50100 CHERBOURG EN COTENTIN Tél 02 33 53 14 97 mail : jmelie.ase@orange.fr Siret 394 498 752 00010
20210168	Direction de la Commande Publique	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire - atelier hand-ball	Marché traité à prix unitaire PU HORAIRE 25€ NET	JS CHERBOURG MANCHE HB	Hôtel de Ville 1 Place de la République BP 808 50108 CHERBOURG EN COTENTIN Tél 02.33.01.03.28 Mail : jscherbourg@wanadoo.fr Siret : 352 707 483 00017
20210167	Direction de la Commande Publique	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire - Atelier image animée et le cinéma	Marché traité à prix unitaire PU HORAIRE 35€ NETS	AU FIL DE L'ECRAN	98 rue Pasteur Equeurdreville-Hainneville 50120 CHERBOURG EN COTENTIN Tél : 06 50 67 11 75 Mail : aufflelecran@gmail.com Siret 799 549 316 00013
20210166	Direction de la Commande Publique	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire -premiers secours	Marché traité à prix unitaire PU HORAIRE 35€ NETS	Isabelle VERBRUGGHE	14 Impasse Loysel 50100 CHERBOURG EN COTENTIN Tél 06 99 51 08 67 / 09 83 76 41 78 Fax / Mail : isabel.petit@hotmail.fr Siret 829 129 493 00021
20210165	Direction de la Commande Publique	Direction Enfance Education Réussite Educative	S	Commune de CEC	Accord cadre	confection et livraison de repas à destination des restaurants scolaires du territoire de la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville.	accord cadre traité a prix unitaires. sans mini et un montant maxi de 350 000€ ht.	CONVIVIO RCO	12 rue du domaine za de la retaudais 35137 BEDEE Tel : 02.99.06.18.78 Fax : 02.99.06.18.79 Mail : convivio- rco.bzh.commercial@convivio.fr Siret : 341 067 692 00366

Nom	Suivi administratif	Suivi technique	Type marché	Acheteur	Nature marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	Coordonnées titulaire marché
20210164	Direction de la Commande Publique	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire – parcours de découverte autour de l'inde (danse, théâtre, développement durable)	Marché traité à prix unitaire	ASSOCIATION L'ECOLE DE PREETI	13 bis boulevard robert schuman 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02.50.29.20.24 Mail : contact@ecoledepreeti.com Siret : 793 536 566 00037
20210163	Direction de la Commande Publique	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire - jeux de raquettes	Marché traité à prix unitaire PU HORAIRE 25€ NET	GUYLAINE GAFFET	27 place des justes cherbourg-octeville 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02.33.43.27.10 Mail : contact@epmm-cherbourg.fr Siret : 477 683 270 00037
20210162	Direction de la Commande Publique	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire - atelier tennis	Marché traité à prix unitaire PU HORAIRE 25€ NET	ASCBR TENNIS	Route des Fourches 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02.33.93.17.85 Mail : ascbr.tennis@wanadoo.fr Siret : 32100760100024

tableau des avenants 2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modifi- cation	Objet de la modification	Nouvell e durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
190165	Procédure adaptée	19/08/2019	Missions d'expertises immobilières sur des immeubles en péril	marché traité à prix unitaires	SOCOTEC	1	modifications sur article 7.1 du ccap "révision"					12/10/2021
200121	Procédure adaptée	05/08/2020	transport d'œuvres d'arts le cadre d'une exposition temporaire	77 672,00 €	SENDSIO	3	Prestations en plus - moins value		"-6 092.00 / - 8.89%	62 218.50 / - 19.89%		12/10/2021
20210041	Procédure adaptée	26/02/2021	Maintenance et téléassistance du système RFID et mise à jour logiciel du système de centralisation des données	2 490,00 €	NEDAP FRANCE	2	Introduction de la maintenance du matériel de la médiathèque Jacques Prévert.		3 400.75	5 890.75		21/09/2021
200127	Procédure adaptée	08/09/2020	Prestations 3D dératisation, désinsectisation, désinfection lot 1 secteur-ouest	27 630,00 €	ML SERVICES	1	Ajout du site de la cuisine centrale de l'espace René Lebas aux prestations de surveillance périodique et intervention ponctuelle		420.00 / 1.52%	28 050.00 / 1.52%		15/09/2021
20210046	Procédure adaptée	01/03/2021	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité de la Salle Jean Nordez lot n° 2 charpente bois	119 269,20 €	CRT	1	Travaux modificatifs suite à des besoins complémentaires, interprétation réglementation (DCE/EXE) et d'adaptation à l'existant du projet		16 960.40 / 14,22 %	136 229.60 / 14,22 %		09/09/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
20210049	Procédure adaptée	01/03/2021	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité de la salle Jean Nordez Lot n° 5 : métallerie - serrurerie	42 549,39 €	ENTREPRISE MICHEL LEPETIT	1	Fourniture et pose d'un garde-corps en acier thermolaqué		777.56 / 1,83 %	43 326.95 / 1,83 %		09/09/2021
20210050	Procédure adaptée	01/03/2021	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité de la salle Jean Nordez lot 6 : menuiseries intérieures - plâtreries sèches	136 789,59 €	LEFER	1	Réhabilitation d'un faux plafond et habillage des puits de lumière		14 517.65 / 10,61 %	151 307.24 / 10,61 %		09/09/2021
20210054	Procédure adaptée	01/03/2021	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité de la salle Jean Nordez Lot n° 10 : peinture – revêtements de sols souples	125 029,06 €	LEBOUVIER BRUNO	1	peinture sur l'ensemble de la charpente et peinture sur gradins et bancs en bois		56 292.75 / 45,02 %	181 321.81 / 45,02 %		09/09/2021
190319	Appel d'offres	02/01/2020	Maintenance ascenseurs des bâtiments de la ville de Cherbourg-en-Cotentin	144 468,20 €	THYSSEN KRUPP	1	Changement de dénomination sociale				TK ELEVATOR France SAS	23/08/2021
102-2014	Procédure adaptée	22/07/2014	Mise aux normes de l'Hôtel de communauté 10 Place Napoléon 50100 Cherbourg-Octeville	31 900,00 €	THYSSEN KRUPP	2	Changement de dénomination sociale				TK ELEVATOR FRANCE	23/08/2021
200133	Procédure adaptée	22/10/2020	Modernisation et mise en accessibilité des ascenseurs de Cherbourg-en-Cotentin.	175 427,00 €	THYSSEN KRUPP	2	Changement de dénomination sociale				TK ELEVATOR France SAS	23/08/2021
200002	Procédure adaptée	14/01/2020	Maintenance des portes et portails automatiques et semi-automatiques des barrières levantes sur les bâtiments de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin - Années 2020-2021-2022-2023	19 440,00 €	THYSSEN KRUPP	1	Changement de dénomination sociale				TK ELEVATOR France SAS	23/08/2021
2018011PAX	Procédure adaptée	30/01/2018	Modernisation et maintenance des deux ascenseurs de l'Ehpad Bérégovoy à Equeurdreville 50120 Cherbourg-en-Cotentin	50 360,72 €	THYSSEN KRUPP	1	Changement de dénomination sociale				TK ELEVATOR France SAS	23/08/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
190046	Procédure adaptée	15/03/2019	Aménagement du sas d'entrée et mise en accessibilité de la piscine Chantereyne à Cherbourg-en-Cotentin Lot 6 : Mise en conformité ascenseur	7 156,00 €	THYSSEN KRUPP	1	Changement de dénomination sociale				TK ELEVATOR France SAS	23/08/2021
190047	Procédure adaptée	18/03/2019	Remplacement de rideaux, portes et menuiseries métalliques sur divers bâtiments du territoire de Cherbourg-en-Cotentin Lot 1 : rideaux métalliques	4 150,00 €	THYSSEN KRUPP	1	Changement de dénomination sociale				TK ELEVATOR France SAS	23/08/2021
190048	Procédure adaptée	18/03/2019	Remplacement de rideaux, portes et menuiseries métalliques sur divers bâtiments du territoire de Cherbourg-en-Cotentin - Lot 2 : portes spéciales	17 890,00 €	THYSSEN KRUPP	1	Changement de dénomination sociale				TK ELEVATOR France sas	23/08/2021
20210053	Procédure adaptée	01/03/2021	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité salle Jean NORDEZ 50100 Cherbourg-en-Cotentin	39 150,00 €	THYSSEN KRUPP	1	Changement de dénomination sociale				TK ELEVATOR France SAS	19/08/2021
190092	Procédure adaptée	01/07/2019	Aménagement du site de la Polle à Cherbourg-en-Cotentin - lot 13 : Sol tennis	41 460,00 €	SAS SLTE	2	Prestations en plus - moins value		-5 432,40 / -13,10%	46 244,40 / +10,34%		11/08/2021
200185	Procédure adaptée	30/11/2020	Travaux de création de vestiaires pour le personnel du Groupe scolaire Marie Ravenel à Tourlaville lot 4 peinture - revêtements de sols	5 112,98 €	Société HECKMAN SAS	1	Prestations en plus - moins value		1 637,92 / 32.03%	6 750,90 / 32.03%		28/07/2021
190091	Procédure adaptée	24/06/2021	Aménagement du site de la Polle à Cherbourg-en-Cotentin - lot 12 : VRD Aménagements	579 500,00 €	Art-Dan/Colas	3	Prestations en plus - moins value		13 913,53 / 2,40 %	632 360,29 / 9,12 %		28/07/2021
190089	Procédure adaptée	25/06/2019	Aménagement du site de la Polle à Cherbourg-en-Cotentin - lot 10 : Peinture- Ravalement	71 055,82 €	SAS Guy LEFEVRE	3	Prestations en plus - moins value		1 457,40 / 2,05%	60 977,58 / -14,19%		28/07/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
190087	Procédure adaptée	01/07/2019	Aménagement du site de la Polle à Cherbourg-en-Cotentin - lot 08: Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire	93 038,59 €	Fouchard SAS	2	Prestations en plus - moins value		627,28 / 0,674 %	95 020,89 / 2,13 %		28/07/2021
190085	Procédure adaptée	01/07/2019	Aménagement du site de la Polle à Cherbourg-en-Cotentin - lot 06 : Plâtrerie sèche - Plafond - Isolation	43 500,75 €	Sarl Gautier	1	Prestations en plus - moins value		2 320 / 5,33 %	45 820,75 / 5,33 %		28/07/2021
190084	Procédure adaptée	01/07/2019	Aménagement du site de la Polle à Cherbourg-en-Cotentin - lot 05 : Menuiseries intérieures bois	28 364,04 €	AMC Folliot	1	Prestations en plus - moins value		3 105,60 / 10,949%	31 469,64 / 10,949%		28/07/2021
190 083	Procédure adaptée	01/07/2019	Aménagement du site de la Polle à Cherbourg-en-Cotentin - lot 04 : Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie	148 909,11 €	AMC Folliot	1	Prestations en plus - moins value		4090,94 / 2,747 %	153 000,05€ / 2,747 %		28/07/2021
200174	Procédure adaptée	25/11/2020	Mise en accessibilité du centre de Collignon (base nautique les Marsouins) 313 rue des Algues à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 5 : menuiseries extérieures	18 942,09 €	AMC FOLLIOT	1	Dépose d'un châssis de désenfumage et repose dans une autre trame de mur rideau		1 472.00 / 7.77 %	20 414.09 / 7.77 %		28/07/2021
2018266PCS	Procédure avec négociation	03/02/2020	AMÉNAGEMENT, VALORISATION ET PRÉSERVATION PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ MARCHE SUBSÉQUENT N°3 AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU JARDIN PUBLIC COMMUNE DELEGUEE DE LA GLACERIE	9 000,00 €	OLM PAYSAGISTES	1	Modification de la répartition entre les cotraitants					22/07/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
20126012	Procédure avec négociation	12/07/2012	Travaux de mise en sécurité et de restructuration du centre culturel à Cherbourg-Octeville Lot 4 : étanchéité	42 817,58 €	Société C2L	3	Changement de rib					21/07/2021
190227	Procédure adaptée	13/11/2019	Mission de maîtrise d'oeuvre pour le parking Notre Dame - Cherbourg-en-Cotentin	60 000,00 €	RENAUDIE Serge	1	Modification de l'article 6 Avance de l'acte d'engagement					09/07/2021
20210108	Appel d'offres	07/06/2021	Accord-cadre mission de contrôle technique bâtiments Lot n°1 : missions de contrôle technique pour les opérations inférieures à 6 mois et 200 000 € HT.	marché traité à prix unitaires	SOCOTEC CONSTRUCTION	1	Modification indice Xn à prendre en compte pour la formule de révision					08/07/2021
2016_211	Procédure adaptée	30/11/2016	Mise en place de garde-corps fixes en toiture terrasse à l'EHPAD la Quincampoise	107 876,17 €	Alain Macé protection	2	Fusion de la société avec MACE SARL qui induit un changement de dénomination, de SIRET et de coordonnées bancaires				MACE SARL	02/07/2021
200175	Procédure adaptée	25/11/2020	Mise en accessibilité du centre de Collignon (base nautique Les Marsouins) 313 rue des Algues à Tourtville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 6 : menuiseries intérieures	20 051,10 €	SAS LEFER	1	Prestations en plus - moins value		2 800,81 / 13,97 %	22 851.91 13,97 %		16/06/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
190315	Procédure adaptée	17/12/2019	Cherbourg-en-Cotentin - Equeurdeville-Hainneville - Avenue de Tourville - Aménagement de voirie	298 175,43 €	Société EUROVIA Basse Normandie	2	avenant a pour objet d'intégrer aux dépenses du chantier le coût supporté par le titulaire pour respecter les protocoles imposés pour lutter contre la propagation de la Covid-19.		1 955.50 / 0.65 %	324 344.63 / 8.77 %		14/06/2021
200001	Procédure adaptée	15/01/2020	Cherbourg-en-Cotentin - Tourlaville - Boulevard de l'Est - rue du Grand Pré - Aménagement d'un carrefour giratoire	345 111,40 €	Société TOFFOLUTTI	2	Avenant a pour objet d'intégrer aux dépenses du chantier le coût supporté par le titulaire pour respecter les protocoles imposés pour lutter contre la propagation de la Covid-19.		6 295.13 / 1.82 %	399 576,78 / 15.78 %		14/06/2021
200176	Procédure adaptée	25/11/2020	Mise en accessibilité du centre de Collignon (base nautique les Marsouins) 313 rue des Algues à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 7 : plâtrerie - isolation - faux-plafonds	10 916,51 €	SARL LELUAN MAP	1	Prestations en plus - moins value		1 076,52 / 9,86 %	11 993,03 / 9,86 %		08/06/2021
190206	Appel d'offres	14/10/2019	Marché de services et de fournitures d'énergie, d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, ECS et climatisation Lot n° 3 : sites spécifiques	1 184 084,20 €	ENGIE COFELY	1	Prestations en plus - moins value		17413,42 / 1.47%	1201497,62 / 1,47%		07/06/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modifi- cation	Objet de la modification	Nouvell e durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
190204b	Appel d'offres	14/10/2019	Marché de services et de fournitures d'énergie, d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, ECS et climatisation Lot 1 : chaudières murales	240 982,20 €	ENGIE COFELY	2	Modification formule de révision					07/06/2021
190205b	Appel d'offres	14/10/2019	Marché de services et de fournitures d'énergie, d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, ECS et climatisation Lot 2 : chaudières non murales	3 332 614,69 €	ENGIE COFELY	2	Modification formule de révision					07/06/2021
190206b	Appel d'offres	14/10/2019	Marché de services et de fournitures d'énergie, d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, ECS et climatisation Lot 3 : sites spécifiques	1 201 497,62 €	ENGIE COFELY	2	Modification formule de révision					07/06/2021
200172	Procédure adaptée	25/11/2020	Mise en accessibilité du centre de Collignon (base nautique les Marsouins) 313 rue des Algues à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 3 : serrurerie- métallerie	13 350,00 €	ATS ACCES	1	Prestations en plus - moins value		"- 6 350,00 / - 47.57 %	7 000,00 / - 47,5%		07/06/2021
200180	Procédure adaptée	25/11/2020	Mise en accessibilité du centre de Collignon (base nautique les Marsouins) 313 rue des Algues à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 11 : peinture - revêtements de sols souples	36 688,13 €	SAS GUY LEFEVRE	1	Prestations en plus - moins value		3 620,89 / 9,87 %	40 309,02 / 9,87 %		07/06/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
018382AOC	Appel d'offres	25/12/2018	Fourniture de produits d'entretien, consommables, matériels de nettoyage manuels et mécanisés	marché traité à prix unitaires	PLG GRAND NORD	7	Prise en compte d'une modification d'article-changement de référence		marché traité à prix unitaires			07/06/2021
190171	Procédure adaptée	04/09/2019	Fourniture de matériel de puériculture	marché traité à prix unitaires	WESCO	1	Modification de références au bpu		Marché traité à prix unitaires			07/06/2021
018382AOC	Appel d'offres	25/12/2018	Fourniture de produits d'entretien, consommables, matériels de nettoyage manuels et mécanisés	marché traité à prix unitaires	PLG GRAND NORD	6	Changement de référence et contenant d'un article		marché traité à prix unitaires			27/05/2021
018383AOC	Appel d'offres	24/12/2018	Fourniture de produits d'entretien, consommables, matériels de nettoyage manuels et mécanisés - lot n°2 produits d'entretien	marché traité à prix unitaires	ORAPI	3	Changement de référence au bpu		Marché traité à prix unitaires			27/05/2021
61.11	Appel d'offres	25/07/2011	Marché exploitation et maintenance des installations de chauffage du patrimoine communal Lot n° 1 : chaudières à gaz / fuel domestique	694 260,99 €	ENGIE COFELY	8	Prestations en plus - moins value		"- 31 997,91 / - 0.445 %	662263,08 / - 4.61 %		20/05/2021
190180	Procédure adaptée	25/09/2019	Restauration des façades et des couvertures du théâtre à l'italienne à Cherbourg-en-Cotentin Lot 7 : Electricité	149 914,61 €	SELCA	1	Prestations en plus - moins value		1 908,73 / 1,27%	151823,34 / 1,27%		20/05/2021
190179	Procédure adaptée	25/09/2019	Restauration des façades et des couvertures du théâtre à l'italienne à Cherbourg-en-Cotentin Lot 6 : Ferronnerie	100 113,72 €	Ferronnerie Picard Dubosq	1	Prestations en plus - moins value		5 950,00 / 5,94%	106 063,72 / 5,94%		17/05/2021
200170	Procédure adaptée	25/11/2020	Mise en accessibilité du centre de Collignon (base nautique les Marsouins) 313 rue des Algues à Tourtaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin - Lot n° 1 : terrassement - maçonnerie	48 049,86 €	SOCIETE FAUCILLION	1	Prestations en plus - moins value		9738,27 / 20,27 %	57788,13 / 20,27 %		17/05/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
200184	Procédure adaptée	27/11/2020	Travaux de création de vestiaires pour le personnel du groupe scolaire Marie Ravenel à Tourlaville	1 562,45 €	Tabarin et Entzmann	1	Prestations en plus - moins value		573.73 / 36.28%	2 136,18 / 36,28 %		17/05/2021
190176	Procédure adaptée	25/09/2019	Restauration des façades et des couvertures du théâtre à l'italienne de Cherbourg-en-Cotentin Lot 3 : Charpente	116 527,00 €	Ateliers Aubert Labansat	1	Prestations en plus - moins value		20 118,00 / 17,26%	136 645,00 / 17,26 %		12/05/2021
190178	Procédure adaptée	25/09/2019	Restauration des façades et des couvertures du théâtre à l'italienne à Cherbourg-en-Cotentin Lot 5 : Menuiseries - serrurerie	329 563,00 €	Ateliers Aubert Labansat	1	Prestations en plus - moins value		36 256,00 / 11%	365 819,00 / 11%		12/05/2021
190174	Procédure adaptée	25/09/2019	Restauration des façades et des couvertures du théâtre à l'italienne de Cherbourg-en-Cotentin Lot 1 : Maçonnerie - Pierre de taille	834 817,22 €	LEFEVRE SAS	1	Prestations en plus - moins value	19,5 mois	97 626,27 / 11,69%	932 443,49 / 11,69 %		11/05/2021
2 017 069	Procédure adaptée	28/04/2017	Maitrise d'œuvre pour la création d'un centre de loisirs sans hébergement à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin	230 399,50 €	Bernard-Lepourry Bernard	4	Prestations en plus - moins value		11 960,00 / 5.19%	276 292.91 / 11,99 %		28/04/2021
200085	Procédure adaptée	12/06/2020	Aménagement du sas d'entrée et mise en accessibilité de la piscine Chantereyne 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot 2 : menuiserie	23 633,73 €	AMC FOLLIOU SAS	1	Prestations en plus - moins value		1 377.85 / 5.83%	25 011.58 / 5,83 %		26/04/2021
190045	Procédure adaptée	15/03/2019	Aménagement d'un sas d'entrée et mise en accessibilité de la piscine Chantereyne 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 4 : Courant fort, courant faible, SSI	5 443,00 €	SELCA	1	Prestations en plus - moins value		888.82 / 16.33 %	6331.82 / 16,33 %		26/04/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modifi- cation	Objet de la modification	Nouvell e durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
200080	Procédure adaptée	08/06/2020	Transformation d'un logement en locaux associatifs salle Jean Nordez à Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 3 : plomberie - chauffage	12 273,50 €	TABARIN & ENTZMANN	1	Prestations en plus - moins value		1 819,88 / 14.83 %	14 093,38 / 14.83 %		13/04/2021
2017-220	Appel d'offres	09/10/2017	Fourniture d'équipements de protections individuelles - lot n°2 casque, masques, cartouches, protections auditives, gants	marché traité à prix unitaires	SOCIÉTÉ FRANCE SECURITE	2	Intégration de nouvelles références au bpu.					06/04/2021
200199	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence	14/12/2020	Maintenance et suivi du logiciel centralparc	6 127,03 €	AS TECH SOLUTIONS	1	augmentation du forfait annuel suite a l'ajout de poste		480,00 / 7.84 %	6 607.03 / 7.84 %		06/04/2021
190037	Procédure adaptée	21/02/2019	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de la salle Imagin'arts à Querqueville 50460 Cherbourg-en-Cotentin	16 005,00 €	ICSAS	1	Prestations en plus - moins value		"-3 000,00 / - 18.74 %	13 005,00 / -18,74%		02/04/2021
2019020PAX	Procédure adaptée	19/02/2019	Construction d'un pôle petite enfance à Cherbourg-Octeville 50100 CHERBOURG-EN- COTENTIN Lot 05 : Menuiseries extérieures	273 748,07 €	AMC FOLLIOT	1	Fourniture et pose de stores brise soleil à l'étage du bâtiment accueil général		6074,56 / 2,2%	279 822,63 / 2,2%		23/03/2021
200007	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence	07/02/2020	Maintenance et suivi des logiciels micromusée	5 335,00 €	SOCIÉTÉ MOBYDOC	1	Augmentation du forfait annuel		280,00 / 5.25 %	5 615.00 / 5.25 %		23/03/2021
200006	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence	10/02/2020	Maintenance et suivi des logiciels astre gf et astre rh	74 650,00 €	INETUM SOFTWARE FRANCE	1	Changement de dénomination sociale		74 650.00 pour la maintenance, les autres prestations seront traités à prix unitaires			22/03/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
2018065PAX	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence	16/05/2018	Maintenance progiciel salvia financements formule silver	16 274,00 €	SALVIA DEVELOPPEMENT	1	CHANGEMENT DE COORDONNÉE BANCAIRE					19/03/2021
2019016PAX	Procédure adaptée	19/02/2019	Construction d'un pôle petite enfance à Cherbourg-Octeville 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Lot 1 : Gros-oeuvre	1 001 867,50 €	Leduc	2	Incidence arrêt de chantier du 17/03/2020 au 11/05/2020+PGC covid19		Avenant1 : 145 398,25 / 14,51% Avenant2 : 15 709,76 / 1,57%	1 162 975,51 / 16,08%		10/03/2021
2019026PAX	Procédure adaptée	19/02/2019	Construction d'un pôle petite enfance à Cherbourg-Octeville 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Lot 11 : Electricité courant fort/faible	231 965,24 €	SNER	1	Contrôle d'accès Alarme incendie Commandes occultations		6 898,81 / 2,97%	238 864,05 / 2,97%		10/03/2021
190177	Procédure adaptée	25/09/2019	Restauration des façades et des couvertures du théâtre à l'italienne de Cherbourg-en-Cotentin Lot n°4 : Couverture - Paratonnerre	318 640,81 €	Gallis	1	Prestations en plus - moins value		2 993,26 / 0,94%	321 634,07 / 0,94%		08/03/2021
190204	Appel d'offres	14/10/2019	Marché de services et de fournitures d'énergie, d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, ECS et climatisation - lot 1 : chaudières murales	178 951,20 €	ENGIE COFELY	1	Prestations en plus - moins value		62 031,00 / 34.66 %	240 982,20 / 34.66 %		04/03/2021
190205	Appel d'offres	14/10/2019	Marché de services et de fournitures d'énergie, d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, ECS et climatisation - lot 2 : chaudières non murales	3 133 170,33 €	ENGIE COFELY	1	Prestations en plus - moins value		199 444,36 / 6.37 %	3 332 614,69 / 6.37 %		04/03/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modifi- cation	Objet de la modification	Nouvell e durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
200149	Procédure adaptée	19/10/2020	Réfection des joints de carrelages des bassins de la piscine de Collignon à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin	120 876,25 €	Société SAREPS	1	Prestations en plus - moins value		17 542,00 / 14,51 %	138 418,25 / 14,51 %		02/03/2021
190081	Procédure adaptée	25/06/2019	Aménagement du site de la Polle à Cherbourg-en-Cotentin - lot 1 : Gros-œuvre - démolition	332 226,12 €	LEDUC SAS	2	Prestations en plus - moins value		42 243,71 / 12.72 %	388 627,88 / 16.88 %		01/03/2021
2019017PAX	Procédure adaptée	05/03/2019	Construction d'un pôle petite enfance à Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 2 : charpente	158 161,00 €	SARL MENUISERIE DALMONT	2	Remplacement charpente bois par charpente métallique		86 262 / 54,54 %	252 390,26 / 59,58 %		23/02/2021
190128a	Appel d'offres	05/08/2019	Rédaction, mise en page, impression et distribution du magazine municipal - lot n°2 impression du magazine	marché traité à prix unitaires	IMPRIMERIE VINCENT	4	Intégration de deux nouveaux postes au bpu.					12/02/2021
249-15	Procédure adaptée	30/12/2015	Travaux de reconversion du site de la Polle pour aménagement tennis et de rénovation du stade des Fourches – mission contrôle technique et SPS Lot 1 : mission contrôle technique	7 210,00 €	APAVE	1	Prolongation de la mission, rapport final supplémentaire, attestation hand supplémentaire, mission viel pour les 2 batiments		6 500,00 / 90.15%	13 710,00 / 90.15%		10/02/2021
190253	Appel d'offres	18/12/2019	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration - lot n°4 féculents, légumes et fruits surgelés	marché traité à prix unitaires	SYSCO FRANCE	3	Changement de code article					09/02/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
2018267PCS	Procédure avec négociation	18/02/2020	Aménagement, valorisation, préservation des paysages et de la biodiversité, CD Equeurdreville, aménagement paysager anti-intrusion sur le site du Tôt. MS 1 Avenant n° 1	21 350,00 €	Atelier les 2 Cyclopes	1	L'avenant a pour objet de prendre en compte des ajustements opérés dans le projet qui ont un impact sur les délais et sur la répartition de la rémunération entre les cotraitants mais sans incidence financière.					05/02/2021
43-14	Appel d'offres	09/05/2014	Fourniture, pose et exploitation de mobilier urbain publicitaire	50 650,00 €	CLEAR CHANNEL	3	La durée de la tranche conditionnelle 3 est portée à 2 ans, soit jusqu'au 8 mai 2022.	96 mois				05/02/2021
2018383AOC	Appel d'offres	24/12/2018	Fourniture de produits d'entretien, consommables, matériels de nettoyage manuels et mécanisés - lot n°2 produits d'entretien	marché traité à prix unitaires	ORAPI HYGIENE	2	Intégration de nouvelles références au bpu					05/02/2021
250-15	Procédure adaptée	30/12/2015	Travaux de reconversion du site de la Polle pour aménagement tennistique et de rénovation du stade des Fourches – mission contrôle technique et SPS Lot 2 : mission SPS	3 480,00 €	BUREAU VERITAS	1	Prolongation de la mission de 9 mois et diuo supplémentaire.		1 971,00 / 56.64%	5 451,00 / 56.64 %		05/02/2021
190128	Appel d'offres	05/08/2019	Rédaction, mise en page, impression et distribution du magazine municipal - lot n°2 impression du magazine	marché traité à prix unitaires	IMPRIMERIE VINCENT	3	Intégration d'un nouveau poste au bpu - magazine 48 pages					03/02/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
190060	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence	26/03/2019	Maintenance de progiciel - logiciel sécurité services	3 920,00 €	GFI PROGICIELS	2	Changement de titulaire				INETUM	27/01/2021
2018382AOC	Appel d'offres	25/12/2018	Fourniture de produits d'entretien, consommables, matériels de nettoyage manuels et mécanisés - lot 1 consommables	marché traité à prix unitaires	PLG NORMANDIE	4	Changement de titulaire		Marché traité à prix unitaires		PLG GRAND NORD	22/01/2021
2018384AOC	Appel d'offres	25/12/2018	Fourniture de produits d'entretien, consommables, matériels de nettoyage manuels et mécanisés - lot 3 matériel de nettoyage ergonomique non électrique	marché traité à prix unitaires	PLG NORMANDIE	2	Changement de titulaire		Marché traité à prix unitaires		PLG GRAND NORD	22/01/2021
190082	Procédure adaptée	24/06/2019	Aménagement du site de la Polle à Cherbourg-Octeville Lot n° 3 : couverture - bardage - étanchéité	325 840,85 €	SMAC	2	Reprise de la partie basse du bardage façade Nord-Est du court n° 5		7 975,84 / 2.45 %	336 833,36 / 3.37 %		12/01/2021
190208	Procédure adaptée	17/10/2019	Mission d'amo technique, économique, programmiste complexe Chantereyne	37 600,00 €	D2X INTERNATIONAL	1	prolongation du délai d'exécution, prestations complémentaires, adaptation des modalités de paiement).	18 mois	10 000,00 / 26.59%	47 600,00 / 26.59 %		04/01/2021
20210086	Procédure adaptée	01/06/2021	Création d'un maison d'associations (réhabilitation) ex-école des Pervenches lot 5 : peinture et sol souple	27 920,00 €	Guy Lefevre	1	Prestations en plus - moins value		1 692.52 / 6,06 %	29 612.72 6,06 %		02/09/2021
20210052	Procédure adaptée	01/03/2021	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité de la salle Jean Nordez lot 8 : électricité courants forts et faibles	134 776,00 €	Masselin tertiaire	1	Prestations en plus - moins value		1 860.65 / 1,38 %	136 637.55 / 1,38 %		en cours

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
20210053-av2	Procédure adaptée	01/03/2021	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité de la salle Jean Nordez 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 9 : ascenseur	39 150,00 €	TK ELEVATOR	2	Prestations en plus - moins value		370,00 / 0,95 %	39520,00 / 0,95 %		23/09/2021
190180-av2	Procédure adaptée	25/09/2019	Restauration des façades et couvertures du Théâtre à l'italienne Lot 7 : électricité	149 914,61 €	SELCA	2	Prestations en plus - moins value		"-3 083,51 / -2,06%	148 739,83 / -0,79 %		15/09/2021
190205c	Appel d'offres	10/10/2019	Marché de services et de fournitures d'énergie, d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, ECS et climatisation Lot n° 2 : chaudières non murales	3 133 170,33 €	ENGIE COFEFY	3	Prestations en plus - moins value		"-1 006 109,52 / -30.19 %	2 326 505,17 / -30.19 %		16/09/2021
190206c	Appel d'offres	14/10/2019	Marché de services et de fournitures d'énergie, d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, ECS et climatisation Lot n° 3 : sites spécifiques	1 184 084,20 €	ENGIE COFELY	3	Prestations en plus - moins value		"- 259 463.34 / - 21.59 %	942 034,28 / - 21.59 %		16/09/2021
190177-av 2	Procédure adaptée	25/09/2019	Restauration des façades et couvertures du Théâtre à l'italienne Lot 4 : couverture	318 640,81 €	GALLIS	2	Prestations en plus - moins value		1 951,66 / 0,61 %	323 585.73 / 1,55 %		15/09/2021
20210051	Procédure adaptée	01/03/2021	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité de la salle Jean Nordez lot 7 plomberie	90 549,70 €	TABARIN ET ENTZMANN	1	Prestations en plus - moins value		2054.39 / 2,27%	92604.09 / 2,27 %		23/09/2021
20210084	Procédure adaptée	01/06/2021	Création d'une maison d'associations (réhabilitation) ex-école des Pervenches 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 3 : menuiserie intérieure - plâtrerie	101 794,87 €	SARL MENUISERIE DALMONT	1	Prestations en plus - moins value		3 976,46 / 3,90 %	105 771,33 / 3,90 %		14/09/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
20210084 avt	Procédure adaptée	01/06/2021	Création d'une maison d'associations (réhabilitation) ex-école des Pervenches 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 3 : menuiserie intérieure - plâtrerie	101 794,87 €	SARL MENUISERIE DALMONT	2	Prestations en plus - moins value		20 021,31 / 19,67 %	125 792,63 / 23,57 %		14/09/2021
20210137	Procédure adaptée	05/08/2021	Construction d'un local de stockage à la maison du Littoral et de l'environnement à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 1 : gros oeuvre	18 430,00 €	MARC SA	1	erreur matérielle il faut lire à l'article 4 de l'AE, un OS sera délivré pour le démarrage de la préparation et exécution des travaux					en cours
20210138	Procédure adaptée	23/08/2021	Construction d'un local de stockage à la maison du littoral et de l'environnement à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 2 : charpente bois - bardage bois- menuiseries extérieures	14 930,68 €	AMC FOLLIOT	1	erreur matérielle il faut lire à l'article 4 de l'AE, un OS sera délivré pour le démarrage de la préparation et exécution des travaux					en cours
20210139	Procédure adaptée	25/08/2021	Construction d'un local de stockage à la maison du littoral et de l'environnement à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 3 : couverture panneau sandwich	8 776,92 €	SARL C2L	1	erreur matérielle il faut lire à l'article 4 de l'AE, un OS sera délivré pour le démarrage de la préparation et exécution des travaux					en cours

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modifi cation	Objet de la modification	Nouvell e durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
20210140	Procédure adaptée	09/08/2021	Construction d'un local de stockage à la maison du littoral et de l'environnement à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 4 : électricité	660,32 €	INEO NORMANDIE	1	erreur matérielle il faut lire à l'article 4 de l'AE, un OS sera délivré pour le démarrage de la préparation et exécution des travaux					en cours
20210141	Procédure adaptée	05/08/2021	Construction d'un local de stockage à la maison du littoral et de l'environnement à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 5 : clôtures	4 066,00 €	MARC SA	1	erreur matérielle il faut lire à l'article 4 de l'AE, un OS sera délivré pour le démarrage de la préparation et exécution des travaux					en cours
20210142	Procédure adaptée	05/08/2021	Construction d'un local de stockage à la maison du littoral et de l'environnement à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 6 : peinture	1 410,47 €	SAS GUY LEFEVRE	1	erreur matérielle il faut lire à l'article 4 de l'AE, un OS sera délivré pour le démarrage de la préparation et exécution des travaux					en cours

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2021

Les décisions suivantes ont été prises :

Les concessions funéraires suivantes ont été délivrées :

□ **6 Concessions en secteur cinéraire :**

- 5 concessions temporaires : 440, 441, 442, 444, 445
- 1 concession trentenaire : 443

□ **12 Concessions traditionnelles :**

- 5 concessions temporaires : 8138, 8140, 8142, 8143, 8145
- 6 concessions trentenaires : 8135, 8136, 8139, 8141, 8144, 8146
- 1 concession cinquantenaire : 8137

Pôle finances et administration
Direction administration et affaires juridiques
Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2021_227
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2021

02 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020**

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal. »

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

PJ : 1

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 3 novembre 2021

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 45
Date de la convocation et de son affichage : 22 octobre 2021
Date d'affichage du compte rendu : 10 novembre 2021

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt et un, le trois novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 octobre 2021 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 21h25) - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 19h30) - MARGUERITTE David (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - RENARD Nathalie - ROGER Véronique - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - SPAGNOL Marc - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HÉBERT Karine a donné procuration à Camille MARGUERITTE
HULIN Bertrand a donné procuration à Sophie LEMOIGNE
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à SAGET Eddy
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia
PLAINEAU Nadège a donné procuration à VARENNE Valérie
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

Mme HAMEL Estelle conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP [25086, 14050](#) – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 05/11/2021

Reçu en préfecture le 05/11/2021

Affiché le

Développement Économique **SLO**

ID : 050-200056844-20211105-DEL2021_227-DE

Enseignement Supérieur

Tourisme

Attractivité du Territoire

Transports et Mobilités

Eau et Assainissement

Gestion du patrimoine bâti

Habitat et Renouvellement Urbain

Santé et Accès aux soins

Gestion des Déchets

Développement Durable

Proximité

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Communauté d'Agglomération du Cotentin (EPCI)

Directeur de publication : David MARGUERITTE - Président - **Coordination :** Direction de la Communication

Rédaction : Directions de l'EPCI - **Mise en page :** Direction Communication, d'après apim-caen.fr - **Illustrations :** Valérie KEGLER - **Impression :** Le Révérend

Crédits photos : Thierry HOUYEL, Antoine SOUBIGOU, Kurt ARRIGO, Aymeric PICOT, Baptiste ALMODOVAR, LM Wind Power, Valentin LEFLAMAND.



« CE QUI NOUS RASSEMBLE C'EST LE COTENTIN »

L'année 2020 aura été particulière à bien des égards. La crise sanitaire à laquelle nous avons dû faire face a profondément changé nos habitudes et a eu des impacts sur le fonctionnement de la collectivité.

Tout d'abord, le confinement nous a contraint à nous adapter dans nos manières de travailler avec souvent des répercussions sur nos vies personnelles. L'Agglomération a toutefois su garder son cap et assurer les services majeurs à la population. Cette épreuve a ainsi renforcé l'image de notre collectivité et son rôle plus que jamais prépondérant dans le quotidien de nos concitoyens. Les compétences que nous portons et les services de proximité qui sont exercés au profit des habitants sont ainsi apparus comme des repères essentiels.

2020 aura également été une année particulière du point de vue institutionnel. Le contexte sanitaire a décalé l'installation de notre exécutif. Cette prolongation tout comme l'élection de la nouvelle assemblée a néanmoins pu se faire de manière sereine grâce à l'implication de tous. Au plus fort de la crise, l'Agglomération n'a jamais cessé d'être en ordre de marche.

Le travail pour faire rempart à la crise a été conjointement mené avec la préparation de la feuille de route du mandat. Celle-ci fixera le cap de notre action pour les années à venir. Elle sera notre boussole auprès des élus du territoire, des habitants et de nos partenaires.

Le Cotentin marche sur deux jambes : la proximité et les grands projets. Nous sommes plus grands lorsque nous sommes rassemblés et cette unité nous permet d'accomplir de grandes choses. Nous avons la chance d'avoir l'un des plus beaux territoires. Le Cotentin est à la pointe dans de nombreux domaines et nous devons être ses plus fervents ambassadeurs.

Le rapport d'activité que vous tenez entre les mains témoigne du travail engagé et des premières actions mises en place. De nombreux chantiers restent à construire et je sais pouvoir compter sur notre force commune, sur notre passion pour les mettre en œuvre, notre conviction que l'avenir s'écrit ici, dans le Cotentin.

David MARGUERITTE,
Président de l'Agglomération du Cotentin

Temps forts 2020

JANVIER



- 1 Pose de la première pierre du PSLA de Valognes-Brix
- 2 Bilan de l'expérimentation de Transport à la demande pour le Pôle de Proximité de La Saire
- 3 Visite technique du Royal Ocean Racing Club pour la préparation de la Rolex Fastnet Race 2021




MARS



- 7 Première édition de « Job' Student » permettant aux étudiants de bénéficier d'une formation aux métiers de la restauration
- 8 Remise des récompenses aux femmes entrepreneurs dans le cadre du Festival Femmes dans la Ville

FÉVRIER

Envoyé en préfecture le 05/11/2021
 Reçu en préfecture le 05/11/2021
 Affiché le 
 ID : 050-200056844-20211105-DEL2021_227-DE

- 4 Inauguration de la Maison France Services à Valognes
- 5 Présentation des premiers travaux d'aménagements de la Zone du Grand Saint-Lin à Valognes
- 6 Visites des partenaires européens à l'entreprise Saumon de France dans le cadre du programme LEADER « Local Eat »



AVRIL



- 9 Visite auprès des agents du centre de tri pendant le confinement
- 10 Mobilisation des agents pour maintenir l'accueil téléphonique pendant le confinement

JUIN



- 13 Accompagnement des commerces pour déployer la vente en ligne pendant la crise sanitaire
- 14 Accueil des nouveaux internes en médecine



- 11 Équipement des lieux d'accueil en vue de la réouverture des accueils au public avec le déconfinement
- 12 Remise de masques aux habitants du Val-de-Saire par l'Agglomération et le Conseil départemental

JUILLET

- 15 Nouvelle édition de la Drheam Cup à Cherbourg-en-Cotentin
- 16 Visite du Président sur les Pôles de Proximité et à Port Diélette
- 17 Mise en place du nouveau Conseil communautaire, élection du Président et des membres du Bureau



AOÛT



- 18 Lancement du décompte à un an de l'arrivée de la Rolex Fastnet Race
- 19 Première réunion du M9 après les élections
- 20 Rentrée des classes à Montebourg

Temps forts 2020

SEPTEMBRE



- 21 Premier défi mobilité initié par l'Agglomération et le Conseil de Développement
- 22 Rencontre des élus sur le projet d'implantation d'un parc éolien dans le Val-de-Saire
- 23 Visite de Virginijus SINKEVICIUS, Commissaire européen à l'Environnement, aux Affaires Maritimes et à la Pêche à Cherbourg-en-Cotentin

NOVEMBRE



- 27 Visite de la maison d'accueil des enfants à Digosville financée en partie par un fonds de Concours
- 28 Envoi de gilets réfléchissants à l'ensemble des écoliers du Cotentin
- 29 Lancement de la Box de Noël du Cotentin dans le Val-de-Saire

OCTOBRE



- 24 Désignation du nouveau Président du Conseil de Développement
- 25 Inauguration de l'École d'usage du Cotentin à Valognes
- 26 20 ans du Planétarium Ludiver

DÉCEMBRE

- 30 Visite d'une entreprise bénéficiaire du dispositif Impulsion Résistance
- 31 Accueil des étudiants pour l'opération « Job Etudiant »
- 32 Conférence des Maires sur la mobilité



Envoyé en préfecture le 05/11/2021

Reçu en préfecture le 05/11/2021

Affiché le

SLO

ID : 050-200056844-20211105-DEL2021_227-DE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

La Communauté d'Agglomération : sa gouvernance, son organisation

Le Territoire	10
Les Compétences	10
La Gouvernance	14
Les Ressources Fonctionnelles (Administration Générale, Finances, etc.)	19

La contractualisation et les fonds LEADER

Le programme Européen LEADER	34
Le projet de coopération LEADER « Local Eat »	34

Le Développement Économique et l'Enseignement Supérieur

Le Développement Économique	36
L'attractivité économique	36
Le soutien aux filières	37
L'Économie Sociale et Solidaire	38
Le soutien aux commerces	39
L'Enseignement Supérieur	40

Le Tourisme et les actions en faveur de l'attractivité du territoire

.....	41
-------	----

Les Transports et Mobilités

Le Plan de Déplacements du Cotentin	48
Préparer un réseau unique	48
Les réseaux urbain et non-urbain	49
Les grands projets	49

L'Eau et l'Assainissement – La GEMAPI

Le Cycle de l'Eau 52
 La GEMAPI 54

La Gestion des Déchets, le Développement Durable et le Plan Climat-Air-Énergie Territorial

La Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés 56
 Le Développement Durable 62

La gestion du patrimoine bâti de l'Agglomération 63

Les PLUi, l'Habitat et les Gens du Voyage

Les PLUi 66
 L'Habitat 67
 Les OPAH 68
 Le Renouvellement Urbain 68
 La politique de la ville 70
 L'accueil des Gens du Voyage 71

La Santé, l'Accès aux soins et l'Accessibilité

La Santé et l'accès aux soins 74
 L'Accessibilité 75

La Proximité et l'Aménagement

L'activité des Pôles de Proximité 78
 La Direction transversalité et la coordination des politiques territoriales 80

Le Conseil de Développement 83



La Communauté d'Agglomération : sa gouvernance, son organisation

Le Territoire	10
Les Compétences	10
La Gouvernance	14
Les Ressources Fonctionnelles (Administration Générale, Finances, etc.)	19

129

COMMUNES

185 000

HABITANTS

6

CONSEILS
COMMUNAUTAIRES



**LA PRESQU'ÎLE
DU COTENTIN**

129
communes

221
élus communautaires
jusqu'en juillet 2020

192
élus communautaires
au 13 juillet 2020

Près de
185 000
habitants

899
agents tous emplois
confondus

LE TERRITOIRE

La Communauté d'Agglomération du Cotentin, née de la fusion de 9 Communautés de Communes (Vallée de l'Ouve, Les Pieux, La Saire, Saint-Pierre-Église, le Val de Saire, Montebourg, Douve et Divette, la Côte des Isles et Cœur du Cotentin) et de 2 Communes Nouvelles (Cherbourg-en-Cotentin et La Hague), a été créée le 1^{er} janvier 2017, suite à l'entrée en vigueur de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Les principes fondamentaux définis par la Charte de gouvernance votés en Conseil communautaire, identifient des services centraux et des services de proximité délocalisés. Les services de proximité sont présents au sein des ex-Communautés de communes, devenues désormais des Pôles de Proximité, et assurent au quotidien un service public auprès des usagers.

LES COMPÉTENCES

L'Agglomération du Cotentin exerce au quotidien plusieurs compétences définies dans la Charte de gouvernance, afin de répondre au mieux aux différentes problématiques visant à améliorer la qualité de vie des habitants et œuvrer en faveur de l'attractivité territoriale.

La prise en charge des compétences par l'Agglomération a été progressive et encadrée par la loi NOTRe. Ainsi, toutes les compétences

exercées avant la fusion par les Communautés de communes, ont été intégralement reprises par la Communauté d'Agglomération du Cotentin. La collectivité a disposé de 2 ans pour définir les compétences d'intérêt communautaire, et ainsi les conserver ou les rétrocéder aux communes. L'année 2018 a été marquée par d'importantes évolutions en matière de compétence, aboutissant au choix des compétences remises aux communes, et à l'intégration de nouveaux équipements.

Au 1^{er} janvier 2019, les compétences statutaires de l'Agglomération sont définies comme suit :

Les compétences obligatoires

- **En matière de Développement Économique :** actions de développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- **En matière d'Aménagement de l'Espace communautaire :** schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ; Précisions

apportées par délibérations sur la compétence « organisation de la mobilité » :

- l'Agglomération définit et met en œuvre les projets visant à organiser la mobilité entre les différents moyens ;
- l'Agglomération organise des services de transports à la demande, dans une logique de complémentarité avec le transport public régulier de personnes et d'harmonisation au sein de son ressort territorial ;
- dans le cadre de l'organisation des services publics de transport régulier de personnes dont elle a la compétence, l'Agglomération assure l'équipement des points d'arrêts, leur aménagement restant de la compétence des communes ;
- dans le cadre de sa participation au développement des modes de déplacement terrestres non motorisés, l'Agglomération assure la promotion des modes doux de manière générale ; elle peut assurer un appui en ingénierie aux projets communaux liés aux modes doux, et participer aux investissements correspondants via un fond de concours, sous réserve des conditions cumulatives suivantes :
 - que ces projets concourent à la stratégie globale définie par l'Agglomération, notamment via le Plan de Déplacements ;
 - que ces projets et les investissements afférents soient prévus dans les contrats partenariaux établis au niveau des pôles de proximité ;
 - que l'aménagement et l'entretien soient assurés par les communes et/ou le gestionnaire de voirie ;
 - convention de transfert de la compétence « transport de voyageurs non urbain, régulier ou à la demande » avec la Région Normandie ;
- **En matière d'Équilibre Social de l'Habitat** : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;
- **En matière de politique de la Ville** : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

- **En matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
- **En matière d'Accueil des Gens du Voyage** : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1^o à 3^o du II de l'article 1^{er} de la loi n^o 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
- **En matière de Collecte et Traitement des Déchets des Ménages et Déchets Assimilés.**

Les compétences optionnelles

- **Assainissement des eaux usées** (collectif et spanc). Au 1^{er} janvier 2020, l'Agglomération a également pris la compétence « Pluvial Urbain » ;
- **Eau potable** ;
- **Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie** : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- **Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire** ;
- **Création et gestion de Maisons de Services Au Public et définition des obligations de service au public y afférentes** en application de l'article 27-2 de la loi n^o 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Les compétences supplémentaires

- **Enseignement Supérieur et Recherche** : Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche suivant les dispositions du code de l'éducation. Actions de développement, d'animation et de promotion. Soutien à la vie étudiante ;
- **Santé et Accès aux Soins** : Actions en faveur du renforcement de la démographie des professionnels de santé dont la création, la gestion et l'entretien, des structures libérales de soins pluri-professionnelles de premiers recours, disposant d'un projet de santé collectif associant les professionnels de santé de la zone d'influence de la structure, sous maîtrise d'ouvrage publique ; Actions en faveur de la création et du développement des réseaux de santé de proximité et des réseaux thématiques de prévention ; Coordination générale des politiques de prévention et d'éducation à la santé, à l'échelle du territoire communautaire ; Élaboration d'un diagnostic de santé intercommunal ; Élaboration, mise en place, signature et gestion d'un Contrat Local de Santé ;



Accueil des enfants par les Relais Assistantes Maternelles de Valognes.

- **Social** : Soutien à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin et aux dispositifs d'insertion par l'emploi suivant les dispositions du code du travail ; Soutien aux personnes âgées à partir d'actions de coordinations et d'animations menées à l'échelle intercommunale ;
- **Infrastructure** : Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux ;
- **Incendie/Secours** : Versement du contingent incendie au SDIS et participation financière aux travaux de construction ou de restauration des centres de secours du Cotentin ;
- **Tourisme** : Création et la gestion du site touristique du Moulin du Cotentin à Fierville-Les-Mines et celui du Moulin de Marie Ravenel à Réthoville ainsi que l'aménagement, le balisage et l'entretien des itinéraires nationaux traversant le territoire (GR 223, sentier Littoral, chemin du Mont-Saint-Michel et de Saint-Jacques de Compostelle), les GR de Pays Tour de la Hague et Tour du Val de Saire, ceux répondant au cahier des charges des sentiers de Promenade et Randonnée (PR) conventionnés avec la Fédération Française de Randonnée et les sentiers labélisés Boucles Locales par le Conseil Départemental, dont la participation financière à l'entretien des voies vertes ;
- **Patrimoine** : L'accompagnement, le conseil et le soutien à la valorisation, la découverte et la conservation du patrimoine architectural (hors restauration et entretien) du Cotentin et le développement d'actions concertées d'animation du patrimoine sur les périmètres labellisés par la DRAC « Pays d'Art et d'Histoire » ;
- **Environnement** : les actions collectives visant à réguler les populations de rongeurs aquatiques, la collecte raisonnée des macro-déchets le long du linéaire côtier et des havres, l'adhésion au Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche (SYMEL) et la participation aux actions de gestion et protection des espaces naturels menées dans le cadre du SYMEL ;
- **Aménagement Numérique du Territoire** : établissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de télécommunication et participation au développement des usages notamment par la gestion des établissements publics numériques des Pôles de Proximité de la Côte des Isles et de la Vallée de l'Ouve ainsi que ceux rattachés dans la convention de labellisation au réseau des Maisons des Services Au Public (MSAP) développé dans le Cotentin ;
- **Divers** : Agences postales situées dans les zones d'activités économiques ; Gestion des biens du domaine privé de la Communauté d'Agglomération pouvant être loués, notamment les casernes de gendarmerie des Pieux, de Barneville-Carteret, de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de Valognes, de Montebourg et de Saint-Vaast-La-Hougue, les biens immobiliers appartenant actuellement à l'Agglomération (logements, et locaux professionnels) et les hébergements collectifs du Sciotot et du Siou ; Soutiens accordés par l'Agglomération aux associations en lien avec ses différentes compétences ou équipements.

Les définitions des intérêts communautaires pris par délibérations lors des séances du 24 mai et du 28 juin 2018

➤ **Développement Économique** : politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. Sont d'intérêts communautaires :

- L'observation de l'appareil commercial et des dynamiques commerciales ;
- L'élaboration de chartes ou schémas de développement commercial en cohérence avec le SCOT ;
- L'organisation à l'échelle communautaire de la concertation des professionnels et acteurs structurés du territoire, notamment sur le sujet de l'ouverture des commerces le dimanche ;
- La formulation d'avis sur tout projet commercial (création, extension, modification de destination) nécessitant un passage en Commission Départementale d'Aménagement Commercial ;
- L'émission de propositions de cadrage du développement commercial pour leur traduction dans les documents d'urbanisme ;
- L'accompagnement au niveau communautaire, d'initiatives visant à promouvoir, à fédérer et à mettre en réseau les professionnels et partenaires du territoire en matière de commerce.

➤ **Équilibre Social de l'Habitat** : politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. Sont d'intérêts communautaires :

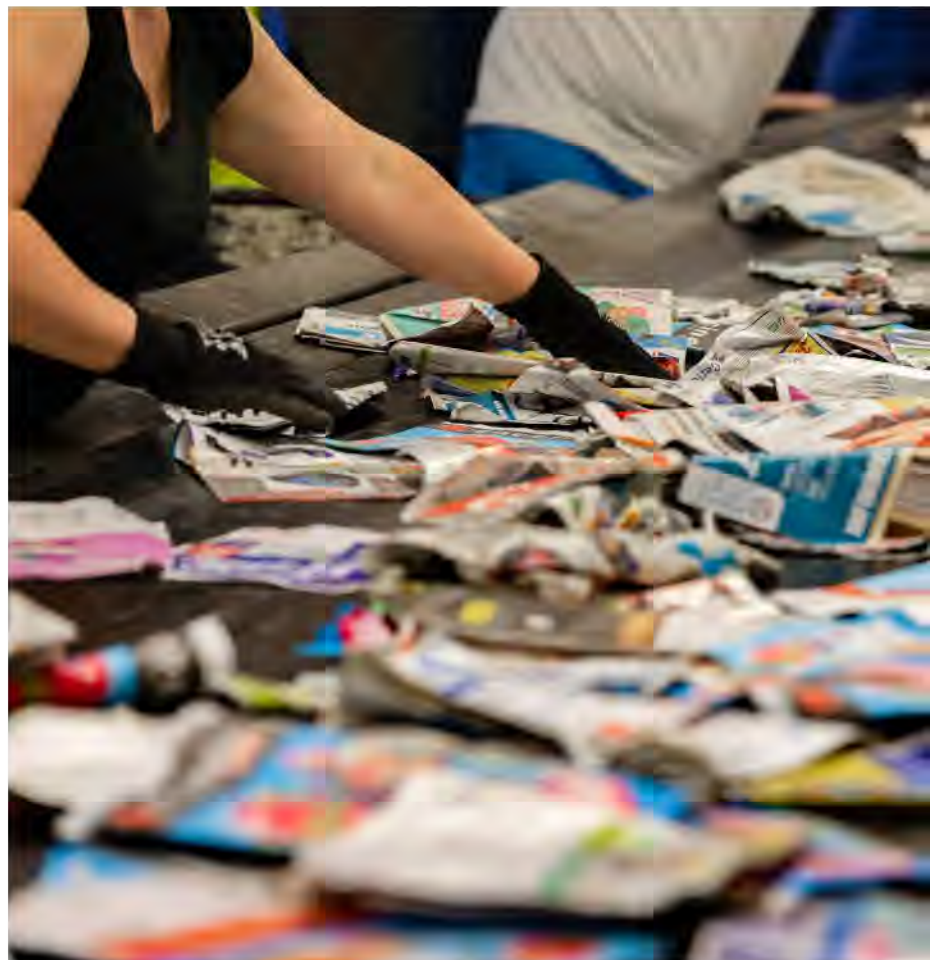
- Au titre de la politique du logement : les études stratégiques en matière d'habitat, les dispositifs d'observation de l'habitat et du foncier, le soutien au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes, le soutien à l'hébergement des étudiants des établissements d'enseignement supérieur du Cotentin, accueillis dans le parc HLM de l'agglomération du Cotentin, les actions et opérations d'accueil et d'habitat destinées aux gens du voyage ;
- Au titre des actions et aides financières en faveur du logement social : la coordination du partenariat local en matière d'habitat et de pré-programmation HLM (bailleurs, communes, département...) ;
- Au titre de l'action en faveur du logement des personnes défavorisées : les études relatives au logement et à l'hébergement des publics dits spécifiques ;
- Au titre de l'amélioration du parc immobilier bâti : l'étude, la mise en place et la coordination des dispositifs d'amélioration de l'habitat, tels que les OPAH et les PIG d'amélioration de l'habitat.

➤ Équipements Sportifs et Culturels.

Sont d'intérêts communautaires :

- les équipements sportifs suivants : les espaces aquatiques, piscines et bassin d'apprentissage situés dans des communes dont la densité de population est inférieure à 1 000 habitants au km², la coordination et la mise en réseau des bases nautiques à l'échelle du Cotentin, l'aménagement, la gestion et l'accompagnement des golfs du Cotentin, les équipements structurants du Cotentin pour la filière équine, à savoir le centre équestre des Pieux et son stade hippique, le stade hippique de La Hague et l'hippodrome de Cherbourg-en-Cotentin ;
- les équipements culturels suivants : le Hangar à dirigeables d'Ecausseville, le cinéma Richelieu de Réville, La Cité de la Mer et le planétarium Ludiver.

Le traitement des déchets au centre de tri.



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SA GOUVERNANCE, SON ORGANISATION

GOUVERNANCE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

192 Conseillers communautaires, représentant les 129 communes membres, se réunissent à raison de 5 ou 6 séances annuelles pour délibérer, débattre et voter les orientations stratégiques sous l'égide du Président.



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Conformément aux délégations de pouvoir reçues du Conseil, les 35 membres élus siégeant au bureau gèrent les affaires courantes et préparent les orientations stratégiques à présenter en Conseil. Cette séance se déroule sous l'égide du Président, à raison d'une dizaine de séances par an.



COMMISSIONS DE TERRITOIRE

Au nombre de 11, une par Pôle, les séances sont régies par un Président de Commission de territoire, siégeant également au Bureau. Elles réunissent les Conseillers communautaires, ainsi que les Maires, qui émettent un avis sur les sujets impactant les Pôles de Proximité, avant présentation en Conseil.



COMMISSIONS PROSPECTIVES

Elles correspondent aux compétences de l'Agglomération : administration générale, finances et commande publique, promotion et attractivité, aménagement de l'espace, développement des territoires, cycle domestique de l'eau, cycle naturel de l'eau et environnement. Les membres des Commissions prospectives sont des Conseillers communautaires désignés par les Commissions de territoire.



CONFÉRENCE DES MAIRES

Elle a pour objectif d'associer les Maires au fonctionnement et aux projets de l'Agglomération. Elle est également garante du respect des principes fondamentaux de la Charte de gouvernance.



COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Elle a pour fonction d'améliorer la qualité et l'efficacité des services publics gérés par l'Agglomération. Cette commission est composée de conseillers communautaires élus et de représentants d'associations locales et d'usagers.



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Cette instance, composée de 4 collèges, est un organe autonome de démocratie participative. Elle a pour objectif d'associer la société civile à la conduite des politiques publiques et à toutes les problématiques concourant à l'aménagement et au développement du Cotentin.

ADMINISTRATION

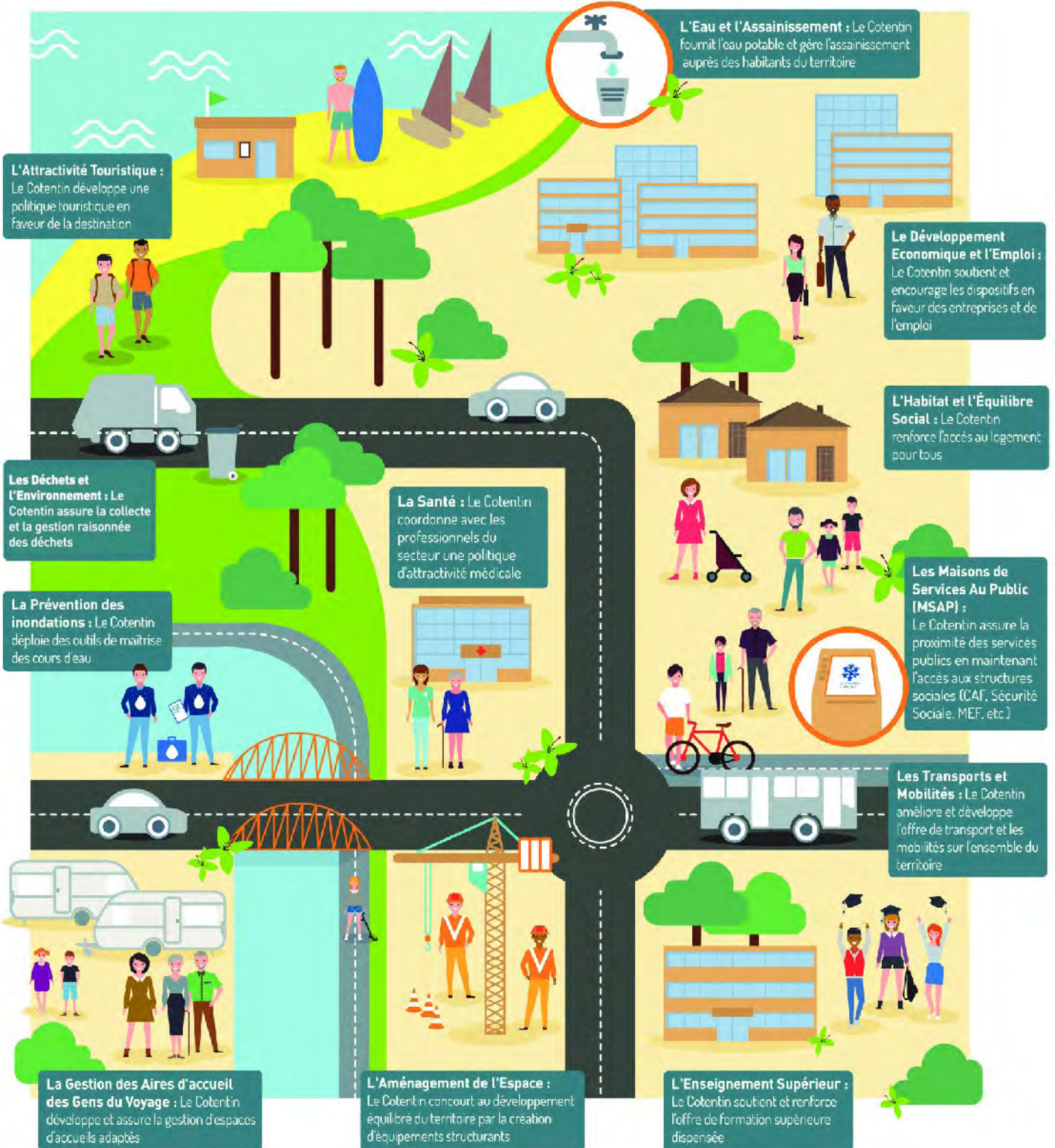


LES SERVICES

L'Agglomération du Cotentin dispose de véritables portes d'entrée pour ses usagers : le siège de la collectivité et les 11 Pôles de Proximité. Représentant un bassin de vie, ces clés d'entrée territorialisées sont en interface avec les services et la direction générale de l'agglomération pour assurer un service public de qualité.

Le Cotentin, au coeur de votre quotidien

L'agglomération du Cotentin oeuvre en faveur de l'attractivité du territoire et veille au bien-vivre ensemble de ses 185 000 habitants.



LES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE (35) JUSQU'AU 13 JUILLET 2020



Jean-Louis VALENTIN
 Président de la Communauté
 d'agglomération du Cotentin



Benoît ARRIVÉ
 1^{er} Vice-Président
 Développement Économique et Emploi



Patrice PILLET
 2^e Vice-Président
 Relations Territoriales et
 Monde rural



Yveline DRUEZ
 3^e Vice-Présidente
 Urbanisme et Aménagement de
 l'espace (SCOT, PLU)



Jacques LEPETIT
 4^e Vice-Président
 Ressources Humaines
 et Mutualisation



Jacques COQUELIN
 5^e Vice-Président
 Équipements structurants et Santé



Christian PRIME
 6^e Vice-Président
 Finances



Geneviève GOSSELIN-FLEURY
 7^e Vice-Présidente
 Développement et Promotion du
 Tourisme, Actions Extérieures et
 Coopérations



Philippe LAMORT
 8^e Vice-Président
 Eau et Assainissement



Noël LEFÈVRE
 9^e Vice-Président
 Transports et Mobilités



Jean-Pierre LEMYRE
 10^e Vice-Président
 Habitat et Accessibilité



Elisabeth BURNOUF
 11^e Vice-Présidente
 Communication, Promotion
 et Conseil de Développement



Edouard MABIRE
 12^e Vice-Président
 Gestion des déchets, Environnement
 et Développement Durable



Bernard LEBARON
 13^e Vice-Président
 GEMAPI et Préservation du Littoral



Jean-Marie LINCHEAU
 14^e Vice-Président
 Politique de la Ville et Foncière, Services
 Généraux, SIG et Accueil des gens du
 voyage



David MARGUERITTE
 15^e Vice-Président
 Enseignement Supérieur, Recherche
 et Innovation



Arnaud CATHERINE
 Conseiller délégué
 au Transport Urbain



Maurice DUCHEMIN
 Conseiller délégué
 à la Ruralité



Agnès TAVARD
 Conseillère déléguée
 à la Commande publique



Claudine SOURISSE
 Conseillère déléguée
 à la Vie étudiante et à la
 Promotion des formations



Carole GOSSWILLER
 Conseillère déléguée
 à l'Accessibilité



Philippe BAUDIN
 Conseiller délégué à la Préservation de
 l'environnement et des Ecosystèmes et à
 la Valorisation des déchets



Jacques HAMELIN
 Conseiller délégué au suivi des Travaux
 d'Eau Potable, d'Assainissement des Eaux
 Usées et Pluviales



Cyril BOURDON
 Conseiller Délégué
 à l'Aménagement Numérique du
 Territoire et Schéma Directeur des
 Systèmes d'Information



Gilbert LEPOITTEVIN
 Président de Commission
 de Territoire de Cherbourg-
 en-Cotentin



Alain CROIZER
 Président de Commission
 de Territoire du Cœur
 du Cotentin



Johan DENIAUX
 Président de Commission
 de Territoire des Plaux



Patrick LERENDU
 Président de Commission
 de Territoire de La Hague



Yves ASSELINE
 Président de Commission
 de Territoire du Val de Saire



Daniel DENIS
 Président de Commission
 de Territoire de St-Pierre-Eglise



Daniel MELLET
 Président de Commission
 de Territoire de la Côte des Isles



Henri DESTRÉS
 Président de Commission
 de Territoire de Douve et Divette



Christèle CASTELEN
 Présidente de Commission
 de Territoire de Montebourg



Michel LAFOSSE
 Président de Commission
 de Territoire de la Vallée
 de l'Ouve



Evelyne MOUCHEL
 Présidente de Commission
 de Territoire de La Saire

LES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE (35) AU 13 JUILLET 2020



David MARGUERITTE
Président de la Communauté
d'agglomération du Cotentin



Jacques COQUELIN
1^{er} Vice-Président
Grands Projets et Politiques
de Santé



Benoît ARRIVÉ
2^e Vice-Président
Développement Économique,
Emploi et Insertion



Manuela MAHIER
3^e Vice-Présidente
Mer, Nautisme et
Rayonnement du Cotentin



Christèle CASTEILEIN
4^e Vice-Présidente
Relations avec les Territoires,
Cadre de Vie et Ruralité



Sébastien FAGNEN
5^e Vice-Président
Urbanisme, Stratégie Foncière
et Politique de la Ville



Odile THOMINET
6^e Vice-Présidente
Valorisation du Patrimoine
et des Équipements
touristiques et de loisirs



Yves ASSELINE
7^e Vice-Président
Relations Citoyennes,
Concertation et Ressources
Humaines



Martine GRUNEWALD
8^e Vice-Présidente
Habitat et Logement



Philippe LAMORT
9^e Vice-Président
Cycle de l'Eau



Eric BRIENS
10^e Vice-Président
Finances et Patrimoine
communautaire



Anna PIC
11^e Vice-Présidente
Fonds européen, Coopérations
et Gens du Voyage



Jean-René LECHÂTREUX
12^e Vice-Président
Energie, Climat et Prévention
des Risques Majeurs



Edouard MABIRE
13^e Vice-Président
Collecte et Valorisation
des Déchets



Arnaud CATHERINE
14^e Vice-Président
Mobilités



Nicole BELLIOU-DELACOUR
15^e Vice-Présidente
Enseignement Supérieur,
Recherche et Innovation



Frédéric LEQUILBEC
Conseiller délégué
Égalité des chances,
Accessibilité et Administration
Générale



Antoine DIGARD
Conseiller délégué
Agriculture, Circuits-Courts
et Programme Alimentaire
Territorial (PAT)



Sylvie LAINÉ
Conseillère déléguée
Commande Publique
et Numérique



Véronique MARTIN-MORVAN
Conseillère déléguée
à la Proximité



Philippe BAUDIN
Conseiller délégué
Gestion de la Collecte
des Déchets



Olivier DE BOURSETTY
Conseiller délégué à
l'Application des Droits des
Sols (ADS) et à l'Aménagement
Durable du Territoire



Ralph LE JAMTEL
Conseiller délégué
Prévention et Éducation
à la santé



Catherine BIHEL
Conseillère déléguée
Orientation, Promotion des
Formations et Vie Étudiante



Dominique HÉBERT
Président de la Commission
de Territoire de
Cherbourg-en-Cotentin



Alain CROIZER
Président de la Commission
de Territoire du Cœur
du Cotentin



Patrick FAUCHON
Président de la Commission
de Territoire des Pieux



Patrick LERENDU
Président de la Commission
de Territoire de La Hague
et Conseiller délégué à
l'Aménagement Numérique
du territoire



Jean-Pierre LEMYRE
Président de la Commission
de Territoire du Val de Saire



Daniel DENIS
Président de la Commission
de Territoire de St-Pierre-Eglise



Jean-Michel BOUILLON*
Président de la Commission
de Territoire de la Côte
des Isles



Stéphane BARBÉ
Président de la Commission
de Territoire de Douve et Divette
et Conseiller délégué aux
Mobilités Alternatives



Jean-Pierre MAUQUEST
Président de la Commission
de Territoire de Montebourg



Françoise LEROSIGNOL
Présidente de la Commission
de Territoire de la
Vallée de l'Ouve



Evelyne MOUCHEL
Présidente de la Commission
de Territoire de La Saire

**Jean-Michel BOUILLON
est décédé le 8 avril 2021.
L'implication de cet élu au
service du Cotentin et des
habitants de la Côte des
Isles a été saluée par le
Conseil communautaire.*



**Le Conseil
communautaire
s'est réuni à
6 reprises en
2020.**

L'ORGANISATION DES INSTANCES

La création du Cotentin s'appuie sur la Charte fondatrice de gouvernance rédigée et votée par les élus communautaires. Ce socle de principe, partagé par l'ensemble des communes membres, traduit la volonté de co-construction du Cotentin dans le respect de sa diversité.

Le Conseil communautaire est composé de 221 Conseillers et représente les intérêts des 129 communes membres. Cette instance se réunit 6 à 7 fois par an sous l'égide du Président et acte les décisions stratégiques du Cotentin. Lors de la 1^{re} séance d'installation du Conseil, le 21 janvier 2017, les représentants du bureau ont été élus. Au nombre de 35, (le Président, 15 Vice-Présidents, 11 Présidents de Commission de territoire et 9 Conseillers délégués), le Bureau se réunit en amont du Conseil communautaire dans le but de préparer les délibérations qui y seront présentées.

En parallèle, deux instances travaillent à l'avancement des projets de proximité et spécifiques :

- **La Commission de Territoire est une instance locale qui émet un avis sur les sujets impactant les territoires des Pôles de Proximité avant présentation au Bureau ;**
- **La Commission Prospective a remplacé la Commission Thématique depuis août 2020. Ces commissions sont réparties sur les sujets suivants : administration générale, finances et commande publique, promotion et attractivité, aménagement de l'espace, développement des territoires, cycle domestique de l'eau, cycle naturel de l'eau et environnement. Les membres des Commissions Prospectives sont des Conseillers communautaires désignés par les Commissions de Territoire.**

LE PÔLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE, ACHAT PUBLIC ET MOYENS GÉNÉRAUX

L'Administration Générale

Le rôle et les missions de la Direction de l'Administration Générale sont principalement tournés autour de l'organisation de la vie institutionnelle de la collectivité, de la gestion de l'accueil, du courrier et de la relation citoyenne ainsi que la gestion des contentieux et précontentieux de l'agglomération et de la prévention des risques juridiques de l'ensemble des projets traités.

L'année 2020 a été notamment marquée par la gestion de la crise sanitaire, l'installation du nouveau mandat et la poursuite des objectifs de dématérialisation des actes et des procédures.

► La continuité de l'activité a été assurée pendant les périodes de confinement

Face à la crise sanitaire, la Direction de l'Administration Générale a assuré la continuité de son activité et de ses missions de service public. Son accueil physique, téléphonique et électronique a notamment été maintenu au Siège pendant les confinements aux horaires habituels d'ouverture.

La continuité institutionnelle a également assurée par le maintien, en distanciel, des instances communautaires. Les Bureaux communautaires ont été organisés à distance et un Conseil communautaire s'est même tenu pour la première fois en visioconférence au mois de juin 2020.

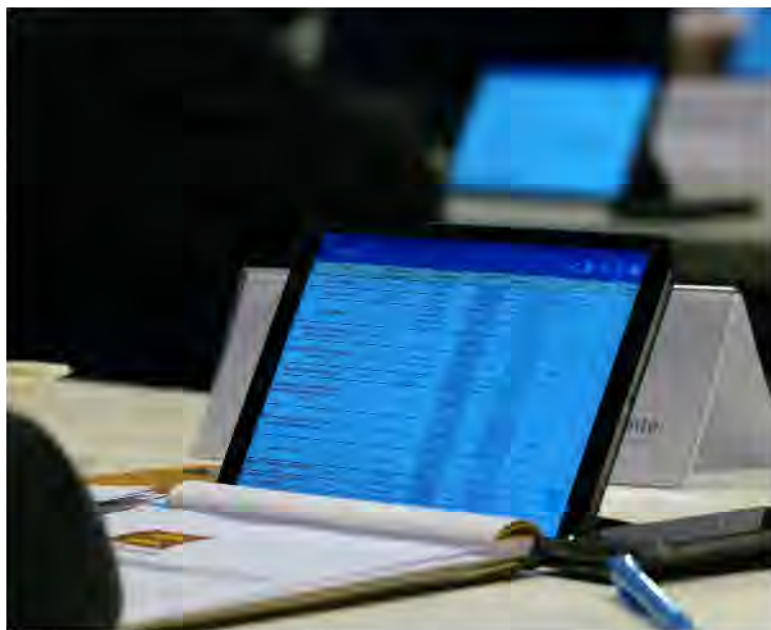
En outre, une veille législative et réglementaire a été menée, afin de se tenir informé des évolutions de la réglementation en lien avec la crise sanitaire et analyser leurs conséquences sur le fonctionnement de l'agglomération.

► Une adaptation de la gouvernance

La Direction de l'Administration Générale s'est adaptée de manière continue aux dispositions précisées par la loi Urgence Sanitaire votée le 22 mars 2020 et les ordonnances qui l'ont suivie. Ces dispositions ont entraîné pour la gouvernance de l'Agglomération du Cotentin des effets importants : mandats des Conseillers communautaires prolongés ; attributions du Conseil communautaire déléguées au Président de l'agglomération (à l'exception de quelques prérogatives), incidences sur la tenue du second tour des élections municipales et sur l'installation du nouveau Conseil d'agglomération.

**Remise des
boîtiers de vote
aux élus avant le
Conseil.**





Les dossiers de séances de l'Assemblée font l'objet d'un envoi dématérialisé.

➤ L'Installation du nouveau mandat le 13 juillet 2020

Après une période où le Conseil communautaire a fonctionné dans un format hybride et transitoire, c'est-à-dire à la fois avec les conseillers communautaires issus du 1^{er} tour et ceux dont le mandat s'est poursuivi jusqu'à la tenue du second tour dans leur commune, le Conseil communautaire a pu être installé dans son format définitif le 13 juillet 2020. La préparation des élections a énormément mobilisé la Direction de l'Administration Générale, qui a également travaillé à la réalisation d'un guide de l'élu remis à chaque conseiller communautaire en début de mandat.

➤ La poursuite de la dématérialisation des actes et procédures

La dématérialisation des actes et des instances s'est poursuivie en 2020 avec la mise en place des décisions dites « Ordonnances » pendant toute la période du confinement. L'ensemble du processus des décisions du Président a pu être dématérialisé, depuis la création des actes jusqu'à leur mise en ligne sur le site internet. D'autre part, tous les élus ont été dotés en début de mandat d'un équipement numérique permettant un envoi totalement dématérialisé des séances du Conseil.

➤ La création d'un bulletin juridique

La période d'état d'urgence sanitaire ainsi que les mois qui ont suivi, ont nécessité une veille juridique intensive pour maintenir les services informés des modifications de la réglementation. Cette veille s'est concrétisée par la création d'un bulletin juridique trimestriel adressé à l'ensemble des agents de l'agglomération par voie électronique. Le premier bulletin a été envoyé au mois de décembre 2020.

➤ 192 élus titulaires ont été installés le 13 juillet 2020 (contre 221 au mandat précédent). 124 suppléants peuvent être amenés à siéger en remplacement de leur Conseiller titulaire.

➤ Le Conseil communautaire de l'agglomération s'est réuni à 6 reprises en 2020 pour délibérer sur 227 délibérations. Le Bureau communautaire s'est réuni 16 fois pour étudier et se prononcer sur 61 décisions de Bureau. 470 Décisions du Président et 129 arrêtés du Président ont également été pris en 2020.

➤ 2 conférences des maires se sont tenues en 2020.

➤ Le rôle et le format des commissions thématiques ont évolué avec la mise en place de la nouvelle gouvernance. Appelées désormais commissions prospectives, elles sont au nombre de 6 et ont pour vocation de débattre des projets du mandat, d'émettre des avis sur ces derniers et de réfléchir aux grands enjeux de l'agglomération, chacune dans leurs domaines.

➤ Le service Accueil - Bureau du courrier a traité 9 200 courriers en 2020. Le courrier est l'un des principaux modes de communication entre la collectivité et ses interlocuteurs. Son traitement est primordial pour une bonne diffusion des informations et un suivi réactif des dossiers à l'échelle de la Communauté d'agglomération.

➤ En 2020, l'unité des affaires juridiques a reçu 128 demandes d'accompagnement juridique de la part des services de l'agglomération. Ainsi, entre 2019 et 2020, les demandes des services ont augmenté de 121 %. Par ailleurs, 4 litiges ont pris fin par le biais d'une décision de justice, le dernier ayant été résolu à la suite de la signature d'un protocole transactionnel. Enfin, l'unité des affaires juridiques a géré 12 nouvelles situations litigieuses dont 7 ont été réglées à l'amiable.

Les Achats et la Commande Publique

En matière de Commande Publique, l'agglomération est assujettie à la réglementation en vigueur et son périmètre recouvre aussi bien des travaux, des fournitures que des services. Historiquement concentrée sur la sécurité des procédures, la Direction ambitionne désormais de faire évoluer la collectivité vers des achats encore plus efficaces et responsables. Dans ce contexte, l'activité de la Direction est prioritairement centrée sur les 3 axes suivants : sécuriser la passation et l'exécution financière des marchés publics ; faciliter l'accès de toutes les entreprises aux appels d'offres de l'agglomération ; développer une politique d'achat socialement responsable et privilégier la notion de développement durable.

Activité 2020

➤ Rencontres avec les entreprises de travaux publics

En lien avec la Fédération Régionale des Travaux Publics de Normandie (FRTP Normandie), la Direction a organisé à partir du 3/11/2020 des temps de travail entre techniciens, acheteurs de l'agglomération et entreprises. Objectif : améliorer les prochains appels d'offres et optimiser les cahiers des charges des futurs chantiers.

➤ Rencontres avec les élus des Pôles de Proximité du Cotentin

A la demande du Président, la Direction a présenté l'organisation de la commande publique au sein de l'agglomération ainsi que ses enjeux, présents et à venir, auprès des élus du Cotentin, en Commissions de Territoires. (Enclenchement le 23/10/2020 avec une fin de la démarche le 08/04/2021.)

➤ Continuité des achats pendant les périodes de confinement

Malgré le confinement strict, le rythme des appels d'offres est resté soutenu. Autre défi de taille pour la direction : accompagner les services dans la dotation de masques et d'équipements de protection, dans un contexte où la demande était très supérieure à l'offre.

➤ Séminaire et formation de perfectionnement aux marchés publics

Un séminaire puis une session de perfectionnement se sont respectivement déroulés en janvier et mars 2020. Organisé avec le CNFPT, les services communautaires ont ainsi pu bénéficier de l'intervention d'un expert sur les grandes questions et l'actualité des marchés publics. Ces actions seront réitérées au vu de la qualité de la formation et des nombreux retours positifs.

Chiffres 2020

➤ 121 consultations publiées par les services communautaires sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics en 2020, qui ont fait l'objet de 7 850 visites. En réponse à ses consultations, l'Agglomération a reçu et étudié 498 dossiers d'offres en 2020.

➤ La Commission d'Appel d'Offres permanente de l'Agglomération s'est réunie à 15 reprises pour étudier et se prononcer sur 55 procédures.

➤ La commission permanente chargée des procédures de concessions s'est réunie à 5 reprises pour intervenir sur 3 procédures ; la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunissant des représentants du Conseil communautaire et des associations locales, a tenu 2 séances.

La Logistique et les Moyens Généraux

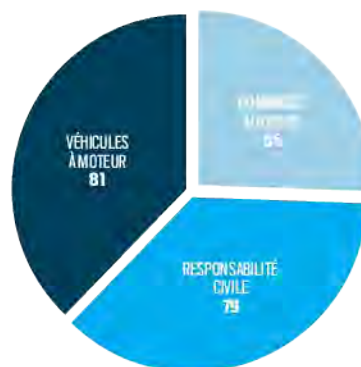
Direction support et transversale en matière logistique et mécanique au service de l'ensemble des pôles et directions de la collectivité, la DLMG a pour missions la gestion assurancielle des sinistres, la mise en place de marchés transversaux de fournitures et services logistiques, le suivi des fluides, le suivi et la maintenance des véhicules du Cotentin, l'organisation logistique des instances et manifestations, la mise en place du service et des circuits vagues trimestre.

Activité 2020

Les actions menées en 2020 par la direction ont principalement été rythmées par la crise sanitaire de la COVID 19 et de son évolution tout au long de la période pour répondre aux besoins de l'ensemble des agents.

➤ Assurances

215 DOSSIERS SINISTRES TRAITÉS EN 2020



L'ensemble des véhicules du parc automobile ont été floqués aux couleurs de l'Agglomération.





Remise des masques de protection aux différents services.

Au-delà du suivi des 215 dossiers relatifs à des sinistres traités, l'année 2020 a été consacrée à la préparation et la création d'un outil de suivi de la sinistralité de la collectivité et ce, depuis le 01/01/2018 en collaboration étroite avec le SIG. Cet outil permet d'ores et déjà d'identifier d'éventuelles problématiques rencontrées par les agents dans les directions les plus impactées et ainsi de mettre en place des systèmes de prévention voir d'amélioration du service afin de limiter ces sinistres. Enfin, cet outil permet de préparer les futurs marchés d'assurance du Cotentin pour le 01/01/2023.

➤ **Marchés publics transversaux**

L'année 2020 a été marquée par la réalisation et la mise en place de marchés transversaux répondant aux protections sanitaires liés à la pandémie du COVID 19.

Dans ce contexte il a été mis en place, les marchés portant sur le nettoyage des locaux du Cotentin, les marchés des masques lavables, jetables et inclusifs, les marchés de produits et accessoires, les marchés d'équipements de protection individuelle (chaussants, équipements de travail en hauteur, protection auditives, protections respiratoires, protections des mains, etc.). Les démarrages de ces marchés au cours de l'année 2020 et début 2021 sont l'aboutissement d'un travail collaboratif étroit avec la DESPMET, la Commande Publique et l'ensemble des directions techniques de la collectivité.

➤ **Suivis des fluides**

La DLMG s'est attachée à réaliser les bases de données de suivi des consommations de carburants par véhicules, ayant pour buts de suivre les consommations de carburants en temps réel en vue de la préparation des nouveaux marchés en 2022 et de disposer des

informations nécessaires aux programmations d'entretien des véhicules et d'élaboration du plan pluriannuel d'investissement de renouvellement du parc ; des données techniques des différents Points de livraison (PDL) d'électricité du Cotentin. Ce suivi exhaustif a permis de préparer et de mettre en place le marché de fourniture d'énergie des PDL inférieurs à 36 KVA le 01/01/2021 auprès d'EDF collectivités dans le cadre du groupement d'achat du SDEM ; des données techniques des Points de Comptage et d'Estimation de gaz des bâtiments pour la préparation du nouveau marché. Le nouveau marché de fourniture de gaz est effectif depuis le 01/07/2021 auprès d'ENGIE dans le cadre du dispositif d'achat groupé de l'UGAP Vague 6.

➤ **Création et mise en place des stocks COVID pour distribution aux services**

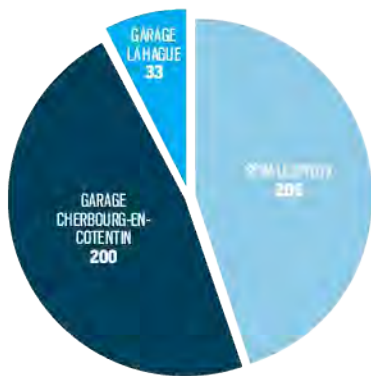
Dès le début de la pandémie, l'ensemble des services de la DLMG s'est attachée à rechercher des solutions d'approvisionnement en urgence de fournitures et de produits de lutte contre la COVID 19 (gel hydro alcoolique, désinfectants de surfaces, lingettes sèches, lingettes nettoyantes, gants nitriles, plexiglass pour les accueils, masques jetables, masques lavables, etc.) en lien étroit avec la Direction de la Commande Publique.

La DLMG a défini un lieu de stockage situé au CTC des produits en collaboration avec le Pôle de Proximité des Pieux. Les stocks constitués, la DLMG a organisé et assuré la distribution au sein des pôles et directions lors de la reprise d'activité des services. Depuis, la DLMG assure les réapprovisionnements de ces fournitures et produits auprès des services et le suivi en temps réel des stocks. Les remises de produits sont assurées depuis le 01/02/2021 par le vaguemestre auprès des services.

➤ **Service Parc Véhicules et Atelier**

Lors de cette période sanitaire et notamment de confinement, le SPVA a été fortement mobilisé pour permettre aux services d'assurer leur continuité de service à tout moment y compris lors des jours fériés. Dans ce contexte, la DLMG a mis en place en collaboration des RH, une astreinte d'urgence de l'atelier mécanique. Ainsi toute les mécaniciens et toute l'équipe du SPVA a assuré les interventions de dépannage d'urgence en temps réel sur l'ensemble du Cotentin.

**LE PARC DU COTENTIN :
442 VÉHICULES SUIVIS PAR 3 GARAGES
DONT 2 MUTUALISÉS**

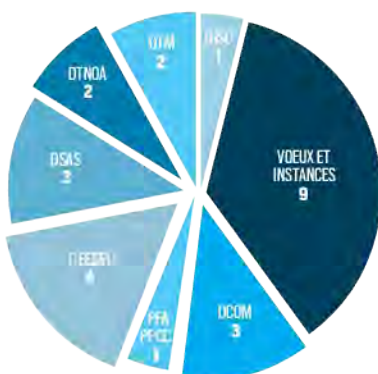


➤ **Organisation Logistique Instances et Manifestations**

OLIM a étudié de nouvelles conditions d'installation logistiques des différentes réunions des instances et événements pour répondre à la fois aux conditions sécuritaires réglementaires et préventions sanitaires qui s'imposaient : fléchages, respect de la distanciation sociale, protection des invités.

Enfin lors de la période d'absence d'activité, les collègues d'OLIM ont su proposer et apporter leur appui au sein des autres services de la DLMG alors en forte activité, tels que le SPVA ou lors de la création des stocks COVID.

**NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS RÉALISÉS
EN 2020 PAR DIRECTIONS**



Chiffres 2020

➤ **Assurances** : 215 dossiers sinistres traités pour un coût de sinistralité de 365 290 €

➤ **Marchés publics transversaux :**

- Marchés de nettoyage des locaux et vitreries du Cotentin : 85 répertoriés lors de la consultation et aujourd'hui plus de 102 sites du territoire sont supervisés par le service au titre des nettoyages périodiques
- Masques lavables : 9 000 masques commandés (1 dotation en 2020 et préparation de la dotation début 2021)
- Masques jetables : plus de 124 000 masques commandés
- Marchés d'équipements individuels (chaussants, équipements de travail en hauteur, protection auditives, protections respiratoires, protections des mains, etc.) : analyse et tests de 150 échantillons et testés et vérification de 213 fiches techniques.

➤ **Suivis des Fluides :**

- 575 cartes de carburants qui font l'objet d'un suivi de consommation mensuelle.
- 565 points de livraison d'électricité sur le Cotentin (sites inférieurs et supérieurs à 36 KVA et éclairage public).
- 22 Points de comptage et d'estimation (PCE) de gaz recensés à l'échelle de la collectivité
- 620 demandes interventions sur les véhicules du Cotentin au sein du SPVA des Pieux.

➤ **Création et mise en place des stocks COVID pour distribution aux services, en 2020 :**

- 5000 masques lavables commandés et distribués
- 124000 masques jetables commandés et distribués
- Plus de 840 litres de gel hydro-alcoolique commandés et distribués
- Plus de 1400 litres de désinfectant multisurfaces commandés et distribués

➤ **SPVA :**

- 620 demandes interventions sur les véhicules du Cotentin au sein du SPVA des Pieux.



LES RESSOURCES HUMAINES

La Direction des Ressources Humaines a pour mission de concevoir et d'animer la politique de gestion et de pilotage des ressources humaines de l'Agglomération du Cotentin. Son rôle est d'assurer :

➤ **1. Le management de la fonction ressources humaines : organisation de la fonction ressources humaines au sein de la Direction des ressources humaines et de la Communauté d'Agglomération du Cotentin**

- Gestion des recrutements des agents titulaires et contractuels ;
- Gestion des carrières ;
- Gestion des situations individuelles (temps partiel, disponibilité, détachement, etc.) ;
- Processus de paie ;
- L'accompagnement au quotidien des services.

➤ **2. Le pilotage des ressources humaines : suivi de la masse salariale et des emplois, la réalisation du bilan social, de revue de gestion et d'indicateurs à destination de la Direction générale des services.**

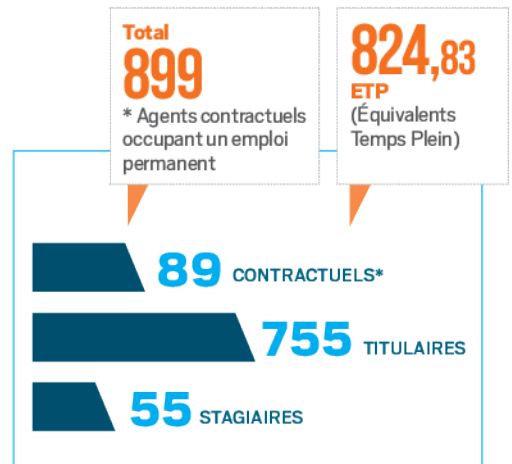
➤ **3. La gestion des effectifs, des emplois et compétences : contribution aux orientations pour les campagnes d'emploi et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, mise en place des procédures de recrutements, supervision des plans de formation des personnels.**

➤ **4. L'animation du dialogue social : relation avec les organisations syndicales, gestion des instances de dialogue et de décisions (CT, CHSCT, comités de travail, etc.), communication interne pour l'ensemble des personnels.**

➤ 5. L'a
 travail : médecine préventive, politique de prévention, action sociale, mieux-être au travail...

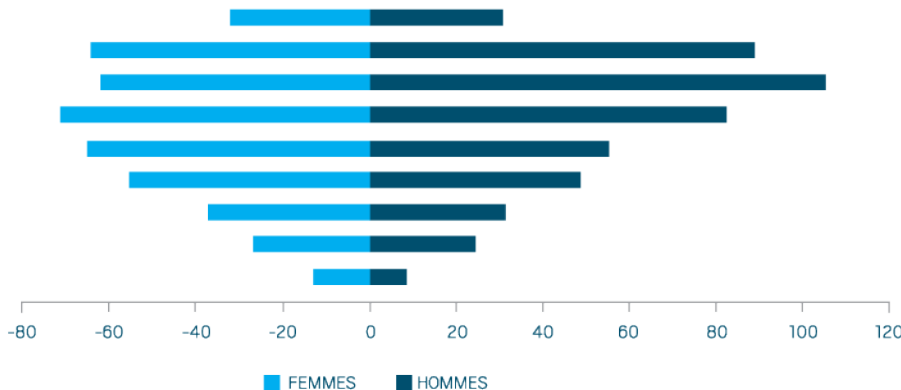
L'effectif des agents permanents rémunéré de l'Agglomération, à la date du 31/12/2020, s'élève à 899 agents, répartis autour de 6 pôles :

- Administration Générale et Moyens Généraux ;
- Stratégie et Développement Territorial ;
- Ressources Humaines ;
- Finances ;
- Services Techniques ;
- Proximité et Aménagement.



La part des titulaires et stagiaires dans la communauté représente ainsi 90% des agents permanents au 31 décembre 2020 et plus de 72% des agents tous statuts confondus.

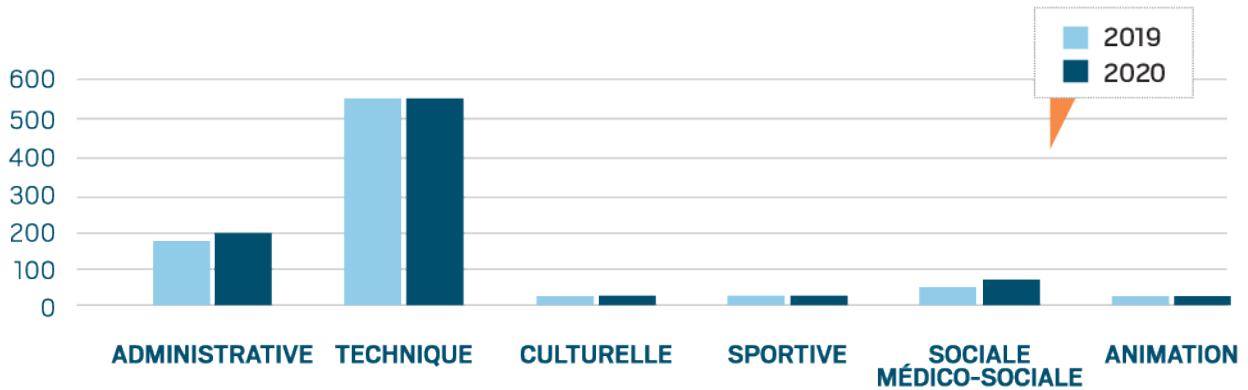
Pyramide des Âges



51%
 de l'effectif permanent sont des hommes

Moyenne d'âge 46 ANS et 5 mois
 à titre de comparaison la moyenne en 2017 était de 45 ans et 4 mois.

Répartition par filière



La filière technique représente la majorité de l'effectif permanent présent soit **61%** et **22 %** pour la filière administrative. Les filières culturelle, sportive, sociale / médico-sociale et animation représentent, quant à elles, **17%** de l'effectif permanent.

Agents entrés en 2020 dans l'effectif permanent



77 agents entrés en 2020 dans l'effectif permanent

Réintégrations en 2020

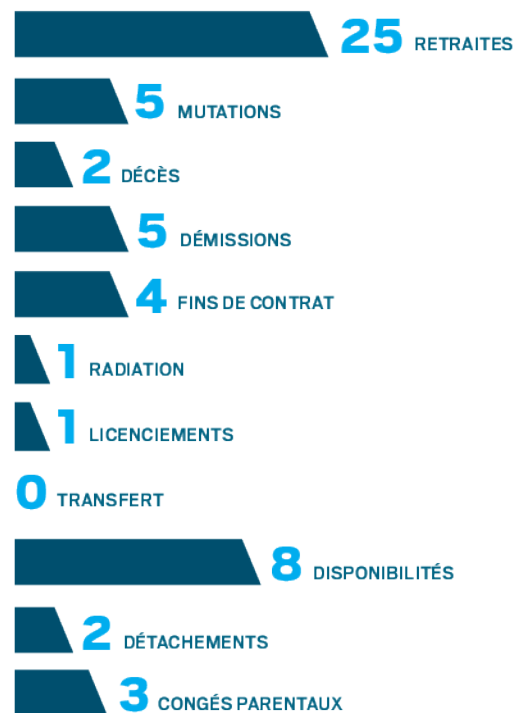


3 réintégrations

Avancements et évolutions statutaires

- **83 agents** ont bénéficié d'un avancement de grade ou d'une promotion interne. Ce qui représente 6,40 % de l'effectif permanent.
- **368 agents** ont eu un avancement d'échelon.

Agents sortis en 2020 de l'effectif permanent



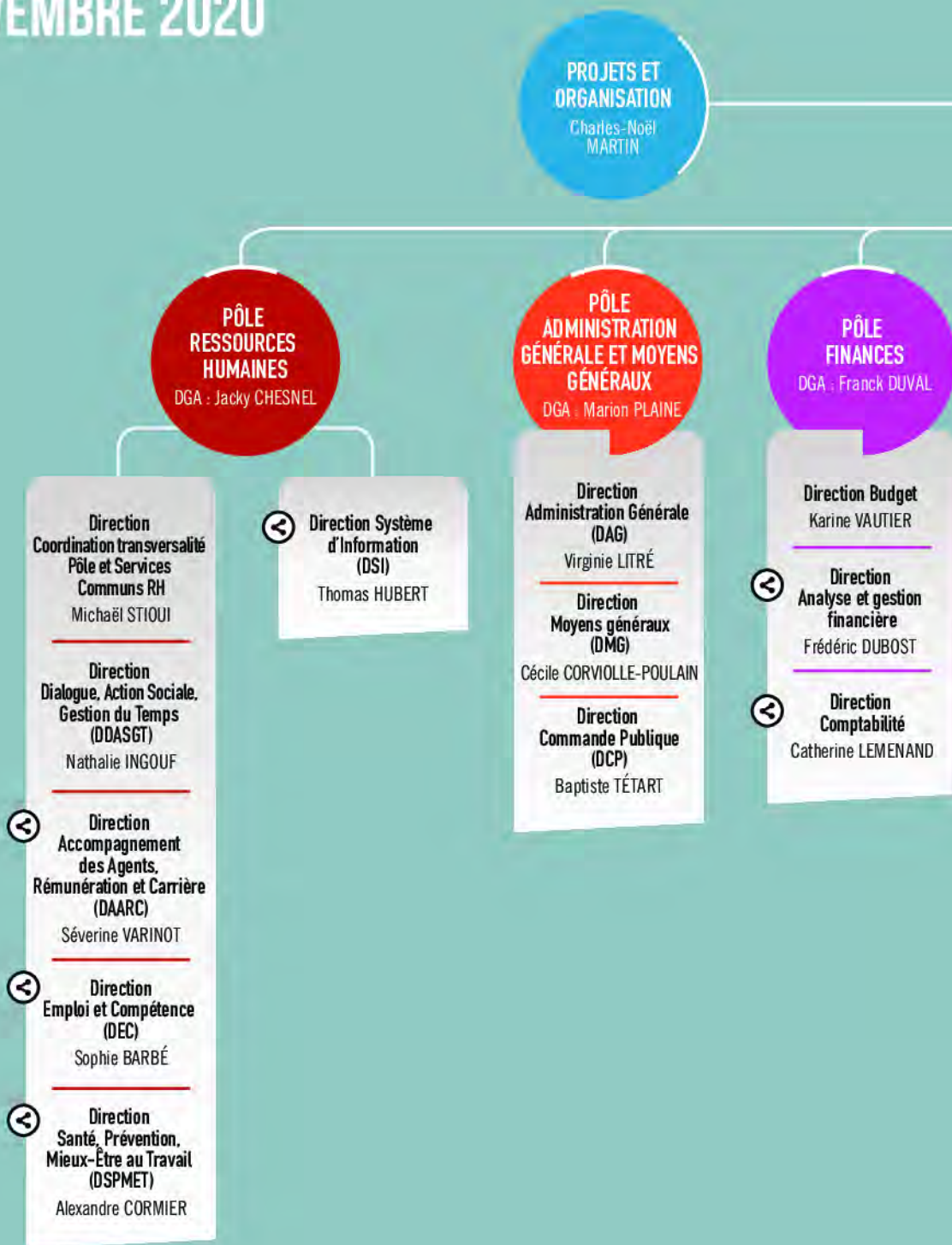
43 départs définitifs

13 départs provisoires

Total sorties
56

Solde mouvements
24

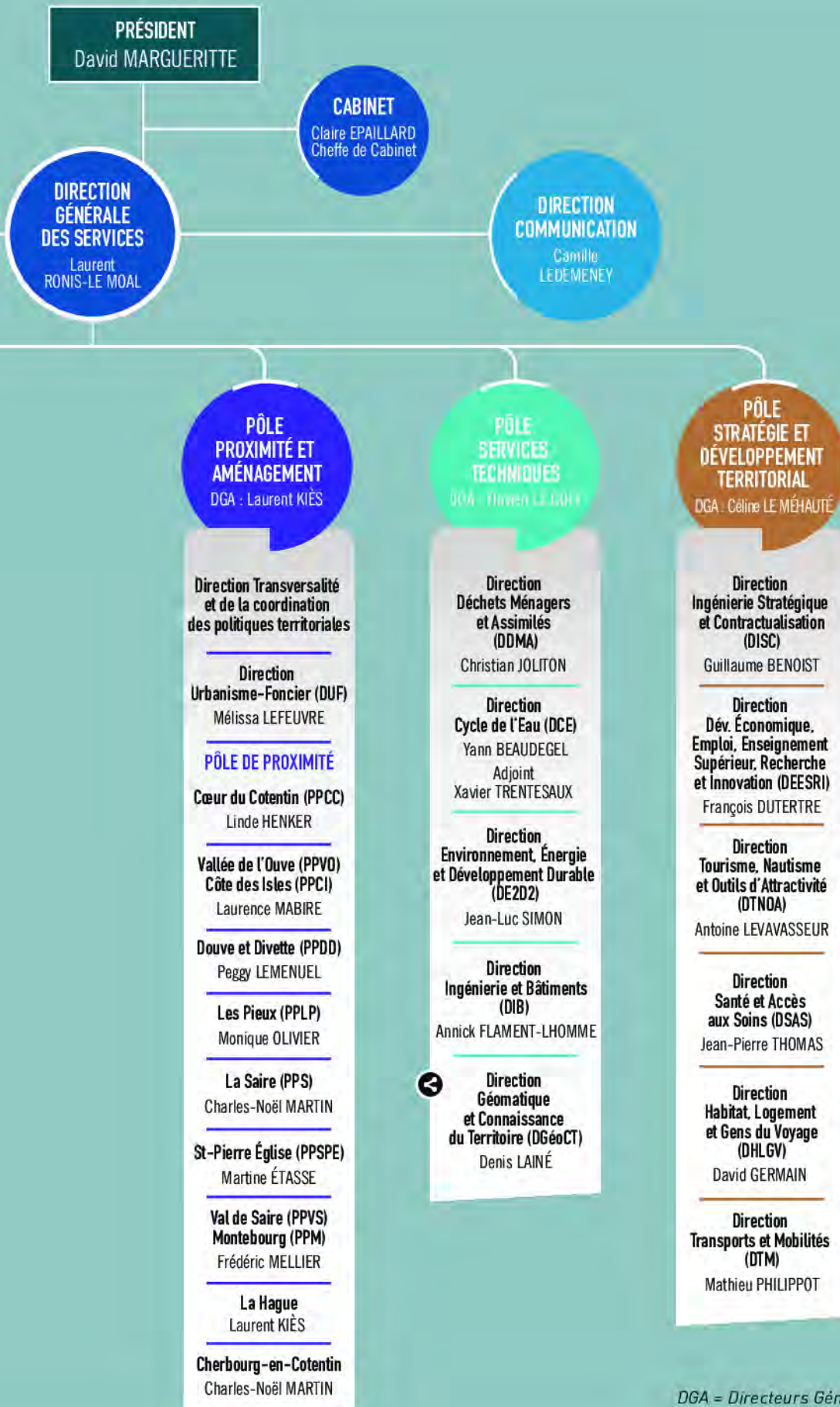
ORGANIGRAMME DES DIRECTIONS NOVEMBRE 2020



Service commun porté par la ville



Service commun porté par l'agglomération



DGA = Directeurs Généraux Adjoins



L'ensemble des directions du Pôle Finances.

LES FINANCES

La direction du budget fait partie du pôle Finances de l'Agglomération du Cotentin, elle est située rue des Bastions à Cherbourg-en-Cotentin. C'est la seule direction du pôle qui n'est pas mutualisée. Elle compte 4 agents : 1 directrice et 3 conseillers techniques.

Sa mission est de mettre en œuvre financièrement les politiques portées par l'agglomération du Cotentin, par le biais de 4 à 5 étapes budgétaires :

- **Le budget primitif en avril ;**
- **Le budget supplémentaire en juin ;**
- **Les décisions modificatives de septembre à décembre.**

Son rôle est d'encadrer les dépenses et les recettes des Pôles de Proximité et des directions et de suivre la consommation de ces crédits.

Activité

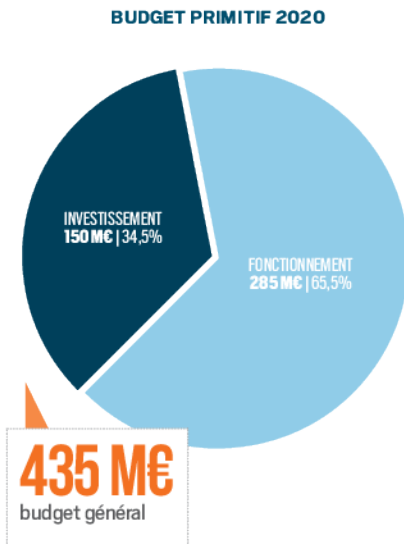
Elle gère 15 budgets : un budget principal et 14 budgets annexes tels le cycle de l'eau, le transport, les services communs (compétence transférées par les communes aux pôles de proximités), le développement économique, le cinéma Le Richelieu.

Le budget général 2020 (budget principal + les 14 budgets annexes) est de 435 M€, dont 34% sont consacrés aux dépenses d'investissement. Les dépenses d'investissement contribuent à développer le potentiel économique du Cotentin pour favoriser l'emploi (création et développement de zones d'activités économiques, réhabilitation du bâtiment Intechmer, installation d'une station hydrogène, et soutien à l'usine de construction de pâles, développement des équipements d'intérêts communautaires), à la qualité résidentielle et à construire l'attractivité du territoire en développant une offre de services (Pôle de Santé Libéral Ambulatoire, Maison des services et d'accueil du public, l'habitat), préserver et aménager notre cadre de vie (interventions en matières environnementales).

En période normale, le vote du Budget Primitif (BP) doit être effectué avant la date du 15 avril de l'année en cours (30 avril lorsqu'un changement de mandature est prévu dans l'année). Cependant, dans les deux mois qui précèdent le vote, les élus se réunissent pour débattre sur les politiques budgétaires à appliquer dans l'année, ce débat se nomme le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Exceptionnellement en 2020, en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, une ordonnance a prolongé la durée d'adoption du budget jusqu'au 31 juillet 2020. Le budget 2020 a donc été exceptionnellement approuvé le 11 juin 2020.

À noter que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) de 2020 a été voté le 26 février 2020.



LES SYSTÈMES D'INFORMATION

Direction Géomatique et Connaissance du Territoire : le Système d'Information Géographique (SIG)

La direction géomatique et connaissance du territoire est chargée de la cartographie numérique, nécessaires à l'exercice des compétences de la communauté d'Agglomération. Son rôle est de réaliser ces missions elle-même ou d'apporter le soutien technique nécessaire aux autres directions. Concrètement il s'agit de mettre en œuvre et de s'assurer du bon fonctionnement d'un système d'information géographique (base de données, logiciels, applications) utilisable sur tous types de supports numériques (ordinateurs, tablette, smartphone).

Elle met en œuvre des outils de cartographie comparables au Géoportail de l'IGN par exemple. Ils sont destinés aux agents de l'Agglomération et parfois au grand public.

Cette direction est mutualisée avec 2 communes : Cherbourg-en-Cotentin et La Hague, depuis le 1^{er} janvier 2019. Elle est composée de 9 agents, dont 2 agents réalisant des relevés sur le terrain.

Activité

➤ Soutien technique lors de la crise sanitaire et notamment lors des confinements :

- mise en place d'une application cartographique pour l'exploitation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- mise en place d'un outil de référencement des producteurs locaux en collaboration avec la direction développement économique ;
- accompagnement cartographique à l'organisation de la gestion territoriale de la pandémie (production de cartes, etc.) pour les 3 collectivités.

➤ Diagnostic et cartographie du réseau d'évacuation des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire du Cotentin :

- repérage sur le terrain ;
 - cartographie ;
 - calcul des linéaires et fourniture de données à la direction Cycle de l'eau.
- Cette mission a été réalisée dans le cadre de la prise de la compétence : gestion des eaux pluviales urbaines.

Chiffres

- Plus de 400 couches de données géographiques recensées dans la base de données ;
- 340 utilisateurs des solutions cartographiques déployées ;
- Près de 50 applications cartographiques au service des agents des 3 collectivités ;
- Plus de 800 km de réseau pluvial repéré et cartographié sur les 129 communes du territoire ;
- Plus de 2 000 cartes produites.



Chiffres clés

80
postes
informatiques
installés

50
téléphones
mobiles
distribués

15
copieurs
commandés

Direction Système d'Information (DSI)

Mutualisée avec Cherbourg-en-Cotentin, la Direction des Systèmes d'Informations (DSI) intervient en soutien auprès des différents pôles de l'Agglomération. Elle a pour mission de garantir le bon fonctionnement des outils numériques des agents du Cotentin, de développer des nouveaux services aux usagers et moderniser l'administration.

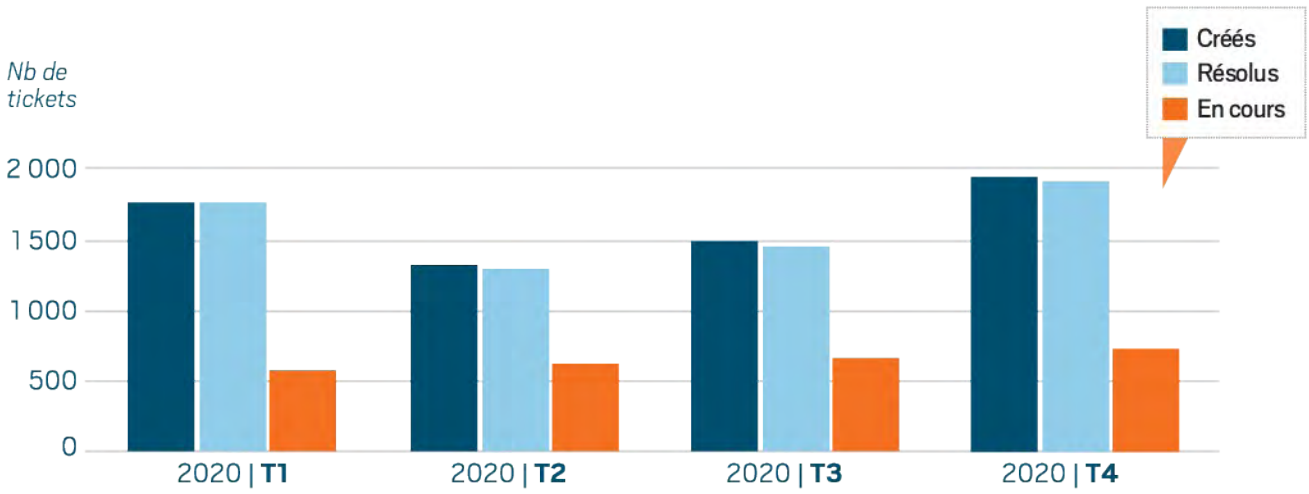
Son rôle est d'assurer :

- **La gestion des infrastructures techniques :**
 - Serveurs ;
 - Réseaux et télécoms ;
 - Outils de sécurité.
- **La gestion des applications :**
 - Projets d'équipement et renouvellement des progiciels ;
 - Maintenance et suivi des applications métiers ;
 - Développements ;
 - Gestion des données.
- **L'assistance aux utilisateurs :**
 - Renouvellement des équipements informatiques ;
 - Accompagnement des agents dans les usages des outils numériques.
- **La sécurité des données :**
 - Protection des données personnels des agents et usagers ;
 - Règles des sécurités et de conservation des données.

Les activités majeures de 2020

- **Gestion de la crise sanitaire**
Pendant la crise sanitaire, la DSI s'est mobilisée pour permettre la continuité d'activité des services indispensables au public. Par ailleurs, afin de maintenir le fonctionnement de l'ensemble des directions de l'Agglomération, elle a œuvré pour faciliter la mise en place du télétravail pour le plus d'agents possible.
- **Mutualisation des logiciels urbanisme**
Ce projet avait pour but de faciliter les échanges d'informations entre les différents centres instructeurs de l'Agglomération, d'harmoniser les pratiques et les modèles. Cette mutualisation a également servi à préparer la dématérialisation des demandes.
- **Poursuite des interconnexions des pôles**
Au cours de l'année 2020, la DSI a procédé au raccordement des Pôles de Proximité du Val de Saire et de Montebourg.
- **Installation informatique du siège à l'Hôtel Atlantique**
Afin de permettre l'installation des services et de la Direction Générale du siège de l'Agglomération à l'Hôtel Atlantique, la DSI a élaboré les plans de câblage. Elle a ensuite procédé au déménagement des postes et au raccordement des agents au réseau centralisé.
- **Renouvellement du marché télécom**
En 2020, une harmonisation a été conduite au niveau des opérateurs téléphonique dans le cadre d'un renouvellement de marché

Assistance informatique Nombre de demandes créées et résolues par trimestre



Chiffres clés

7
lettres
aux encadrants

6
lettres
aux Agents

16
Flash Info

96
communiqués
de presse
ou occurrences
presse

4
magazines
Le Cotentin
distribués à tous
les habitants

LA COMMUNICATION

La Direction Communication a pour objectif d'informer les habitants sur le service public, l'animation du territoire et la vie démocratique de l'agglomération du Cotentin. Elle rend accessible, lisible et audible les décisions prises par les élus et mises en oeuvre par les services communautaires.

Composée de 6 agents, elle déploie l'ensemble des dispositifs de communication interne et externe, relations presse, événementiel, protocole, partenariats, en veillant au respect de l'institution et à la cohérence des actions impulsées.

En 2020, face à la crise sanitaire et la mise en place du confinement, la Direction Communication a été amené à déployer de nouveaux outils pour délivrer l'information interne à l'ensemble des agents. Elle a ainsi mis en ligne un Extranet accessible à tous les personnels de l'Agglomération depuis un ordinateur, une tablette et un smartphone. Cet outil a permis de relayer les consignes et directives liées à la crise mais aussi à valoriser le travail des agents de terrain. En parallèle, des Lettres aux Encadrants et aux Agents ont été créées pour aborder des points particuliers lors du confinement ou de la reprise d'activité. Cet éventail de support a ensuite été complété par l'émission de Flash Info pour relayer les informations urgentes.

Quelques réalisations :

- Pendant le confinement des Lettres aux Agents et des Lettres aux Encadrants ont été envoyées sous forme dématérialisées.



- En 2020, 4 supports internes & Nous ont été réalisés et envoyés à l'ensemble des agents.



- Pour communiquer rapidement des informations urgentes, la DCOM a déployé les Flash Info à la suite du confinement. Au total, 16 Flash Info ont été envoyés en 2020.



- 4 magazines Le Cotentin ont été distribués sur tout le territoire en 2020.





La contractualisation et les fonds LEADER

Le programme européen LEADER.....	34
Le projet de coopération LEADER « Local eat ».....	34

99

PROJETS SOUTENUS PAR
LES FONDS LEADER

6

6 PARTENAIRES AU
PROGRAMME LOCAL EAT



Réalisation de documentaires vidéo sur les producteurs dans le cadre du programme Local Eat.

LE PROGRAMME EUROPÉEN LEADER

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen destiné à soutenir financièrement les projets innovants en zone rurale qui s'inscrivent dans la stratégie locale de développement du Cotentin.

La stratégie locale de développement du programme LEADER s'articule autour de l'ambition « Renforcer l'attractivité du Cotentin » et se décline en 7 fiches-actions :

- 1. Soutien et valorisation de l'activité agricole (100 000€) ;
- 2. Conforter et optimiser la dynamique touristique de la destination Cotentin (650 000€) ;
- 3. Service à la population et attractivité des bourgs ruraux (350 000€) ;
- 4. Mise en œuvre d'une stratégie de développement d'un habitat performant (750 000€) ;
- 5. Favoriser les projets en lien avec l'économie circulaire (75 000 €) ;
- 6. Favoriser la transition énergétique, la lutte et l'adaptation au changement climatique sur le Cotentin (390 000€) ;
- 7. Coopération (75 000€).

En 2020, le Comité de programmation, réunissant des élus et socio-professionnels du territoire, s'est réuni deux fois pour sélectionner 15 projets pour un montant total de subvention LEADER attribué de 384 134 €.

Cette nouvelle année de programmation porte donc le nombre de projets soutenus à 99, pour une enveloppe de 2 776 958 € sur les 2 892 538 € disponibles pour le Cotentin au titre de la programmation 2014-2020.

LE PROJET DE COOPÉRATION LEADER « LOCAL EAT »

Dans le cadre du programme européen LEADER, l'Agglomération du Cotentin participe à un projet de coopération européenne au tour de la valorisation des produits alimentaires locaux.

L'Agglomération s'est engagée pour deux ans, de septembre 2019 à septembre 2021, auprès de 6 partenaires de 4 pays différents : France, Belgique, Suède et Finlande.

Les partenaires européens sont les suivants :

- Pays de Saint-Brieuc ;
- Communauté d'Agglomération du Cotentin ;
- Leader Bohuskust (situé au Nord de Göteborg en Suède) ;
- Lundaland (au Nord de Malmö en Suède) ;
- Association de tourisme TUMA (Finlande, au Nord de Helsinki) ;
- Parc Naturel Haute Sure Forêt d'Anlier (Belgique, situé dans les Ardennes, à la frontière avec le Luxembourg).

La thématique est déterminante pour le Cotentin car elle touche à des particularités du territoire, à son savoir-faire en matière de produits de la mer et de la terre.

A travers ce projet de coopération les partenaires souhaitent construire, mutualiser et envisager des opportunités de développement dans une volonté de développement économique pour l'ensemble des acteurs économiques du territoire. Les partenaires souhaitent concevoir, en s'inspirant de l'expérience des partenaires européens, des outils pratiques destinés aux producteurs, acteurs intermédiaires (transformateurs, artisans) et consommateurs.

Un séminaire de travail a été organisé du 11 au 13 février 2020 à Cherbourg. Au programme, des réunions de travail pour définir la qualité d'un produit local et apporter des réponses de façon collective aux problématiques de la valorisation des produits locaux. Pour illustrer la thématique, des visites de producteurs et d'entreprises locales ont été organisées.



Le Développement Économique et l'Enseignement Supérieur

Le Développement Économique	36
L'attractivité économique	36
Le soutien aux filières	37
L'Économie Sociale et Solidaire	38
Le soutien aux commerces	39
L'Enseignement Supérieur	40

40

ZONES D'ACTIVITÉ
ÉCONOMIQUES
COMMUNAUTAIRES

15 000 m²

DE BÂTIMENTS
D'ACTIVITÉ

2 200

ÉTUDIANTS
DANS LE COTENTIN



Visite du chantier de la ZAE Grande Fontaine.

40
Zones d'Activité
Économique
communautaires

**PRÈS DE
600**
entreprises
concernées

**+ DE
8 000**
emplois recensés

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'Agglomération du Cotentin est compétente en matière d'aménagement, de gestion et de commercialisation de Zones d'Activité Économique. Elle intervient également en matière d'immobilier (bureaux, ateliers, etc.).

C'est à travers cette compétence que s'exerce principalement l'action de l'Agglomération en matière de développement économique et plus précisément, d'implantation d'entreprises. Cette action est déterminante pour accueillir de nouvelles entreprises et accompagner le développement de celles qui sont installées. L'Agglomération est donc à l'écoute du tissu économique afin d'accompagner au mieux les porteurs de projet, les entreprises en développement, et de disposer d'une offre immobilière et foncière la plus appropriée possible.

Au cours de l'année 2020, en raison de la crise sanitaire, l'Agglomération a dû agir pour mettre en place des dispositifs d'aides et de soutien aux entreprises fortement impactées par le confinement et les restrictions sanitaires.

L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Dans le cadre de ses actions en faveur de l'accompagnement des entreprises, l'Agglomération anime une cellule d'accompagnement des compétences extérieures visant à faciliter l'installation de nouveaux salariés et de leurs familles sur le territoire. Elle agit sous différents axes : promotion et découverte du territoire, aide à la recherche de logement, scolarisation et garde des enfants, aide à la recherche d'emploi pour le conjoint, etc.

En 2020, 37 familles ont ainsi été accompagnées par l'Agglomération dans le cadre de leur installation sur le territoire.

En plus de sa participation à plusieurs salons de l'emploi, le Cotentin a également organisé en lien avec la ville de Cherbourg-en-Cotentin et Naval Group quatre journées d'accueil pour les impatriés (dans le cadre du contrat australien).



Exemples d'actions menées en 2020 :

- La mise en place, en partenariat avec la Région et l'Agence de développement Normandie, d'un dispositif d'aide aux entreprises impactées par le contexte sanitaire (Impulsion Relance et Impulsion Résistance) ;
- La mise en place d'aides aux loyers pour les entreprises hébergées dans les locaux de l'Agglomération ;
- Adoption d'un Schéma d'Accueil des Entreprises et sa mise en œuvre progressive à travers une démarche spécifique en matière de commercialisation des terrains d'activité ;
- Participation à la Cellule d'Urgence économique mise en place par l'Etat pour échanger sur les entreprises les plus en difficulté ;
- L'évolution du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise pour soutenir les Très Petites Entreprises qui ont des travaux d'amélioration et de requalification de leurs locaux ;
- Lancement d'une consultation pour un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un Pôle d'Excellence Soudage sur le parc d'activité de Bénécière ;
- Lancement des travaux visant à co-construire une campagne d'attractivité économique d'envergure ;
- Début de la pré-commercialisation de la nouvelle zone d'activité de la Grande Fontaine ;
- Ouverture de l'Ecole de Production de Valognes dans un bâtiment de l'Agglomération ;
- Participation à divers salons sur l'emploi et l'attractivité économique des territoires (Paris pour l'emploi, Salon APEC Paris, 24h Emploi, etc).

LE SOUTIEN AUX FILIÈRES

Les circuits courts

L'Agglomération agit pour favoriser le déploiement des filières économiques sur son territoire, en soutenant des projets innovants, ou encore dans le cadre de démarches globales sur une filière en particulier.

Le Projet Alimentaire Territorial de la Presqu'île du Cotentin a pour objectif de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans une dynamique vertueuse pour une alimentation durable, pour soutenir nos filières, renforcer le lien entre la population et son territoire.

Les partenaires de la démarche (Agglomération du Cotentin et Communauté de communes de la Baie du Cotentin), aux côtés de l'Agence normande de biodiversité et du développement durable), souhaite ouvrir des espaces de travail accessibles à tous, pour aboutir à des actions partagées. En 2020, l'action s'est concentrée sur deux éléments : acquérir des éléments précis de diagnostic et mettre en place une plate-forme « J'achète local ».

- Diagnostic : 103 questionnaires, 38 entretiens directs, pour dresser le portrait des 1900 exploitations du territoire, de l'ensemble des acteurs qui composent ces filières. Cet état des lieux a permis d'identifier les atouts du territoire : la structuration des filières, des produits reconnus, une dynamique « BIO » importante, de plus en plus de points de vente directe ; mais aussi les fragilités à anticiper : renouvellement des générations, adaptations aux nouvelles attentes sociétales, préservation des paysages et des espaces de productions à terre et en mer.
- J'achète local : Face à la crise sanitaire et au confinement, l'Agglomération a mis en place une cartographie interactive des points de vente des produits locaux (95 références). D'une part pour permettre aux habitants du Cotentin de consommer au plus proche de chez eux des produits du quotidien mais aussi et surtout en soutien aux producteurs locaux, dont les circuits classiques de distribution ont pu être interrompus brutalement, dans une période de productions très fortes en produits périssables.

UNE DIZAINÉ
de zones en cours
de commercialisation

7

nouvelles zones
ou extension en projet

15 000 M²
de bâtiments
d'activité pour
une centaine
d'entreprises
hébergées



Plateforme
« J'achète
local » :

96
producteurs
du Cotentin
référéncés
et géolocalisés

174

entreprises
aidées avec
Impulsion
Résistance

866

Box de Noël
vendues

L'identité maritime

Dans la poursuite de la dynamique initiée par le Plan croissance bleue, l'Agglomération a souhaité s'entourer de plusieurs référents maritimes, locaux ou nationaux. Une soirée d'échanges a été organisée, autour des thématiques de l'enseignement, de la recherche, de l'économie bleue, de l'environnement, du patrimoine. Ces échanges ont permis de donner un nouvel éclairage à ces enjeux et à alimenter une nouvelle phase de la stratégie maritime du territoire, qui permettra de mieux prioriser les actions de l'Agglomération, afin que le Cotentin se démarque et soit reconnu comme une terre maritime à part entière.

De plus, en appui à l'organisation de l'accueil de la Rolex Fastnet Race en 2021, un guide d'arrivée a été réalisé pour recenser les entreprises du territoire souhaitant faire connaître leur savoir-faire et services aux coureurs. Avec l'appui de Normandie maritime, de l'équipe du port de plaisance de Cherbourg et des entreprises locales, ce sont ainsi 23 entreprises proposant de nombreux services (manutention, voilerie, motorisation, travaux sous-marins...) qui sont mises en avant au sein de ce guide.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'Économie Sociale et Solidaire fait partie intégrante du développement économique. À ce titre, l'Agglomération a élaboré et piloté le deuxième plan d'actions triennal en faveur de l'ESS pour la période 2019/2021.

Exemples d'actions menées en 2020 :

- Animation du Comité de suivi mis en place dans le cadre du Plan d'actions ;
- Suivi des 4 lauréats de la deuxième édition de l'Appel à projets 2019 récompensant des projets et structures de l'ESS ;
- Mise en place d'une veille sur les dispositifs de soutien et diffusion régulière auprès des acteurs ESS pour anticiper les difficultés ;
- Participation active au Comité de Relance Régional dédié à l'ESS.

Ateliers participatif
pour le Projet
Alimentaire
Territorial.





LE SOUTIEN AUX COMMERCES

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à la Covid 19. Dans ce contexte l'Agglomération a accompagné les commerçants, artisans et producteurs touchés par des fermetures administratives ou des baisses d'activités importantes. A cet effet l'Agglomération a créé la plateforme « j'achète local » pour soutenir les producteurs locaux privés de débouchés pendant le premier confinement (fermeture des marchés, des restaurants, des cantines). Elle a également participé au fonds Impulsion Relance et Résistance en lien avec la Région Normandie, et a créé la box de Noël en partenariat avec l'Office de Tourisme du Cotentin pour permettre aux commerçants et producteurs d'expédier leurs produits aux consommateurs et visiteurs qui ne viendraient pas dans le Cotentin pour les fêtes.

Pour accompagner les Très Petites Entreprises (TPE) dans leur transition numérique, l'Agglomération du Cotentin, le Conseil départemental de la Manche, la CCI Ouest Normandie, et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Manche ont travaillé collectivement à la construction d'un plan

d'accompagnement dédié aux commerçants et artisans, signée le 15 novembre 2019.

Ce plan de transition numérique a notamment permis aux commerçants et artisans du Cotentin de bénéficier en 2020 de :

- 3 ateliers collectifs (créer sa page Facebook, améliorer sa visibilité sur le web, vendre en ligne)
- 1 speed meeting du numérique (65 rendez-vous organisés entre les commerçants, artisans et des professionnels du numérique)
- 100 diagnostics digitaux gratuits individualisés.

Enfin, pour pallier aux difficultés de recrutement des professionnels de la restauration, l'Agglomération a mis en place l'opération Job'Student Restauration. En février 2020, une formation gratuite de 35h a été proposée à une douzaine d'étudiants volontaires afin qu'ils puissent apprendre les bases du métier de serveur.

Lancement de la Box de Noël du Cotentin en présence du chroniqueur Dominique Hutin.



Remise des diplômes aux 11 participants de l'opération «Job' Student».

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le soutien à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche est une compétence exercée depuis le 1^{er} janvier 2018 par l'Agglomération du Cotentin qui est désormais la porte d'entrée sur ce sujet. Un schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche précise le cadre d'intervention de l'agglomération sur 2019-2024.

Actions particulières menées en 2020 :

- Job Student restauration organisé avec le groupe FIM : 1^{ère} édition en février 2020, à l'initiative de l'agglomération. 11 étudiants ont été formés afin d'être serveurs dans le cadre de jobs d'été. Le coût global de cette session de formation complétée par un module d'anglais de 30 h s'est élevé à 5 700 €, entièrement pris en charge par l'Agglomération du Cotentin.
- Jobs étudiants : l'Agglomération a embauché plusieurs étudiants fin 2020, qui ont pu ainsi renforcer les missions de services à la population menées dans les Pôles de Proximité. Cette mesure visait aussi à aider les étudiants dans le cadre de la crise sanitaire.

2 200
étudiants
dans le Cotentin

1 129
étudiants
rattachés
à l'université de Caen
(IUT / ESIX /
Licences pro)

130
étudiants
au Cnam-Intechmer

5
laboratoires /
unités
de recherche



Le Tourisme et les actions en faveur de l'attractivité du territoire

2 400

EMPLOIS LIÉS AU TOURISME

230 M€

DE DÉPENSES DE
CONSOMMATION

4,5 M€

DE BUDGET POUR LA SPL DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE
DU COTENTIN - OFFICE DE TOURISME DU COTENTIN



Le tourisme dans le Cotentin, c'est :

11,5 M
de visiteurs /an
dans le Cotentin

7,2 M
de nuitées
marchandes

92 560
lits touristiques

3 288
emplois
directs et indirects

L'économie touristique est une composante importante de la production de richesse. Au-delà de cet aspect, le tourisme est un enjeu fédérateur pour les territoires et notamment pour ceux qui placent l'attractivité au cœur de leurs projets de développement.

Depuis sa création, l'Agglomération a souhaité rassembler un ensemble de compétence permettant la coordination des actions en faveur du rayonnement du territoire et du développement de l'économie touristique. Ainsi, avec son Office de Tourisme, ses équipements comme la Cité de la Mer, le Planétarium Ludiver, le Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin, le moulin du Cotentin, les golfs et les piscines, et des actions en matière de promotion du patrimoine, d'entretien des principaux chemins de randonnée ou l'organisation hôtelière et commerciale, l'Agglomération dispose d'un ensemble cohérent de leviers au service de sa stratégie d'attractivité. Cette prise de compétence à l'échelle du Cotentin en 2017 a nécessité la mise en place d'une nouvelle organisation, avec notamment un seul Office de Tourisme du Cotentin sous forme de Société Publique Locale (SPL), pour porter au mieux les orientations du territoire et permettant ainsi de :

- **démultiplier les forces de marketing afin de renouveler l'image du Cotentin ;**
- **développer une offre touristique nouvelle ;**

- **mieux accueillir les visiteurs (les bureaux d'accueil des Offices de Tourisme sont maintenus et seront harmonisés) ;**
- **soutenir et organiser les acteurs de l'économie touristique.**

La SPL de Développement Touristique du Cotentin

La Société Publique Locale de Développement Touristique du Cotentin – Office de Tourisme, créée au 1^{er} janvier 2018, rassemble les collaborateurs des 10 anciens Offices de Tourisme et du Pays d'Accueil Touristique (PAT) du Cotentin, soit une cinquantaine de personnes. 27 collectivités sont actionnaires et membres du conseil d'administration de la société :

- **La Communauté d'Agglomération du Cotentin ;**
- **La Communauté de communes de la Baie du Cotentin ;**
- **25 communes du Cotentin** (Barneville-Carteret, Cherbourg-en-Cotentin, La Hague, Saint-Vaast-la-Hougue, Barfleur, Breteville-en-Saire, Bricquebec, Denneville, Fermanville, Flamanville, Gatteville-Le-Phare, Les Pieux, Les Moitiers d'Alonne, Montebourg, Port-Bail, Quettehou, Quineville, Réville, Saint-Pierre-Église, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Siouville-Hague, Surtainville, Tréauville, Valognes, Vicq-sur-Mer).

Au cours de l'année 2019, le Conseil d'administration de la société s'est réuni à 5 reprises. Les statuts et moyens de la société expriment l'ambition de couvrir un large champ d'intervention en faveur du développement touristique :

- Un budget de 4,3 M€ ;
- 55 Équivalents Temps Plein (ETP), soit 79 contrats de travail ;
- 19 points d'accueil du public.

« Cotentin Unique par Nature » marque de destination de l'Office du Tourisme du Cotentin

L'action de l'Office du Tourisme s'articule autour d'une marque de destination dont le déploiement a commencé au cours de l'année 2019.



Cette marque touristique est basée sur une vision partagée de notre territoire singularisé par :

- La force de la mer et de ses paysages ;
- Une nature sauvage dans un littoral accidenté ;
- Une terre secrète, méconnue et inattendue ;
- Une offre allant du ressourcement au dépassement de soi.

Ces éléments ont conduit à un positionnement mettant en avant :

- La découverte d'une nature sauvage et puissante ;
- Le sentiment de vivre une expérience unique, hors du commun.

L'association des socio-professionnels à la gouvernance l'Office de Tourisme est un élément essentiel. Un Comité Stratégique a été créé en 2018 composé de 62 professionnels du tourisme répartis en 7 collèges d'activités :

- Hôtellerie ;
- Hébergement de plein air ;
- Hébergeurs particuliers ;
- Prestataires de loisir et de service ;
- Sites et lieux de visites ;
- Restauration ;
- Transport de passagers.

« Faire du Cotentin une grande destination touristique européenne » la stratégie de développement touristique de l'Agglomération

L'écriture de la Stratégie de Développement Touristique du Cotentin a commencé le 29 juin 2018 lors de la 1^{ère} édition des Rencontres du Tourisme du Cotentin qui a rassemblé plus de 250 participants. Cette stratégie, fondée sur le « Cotentin Unique par Nature », définit en cinq axes avec pour fil conducteur notre environnement naturel exceptionnel :

- AXE 1 : RÉVÉLER ET ENRICHIR, apporter du contenu à l'offre ;
- AXE 2 : ANIMER ET METTRE EN MOUVEMENT, rendre plus actif et plus dynamique le territoire ;
- AXE 3 : QUALIFIER ET PERFECTIONNER, viser l'excellence en matière d'accueil ;
- AXE 4 : DÉSAISONNALISER ET DIVERSIFIER, conquérir les clientèles cibles ;
- AXE 5 : S'AFFIRMER ET EXISTER, renforcer la notoriété et faire évoluer durablement l'image.

Renforcer l'attractivité touristique du Cotentin

Par ailleurs, au cours de l'année 2018, l'Agglomération a poursuivi la structuration d'un périmètre cohérent de compétences en faveur du développement touristique et de l'attractivité du Cotentin en délibérant pour le déclarer d'intérêt communautaire, à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- La Cité de la Mer ;
- Le Planétarium Ludiver ;
- L'animation du patrimoine (hors restauration et entretien) et le Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin ; Le Hangar à dirigeables d'Ecausseville ;
- Le Cinéma de Réville ;
- L'entretien et le balisage des chemins de randonnées : GR223 (260 km) ; Sentier du littoral (307 km dont 175 km de GR223), Chemin du Mont-Saint Michel et de Saint-Jacques de Compostelle (146 km), 2 GR de Pays (72 km), 21 Sentiers de Promenade et de Randonnée (261 km) ;
- Le moulin à vent du Cotentin à Fierville-les-Mines ;
- Les trois golfs du Cotentin : Cherbourg-en-Cotentin, Fontenay-sur-Mer, Barneville-Carteret ;
- Les bassins d'apprentissage de la natation hormis ceux de Cherbourg-en-Cotentin ;
- La coordination et la mise en réseau des 17 bases nautiques du Cotentin.



635,8 km
de sentiers
communautaires
dont 207,1 km
sur le mythique
GR® 223

*L'Agglomération veut
favoriser la continuité
des sentiers de
randonnée*

Enfin, dans l'objectif de stimuler les séjours et l'attractivité du Cotentin, le soutien financier de l'agglomération a permis d'accueillir en juillet 2020 des événements nouveaux comme : l'arrivée à Cherbourg-en-Cotentin de la course au large « DRHEAM Cup – Destination Cotentin » et à Barneville-Carteret une étape du Tour Voile ou encore le Gulf Stream Festival...

L'Office de Tourisme du Cotentin

En dépit du contexte particulier qui a marqué l'année 2020, la saison touristique a été encourageante et notre territoire a pu tirer son épingle du jeu, dans un contexte de forte concurrence des destinations de vacances exclusivement en métropole, notamment grâce à la mobilisation des professionnels, de notre Office de Tourisme et de l'Agglomération du Cotentin. C'est ensemble que les différentes opérations de soutien ont été mises en œuvre, avec pour objectif l'accompagnement des acteurs du secteur touristique. Le dispositifs inédits des Chèques Cotentin puis des Box Cotentin ont permis d'infléchir les effets de la crise sanitaire en incitant ainsi les vacanciers à soutenir les professionnels en privilégiant l'offre de loisirs locale.

2020 aura été aussi l'amorce de la modernisation des Bureaux d'Information

Touristique notamment de Barfleur et Carteret. C'est aussi en cette fin d'année que nous avons dessiné les grands axes stratégiques et opérationnels du Schéma de l'Accueil et de la Diffusion de l'Information du Cotentin : communication, site internet, etc.

La randonnée vecteur de développement touristique

Le Cotentin a choisi de fonder son développement touristique sur un slogan « Cotentin Unique par Nature » et deux filières majeures la randonnée et le nautisme. L'année 2020 a été consacrée au lancement de la compétence randonnée avant d'engager celle du nautisme en 2021.

L'Agglomération est compétente en matière d'aménagement, de balisage et d'entretien des itinéraires nationaux (GR® 223, Sentier du Littoral, Chemin du Mont Saint-Michel et de Saint-Jacques de Compostelle), de deux GR® de Pays Tour de La Hague et Tour du Val de Saire) et de 19 sentiers de Promenades et Randonnées (PR). Ce vaste linéaire constitue donc un formidable outil d'attractivité.

Pour l'entretien, l'agglomération fait appel depuis l'été 2020 à 2 entreprises d'insertion. Un plan de gestion à l'échelle du Cotentin est en cours de



Race fera son arrivée à Cherbourg-en-Cotentin en 2021 et 2023.

réalisation afin d'optimiser les interventions. Pour résorber les 39 points noirs le long du littoral et assurer la continuité du cheminement, un marché de travaux est en préparation pour 2021. D'ores et déjà, une passerelle a été posée sur la rivière Le But, commune du Rozel.

Permettre l'arrivée de la Rolex Fastnet Race 2021

L'agglomération a poursuivi en 2020 son action de soutien à l'organisation de l'arrivée de la Rolex Fastnet Race par :

- la mobilisation des collectivités partenaires ;
- la mise à disposition des locaux ;
- l'accompagnement technique et financier nécessaire à la création de la future association porteuse de l'évènement ;
- l'entretien d'une relation constante de travail et de confiance avec le club organisateur de la course.

Découvrir et comprendre avec Le Planétarium Ludiver et le Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin, le Moulin à vent du Cotentin et promouvoir le patrimoine.

Le Planétarium

Malgré la crise sanitaire sur l'année 2020, le planétarium Ludiver a accueilli 10 177 visiteurs (8 542 visiteurs individuels et 1 635 visiteurs en groupes dont 1 432 scolaires) soit environ un tiers de sa fréquentation habituelle. Par ailleurs, le Planétarium Ludiver a réalisé 246 animations sur site auprès de publics scolaires et individuels.

Le Moulin à vent du Cotentin

Construit en 1744 à Fierville-les-Mines, le Moulin à vent du Cotentin accueille chaque année visiteurs individuels et groupes scolaires. Malgré le contexte spécial dû la pandémie, 4 079 personnes ont pris part aux animations proposées (visites guidées : 3 497 personnes, ateliers publics et pédagogiques : 582 personnes). Un tarif réduit sur le prix des visites a été appliqué toute l'année.

Par ailleurs, en 2020, le moulin a produit 7 642 kg de farine vendue aux particuliers, à des boutiques partenaires ou livrée à des boulangers et des restaurateurs partenaires.

Le Planétarium Ludiver propose une découverte ludique des mystères de l'espace.





Chasse au trésor avec le Pays d'art et d'histoire.

L'activité meunière s'est révélée très utile, en particulier lors du premier confinement, lors de la pénurie de farine dans les magasins traditionnels. En dépit des confinements et fermetures successifs, le moulin du Cotentin a réalisé des ventes de farine et des produits de sa boutique comparables à celles de 2016 et 2017.

Le hangar d'Ecausseville

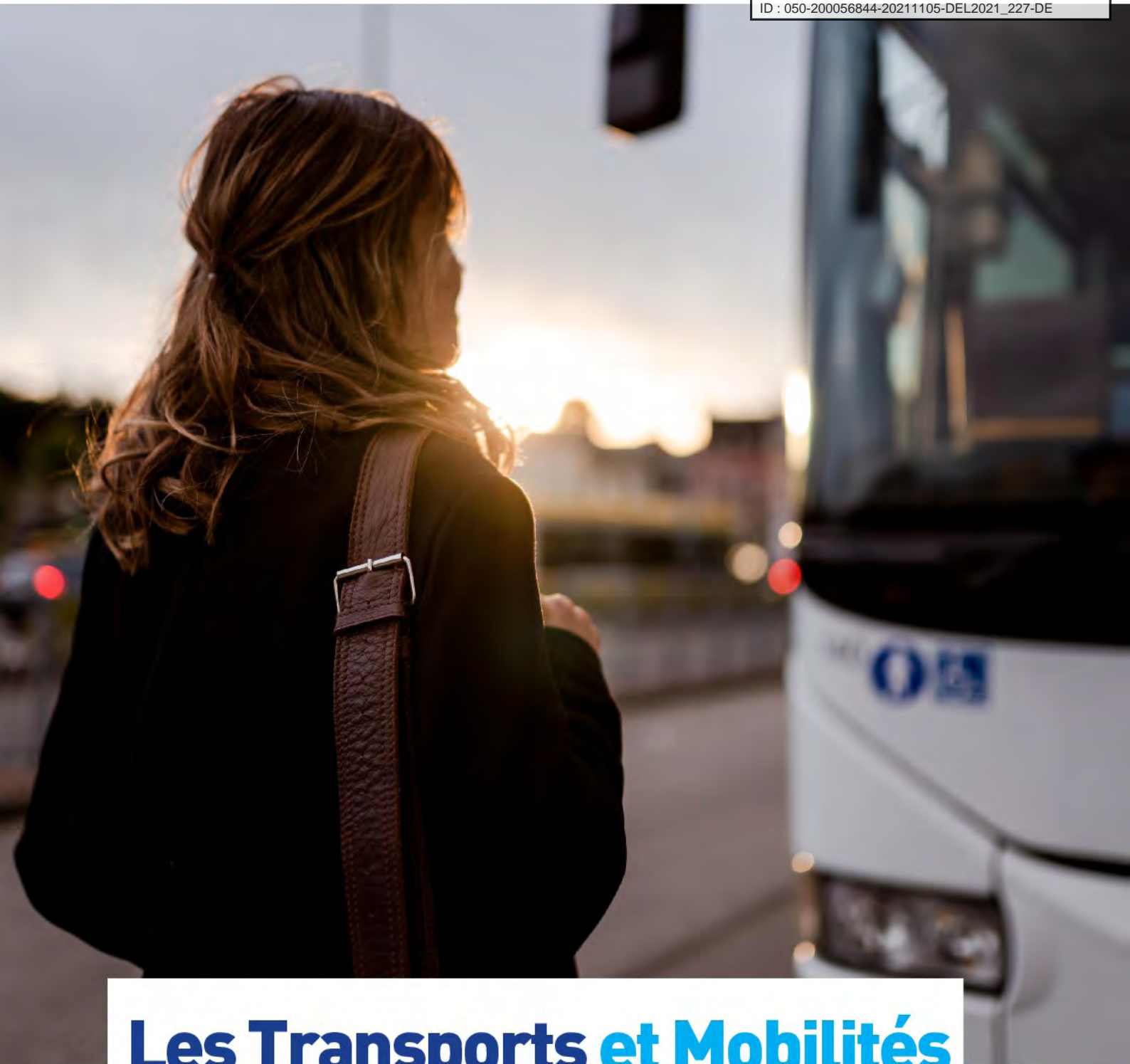
Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Hangar à dirigeables d'Ecausseville, site classé Monuments historiques depuis 2003, est passé sous compétence de l'Agglomération. En 2020, les services ont lancé un diagnostic complet de la toiture afin d'estimer le coût d'une restauration tout en assurant le bon fonctionnement du musée de l'association des amis du hangar. De même, l'association veille à permettre l'activité de vol en aéroplume proposée par Aérosculpture.

Le Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin

L'Agglomération est compétente en matière d'accompagnement, de conseil et de soutien à la valorisation, la découverte et la conservation du patrimoine architectural (hors restauration et entretien) du Cotentin. L'Agglomération a aussi repris toutes les actions du Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin, périmètre labellisé par la DRAC. La valorisation du patrimoine est porteuse d'enjeux en matière de développement touristique, de revitalisation des territoires et de renforcement de l'attractivité du Cotentin.

L'activité du Pays d'Art et d'Histoire a été considérablement impactée par la crise sanitaire et a conduit à une adaptation en continue des propositions aux publics. Ainsi, le 2020 le Pays d'Art et d'Histoire a rencontré près de 5 700 personnes :

- 4 028 personnes reçues en visites programmées (Dimanches du Patrimoine, visites estivales, Journées Européennes du Patrimoine...) sur 136 animations ;
- 1 641 personnes reçues en « visites à la carte » (Visites de groupes, public adulte et pédagogique...) sur 85 groupes.



Les Transports et Mobilités

Le Plan de Déplacements du Cotentin	48
Préparer un réseau unique	48
Les réseaux urbain et non-urbain	49
Les grands projets	49

8

LIGNES RÉGULIÈRES
pour le réseau urbain

6

LIGNES RÉGULIÈRES
interurbaines



Un Plan de Déplacements pour proposer une alternative à l'autosolisme.

L'année 2020 a été marquée d'une part, par la crise sanitaire du Covid-19, d'autre part, par la transition entre deux mandats électoraux. Après une année 2019 caractérisée par des phases stratégiques d'élaboration du Plan de déplacement du Cotentin et d'expérimentations de nouveaux services, 2020 représente une année de transition et de préparation du nouveau réseau de mobilité Cap Cotentin déployé à l'été 2021.

LE PLAN DE DÉPLACEMENTS DU COTENTIN (PDC)

La validation du Plan de déplacements du Cotentin : une ambition partagée pour une offre alternative à l'autosolisme

Lors du dernier Conseil communautaire de la mandature 2017-2020, les élus communautaires ont arrêté le programme d'actions du Plan de déplacements du Cotentin. Celui-ci repose sur 3 orientations structurantes :

- 1. Mailler le Cotentin par une desserte efficace en transports en commun
- 2. Rééquilibrer la place des différents modes de déplacement au service de l'équité territoriale et de la qualité de vie
- 3. Accompagner les habitants et les acteurs du territoire dans l'évolution de leurs pratiques de mobilité

A la suite des élections municipales et de l'installation du Conseil communautaire, la Direction Transports et Mobilité a conduit la consultation des personnes publiques associées à la fin de l'année 2020, permettant de recueillir l'avis des communes et principales institutions intéressées.

En lien avec la mise en place de la future offre de mobilité unique, le nouvel exécutif communautaire a souhaité organiser une conférence des maires dédiée à la mobilité qui s'est tenue en décembre 2020.

PRÉPARER UN RÉSEAU UNIQUE

La préparation de la nouvelle DSP Transports Cotentin 2021-2028 : vers un réseau unique

La Direction Transports et Mobilité a été particulièrement mobilisée au cours de l'année 2020 par le pilotage de la procédure de nouvelle délégation de service publique. Après une phase de préparation du dossier de consultation des entreprises en 2019 et d'appel à candidatures début 2020, les deux entreprises retenues ont été appelées à remettre leurs offres techniques en juin 2020.



Surtout, la Direction Transports et Mobilité a assuré la fin de délégation des services de transports non urbains à la Région Normandie et la reprise de ces services en direct à compter du 1^{er} juillet 2021. Cette reprise s'est déroulée sans encombre, avec le maintien des lignes interurbaines existantes. Pour la rentrée scolaire 2020, des ajustements mineurs ont été opérés dans des temps contraints, permettant d'assurer une transition optimale et de sécuriser les interfaces avec l'offre régionale Nomad.

LES GRANDS PROJETS

Avec la réalisation des études d'avant-projet, le Bus Nouvelle Génération se précise

Après avoir validé les études préliminaires et adapté le programme de l'opération en lien avec le Plan de déplacement au cours de l'année 2019, la Direction Transports et Mobilité a conduit, avec son maître d'œuvre SCE, les études d'avant-projet.

Après l'analyse des offres au cours de l'été 2020, une première réunion de négociation a eu lieu avec les candidats en septembre. Afin d'intégrer les nouvelles ambitions politiques et permettre de comparer les offres financières, la direction a préparé une 2^{ème} version de dossier de consultation au cours des mois d'octobre et de novembre. Les négociations se sont poursuivies jusqu'en mars 2021. Suite à l'analyse des offres sur la base des critères de la consultation, la société Transdev a été proposée au Conseil communautaire d'avril 2021, la DSP ayant été attribuée à cette occasion pour un début de contrat au 1^{er} juillet 2021.

LES RÉSEAUX URBAIN ET NON-URBAIN

Les réseaux de transports en commun : entre reprise des transports non urbains et adaptations à la crise sanitaire

L'année 2020 a été marquée par plusieurs périodes de confinement ainsi que par l'instauration de mesures sanitaires qui ont fortement impacté les réseaux de transports publics.

Le réseau Zéphir bus à Cherbourg-en-Cotentin s'est adapté aux mesures sanitaires du printemps. L'offre, bien que réduite à 60%, a été maintenue sur toute la durée du confinement, alors même que la vente à bord était suspendue. Des mesures préventives ont été déployées à l'agence ainsi qu'à bord des bus (masques obligatoires, distanciation, vitres de séparation avec le poste de conduite, etc.). En mai, à l'occasion du déconfinement, l'Agglomération et son délégataire Keolis Cherbourg ont déployé une nouvelle solution de titres dématérialisés. L'application Tixipass a été pérennisée depuis. Le réseau non urbain a connu de fortes évolutions également. Les circuits scolaires ont été suspendus, puis réinstaurés de manière partielle et avec des conditions de limitation de fréquentation à bord.





Ces études ont permis de préciser les choix en matière d'insertion, de circulations, de revêtement et de mobilier urbain. Cette phase d'études détermine par ailleurs le coût d'objectif final de l'opération, sur lequel se fonde les engagements financiers du maître d'œuvre. Les études d'avant-projet ont été validées en COPIL en janvier 2021, puis en Conseil communautaire en avril 2021.

Des nouveaux moyens financiers et humains pour développer la politique publique

L'année 2020 a également été une période de structuration des moyens affectés à la politique publique. Après une première étude en 2019 conduite par la société DG Conseil, la stratégie en matière de versement mobilité s'est précisée à l'aune de l'installation du nouveau Bureau communautaire en septembre 2020.

Le choix politique, soutenu par des analyses techniques de la Direction et du cabinet DG Conseil, s'est tourné vers une extension de l'assiette du versement mobilité à l'ensemble des 129 communes de l'Agglomération, préalable au lancement des projets déjà engagés. Afin de poursuivre le déploiement de la nouvelle offre dans les années à venir, la décision a également été de porter le taux de versement mobilité de 1,1% à 1,5% ; ce qui devrait permettre de percevoir autour de 21M€ de recettes fiscales annuelles dédiées à la politique Transports et Mobilité.

Sur le volet tarification, les orientations de la direction ont été consolidées par les études menées par les candidats à la DSP. Le choix d'une tarification unique et solidaire, avec le maintien d'une tarification scolaire spécifique pour les scolaires non urbains, a été retenu.

Enfin, face à l'ampleur des projets à mener pour le mandat, un projet de direction a été présenté en direction générale et validé en décembre 2020. Après avoir recruté 2 nouveaux agents en 2020, ce projet de direction vise à structurer une direction d'une quinzaine d'agents autour de 3 unités : affaires administratives et marché ; marketing, promotion et concertation ; transports, aménagements et transition énergétique. Un plan de recrutement a été défini fin 2019 avec la DRH pour une mise en place au cours du premier semestre 2021.



L'Eau et l'Assainissement La GEMAPI

Le Cycle de l'Eau	52
La GEMAPI	54

200 km
DE LITTORAL

2 000 km
DE COURS D'EAU

52
STATIONS D'ÉPURATIONS
SUR LE COTENTIN



LE CYCLE DE L'EAU

La Direction du Cycle de l'Eau (DCE), comme son nom l'indique, est organisée de façon à gérer les compétences liées au cycle naturel (GEMAPI) mais également domestique (eau potable, assainissement des eaux usées) de l'eau.

En cette année particulière liée à la COVID-19, les services de la DCE ont œuvrés pour maintenir la production d'eau potable auprès des citoyens et des entreprises.

Parallèlement, elles se sont adaptées pour répondre à l'évolution des exigences réglementaires et assurer la gestion des boues produites lors des processus de traitement des eaux usées.

L'Eau Potable

La compétence Eau potable consiste à assurer l'alimentation des foyers du territoire par les ressources naturelles disponibles, après avoir procédé à un traitement les rendant propres à la consommation.

Pour l'Agglomération du Cotentin, cette compétence représente :

- 1 prise d'eau superficielle
- 74 points de prélèvements dans la nappe
- 26 stations de production
- 166 réservoirs
- Plus de 3 500 km de réseau

- 94 987 abonnés
- 14 millions de m³ prélevés

En 2019, cette compétence sur le territoire de l'agglomération concernait **94 771 abonnés** répartis sur 129 communes.

Les actions phares de 2020 pour l'Eau Potable

- **Sécurisation de l'alimentation en eau potable** : Les procédures réglementaires ayant vocation à protéger les points de prélèvement d'eau ont été relancées en 2020 sur les secteurs de La Hague et Couville.
- **Réhabilitation d'une usine d'eau potable** : La station de production du Mont Binet sur le secteur de La Hague a été restaurée avec notamment la reprise des baches d'eau traitées.
- **Renouvellement de réseaux** : La Direction du Cycle de l'eau œuvre constamment pour renouveler son patrimoine. En 2020, 5,7 km de canalisations ont été renouvelées.

Les actions phares de 2020 pour l'Assainissement

- **Gestion des boues de station d'épuration lors de la COVID-19** : Dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, les boues issues du traitement des eaux usées ont dû faire l'objet de traitements spécifiques assurant une hygiénisation avant toute valorisation agricole : chaulage (traitement par ajout de chaux), séchage ou compostage. Sur les 52 stations d'épuration de la Communauté d'Agglomération, toutes ne sont pas équipées pour assurer ce processus. Des solutions alternatives ont donc été mises en place par les équipes de la DCE :
 - Transfert sur les stations de Cherbourg-en-Cotentin ;
 - Transfert vers une unité mobile de déshydratation provisoirement basée sur la STEP de Valognes.
- **Renouvellement de réseaux** : Renouvellement de 1,5 km de réseaux d'eaux usées et 240 m de réseau d'eaux pluviales.
- **Certification** : Renouvellement des Certification ISO 9001 et 14001 pour le Cycle de l'eau sur Cherbourg-en-Cotentin.

Traitement et hygiénisation des boues sur la station d'épuration de Valognes.



L'Assainissement

Cette compétence comprend la gestion l'assainissement collectif et non collectif ainsi que depuis le 1^{er} janvier 2020 le pluvial urbain. L'Assainissement Collectif (AC) a pour but de restituer au milieu naturel les eaux souillées par les diverses activités humaines en s'attachant à les rendre acceptables par les milieux récepteurs. L'assainissement non collectif (ANC) concerne les citoyens non raccordés à un réseau de collectes des eaux usées. Elle permet à l'EPCI de les accompagner dans l'obtention d'équipements assurant un traitement efficace de leurs eaux usées.

Enfin, avec l'aide de l'unité Géomatique, un gros travail d'investigation a été fourni pour définir le linéaire de « pluvial urbain » à intégrer au patrimoine de l'Agglomération dans le cadre de la prise de compétence au 1^{er} janvier 2020. Pour l'Agglomération, cette compétence représente :

- **Pour l'Assainissement collectif** :
 - 1 200 km de réseau de collecte
 - Près de 200 postes de relevage
 - 52 stations d'épuration représentant près de 300 000 équivalents-habitants
 - 61 685 abonnés
 - 11 millions de m³ traités
- **Pour l'assainissement non-collectif** :
 - 20 500 installations ANC
- **Pour le pluvial urbain** :
 - Près de 800 km de réseau de collecte





Travaux pour rétablir la continuité écologique du Trottebec.

200 KM
de côtes

+ DE
2 000 KM
de cours d'eau
sur le territoire
répartis en
7 sous-bassins
versants

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Agglomération du Cotentin assure la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations » (GEMAPI) sur l'ensemble de son territoire. Cette compétence rendue obligatoire par la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles). A ce titre, l'Agglomération intervient en matière de :

- Restauration des cours d'eau et des écosystèmes aquatiques pour atteindre et maintenir le bon état des masses d'eau : pose de clôtures, aménagement d'abreuvoir, remise du cours d'eau dans son lit d'origine, suppression d'ouvrage entravant la continuité écologique, etc ;
- Protection des biens et des personnes contre les inondations (débordement de cours d'eau, submersions marines) : gestion d'ouvrage, sensibilisation, etc.

Les actions phares de 2020 pour la Gestion des Milieux Aquatiques

- Premiers travaux de restauration sur la Saire au Vast (juin-juillet 2020) : 142 072 € HT ;
- Accompagnement technique pour le rétablissement de la continuité écologique du Trottebec avec la suppression de l'ouvrage d'alimentation des douves du château des Ravalets (octobre 2020) : 172 000 € ;

- Enquête publique du futur programme de travaux des Pieux (décembre 2020) : 1 million d'euros HT de travaux prévus entre 2021 et 2026 sur 94 km de cours d'eau.

Les actions phares de 2020 pour la Prévention des Inondations

- Finalisation des études préliminaires aux travaux de rehausse des murets de la Divette sur l'Avenue de Paris (Cherbourg-en-Cotentin). Travaux estimés à 1,6 millions d'euros HT pour une réalisation en 2022 ;
- Gestion de 16 ouvrages de protection contre les inondations (digues de Barneville-Carteret, stations de pompes de Cherbourg, porte à flot de la Sinope,...) et le lancement des démarches réglementaires pour en gérer d'autres (digues de Saint-Vaast-la-Hougue, Quinéville, etc.) ;
- Assistance technique post-inondation suite aux fortes pluies du mois de décembre (Valognes, Saint-Pierre-Église, etc.).



La Gestion des Déchets, le Développement Durable et le Plan Climat-Air-Energie Territorial

La Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés	56
Le Développement Durable	62

139 019

TONNES DE DÉCHETS
ménagers et assimilés
récoltées en 2020

7 783

TONNES DE VERRE
collectées

7 440

TONNES DE DÉCHETS
triées

LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

La Direction Déchets Ménagers et Assimilés assure les missions de collecte et de traitement des déchets. Elle gère également 15 déchèteries, un centre de tri et trois installations de traitement de déchets (plateforme de compostage et stockage de déchets inertes). La Direction assure également la communication et la sensibilisation à la réduction des déchets des usagers.

Une ma... agents de la collectivité, mis la direction fait également appel à des entreprises extérieures notamment dans le cadre du traitement des déchets.

La Direction regroupe plus de 230 agents.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et le 1^{er} confinement. Si cette situation a eu un impact sur le fonctionnement des déchèteries et les opérations de préventions des déchets, la continuité du service public a pu être assuré avec le maintien des collectes.

SCHEMA DES SENSIBILISATIONS 2020

5500
usagers sensibilisés pour la semaine du compostage en déchèterie

1900
usagers sensibilisés sur divers stands

870
composteurs distribués

129
mairies

1300
foyers en porte à porte sensibilisés

2521
abonnés Facebook au 31 décembre 2019

1 171 enfants sensibilisés en animation scolaire semaine réduction des déchets (lutte gaspillage alimentaire) et en centre de loisirs



Les ordures ménagères résiduelles

Une caractérisation des ordures ménagères résiduelles a eu lieu du 4 au 6 février 2020.

Rappel du principe de caractérisation

Huit échantillons de 120 kg, prélevés sur des tournées de collecte de ville comme de campagne, ont été analysés.

Les déchets ont été triés suivant une grille présentant plus de 40 typologies comprenant entre autre :

- Les déchets alimentaires (reste de cuisine) ;
- Les déchets alimentaires non consommés sous emballages ;
- Les textiles ;
- Les emballages en plastique ;
- Les emballages en bois ;
- Les emballages en verre ;
- Les couches bébés...

Chaque catégorie a ensuite pesée permettant de donner la composition de l'échantillon. Une analyse qualitative et quantitative a été réalisée. Ces poids ont permis de donner une composition moyenne de nos déchets.

Il est important de rappeler que ces résultats ne sont qu'une image d'un moment T mais qu'ils peuvent quand même permettre d'établir une tendance et des axes de prévention et de sensibilisation.

A partir de ces résultats, on pourra faire émerger les gisements évitables, le gisement compostable, les gisements qui devraient partir vers la collecte sélective, ou vers les déchèteries mais également la part réelle de déchets résiduels.

Les résultats

En 2020, la poubelle moyenne d'un habitant de l'Agglomération du Cotentin contient encore une majorité de déchets évitables, de déchets recyclables, valorisables ou compostables. Pour rappel, en moyenne chaque habitant produit annuellement 265 Kg d'OMr.

128 102
TONNES
collectées tous
flux confondus
693 kg/habitant

OMr collectées
47 809 TONNES
253 kg/habitant

EMr collectés
8 830 TONNES
47 kg/habitant

Verre collecté
7 783 TONNES
42 kg/habitant

Déchets de déchèteries
63 680 TONNES
345 kg/habitant

Les tonnes collectées sont inférieures aux tonnes traitées (apports directs sur les sites de traitement gérés par l'Agglomération)





Les déchèteries

Le 1^{er} confinement a provoqué la fermeture en urgence des 15 déchèteries et leurs réouvertures progressives selon le calendrier ci-dessous :

- **17 mars 2020** : fermeture des 15 déchèteries à l'ensemble des particuliers, seul le site de Tourlaville était ouvert et réservé aux professionnels ;
- **11 avril 2020** : ouverture d'une seconde déchèterie pour les professionnels le mercredi à Valognes ;
- **27 avril 2020** : ouverture de 9 déchèteries aux particuliers du lundi au vendredi (13h30-17h30) et le matin aux professionnels (Tourlaville, Octeville, Martinvast, Les Moitiers d'Allonne, Héauville, Varouville, Valognes, Bricquebec et Rauville la Place) ;
- **18 mai 2020** : élargissement des horaires sur ces 9 déchèteries : 9h-12h / 13h30-17h30 ;
- **22 mai 2020** : ouverture du site de Gréville-Hague ;
- **2 juin 2020** : ouverture du site d'Anneville en Saire sur rendez-vous ;
- **8 juin 2020** : ouverture des sites de Portbail et du Ham sur rendez-vous ;
- **12 juin 2020** : ouverture du site des Pieux ;

- **15 juin 2020** : ouverture du site de Querqueville sur rendez-vous ;
- **22 juin 2020** : mise en œuvre du Plan de Reprise d'Activité (PRA) été ;
- **1 octobre 2020** : mise en œuvre du PRA d'automne.

Pendant le premier confinement, certains gardiens sont venus en renfort des équipes de collecte, d'autres au centre de tri et certains étaient confinés chez eux.

Dès le 18 mai 2020 et jusqu'à fin juin, 5 ambassadeurs du tri sont venus en renfort des équipes de gardiens pour apporter un soutien technique et relationnel lors de l'afflux massifs d'utilisateurs. Depuis leurs réouvertures en avril 2020 :

- L'ensemble des sites sont fermés les dimanches et jours fériés
- L'accès à l'ensemble des déchèteries est permis à tous les usagers, quel que soit leur lieu de résidence. Ce changement de pratique n'a pas eu de conséquences sur les fréquentations des différents sites et son maintien sera proposé dans le projet de service.

Le second couvre-feu n'a pas eu d'impact sur l'ouverture des déchèteries aux particuliers.

Fermées pendant le confinement, les déchèteries ont rouvert de façon progressive en 2020.



En 2020, 7 440 tonnes ont été triées sur le centre de tri de Tourlaville.

Le centre de tri

En raison du confinement, dès la mi-mars, 6 agents ont été placés en autorisation spéciale d'absence. Pour pallier à la baisse d'effectifs, des agents temporaires et titulaires sont venus renforcer l'équipe de tri. Ils venaient principalement des déchèteries mais aussi de l'équipe des ambassadeurs du tri.

Cette période a demandé à l'encadrement de mettre en œuvre des dispositifs « spéciale Covid » avec la mise à disposition de gel hydro-alcoolique, de masques, d'organisation dans les vestiaires et salle de pause. Entre mars et avril, 72 tonnes ont été triées en plus suite à l'arrêt d'une équipe pour cas de Covid au centre de tri du prestataire à Donville-les-Bains.

En 2020, 7 440 tonnes de déchets ont été triées sur ce site. L'ensemble des tonnages triés provenaient de Cherbourg-en-Cotentin et de la Saire mais également du reste du territoire. En effet, suite à l'incendie du centre de tri de SPHERE le 29 mai, l'ensemble des tonnages de l'Agglomération ont été rapatriés sur le site de Tourlaville. La direction a ainsi recruté 22 contrats de projet pour monter une seconde équipe. Le montage technique et humain du 2x8 s'est fait en 4 jours (du 2 au 5 juin) : 2 bungalows vestiaires ont été loués et raccordés devant le centre de tri, permettant ainsi de disposer de 5 vestiaires (3 hommes et 2 femmes) pour commencer à partir du lundi 8 juin. Les horaires des 2 équipes ont été aménagés de façon à limiter les croisements des personnels lors des

relèves inter postes. Les tonnages traités sur ce site ont doublé (environ 200 tonnes/semaine).

La DSPMET a organisé rapidement en juillet des formations internes en autorisation de conduite pour les chariots télescopiques pour répondre aux besoins. Ainsi 3 titulaires et 3 contrats de projet ont pu être formés. Le site de Tourlaville a également découvert et subi l'effet de saisonnalité des territoires côtiers au cours de l'été mais aussi en fin d'année.

Les Ambassadeurs du Tri et de la Prévention

L'année 2020 a été une année très particulière puisque la crise sanitaire a suspendu pendant plus de 2 mois l'activité des Ambassadeurs en contact direct avec les usagers. Malgré la reprise d'activité en juin des agents, la crise sanitaire a impacté le travail au quotidien.





En effet, pendant le 1^{er} confinement l'activité de communication a été maintenue, essentiellement via les réseaux sociaux et via de l'affichage. Des agents sont intervenus en renfort sur le centre de tri et auprès des équipes de déchèteries lors de la réouverture des sites dès fin mai et jusqu'à fin juin.

Les animations scolaires arrêtées début mars n'ont repris que début octobre pour s'arrêter précipitamment au 2nd confinement (fin octobre). L'ensemble des événementiels du territoire ont été annulés empêchant ainsi le contact avec les habitants et les touristes de passage. L'équipe a dû s'adapter, se réinventer, trouver d'autres solutions pour aller aux devants de la population tout en respectant les gestes barrières et les règles fixées par la collectivité (en accord avec la Direction de la Santé, de la Prévention et du Mieux-Être au Travail - DSPMET).

L'aide apportée aux gardiens de déchèteries à la réouverture des sites a permis aux ambassadeurs de voir les points noirs en déchèteries permettant ainsi d'adapter au mieux les messages et les cibles. Lors de 73 animations en déchèteries, 5 500 usagers ont pu être sensibilisés.

Chaque année, les Ambassadeurs du Tri et de la Prévention sont sollicités par diverses associations, mairies pour animer des stands/

animations au cours desquels plusieurs thématiques peuvent être abordées tels que : le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, les rappels des consignes de tri, etc. Malheureusement cette année, un grand nombre d'événementiels n'ont pu avoir lieu. Ainsi, seules 31 animations ont pu avoir lieu permettant la sensibilisation de 1 000 personnes.

En raison de la crise, seules 31 animations ont pu être menées à destination du public par les Ambassadeurs de Tri et de Prévention.





Opération de ramassage de déchets sur les plages avec les scolaires.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Présentation de la direction environnement, énergie et développement durable

La Direction rattachée au Pôle technique est composée de 3 agents titulaires, un directeur environnement énergie et développement durable à mi-temps, une chargée de mission énergie – climat et une conseillère technique énergie – climat. Cette Direction dispose d'un agent en renfort jusqu'à fin août 2021 pour la rédaction du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Fin 2020 un poste de contractuel a été créé pour 3 ans de manière à travailler sur la plantation de haies. L'administration de la direction est assurée par le centre de ressources de la direction des bâtiments et des infrastructures.

Ses missions sont de participer à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'environnement, de transition énergétique et de développement durable en lien avec les élus et les directions de l'Agglomération du Cotentin.

Les actions principales de 2020

En 2020, ses principales actions sont les suivantes :

- en termes de développement durable, elle suit le contrat de transition écologique, élabore l'Agenda 21, rédige le rapport sur la situation en matière de développement durable ;
- en termes d'air énergie climat, elle élabore le Plan Climat-Air-Énergie Territorial, rédige le bilan de gaz à effet de serre, suit les permanences espaces info énergie, gère les certificats d'économie d'énergie, réalise des études telles le cadastre solaire, l'étude méthanisation, l'étude radon ;
- en termes de protection des milieux et de la biodiversité, elle assure la prestation de collecte raisonnée des macro-déchets des plages confiée à deux associations de l'économie sociale et solidaire que sont Astre environnement et ECORECA, elle élabore la stratégie bocagère ;
- en termes de management de l'environnement, elle réalise la veille juridique de la direction et du système de management environnement ISO 9001 et 14 001 du cycle de l'eau, elle gère les relations avec les concessionnaires de la distribution de l'énergie (Enedis et GRDF) et la convention avec le SDEM et assure la transversalité avec les pôles dans ce domaine.

Les grands chiffres

- La collecte raisonnée des macro-déchets, c'est **83 km** de linéaire, **1 987 heures** de travail d'insertion et **14,5 tonnes** de déchets collectés ;
- La stratégie bocagère, c'est de planter tous les ans **10 km** de haie ;
- La stratégie climat sera pour les prochaines années de réduire de **30 %** les consommations d'énergie fossiles, de **34%** émissions de gaz à effet de serre, de multiplier par 7 la production d'énergie renouvelable, tout en préservant les moyens de production d'énergie existant sur le territoire.



La gestion du patrimoine bâti de l'Agglomération

850

BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES
dont 160 Etablissements
Recevant du Public

1 685

DEMANDES
D'INTERVENTION BÂTIMENT
en 2020

458 589 € HT

POUR L'ENTRETIEN
D'ESPACES VERTS
hors service commun



Vue de la réalisation du nouveau rond-point aux abords de la ZAEE Grande Fontaine à Martinvast.

LA DIRECTION INGÉNIERIE ET BÂTIMENTS (DIB)

Les missions de cette Direction sont d'assurer la conduite d'opérations et la maîtrise d'œuvre des projets de construction de l'Agglomération dans le domaine de l'infrastructure et du bâtiment. Elle garantit également la gestion du patrimoine bâti et des infrastructures communautaires. Pour cela, la Direction est organisée en 4 unités pour 4 secteurs d'activités :

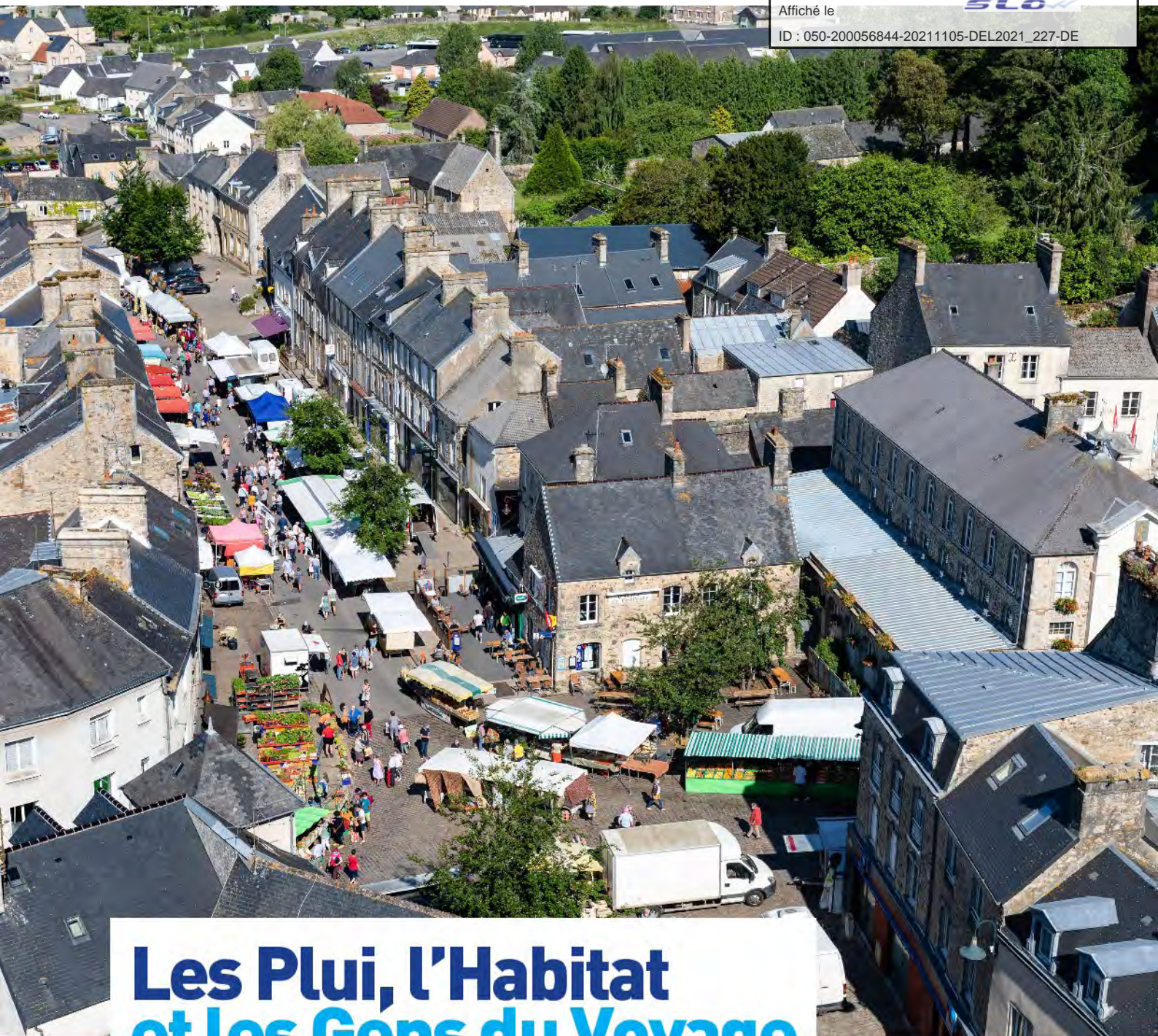
- **Unité Conduite d'Opérations Bâtiments :**
Projets de construction et de rénovation de grande ampleur dans le domaine du bâtiment ;
- **Unité Infrastructures :** Projets d'aménagement de zones d'activités et entretien du patrimoine dans le domaine de l'infrastructure ;
- **Unité Gestion de Patrimoine Bâtiments :** Contrôle, maintenance, réparation, entretien du patrimoine bâti et définition d'un Schéma Directeur Immobilier ;
- **Unité Centre de Ressources Administratives (mutualisées avec les directions DGéoCT et DE2D2) :** Instruction et exécution des marchés publics de travaux et de services, gestion financière, administrative et RH.

Les opérations de construction portées par la DIB sont d'intérêt communautaire, liées au service commun ou à une délégation de maîtrise d'ouvrage. La DIB veille à allier le respect du programme, du planning et de l'enveloppe financière. Pour cela, une étroite collaboration avec les directions porteuses du projet est essentielle. La DIB ne peut s'affranchir d'une opération de construction sans une définition précise du besoin et des objectifs attendus par

les élus et les exploitants. En phase conception notamment, il s'agit d'une co-construction du projet entre les équipes techniques de la DIB et les comités de pilotage.

Activités 2020

- **Giratoire accès au futur Centre Aquatique de Valognes :** chantier via convention tripartite avec le Département et la ville de Valognes pour un montant de travaux de 310 000€ HT. Chantier : été 2020 ;
- **Abattoir :** mise en sécurité du site avant fermeture définitive ;
- **Aménagement de Bourg de Siouville :** par délégation de maîtrise d'ouvrage ; livraison automne 2020 ; montant travaux : 1,13 million d'euros HT ;
- **Giratoire et création de la zone d'activités La Grande Fontaine à Martinvast :** chantier été 2020 ; montant travaux giratoire : 605 172€HT et travaux zone d'activités : 365 114€HT ;
- **Aménagement de locaux pour le pôle Administration Générale et la Direction Générale, bvd Felix Amiot à Cherbourg :** livraison septembre 2020 ; montant travaux : 380 000€ HT ;
- **Sauvegarde du Hangar à Dirigeables d'Ecausseville :** démarrage des missions du marché de diagnostics de maîtrise d'œuvre spécifique monuments historiques. 4 phases : diagnostics / solutions / proposition de scénarios / estimation ;
- **Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) de Valognes :** démarrage du chantier pour une durée de 21 mois (hors contraintes Covid) ; montant de travaux : 2,3 millions d'euros HT ;
- **Maison de la Petite Enfance à Montebourg (pour le service commun) :** suivi des phases de conception et dépôt du permis de construire.



Les Plui, l'Habitat et les Gens du Voyage

Les PLUi	66
L'Habitat	67
Les OPAH	68
Le Renouvellement Urbain	68
La politique de la ville	70
L'accueil des Gens du Voyage	71

7

PLUi en cours
d'élaboration

103 171

LOGEMENTS
sur le territoire

3

AIRES D'ACCUEIL PERMANENTES
pour les Gens du Voyage



L'habitat sur le Cotentin, c'est :

103 171
logements
soit 34,7% du parc
de logements du
département
de la Manche

60,3 %
des résidences
principales
occupées par leur
propriétaire

39,7 %
des résidences
principales
occupées par des
locataires

**LES PLANS LOCAUX
D'URBANISME INFRA-
COMMUNAUTAIRES
(PLUi)**

La planification

Le SCOT du Pays du Cotentin couvre les territoires du Cotentin et de la Baie du Cotentin. L'année 2020 a été concernée à finaliser ce dossier qui a été arrêté le 28 février 2020. Le dossier a été adressé à l'ensemble des personnes publiques associées et la Communauté d'agglomération a émis un avis favorable sur celui-ci avec un ensemble de remarques. Le document fera l'objet d'une enquête publique en 2021 avant son adoption définitive.

Le territoire de la Communauté d'agglomération est couvert par 7 Plans Locaux d'Urbanisme infracommunautaires (PLUi) en cours d'élaboration :

- Le PLUi Douve et Divette ;
- Le PLUi Cœur du Cotentin ;
- Le PLUi Les Pieux ;
- Le PLUi La Hague ;
- Le PLUi Sud Cotentin ;
- Le PLUi Est Cotentin ;
- Le PLUi Nord Cotentin.

L'année 2020 a été marquée par les élections municipales et la crise du COVID qui n'ont pas permis de respecter le calendrier d'élaboration des PLUi. Néanmoins, le travail de diagnostic a été mené et des enjeux ont été identifiés sauf pour deux Pui où la défaillance d'un cabinet intervenant sur ces territoires n'a pas permis de finaliser les diagnostics.

Les PLUi devant être compatibles avec le SCOT, l'arrêt de ce document va permettre d'engager en 2021 pour ceux ayant identifié les enjeux du territoire, d'engager le travail sur leur Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

L'étude environnementale regroupe trois attendus règlementaires, l'état initial de l'environnement, l'évaluation environnementale et l'élaboration de la trame verte et bleue. Elle est en cours d'élaboration.

**L'instruction des autorisations
du droit des sols**

Depuis le 1^{er} janvier 2017, 3 Centres Instructeurs instruisent les autorisations d'urbanisme de 120 communes sur la base d'une convention signée entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Durant l'année 2020, 4 489 autorisations ont été instruites dont :

- 1 999 Certificats d'Urbanisme (CU)
- 1 356 Déclarations Préalables (DP)
- 1 059 Permis de Construire (PC)
- 58 Permis d'Aménager (PA)
- 17 Permis de Démolir (PD)

Concernant le Droit de Prémption Urbain (DPU), 1 103 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ont été traitées en 2020 hors Cherbourg en Cotentin et le secteur Nord.

L'HABITAT

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'Agglomération du Cotentin est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat. Cette compétence est un des piliers de l'action du Cotentin. Il doit apporter une réponse aux attentes locales en matière d'habitat, de logement et d'hébergement sur plusieurs thématiques. A ce titre, l'Agglomération a souhaité engager dans le cadre de ses compétences obligatoires des actions importantes en matière d'habitat, à savoir l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) couvrant la totalité de son territoire et la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) dont la principale mission devra permettre de définir les orientations en matière d'attribution de logements locatifs sociaux dans le respect du droit au logement.

Le Programme Local de l'Habitat

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) constitue le document stratégique en matière d'habitat que le Cotentin va développer sur 6 ans.

Le PLH s'appuie sur un programme d'actions visant à répondre aux besoins en logements des habitants et futurs habitants du Cotentin, à favoriser l'amélioration et la réhabilitation du parc de logements existant et son renouvellement, à assurer les conditions d'une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements sur l'ensemble de son territoire en précisant notamment les interventions en matière foncière nécessaire à la réalisation des actions.

En 2020, la définition du programme d'actions a fait l'objet d'ateliers ayant notamment pour thème de la place et le rôle du logement social, des conditions de réhabilitation du parc de logements, et des besoins en logements des jeunes, personnes âgées,...

Le logement social

L'Agglomération du Cotentin met en œuvre la réforme des attributions de logements sociaux par la création d'un Plan Partenarial de gestion et d'information des demandeurs de logements sociaux et par la création d'une Convention Intercommunale d'Attribution.

Le logement des jeunes

Depuis 2018, l'Agglomération favorise le logement des jeunes en accompagnant le logement des étudiants du site universitaire de Cherbourg-en-Cotentin, dans le cadre d'une convention de gestion entre l'Agglomération du Cotentin et Presqu'île Habitat. Par ailleurs, elle soutient le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLAJ).

Le logement social, c'est :

19 301

logements sociaux
sur 36 communes
dont 79% sont situés
sur la commune de
Cherbourg-en-
Cotentin

222

logements réservés
auprès de Presqu'île
habitat au profit des
étudiants



Visite d'un chantier dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.



L'OPAH, sur les 4 ans d'opérations d'octobre 2016 à octobre 2020 :

558

logements réhabilités ou en cours de réhabilitation

Près de

5 M€

de subventions

versées aux particuliers par l'ensemble des partenaires

Près de

12 M€

de travaux

réalisés par les entreprises locales

LES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

L'Agglomération du Cotentin assure la coordination des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en œuvre sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Améliorer la performance thermique des logements et lutter contre la précarité énergétique ;
- Lutter contre le logement indigne ;
- Favoriser l'adaptation des logements au handicap et/ou au vieillissement ;
- Favoriser l'amélioration des logements locatifs très dégradés ou indignes.

LE RENOUVELLEMENT URBAIN

La Direction du Renouvellement Urbain

Elle anime et organise le renouvellement des quartiers d'habitat social les plus anciens de Cherbourg-en-Cotentin, en intégrant l'expertise d'usage des habitants.

Dans le but de renforcer la qualité de vie dans ces quartiers, le Cotentin, Cherbourg-en-Cotentin, les services de l'État, les bailleurs sociaux et les associations coordonnent leurs interventions afin de permettre la réhabilitation de logements existants ou la création de nouveaux logements, la valorisation des qualités environnementales, paysagères et patrimoniales des quartiers, ainsi que le développement des services et des commerces.

Projet de renouvellement Urbain « le Quartier des Horizons » - Les Fourches/Charcot-Spanel

Le site des Fourches/Charcot-Spanel, au nord-ouest de Cherbourg-en-Cotentin, présente de nombreux atouts : sa proximité avec les centres-villes de Cherbourg-Octeville et d'Equedreville-Hainneville, ses équipements éducatifs, socio-culturels et sportifs (lycée Millet, stade Postaire, etc), l'espace d'activités René Le Bas (ex hôpital maritime) et son parc exceptionnel, un cadre paysager et des patrimoines arborés et architecturaux riches. En s'appuyant sur les atouts existants du site, le projet définit le renouvellement du quartier avec tous ses acteurs : habitant(e)s petit(e)s et grand(e)s, associations, établissements d'enseignements, bailleurs sociaux, collectivités, Etat.

Aux échelles du Cotentin et de Cherbourg-en-Cotentin, le projet de renouvellement urbain va améliorer l'intégration du quartier dans son environnement et dans le marché local de l'habitat. A l'échelle du quartier, il s'agit de tisser des liens et des cheminements doux entre les résidences et vers les équipements, de créer des cœurs de quartier conviviaux et apaisés, et de rendre les logements plus attractifs.

➤ Le nouveau plan guide : renouveler et conserver

L'année 2020 a été consacrée à la définition d'un nouveau plan guide destiné à concilier le renouvellement du quartier et la valorisation de ses patrimoines. Le nouveau plan guide définit un programme d'investissement et de phasage des travaux sur 6 à 10 ans et prépare la signature de la convention avec l'ANRU et les partenaires en 2021.

➤ La maison du projet : s'informer et s'exprimer

Les démarches participatives engagées dès 2017 se sont poursuivies en 2020 avec en particulier la création d'un observatoire photographique participatif (mission photographique, collecte de mémoires d'habitants à partir de photos anciennes) et l'ouverture au public de la maison du projet (septembre 2020), lieu d'échanges, d'information et d'expositions situé à l'école de la Polle, au cœur du quartier.

Chiffres clés*

2021 :

- 1 signature de Convention avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (automne) concours financier de l'ANRU : 7,9 M€.
- 1 projet participatif d'urbanisme transitoire : préfiguration des abords de l'école de la Polle et de la maison du projet (ateliers, échanges, chantiers in situ)

À partir de 2022 :

- 285 logements réhabilités et résidentialisés, dont 16 maisons réhabilitées rue du docteur Carré
- 66 nouveaux logements construits sur site
- + 56 nouveaux logements construits à proximité immédiate (ex-stade de la Polle)
- + 32 hors quartier (Cherbourg-en-Cotentin)
- 141 logements démolis

**validés collectivement par l'ensemble des partenaires du projet en 2020.*



Présentation de la concertation pour le Projet de Renouvellement Urbain.



Le Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance a élaboré en 2020 le Diagnostic Local de Sécurité.

LA POLITIQUE DE LA VILLE

Avec le service Politique de la Ville, l'Agglomération vise à réduire les inégalités entre les quartiers prioritaires de Cherbourg-en-Cotentin et le reste du territoire telle que contractualisée dans le cadre du contrat de ville. A l'échelle du Cotentin, il anime l'instance de concertation sur les questions de délinquance qu'est le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Activités 2020

- Une mobilisation renforcée auprès des acteurs des quartiers prioritaires pour limiter les impacts du contexte sanitaire de pandémie

Le contexte sanitaire a conduit à adapter la programmation annuelle du contrat de ville pour faciliter au maximum la mise en œuvre des actions en direction des publics prioritaires (instruction simplifiée de l'appel à projet) et à mobiliser l'ingénierie fortement pour accompagner les acteurs du territoire, notamment associatifs, sur la mise en œuvre de dispositifs exceptionnels : orientation vers les différents fonds de soutien aux associations, appels à projets spécifiques à l'été et à l'automne

(dont continuité éducative, colos apprenantes et quartiers solidaires).

Ainsi en 2020, 41 actions ont été mises en place et financées dans le cadre de la programmation du contrat de ville dont 78% sur le pilier « cohésion sociale » et 20% sur le pilier « emploi et développement économique ». Près de 137 000 euros supplémentaires ont été dédiés aux quartiers mobilisés suite à l'implication des acteurs pour répondre aux appels à projets exceptionnels.

- La finalisation du diagnostic local de sécurité et la validation des axes principaux du futur plan local de prévention de la délinquance

L'année a été consacrée à l'élaboration du Diagnostic Local de Sécurité (DLS). Celui-ci a été présenté le 3 décembre en séance plénière du CISPD. Sur cette base et en conformité avec la stratégie nationale de prévention de la délinquance, le Conseil a acté la structuration du futur plan local de prévention. 3 priorités d'actions du futur plan local de prévention de la délinquance ont été définies par le CISPD : lutter contre les violences intrafamiliales et sexuelles, assurer la tranquillité publique et résidentielle, prévenir les addictions et les conduites à risque.

L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'accueil des Gens du Voyage est une compétence obligatoire des Communautés d'Agglomérations. La compétence détenue par le Cotentin est : « la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires permanentes d'accueil, des aires de grands passages et des terrains familiaux ».

La gestion des aires d'accueil permanentes

Dans le contexte pandémique de l'année 2020 et particulièrement pendant le premier confinement strict de mars à mai 2020, il a été nécessaire de réorganiser l'ensemble de la coordination et la continuité du service apporté aux usagers des aires ; avec maintien du fonctionnement technique des sites mais également accompagnement social et administratif renforcé des résidents. Les 3 aires d'accueil sont demeurées des lieux de vie au sein desquels était confinée une certaine

de personnes, dont de nombreux enfants.

La gestion des passages estivaux

En raison de la crise sanitaire, les grands passages de missions évangéliques ont été annulés. L'Agglomération du Cotentin a vu une fréquentation importante de petits groupes familiaux sur son territoire de mai à octobre 2021 sans discontinuité.

La crise sanitaire a eu un fort impact financier pour la communauté des voyageurs.

Création de terrain familiaux locatifs et d'aires d'accueil des grands passages et groupes familiaux

L'Agglomération du Cotentin souhaite créer des terrains familiaux locatifs à destinations des voyageurs. Ces terrains offrent aux résidents qui le souhaitent des aires permanentes avec la possibilité de se sédentariser sur un territoire. La recherche foncière permettant la création d'un dispositif d'accueil des petits, moyens et grands passages se poursuit.

39
installations
illicites
du 15 mai au 31
octobre 2020,
soit 581 caravanes

Recherche foncière en cours, permettant :

la réalisation de

2
terrains familiaux
locatifs d'une
capacité totale
de 6 emplacements

la création d'un
dispositif composé de

3
aires d'accueil
temporaires



L'Agglomération gère 3 aires d'accueil permanentes pour les Gens du Voyage.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Envoyé en préfecture le 05/11/2021
Reçu en préfecture le 05/11/2021
Affiché le 
ID : 050-200056844-20211105-DEL2021_227-DE



La Santé, l'Accès aux soins et l'Accessibilité

La Santé et l'accès aux soins	74
L'Accessibilité	75

8

**PSLA ACCOMPAGNÉS
DANS LEURS CRÉATIONS**
ou leur fonctionnement

8

**FAUTEUILS
DENTAIRES**
en création

70

COFFRETS D'ACCUEIL
offerts aux stagiaires
en médecine



Soirée d'accueil pour les étudiants en médecine.

LA SANTÉ ET L'ACCÈS AUX SOINS

Les missions principales de la Direction Santé et Accès aux Soins sont les suivantes : coordination des projets en faveur de l'accès aux soins et du renforcement de la démographie des professionnels de santé ; coordination générale des politiques de prévention et d'éducation à la santé à l'échelle du territoire communautaire ; élaboration d'un Contrat Local de santé ; animation de la Commission Intercommunale d'Accessibilité ; coordination des politiques de prise en charge des personnes âgées à l'échelle communautaire.

Le plan d'action santé

Afin de développer et organiser l'offre de santé sur le territoire, l'Agglomération s'est dotée d'un plan d'action. Celui-ci se construit de manière concertée au sein du Conseil Local de Santé et d'un collège des professionnels.

Le soutien aux projets de création de structure

Les données mises à la disposition de l'Agglomération du Cotentin témoignent d'une dégradation globale de l'offre de soins sur le territoire. L'intervention de la collectivité en vue de faciliter les projets de regroupements de professionnels est nécessaire.

Ainsi, sur le territoire de l'Agglomération, la Direction Santé et Accès aux Soins a accompagné différents projets en 2020 : PSLA La Saire Médicale, PSLA Valognes-Brix, PSLA Douve-Divette et PSLA Côte des Isles. Par ailleurs, la Direction Santé et Accès aux Soins est le maître d'ouvrage du projet de construction du PSLA de Valognes-Brix.

Les actions de promotion du territoire

Il s'agit exclusivement des actions de promotion du territoire à destination des étudiants en santé : soirées thématiques, d'accueils et de la manifestation les Paradis de Cherbourg, mais aussi de l'accueil des stagiaires dans le cadre du service sanitaire.

En 2020, avec la crise sanitaire une seule soirée thématique « Vie professionnelle – vie privée » a été organisée le 6 février 2020 : 40 personnes étaient présentes dont 24 internes en fin de cursus. Pour maintenir le lien avec les internes en médecine, une opération « Coffret découverte du territoire » a été mise en œuvre avec la remise de 70 coffrets offerts aux stagiaires du Cotentin, arrivés en juillet et novembre 2020.

Les projets de structuration du territoire

En 2020, la Direction Santé et Accès aux Soins a accompagné :

- **le projet « territoires universitaires de santé ».** Il s'agit d'attribuer à des médecins spécialistes des hôpitaux non universitaires et à des médecins ambulatoires des statuts universitaires reconnus afin de créer un maillage universitaire de formation en deuxième et troisième cycle de médecine et ainsi améliorer l'attractivité pour les jeunes professionnels. C'est un projet régional auquel la Communauté d'Agglomération entend pleinement participer en 2021 ;
- **le projet d'installation de fauteuils d'odontologie, au sein du CHPC, permettant la création à terme de 8 fauteuils dentaires ;**
- **le projet de création d'un nouvel internat sur Cherbourg-en-Cotentin ;**

➤ le projet de création d'un nouvel Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI).

L'ensemble de ses projets portent ses fruits : une dizaine de médecins libéraux se sont récemment installés dans le Cotentin et le Centre Hospitalier et la Polyclinique sont également sur une dynamique positive.

L'ACCESSIBILITÉ

L'année 2020 a été l'année du renouvellement de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) du fait des élections municipales et du renouvellement des élus. Cependant, l'année 2020 a permis de finaliser le dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée en lien avec la Direction Ingénierie et Bâtiment. Il a ainsi été demandé aux Pôles de Proximités et aux directions ayant des Etablissements Recevant du Public d'inscrire les montants liés à la réalisation des travaux d'accessibilité sur la base des montants issus des diagnostics pour l'année 2021, soit au global 160 480 € d'investissement.

Remise de Box de découverte du territoire aux stagiaires en médecine.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Envoyé en préfecture le 05/11/2021

Reçu en préfecture le 05/11/2021

Affiché le



ID : 050-200056844-20211105-DEL2021_227-DE



La Proximité et l'aménagement

L'activité des Pôles de Proximité	78
La Direction transversalité et la coordination des politiques territoriales	80

3,4 M€

DE FONDS DE CONCOURS
en 2020

64 819

USAGERS
dans 3 piscines communautaires

3 250

VISITES à la Maison des
Services de Valognes



**Activités au Lieu
 d'Accueil Enfants
 Parents de Valognes.**

L'ACTIVITÉ DES PÔLES DE PROXIMITÉ

Les Pôles de Proximité proposent un accueil décentralisé au plus près des citoyens pour les accompagner dans leurs démarches administratives, les orienter et les renseigner sur l'action des services communautaires. Les Pôles de Proximité sont également en charge de la gestion de services publics dépendant de compétences mais dont les communes ont souhaité une gestion collégiale pour répondre aux attentes de leur population. En fin, des instances comme les Commissions de Territoires sont le lieu d'échange entre les élus communautaires pour veiller à la compréhension des politiques menées par la Communauté d'Agglomération et permettre d'échanger et faire remonter les besoins d'adaptation nécessaires à la prise en compte des spécificités locales dans une approche globale menée à l'échelle du Cotentin.

Garant de la prise en compte des territoires, le Pôle de Proximité veille à maintenir le lien entre la population et les services communautaires et entre la vision globale de la politique communautaire dans le respect de spécificités territoriales.

Dans le domaine de l'accueil, l'année 2020 est marquée par la labellisation France Service de l'accueil du Pôle de Proximité de Cœur du Cotentin. Les habitants y trouvent désormais un accompagnement renforcé pour l'ensemble des démarches administratives d'une dizaine de partenaires : attestation assurance maladie, déclaration CAF, cartes grises, impôts. La pertinence de cette offre par rapport aux attentes des usagers a conduit les élus à engagé une réflexion sur la mise en réseau des accueils.

L'année 2020 a également vu se structurer un Pôle de Proximité sur La Hague pour proposer une réponse globale auprès des habitants et faciliter les relations avec les élus municipaux du territoire.

On notera également la forte hausse de la fréquentation de l'agence postale située dans le pôle de Douve et Divette avec 1 500 contacts supplémentaires malgré la fermeture, pendant la période de confinement, de l'établissement pendant 7 semaines.

Concernant les différents services proposés à la population pour le compte des communes, l'année 2020 a été marquée par les conséquences de l'épidémie avec de nombreuses fermetures et des ouvertures limitées.

Cette crise a impacté les établissements sportifs mais également les centres de loisirs, les écoles, etc.

Les personnels des crèches, des écoles, des garderies et des centres de loisirs se sont mobilisés pour maintenir un accueil dans un contexte difficile. Les enfants des soignants puis des personnels impliqués dans la gestion de la Covid ont pu être accueillis sur les différentes écoles grâce à la mobilisation des personnels communautaires concernés.

Cette solidarité a également été dirigée vers les aînées avec un service de portage des repas qui s'est maintenu sur le pôle de la vallée de l'Ouve grâce au dévouement des deux agents pendant la période de confinement.

Les pôles en quelques chiffres :

Cœur du Cotentin

- 3250 visites à la Maison des Services, malgré sa fermeture liée à la Covid au printemps ;
- + 30 % de contacts pour le RAM de Cœur Cotentin avec plus de 1500 personnes renseignées ;
- 137 matinées d'éveil organisées par le RAM touchant 121 assistantes maternelles et 283 enfants ;
- 35 familles ont fréquenté le lieu d'Accueil Enfants Parents de Valognes ;
- plus de 4000 documents ont circulé sur les 8 bibliothèques de Cœur Cotentin grâce aux navettes du réseau lecture ;
- 54 participants aux animations tapis lectures.

Saint-Pierre-Église

- 394 enfants différents accueillis en 2020 au centre de loisirs pendant les vacances ;
- 110 enfants de moins de 6 ans et 204 de plus de 6 ans pour les accueils du mercredi ;
- 304 enfants accueillis dans les 6 garderies du territoire le matin et le soir ce qui correspond à 15 350 heures d'accueil pour les moins de 6 ans et 25 218 heures pour les plus de 6 ans ;
- Une animatrice du RAM intervenant auprès de 59 assistantes maternelles en activité et les parents concernés par ce mode de garde.

Douve et Divette

- Une animatrice RAM passée cette année à temps complet pour suivre les 103 assistantes maternelles en activité et les parents concernés par ce mode de garde ;
- Un multi-accueil Les Bout'en train, structure agréée pour 27 enfants, qui a accueilli sur l'année, les enfants de 68 familles et qui est resté ouvert pour les enfants des soignants pendant la période de confinement ;
- L'agence postale, 3ème agence de Normandie et 1ère agence de la Manche, avec

l'accueil de 20 405 usagers reçus en 2020 malgré les 7 semaines de fermeture, avec le recrutement d'un étudiant en renfort pour gérer les pics de fréquentation pouvant aller jusqu'à 120 usagers par jour.

Côte des Isles

- 3 551 journées enfants dans les deux accueils de loisirs de Barneville-Carteret et de Port-Bail sur Mer en 2020, contre 5 639 en 2019 ;
- 17 830 heures d'accueils périscolaires dans les cinq groupes scolaires contre 24 221 heures en 2019.

Vallée de l'Ouve

- 404 élèves répartis dans 5 écoles (Besneville, Néhou, Orglandes, Saint-Jacques-de-Néhou et Saint-Sauveur-le-Vicomte) pour les effectifs scolaires à la rentrée 2020.

Val de Saire

- Une animatrice RAM pour suivre les 59 assistantes maternelles en activité et les parents concernés par ce mode de garde avec 43 animations proposées contre 102 en 2019 ainsi que le lieu Accueil Enfants Parents qui a permis d'accompagner 8 familles ;
- Un accueil de 144 enfants différents dans les deux centres de loisirs de Montfarville et Saint Vaast la Hougue ;
- 521 enfants scolarisés dans les 5 établissements scolaires du territoire à la rentrée 2020 où le pôle assure la gestion des garderies et de l'accompagnement pour le transport scolaire.

Région de Montebourg

- Une animatrice RAM pour suivre les 59 assistantes maternelles en activité et les parents concernés par ce mode de garde avec 21 animations proposées contre 50 en 2019 ;

Visite de la MSAP de Valognes à l'occasion de la labellisation France Services.



- Un accueil de 192 enfants différents de 4 à 15 ans dans les activités de loisirs et multisports durant les vacances scolaires ;
- 271 enfants de 3 à 12 ans qui ont fréquenté le centre de loisirs les mercredis en période scolaire et à la semaine pendant les vacances le centre de loisirs de Montebourg,
- 420 enfants scolarisés dans les 3 établissements scolaires du territoire à la rentrée 2020 qui ont bénéficié, comme les enfants du collège et des centres de loisirs, des repas réalisés par la cuisine centrale gérée par le pôle.

Les Pieux

- 370 élèves à l'école de musique, 27 manifestations diverses (concerts, séances de cinéma, spectacles...);
- 1 344 élèves scolarisés dans 59 classes répartis sur 13 écoles dont 4 regroupements pédagogiques intercommunaux. 88% des effectifs sont inscrits à la restauration scolaire dont les repas sont livrés par la cuisine centrale gérée par le pôle de proximité ;
- 127 enfants de 0 à 3 ans accueillis dans les 3 multi-accueils de Benoitville, Flamanville et les Pieux ;
- 20 groupes accueillis dans les hébergements collectifs de Sciotot sur les Pieux et du Siou à Siouville-Hague ;
- 4 postes de surveillance des baignades pendant l'été sur les communes du Rozel, de Surtainville, des Pieux et de Siouville-Hague ;
- 6 pêcheurs professionnels et 400 plaisanciers à port Diélette ;
- Pour le suivi de ce budget de 8,3 millions d'euros en fonctionnement, le service comptable a traité 2 500 titres de recettes et 7 500 mandats.

LA DIRECTION TRANSVERSALITÉ ET COORDINATION DES POLITIQUES TERRITORIALES

Cette Direction suit des équipements sportifs et l'ensemble des actions d'accompagnement des communes.

Concernant les équipements sportifs, la direction suit les activités :

- Des trois golfs du Cotentin dont deux sont communautaires avec une convention de gestion patrimoniale confiée à deux associations,
- Du stade hippique de La Hague avec une convention de gestion patrimoniale confiée à la Société Hippique rurale de La Hague et de l'Hippodrome de Cherbourg-en-Cotentin dans le cadre d'un bail à construction,
- Des équipements aquatiques de La Hague, Les Pieux et Saint-Sauveur-le-Vicomte ainsi que la gestion à venir du projet d'espace aquatique du cœur du Cotentin.

L'année 2020 est marquée par le COVID qui a conduit à une fermeture importante de ces établissements avec un impact direct sur la fréquentation et une perte de recettes financières importantes.

Concours hippique à la Société Hippique Rurale de La Hague.



La Communauté d'Agglomération a soutenu, lorsque cela était nécessaire les gestionnaires de ces structures et a pris en charge l'impact financier pour les piscines.

Les trois établissements nautiques ont fermé 199 jours (COVID, vidanges et travaux) avec l'accueil possible sur une partie de ces périodes de scolaires. L'impact a été considérable sur les fréquentations avec une différence de 36 031 entrées entre 2019 et 2020.

Pendant la fermeture des établissements nautiques, les agents ont travaillé sur des projets de service pour l'harmonisation des pratiques et des services à l'échelle des trois structures.



Fréquentations des 3 équipements sur l'année 2020

PRIMAIRES

16 042 ÉLÈVES

COLLÈGES

4 843 ÉLÈVES

PUBLICS

35 140 ENTRÉES

CLUBS, ASSOCIATIONS, GROUPES DIVERS

4 818 ENTRÉES

ACTIVITÉS

4 603 ENTRÉES

Total

64 819

usagers en 2020

100 850

usagers en 2019

Chaque établissement a ouvert en moyenne :

Les Pieux

PUBLICS **616** HEURES

SCOLAIRES **384** HEURES

ACTIVITÉS **350** HEURES

ASSOCIATIONS **360** HEURES

GROUPES DIVERS **0** HEURE

St-Sauveur-le-Vicomte

PUBLICS **588** HEURES

SCOLAIRES **368** HEURES

ACTIVITÉS **48** HEURES

ASSOCIATIONS **288** HEURES

GROUPES DIVERS **24** HEURES

Océalis

PUBLICS **1 456** HEURES

SCOLAIRES **384** HEURES

ACTIVITÉS **352** HEURES

ASSOCIATIONS **240** HEURES

GROUPES DIVERS **72** HEURES



Présentation des Fonds de Concours à Quinéville.

L'accompagnement des communes

Concernant les actions transversales, la direction a travaillé en 2020 sur la création d'une cellule d'accompagnement des communes dans leurs démarches pour favoriser l'émergence des projets. Cette cellule sera opérationnelle en 2020 et viendra aider les communes dans le montage administratif et technique de leurs projets sans se substituer aux maîtres d'œuvre et cabinets intervenant traditionnellement pour ces communes.

La Direction a également finalisé en 2020 la convention globale territorialisée avec la Caisse d'Allocation Familiale sur le territoire communautaire en dehors des communes de La Hague et Cherbourg-en-Cotentin qui disposent déjà de cette convention. Cet engagement communautaire a permis d'une part maintenir le niveau d'aides de la CAF sur les services proposés et d'autre part d'engager une réflexion globale sur le territoire pour définir les besoins du territoire et les conditions pour y répondre. Cette étude sera engagée en 2021 et devrait conduire à un programme d'actions à engager pour 2022.

Les Fonds de Concours

Enfin cette direction poursuit la gestion des Fonds de Concours. En 2020, compte tenu des sommes non dépensées en 2018 et 2019, l'enveloppe à allouer s'élevait à 3 349 826 euros. Les projets doivent s'inscrire dans les trois axes suivants :

- **Axe 1** : Les projets qui participent à l'atteinte des objectifs de la feuille de route stratégique du cotentin ;
- **Axe 2** : Les projets qui contribuent à l'exercice de compétences rétrocédées aux communes ;

- **Axe 3** : Les projets d'aménagement dans un souci d'équilibre du territoire.

Afin de soutenir le plan de relance et d'aider les communes pendant la période de crise sanitaire, le Conseil communautaire a modifié les critères d'attribution des fonds pour accroître sa participation. Les nouveaux critères sont les suivants :

- **Plafond du taux d'aide publique à 80 % ;**
- **Taux d'aide sur le reste à charge de la commune avant fonds de concours porté à 40% pour les trois axes ;**
- **Plafond du montant du fonds de concours par opération augmenté de 20% pour les axes 1 et 2 et 40% pour l'axe 3.**

Deux commissions fonds de concours ont eu lieu en 2020, le 13 février et le 12 novembre, qui ont proposé de soutenir 85 dossiers pour un montant de 3 342 293 €.

	1 ^{ERE} COMMISSION	2 ^{NDE} COMMISSION	TOTAL
AXE 1	850 000 €	200 000 €	1 050 000 €
AXE 2	299 003 €	239 014 €	538 017 €
AXE 3	983 279 €	770 997 €	1 754 276 €
TOTAL	2 132 282 €	1 210 011 €	3 342 293 €



Le Conseil de Développement

182
MEMBRES

4
COLLÈGES

3
ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES



**Le nouveau bureau
 du Conseil de
 Développement.**

LE CODEV

Le Conseil de Développement (CODEV) du Cotentin est un organe autonome de démocratie participative rattaché à l'Agglomération du Cotentin. Créé en 2017, cet outil de concertation a pour vocation de contribuer à la réflexion des élus de l'Agglomération et à relayer les points de vue de la société civile sur le développement de l'attractivité du Cotentin.

Calquée sur la durée du mandat des Conseillers communautaires, cette instance a été appelée à se renouveler le 13 novembre 2020. La nouvelle composition du CODEV, qui se veut plurielle et paritaire, est constituée désormais de 75 structures et 48 membres issus de la société civile portant le nombre total de participants à 182.

Installation du bureau du CODEV

Son bureau, qui pilote et organise les travaux du Conseil de développement, est constitué de 8 membres dont son Président, Matthieu Giovanonne. Il a été installé le 7 décembre 2020.

Les travaux du CODEV

Le CODEV conduit ses travaux sur saisine de l'intercommunalité ou sur auto-saisine. Des groupes de travail autour du Plan Climat-Air-Énergie Territorial, du Programme Local de l'Habitat ou des leviers de l'attractivité du territoire comme la mer, le tourisme durable ou encore la culture se sont tenus en 2020.

Ces différents ateliers de travail déboucheront sur des avis qui seront transmis aux élus de l'Agglomération en 2021.

Défi mobilité

Le CODEV mène des actions de sensibilisation et des animations territoriales auprès des habitants sur les politiques mises en place par l'agglomération. Un défi mobilité en direction des habitants s'est tenu en ce sens du 5 octobre au 11 octobre 2020. 14 habitants volontaires ont ainsi relevé le défi et les enseignements tirés des expériences des participants sont venues enrichir les propositions en matière de mobilité sur le Cotentin portées par les membres du Conseil de Développement.



Envoyé en préfecture le 05/11/2021

Reçu en préfecture le 05/11/2021

Affiché le



ID : 050-200056844-20211105-DEL2021_227-DE

Envoyé en préfecture le 05/11/2021

Reçu en préfecture le 05/11/2021

Affiché le



ID : 050-200056844-20211105-DEL2021_227-DE

Envoyé en préfecture le 05/11/2021

Reçu en préfecture le 05/11/2021

Affiché le



ID : 050-200056844-20211105-DEL2021_227-DE

Envoyé en préfecture le 05/11/2021

Reçu en préfecture le 05/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 050-200056844-20211105-DEL2021_227-DE

LE COTENTIN VOUS ACCUEILLE SUR TOUT LE TERRITOIRE



COMMUNE NOUVELLE CHERBOURG-EN-COTENTIN

10, Place Napoléon - B.P. 808
Cherbourg-Octeville
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
Tél. : 02.33.08.26.00

PÔLE DE PROXIMITÉ DE LA HAGUE

8, rue des Tohagues - B.P. 217
Beaumont-Hague
50440 LA HAGUE
Tél. : 02.33.01.93.68

PÔLE DE PROXIMITÉ DU CŒUR DU COTENTIN

Maison des Services Publics
22, rue de Poterie - BP17
50700 VALOGNES
Tél. : 02.33.40.08.60

PÔLE DE PROXIMITÉ DE LA CÔTE DES ISLES

15, rue de Becqueret
Z.A. du Pré-Bécouffret - B.P. 137
50270 BARNEVILLE-CARTERET
Tél. : 02.33.95.96.70

PÔLE DE PROXIMITÉ DE DOUVE ET DIVETTE

Z.A. Le Pont
50690 MARTINVAST
Tél. : 02.33.52.33.08

PÔLE DE PROXIMITÉ DE LA SAÏRE

101 Rue du Bourg,
50110 Le Mesnil-au-Val
Tél. : 02.33.22.90.27

PÔLE DE PROXIMITÉ LES PIEUX

31, route de Flamanville
50340 LES PIEUX
Tél. : 02.33.87.68.00

PÔLE DE PROXIMITÉ DE MONTEBOURG

16, rue du Général Leclerc
50310 MONTEBOURG
Tél. : 02.33.95.41.50

PÔLE DE PROXIMITÉ DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

9, rue de la Boularderie
50330 SAINT-PIERRE-ÉGLISE
Tél. : 02.33.23.19.55

PÔLE DE PROXIMITÉ DU VAL DE SAÏRE

15, rue du Stade
50630 QUETTEHOU
Tél. : 02.33.23.12.80

PÔLE DE PROXIMITÉ DE LA VALLÉE DE L'OUBE

19, avenue Division Leclerc - B.P. 200
50390 SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE
Tél. : 02.33.41.73.56

Pôle attractivité et urbanisme durable
Centre de ressources

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2021_228
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2021

03 - SA HLM DU COTENTIN - PROGRAMME DE 5 LOGEMENTS PSLA CHARDINE III - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE OCTROI DE L'AIDE À L'ACQUISITION D'UN LOGEMENT EN LOCATION- ACCESSION (PSLA)

Conformément à la délibération n°2017-724 du 14 décembre 2017, la commune de Cherbourg-en-Cotentin propose de soutenir l'accession à la propriété par le biais du dispositif de location-accession (PSLA) développé par la SA HLM du Cotentin dans le cadre de la commercialisation de 5 logements PSLA situés, rue des Vieilles Charrues sur le secteur Chardine (3ème tranche), commune déléguée de Tourlaville. Dans ce cadre, une aide de 7 000 € est proposée aux ménages ayant signé un contrat de location-accession et obtenu un accord de levée d'option d'achat accordé par la SA HLM du Cotentin.

Il est donc proposé d'accorder une aide à l'accession à la propriété aux bénéficiaires suivants :

Identité du bénéficiaire	Adresse du logement acquis dans le cadre du PSLA	Date d'accord de levée d'option d'achat délivrée par la SA HLM du Cotentin	Notaire en charge de la vente
HAY Christophe / DECARITE Christine	128 rue des Vieilles Charrues Tourlaville 50110 CHERBOURG-EN- COTENTIN	08/09/2021	SCP Elise DECOURT-BELLIN Emmanuel ROBINE 595 avenue des Prairies BP136 50110 CHERBOURG-EN- COTENTIN
MARIE Morgane et Géraldine	17 rue des Vieilles Charrues Tourlaville 50110 CHERBOURG-EN- COTENTIN	29/09/2021	SCP Elise DECOURT-BELLIN Emmanuel ROBINE 595 avenue des Prairies BP136 50110 CHERBOURG-EN- COTENTIN

Le conseil municipal est invité à :

- accorder une aide à l'accession à la propriété d'un montant de 7 000 € au profit des bénéficiaires mentionnés dans la présente délibération,
- autoriser le versement de l'aide auprès du notaire chargé de la vente des logements mentionnés ci-dessus,
- imputer la dépense au compte 204172 72 204, ligne de crédit n°55564.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 3 novembre 2021

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 45
Date de la convocation et de son affichage : 22 octobre 2021
Date d'affichage du compte rendu : 10 novembre 2021

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt et un, le trois novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 octobre 2021 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 21h25) - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 19h30) - MARGUERITTE David (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - RENARD Nathalie - ROGER Véronique - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - SPAGNOL Marc - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HÉBERT Karine a donné procuration à Camille MARGUERITTE
HULIN Bertrand a donné procuration à Sophie LEMOIGNE
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à SAGET Eddy
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia
PLAINEAU Nadège a donné procuration à VARENNE Valérie
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

Mme HAMEL Estelle conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP [25086, 14050](#) - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Pôle patrimoine et cadre de vie
Direction grands projets
Rapporteur : Sébastien FAGNEN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2021_229
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2021

04 - RÉNOVATION DU PLATEAU PIÉTONNIER PROGRAMME

Durant le mandat 2020 / 2026 la municipalité a souhaité inscrire la rénovation du plateau piétonnier du centre-ville dans le cadre des actions en faveur de la dynamisation du commerce, de la requalification des espaces publics et au profit de ses différents usages.

Début des années 70, premiers essais de piétonisation le samedi du secteur qui allait devenir le plateau piétonnier du centre-ville, aménagé ensuite en deux phases correspondant à des traitements de revêtements de sols différents.

1977 - 1980 1ère phase : aménagement du secteur 1 avec finition de dalles de béton en gravier lavé.

- Rue du Château, rue Notre Dame, rue des Portes, rue du Commerce et rue Grande Rue « 1ère partie ». En 2014, ponctuellement sur ce secteur des marquages à la résine ont été réalisés en accompagnement de bacs jardinières et de mobiliers urbains aujourd'hui démontés.
- Rue des Fossés (1990), rénovation avec finition asphalte et barres de dallage en pierre naturelle.

1994 - 1995 2ème phase : réaménagement du secteur 2

- Rue au Fourdray, rue Grande rue « 2ème partie » avec finition de pavages et dalles de granit en parallèle de la rénovation des anciennes halles et de la salle des fêtes.

Diagnostics initiaux

Le programme de rénovation du plateau s'accompagne de diagnostics initiaux des réseaux et des structures de voirie qui permettent d'expertiser :

- Les réseaux d'eau et d'assainissement, étude de projet en cours par la Communauté d'Agglomération Le Cotentin.
- Le réseau d'éclairage public dont les lanternes datent de 1999, diagnostic réalisé par INEO prestataire en charge de l'entretien de ces ouvrages propriété de la ville.
- Le réseau des illuminations de la ville et de sonorisation ont également été diagnostiqués.
- Le réseau gaz par GRDF, concessionnaire qui a engagé le diagnostic de ses installations et établit actuellement une programmation d'intervention.
- ENEDIS a réalisé une première évaluation des réseaux électriques et poursuit les études en vue du remplacement.
- Le réseau de téléphonie en parallèle du déploiement de la fibre optique avec Manche Numérique dont le déploiement est en cours avec une livraison envisagée fin 2022.

En parallèle, un relevé topographique ainsi qu'un relevé des différents ouvrages souterrains est en cours avec le cabinet GEOFIT. La fin de mission est attendue durant octobre 2021.

Enfin, des prélèvements amiante et HAP (Hydrocarbure Aromatique Polycyclique) seront à réaliser selon les secteurs d'intervention des futurs travaux.

Le programme de l'opération

Les éléments essentiels du programme portent sur les fonctions :

- D'aménagement des espaces publics en cohérence avec le statut d'aire piétonne en améliorant la praticabilité des revêtements, la prise en compte des usages, de services et d'entretien.
- De mise en œuvre d'espaces conviviaux pour la déambulation et la pause
- De valorisation du cadre architectural et patrimonial
- De déploiement de la culture et de la nature en centre - ville.
- De rénovation de l'éclairage public

Un accent tout particulier est attendu sur la place des familles et des enfants en centre-ville.

Le périmètre, les secteurs de rénovation et de requalification concernés

Les secteurs d'intervention sont prévus sur les rues suivantes :

A - En tranche ferme sur une superficie de 7.200 m² environ :

- Le secteur du plateau piétonnier historique et le secteur de la place du Général De Gaulle
 - Rue des Portes
 - Rue du Commerce, passage de la rose
 - Rue Grande Rue
 - Rue au Fourdray
 - Rue des Fossés
 - Rue du Château
 - Rue Notre Dame
 - Place Général De Gaulle, les travaux concerneront la reprise des bornes électriques enterrées à intégrer dans une deuxième fonction (esthétique, fourniture d'énergie et végétalisation...)

B - En tranche optionnelle sur une superficie de 4.100 m² environ :

Les secteurs de la place Centrale et de la place de la Révolution constituent un périmètre d'extension possible du plateau piétonnier et de mise en valeur du centre-ville. Les recommandations et les orientations issues de l'étude de programmation menée sur l'ensemble du périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), portée via l'Action Cœur de Ville seront considérées par l'équipe de maîtrise d'œuvre. Sont concernées par cette réflexion complémentaire :

- La Place Centrale
- Rue Boël Meslin
- Rue Grande Rue
- Rue du Port
- Rue Tour Carrée

Désignation de la maîtrise d'œuvre

Une consultation en deux temps a été lancée courant juin 2021 afin de pouvoir choisir une équipe de maîtrise d'œuvre :

1. Appel à candidature pour retenir 4 équipes
2. Sélection de l'une des équipes suite à la présentation d'une esquisse de proposition d'aménagement

Le marché de maîtrise d'œuvre devrait être attribué lors de la Commission d'Appel d'Offres de décembre 2021.

L'équipe retenue débutera les études courant janvier 2022 avec l'objectif de commencer des travaux en lien avec l'aménagement des espaces publics durant 2023.

En parallèle des études d'aménagement, en 2022, les concessionnaires débuteront les travaux préliminaires au dévoiement et à la réfection des différents réseaux.

Les travaux d'aménagements sont prévus être réalisés secteurs par secteurs entre 2023 et 2025 en préservant les périodes de fêtes de fin d'année.

Les partenaires de l'Action Cœur de Ville au projet (institutionnels, représentants des commerçants) et aussi les représentants des Ateliers Citoyens de Proximité dans le cadre d'un collège associatif et citoyen prévu à l'organigramme projet seront associés durant l'ensemble du projet.

Modalités de concertation, d'information, de communication et de médiation

La ville entend mobiliser des moyens de communication spécifiques pour informer les usagers du projet. Ils seront portés conjointement par l'équipe de Maîtrise d'œuvre, la Direction de la Communication de la ville et le Comité de Pilotage.

CARTOGRAPHIE DU SECTEUR D'ÉTUDE



La maîtrise d'œuvre va intégrer des compétences spécifiques pour accompagner la ville avec des moyens dédiés relatifs à la communication sur le projet au travers d'un cabinet de communication associé à l'équipe.

Dans le cadre du projet et des travaux, un poste de médiation et de conciliation sera instauré durant le chantier. Il permettra de faire le lien entre les usagers et les responsables du chantier avec un rôle « facilitateur ».

Budget, financements

Afin de simplifier et d'organiser les procédures administratives et financières, il est proposé le financement de l'opération sous forme d'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) qui fait l'objet d'une délibération spécifique.

Le montant général de l'opération investissement et fonctionnement confondus est à 7.333.426 € TTC (6.111.188 HT), se décomposant comme suit :

- Frais d'études.....784 500 €
- Dépenses diverses.....380 000 €
- Travaux.....4 377 600 €
- Aléas et révisions de prix.....569 088 €

Total hors taxes.....6 111 188 €
TVA.....1 222 238 €
Montant TTC.....7 333 426 €

Les démarches sont engagées pour recenser les subventions qui pourraient être demandées en particulier celles du DSIL. En considérant un taux de 30% de subvention (au prorata des dépenses prévues chaque année), voici les recettes susceptibles d'être sollicitées (en investissement).

En 2023, la subvention pourrait être de l'ordre de 510 000€ HT

En 2024, la subvention pourrait être de l'ordre de 700 000€ HT

En 2025, la subvention pourrait être de l'ordre de 170 000€ HT

Calendrier prévisionnel

- Mission de relevé topographique géomètre : septembre - octobre 2021
- Consultation et sélection de l'équipe de Maîtrise d'Œuvre : juin à décembre 2021
- Notification de l'équipe retenue : début 2022
- Mise au point planning de travaux avec les concessionnaires (CAC, ENEDIS, GRDF, Manche Numérique et ville CEC) : automne 2021
- Études de l'équipe de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace public (délai 12 mois) : à partir de janvier 2022
- Consultations de travaux, aménagement de l'espace public : premier semestre 2023
- Période de travaux : rentrée 2023 à juin 2025

Ceci étant exposé et après avoir pris connaissance des éléments du projet,

Le conseil municipal est invité à :

- Valider le programme pour les études et les travaux de rénovation
- Engager les procédures relatives à la bonne réalisation du projet

Vu l'avis favorable des commissions n°1 et n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 3 novembre 2021

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 45
Date de la convocation et de son affichage : 22 octobre 2021
Date d'affichage du compte rendu : 10 novembre 2021

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt et un, le trois novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 octobre 2021 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 21h25) - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 19h30) - MARGUERITTE David (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - RENARD Nathalie - ROGER Véronique - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - SPAGNOL Marc - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HÉBERT Karine a donné procuration à Camille MARGUERITTE
HULIN Bertrand a donné procuration à Sophie LEMOIGNE
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à SAGET Eddy
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia
PLAINEAU Nadège a donné procuration à VARENNE Valérie
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

Mme HAMEL Estelle conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP [25086, 14050](#) - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Pôle finances et administration
Direction du budget
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2021_230
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2021

05 - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDIT DE PAIEMENT (AP/CP) 21D00449 RÉNOVATION DU PLATEAU PIÉTONNIER

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les prévisions budgétaires en investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiements (CP).

Cette procédure favorise la gestion pluriannuelle d'investissements qui vont se dérouler sur plusieurs années. Elle permet à la commune de ne pas faire supporter au budget de l'année l'intégralité d'une dépense pluriannuelle.

En effet, l'article L.2311-3 du CGCT précise que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

L'article R.2311-9 du CGCT précise également que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Toute modification d'une AP/CP doit faire l'objet d'une délibération en conseil municipal et d'une inscription équivalente dans les documents budgétaires.

Le programme de travaux relatif à la rénovation du plateau piétonnier vient d'être présenté par délibération lors de ce même conseil. Ce programme s'étend sur 6 ans pour près de 7 millions d'euros. Il est proposé au conseil municipal de le gérer sous forme d'AP/CP selon le calendrier suivant :

Total autorisation de programme (AP) 2021-2026	6 997 426 €
CP (crédit de paiement) 2021	133 236 €
CP 2022	414 910 €
CP 2023	2 352 000 €
CP 2024	3 202 800 €
CP 2025	828 720 €
CP 2026	65 760 €

Le conseil municipal est invité à autoriser l'engagement et le mandatement des dépenses à hauteur de l'autorisation de programme, les crédits de paiement 2021 étant inscrits lors de la décision modificative présentée ce jour.

Vu l'avis favorable des commissions n°1 et n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 3 novembre 2021

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 45
Date de la convocation et de son affichage : 22 octobre 2021
Date d'affichage du compte rendu : 10 novembre 2021

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt et un, le trois novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 octobre 2021 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 21h25) - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 19h30) - MARGUERITTE David (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - RENARD Nathalie - ROGER Véronique - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - SPAGNOL Marc - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HÉBERT Karine a donné procuration à Camille MARGUERITTE
HULIN Bertrand a donné procuration à Sophie LEMOIGNE
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à SAGET Eddy
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia
PLAINEAU Nadège a donné procuration à VARENNE Valérie
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

Mme HAMEL Estelle conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP [25086, 14050](#) – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Pôle proximité citoyenneté
Centre de ressources
Rapporteur : Dominique HÉBERT

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2021_231
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2021

06 - CONVENTION VILLE AMIE DES ENFANTS

En octobre 2020, la commune de Cherbourg-en-Cotentin a fait le choix de candidater au label Ville Amie des Enfants d'Unicef France. Une Ville amie des enfants s'attache à mettre en œuvre la convention des droits de l'enfant au niveau local : il est tenu compte des droits de l'enfant dans les politiques publiques locales, les dispositifs locaux dirigés vers les enfants, les jeunes et leurs familles. A cette fin, une ville amie des enfants développe des actions innovantes pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes, et en particulier les plus fragiles.

Suite à un diagnostic réalisé avec le concours des services civiques mis à disposition de la collectivité par l'UNICEF, un plan d'actions ambitieux, associant le projet éducatif social et local et les projets de services des directions concernées a été réalisé. Ce plan d'actions vise à affirmer la qualité des services de la commune et son intérêt porté au bien-être et au développement des enfants et jeunes de son territoire.

A travers 5 axes, la commune s'engage à accompagner les enfants et les jeunes de son territoire à se développer à tous les niveaux : physique, psychologique, scolaire ou professionnel, pour construire les citoyens et la société de demain, plus juste, tolérante et équitable. Profiter de son enfance et de sa jeunesse à Cherbourg-en-Cotentin, c'est bénéficier de services publics innovants et inclusifs : être accueilli dès la petite enfance dans des locaux de qualité, accessibles à toutes les familles et dans lesquels les parents sont pleinement associés à la vie de la structure, propositions d'activités et choix importants. C'est aussi profiter de repas de qualité dans les écoles, conçus par des diététiciens et cuisinés avec des produits locaux.

La commune de Cherbourg-en-Cotentin accompagnera son public enfant et jeune en leur donnant les meilleures chances de réussir leur vie personnelle et professionnelle. Pour ce faire, elle œuvre pour l'égalité des chances pour chacun des enfants, quelque soit le quartier où il habite, ses origines, son sexe ou son milieu social et culturel. L'égalité des chances, c'est permettre l'accès pour tous à des accueils de loisirs adaptés, au sport, à la culture, et ce pour l'ensemble des enfants de notre territoire.

Construire les citoyens de demain, c'est aussi leur donner la possibilité de prendre part à la construction des politiques qui leur sont destinées et à leur évaluation, mais c'est également leur permettre d'exprimer leurs différences et leurs individualités, sans jugement et dans l'apprentissage de la tolérance.

Enfin, Cherbourg-en-Cotentin accompagnera les enfants et les jeunes de son territoire à développer tout leur potentiel en leur proposant une école de demain inclusive et cohérente avec les différents temps de l'enfant.

Ces différents axes sont développés et poursuivis dans le plan d'actions Ville Amie des Enfants 2020-2026 en pièce jointe. Il s'agit de projets déjà intégrés dans les feuilles de route des directions qui vont être développés au cours du mandat. Ce plan d'actions est validé par l'UNICEF qui décerne à la ville via cette convention le label Ville Amie Des Enfants. Ils viendront s'articuler avec les services dont disposent déjà les enfants et leurs familles à Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil municipal est invité à autoriser la signature de la Convention Ville Amie des Enfants 2020-2026.

Vu l'avis favorable de la commission n°2 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 3 novembre 2021

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 45
Date de la convocation et de son affichage : 22 octobre 2021
Date d'affichage du compte rendu : 10 novembre 2021

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt et un, le trois novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 octobre 2021 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 21h25) - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 19h30) - MARGUERITTE David (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - RENARD Nathalie - ROGER Véronique - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - SPAGNOL Marc - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HÉBERT Karine a donné procuration à Camille MARGUERITTE
HULIN Bertrand a donné procuration à Sophie LEMOIGNE
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à SAGET Eddy
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia
PLAINEAU Nadège a donné procuration à VARENNE Valérie
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

Mme HAMEL Estelle conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP [25086, 14050](#) – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

CONVENTION

Ville amie des enfants

Envoyé en préfecture le 05/11/2021

Reçu en préfecture le 05/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 050-200056844-20211105-DEL2021_231-DE

entre UNICEF France et une collectivité territoriale

Entre

La Ville de représentée par son Maire,

Monsieur/Madame

ci-après dénommée « la Ville »

D'une part,

Le Comité français pour l'UNICEF, association loi 1901, reconnue d'utilité publique par décret du 2 décembre 1970, dont le siège est situé à PARIS 06, 3 rue Duguay-Trouin, représentée territorialement par Monsieur/Madame , Président-e du Comité UNICEF , dûment habilité-e à l'effet des présentes par délégation consentie par Monsieur Jean-Marie DRU, Président et représentant légal de l'UNICEF France, ci-après dénommé « l'UNICEF France »

D'autre part.

Ci-après collectivement désignées par les « Parties » et individuellement par la « Partie ».

I. Introduction

1. La présente convention précise les modalités de la participation de la ville de à l'initiative de l'UNICEF « Ville amie des enfants » (l'initiative VAE).
2. Depuis 1996, l'initiative VAE d'UNICEF aide les villes de toutes les régions du monde à respecter les droits des enfants et des jeunes, sur la base de la Convention internationale des droits de l'enfant. Partout dans le monde, le réseau des villes amies des enfants rassemble les parties prenantes qui s'engagent à faire de leurs villes et de leurs communautés des espaces accueillants pour les enfants. Il permet à ces parties prenantes de concevoir des villes et des communautés plus sûres, plus propres, plus résilientes.

Cette initiative a été lancée en 2002 par UNICEF France en partenariat avec l'Association des maires et présidents d'intercommunalités de France (AMF).

3. Une Ville amie des enfants développe des actions en lien avec les cinq engagements communs à toutes les villes membres du réseau et les recommandations proposées aux villes partenaires pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes et en particulier les plus fragiles.

Dans une Ville amie des enfants, les enfants et les jeunes doivent être ou devenir des acteurs de la vie sociale. Leurs besoins, leurs voix, leurs opinions, leurs projets sont pris en compte et influencent, dans tous les domaines qui les concernent, la prise de décision des élus locaux.

Dans cet esprit, une Ville amie des enfants se préoccupe de faire connaître les droits de l'enfant et d'en évaluer l'application sur son territoire.

4. La ville de souhaite être partenaire du réseau Ville amie des enfants d'UNICEF France.
5. Par conséquent, la Ville et UNICEF France, dans un esprit de coopération, concluent la présente convention pour définir les modalités de la participation de la ville de à l'initiative VAE d'UNICEF et de l'appui qu'UNICEF apportera à la ville de pour l'aider à agir en tant que Ville amie des enfants.



II. Activités de collaboration

1. La ville de **Cherbourg-en-Cotentin** s'engage à :

- Collaborer avec UNICEF France afin de dresser le bilan des droits de l'enfant sur son territoire.
- Concevoir et approuver un plan d'action pour être Ville amie des enfants. Ce plan d'action comprendra des objectifs clairs, des indicateurs d'impact, des indices de référence, un budget prévisionnel, un calendrier précis.
- Mettre en œuvre le plan d'action pendant la durée du mandat électoral municipal, et ce en étroite collaboration avec UNICEF France et ses partenaires éventuels.
- Suivre les progrès accomplis en regard des objectifs et des indicateurs du plan d'action et assurer la collecte des données pertinentes, dans le but d'identifier et de pallier les obstacles potentiels à la mise en œuvre du plan d'action.
- Informer a minima une fois par an UNICEF France et ses partenaires éventuels au sujet des progrès, des opportunités et des défis de la mise en œuvre du plan d'action.
- Participer de manière active aux groupes de travail et de réflexion thématiques ou généralistes liés aux engagements et recommandations VAE proposés pour le mandat municipal 2020/2026.
- Diffuser largement les actions et progrès accomplis en regard des objectifs du plan d'action, notamment auprès des enfants et des jeunes eux-mêmes et de l'ensemble de la population du territoire.
- Promouvoir l'appartenance à l'initiative « Ville amie des enfants » auprès des élus, des agents de la collectivité et l'ensemble des habitants du territoire en vue d'élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la ville.
- Commander à UNICEF France la formation spécifique qui sera dispensée aux élus et agents de la collectivité afin de renforcer leur connaissance des droits de l'enfant et leur application sur le territoire de la commune et dans le monde en vue d'élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la ville.
- Mettre en œuvre la Consultation nationale des 6/18 ans d'UNICEF France au moins une fois sur le mandat et tirer matière à réflexion des extractions locales des résultats.
- Promouvoir les droits de l'enfant en célébrant, chaque année, la journée mondiale des droits de l'enfant le 20 novembre et en participant, chaque année, à au moins un événement ou projet de sensibilisation et d'engagement d'UNICEF destinés à accompagner enfants et adultes sur la nécessité de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant en France et à travers le monde. Il peut notamment s'agir du Prix UNICEF de littérature jeunesse, de la Nuit de l'Eau, d'UNIDay et de tout autre projet non existant à ce jour. L'ensemble de ces éléments est disponible et en téléchargement libre sur le site www.myunicef.fr.
- Accompagner et encourager l'implication des comités et délégations bénévoles locales d'UNICEF à mener l'ensemble de leurs actions de sensibilisation, d'engagement et de solidarité sur le territoire. Cet accompagnement peut notamment se matérialiser par la mise à disposition gracieuse et en continue de locaux adaptés. Cette mise à disposition se fera à la demande expresse de la représentation locale d'UNICEF.
- Afficher et communiquer sur l'appartenance de la Ville au réseau Ville amie des enfants pour en partager la philosophie et les objectifs et de diffuser largement les actions et progrès accomplis en regard des objectifs du plan d'action, notamment auprès des enfants et des jeunes eux-mêmes et de l'ensemble de la population du territoire, en particulier dans la publication de la collectivité, sur son site internet et ses comptes réseaux sociaux.
- Relayer sur l'ensemble de ses réseaux sociaux et son site internet les campagnes d'appels aux dons lancés par UNICEF lors de situations d'urgence.



2. UNICEF France s'engage à :

- Assurer l'accompagnement de la Ville dans son processus de reconnaissance comme « ville amie des enfants » puis pendant toute la durée du mandat municipal, notamment grâce à l'implication de ses comités et délégations bénévoles locales, avec la nécessaire vigilance que les personnes référentes de chacune des parties soient clairement identifiées et en contact réguliers.
 - Apporter le concours de son expertise et expérience internationale notamment au sein du réseau Child Friendly Cities Initiative (CFCI) mais aussi en lien avec ses programmes terrain et études de recherche de portée mondiale.
 - Créer et animer des groupes de travail et de réflexion thématiques ou généralistes liés aux engagements et recommandations VAE proposés pour le mandat électoral municipal 2020/2026. Ces groupes de travail pourront réunir des représentants des Villes amies des enfants, des représentants du siège d'UNICEF France et de ses délégations et comités bénévoles locaux ainsi que des partenaires et experts techniques.
 - Partager tous les éléments utiles (études, orientations, outils) concernant l'initiative VAE qui sont susceptibles d'accompagner la Ville dans la mise en œuvre de son plan d'action.
 - Contribuer à la mise en place d'un processus efficace de suivi des recommandations.
 - Contribuer à l'évaluation des progrès accomplis et de l'impact de l'initiative VAE.
 - Proposer des rencontres, formations et conseils aux parties prenantes de l'initiative VAE.
 - Mettre à la disposition de la ville un outil d'évaluation de l'exercice des droits de l'enfant sur son territoire grâce à la Consultation nationale des 6/18 ans et à ses extractions locales de résultats ;
 - Promouvoir la collaboration avec la ville sur le site web d'UNICEF consacré à l'initiative : www.villeamiedesenfants.fr et plus globalement grâce aux sites, newsletters et autres médias sociaux associés à UNICEF France et à cette initiative.
 - Proposer tout au long de l'année des événements, projets et outils d'engagement et de sensibilisation aux droits de l'enfant destinés à accompagner enfants et adultes sur la nécessité de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant en France et à travers le monde. L'ensemble de ces éléments est en téléchargement libre sur le site www.myunicef.fr. Il peut notamment s'agir de la célébration de la journée mondiale des droits de l'enfant le 20 novembre, du Prix UNICEF de littérature jeunesse, de la Nuit de l'Eau, d'UNIday et de tout autre projet non existant à ce jour.
3. Outre les actions énumérées ci-dessus, chacune des parties peut accepter des responsabilités supplémentaires dans le cadre de la présente collaboration. Dans ce cas, ces responsabilités supplémentaires seront confirmées par écrit.
- nom, prénom, fonction, téléphone et mail

4. **Alice VANGEL** sera le référent municipal de la ville de **Cherbourg-en-Cotentin**. La délégation ou le comité local bénévole UNICEF présent sur le territoire est le principal interlocuteur de ce référent municipal. À défaut, et pour certaines opérations, le siège, et en particulier son service Plaidoyer et Sensibilisation, peut également être amené à contacter ce référent municipal ainsi que les personnes mentionnées en contact possible. Si l'une des parties change de coordinateur, elle en informera l'autre, par écrit, dans les meilleurs délais.

III. Plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse

1. Dans le cadre de sa candidature, la ville de **Cherbourg-en-Cotentin** a élaboré, en collaboration avec UNICEF France, un plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse sur la base des propositions d'engagements et de recommandations présentées dans le Guide Ville amie des enfants.
2. Ce plan d'action a été examiné et approuvé par la commission d'attribution du titre VAE d'UNICEF France. Il a ensuite été adopté en Conseil municipal.
3. Le plan d'action municipal 2020/2026 est joint à la présente convention accompagnée de la délibération qui a permis son adoption.



IV. Supports de communication, utilisation des noms et des logos

1. Tous les documents de communication et de sensibilisation créés et édités dans le cadre de la présente collaboration doivent respecter les obligations propres à l'usage de la marque UNICEF France et celles de la Ville. Sous réserve du respect des procédures d'approbation internes des parties, il sera apposé sur ces documents les noms, logos, emblèmes et marques déposées respectifs.
2. Il est expressément convenu que la collectivité ne sera pas autorisée à utiliser le logo UNICEF seul mais uniquement le logo Ville amie des enfants en respectant la charte graphique jointe au logo.
3. Une fois intégrée dans le réseau des Villes amies des enfants, la collectivité devra également :
 - i. installer des panneaux d'entrée de ville « Ville amie des enfants partenaire de l'UNICEF ». UNICEF France fournira les fichiers pour leur réalisation, accompagnés de la charte graphique. Ces panneaux sont réalisés et financés par la Ville. Elle devra s'assurer des autorisations nécessaires à cette installation avec les services municipaux ou départementaux concernés.
 - ii. créer une page ou un espace Ville amie des enfants sur son site Internet et y insérer un lien avec le site www.villeamiedesenfants.fr. Cette page sera mise à jour régulièrement.
 - iii. renseigner une fiche de présentation (en annexe) de la ville destinée à alimenter le site www.villeamiedesenfants.fr
4. Dans le cadre de la présente collaboration, chaque partie pourra demander à l'autre l'utilisation du nom, du logo de l'emblème ou de la marque de l'autre partie. Dans ce cas, nous convenons que nous demanderons l'autorisation de l'autre partie, par l'intermédiaire de nos coordinateurs respectifs, avant d'utiliser le nom, le logo, l'emblème ou la marque de l'autre partie; cette demande précisera l'utilisation qui en sera faite. Aucune des parties ne se verra dans l'obligation de donner l'autorisation demandée. Toute utilisation se fera dans le respect le plus strict des conditions fixées dans l'autorisation et sera conforme aux règlements ou aux recommandations concernant la marque en question (documents que chaque partie communiquera à l'autre).
5. La ville de **Cherbourg-en-Cotentin** reconnaît que le nom, le logo et l'emblème d'UNICEF, le nom et le logo de l'initiative « Ville amie des enfants » d'UNICEF et toute autre marque ou élément de propriété intellectuelle d'UNICEF (les droits de propriété intellectuelle d'UNICEF) restent la propriété exclusive d'UNICEF et sont protégés par le droit international et les législations applicables. De la même manière, la ville de **Cherbourg-en-Cotentin** reconnaît que le nom, le logo, l'emblème et les autres droits de propriété intellectuelle d'UNICEF France restent la propriété exclusive d'UNICEF France et sont protégés par le droit international et les législations applicables. UNICEF France confirme qu'il a reçu les autorisations requises pour accorder une sous-licence concernant les noms, logos et emblèmes d'UNICEF et de l'initiative Ville amie des enfants, dans le cadre de la présente convention.
6. La ville de **Cherbourg-en-Cotentin** s'abstiendra de tout abus, infraction ou violation des droits de propriété intellectuelle d'UNICEF France. La ville de **Cherbourg-en-Cotentin** confirme qu'elle connaît les idéaux, les objectifs ainsi que les valeurs morales et éthiques d'UNICEF et reconnaît que les droits de propriété intellectuelle d'UNICEF et d'UNICEF France ne peuvent être associés à une quelconque cause politique ou sectaire ni utilisés d'une façon qui serait incompatible avec le statut, la réputation et la neutralité d'UNICEF. Les parties conviennent que le non-respect de cet article IV constituerait une violation d'une disposition essentielle du présent protocole d'accord. Le présent article IV restera d'application à l'expiration ou en cas de résiliation du présent protocole d'accord.



V. Partage des informations non confidentielles

1. Pendant la présente collaboration, chacune des parties est autorisée à partager avec l'autre les données, études ou autres informations protégées non publiques. Dans un tel cas, la partie qui divulgue ces informations peut fixer des conditions supplémentaires raisonnables concernant leur utilisation, notamment pour ce qui concerne toute diffusion supplémentaire. La partie qui reçoit lesdites informations doit respecter toutes les conditions qui lui auront été communiquées.
2. Sauf disposition contraire énoncée au paragraphe précédent et sans préjudice de tout autre accord écrit, aucun des documents ou informations (quel qu'en soit le format) partagés entre les parties, aucune information ou support de communication résultant de la présente collaboration ne seront considérés comme « confidentiels ».

VI. Confidentialité

Les parties s'engagent à conserver une stricte confidentialité concernant la présente convention ainsi que tout document, information, donnée, image, dessin ou graphique, quel qu'en soit le support, qu'elles pourront échanger ou dont elles disposent à l'occasion de son exécution.

Elles pourront cependant communiquer toutes informations utiles à l'exécution des présentes aux membres de leur personnel ou à leurs conseils extérieurs, qui sont par ailleurs tenus par une obligation de confidentialité.

Cette obligation de confidentialité continuera de produire ses effets, nonobstant la résiliation ou l'expiration de la présente convention pour quelque raison que ce soit, aussi longtemps que les informations ne seront pas tombées dans le domaine public

Chacune des parties s'engage à s'abstenir de tout acte susceptible de porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété intellectuelle (en particulier, aux droits de marques ou de logos ou aux noms de domaine) de l'autre partie.

VII. Données personnelles et respect du Règlement européen sur la protection des données (RGPD)

Dans le cadre de cette Convention, les parties s'engagent à respecter la réglementation française et européenne en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, « le règlement européen sur la protection des données – RGPD ».

À ce titre, si une des parties est amenée à collecter des données dans le cadre de cette convention, elle s'engage à recueillir le consentement préalable des personnes concernées et les avoir informés, conformément aux dispositions du RGPD et de la loi « Informatique et libertés » 78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée :

- de la finalité du traitement mis en œuvre par l'Association, responsable du traitement ;
- des destinataires ou catégories de destinataires des données ;
- des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation ou d'opposition pour motifs légitimes à la collecte et à l'enregistrement des données à caractère personnel des donateurs et plus généralement de tout droit dont ils disposent aux termes desdits textes ;
- des modalités d'exercice du droit d'accès aux données.

Les parties s'engagent à coopérer et à remplir les exigences légales relatives à la protection des données à caractère personnel, afin notamment de respecter les droits des personnes concernées en vertu du RGPD et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés ou en cas de demande d'information qui pourrait leur être adressée ou en cas de contrôle de la part des autorités compétentes.



Pour toute demande relative à l'exercice de ces droits, il convient de s'adresser au service alice.vangel@cherbourg.fr

dpo@unicef.fr ou par courrier postal au 3, rue Duguay-Trouin, 75006 Paris.

Chaque Partie s'engage à maintenir en place pendant toute la durée de cette Convention, toute mesure technique et d'organisation appropriée pour éviter tout accès accidentel, non autorisé ou traitement illicite, destruction, perte, dommage ou divulgation des données personnelles et des programmes et procédures de sécurité adéquats afin de s'assurer qu'aucune personne non autorisée ne puisse accéder à un quelconque équipement utilisé pour le traitement ou la conservation des données personnelles.

VIII. Coûts et responsabilités dans le cadre de la présente collaboration

1. La collectivité s'engage à adhérer à UNICEF France en tant que personne morale. Le montant annuel de la cotisation s'élève à 200€ (deux cents euros) à partir de l'année de signature de la présente convention et pendant la totalité de sa durée.
2. En dehors des frais annuels d'adhésion, chacune des parties prendra en charge les coûts qu'elle encourra au titre de la présente collaboration, sauf disposition contraire dans un cas particulier devant faire l'objet d'un accord écrit distinct. Chacune des parties sera entièrement responsable de ses actes dans le cadre de la présente collaboration ; cette responsabilité s'étend aux actes des collaborateurs, des contractants, des fournisseurs et des consultants des parties.

IX. Engagement déontologique

1. Les parties reconnaissent qu'il est essentiel de prendre toutes les précautions requises pour éviter la fraude, la corruption (dans le secteur public ou non) et les conflits d'intérêts. À cette fin, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente collaboration, les parties soumettront leurs collaborateurs, contractants, consultants et fournisseurs respectifs aux critères de conduite les plus stricts tels que définis dans les règles et réglementations, politiques ou procédures correspondantes.
2. Chaque partie informe l'autre dès que l'une d'elles est avisée d'un incident ou d'un rapport incompatible avec les engagements et les confirmations visées aux paragraphes précédents. Les parties coopèrent en conséquence afin d'adopter les mesures requises.

X. Résolution des différends

Pour tout litige relatif à l'exécution des présentes, les parties s'efforceront de régler leur différend à l'amiable. À défaut d'y parvenir, le litige sera porté devant les tribunaux compétents.

XI. Durée de la collaboration ; fin de la collaboration

1. La présente collaboration est établie pour une durée équivalente à celle du temps restant pour terminer le mandat municipal actuel soit 6 (six) ans au total maximum jusqu'en mars 2026, selon la réglementation en vigueur. Avant la fin de la présente collaboration, les parties se réuniront pour faire le bilan.
2. Chacune des deux parties peut, si elle le souhaite, mettre fin à la présente collaboration avant son terme, moyennant notification écrite préalable par lettre recommandée avec AR avec un préavis de trente (30) jours.
3. Dès réception d'une telle notification, les parties collaboreront pour terminer de façon ordonnée toutes les activités communes engagées dans le cadre de la présente collaboration. La présente collaboration prendra fin à l'expiration de ce délai de trente jours. À l'expiration de la présente collaboration ou après sa résiliation, tous les droits et autorisations conférés par l'une des parties à l'autre s'éteindront, notamment les droits et autorisations conférés en matière de propriété intellectuelle.



4. Si la ville de **Cherbourg-en-Cotentin** informe UNICEF France de tout incident ou rapport incompatible avec les engagements déontologiques décrits ci-dessus, ou si l'une des parties considère de bonne foi que la poursuite de la présente collaboration a compromis ou risque de sérieusement compromettre ses missions ou valeurs ou de porter atteinte à la réputation ou à la considération associées à ses nom, logo, emblème ou droits de propriété intellectuelle (selon le cas), les deux parties examineront ensemble les mesures susceptibles d'être adoptées pour remédier à cette situation.
5. Dans les cas extrêmes, UNICEF France peut, s'il l'estime nécessaire, mettre fin à la présente collaboration sans préavis, notamment dans le cas où la collectivité ferait volontairement preuve sur son territoire de manquements graves à l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant, en particulier en lien avec l'accès à l'éducation, la non-discrimination et l'égalité d'accès aux services proposés aux enfants et aux jeunes par la collectivité.

Dans un tel cas, la ville de **Cherbourg-en-Cotentin** n'aura plus le droit d'utiliser les éléments de propriété intellectuelle d'UNICEF France et mettra un terme à toutes les activités de promotion et de relations publiques au titre de la présente collaboration.

XII. Dispositions générales

1. Les parties ne créent pas une co-entreprise ou une entreprise commune et la présente collaboration ne saurait être interprétée dans ce sens. Les parties conservent une totale indépendance et collaborent dans la limite des présentes dispositions afin de contribuer à créer des environnements urbains propices à la défense des droits de l'enfant.
2. Si l'une des parties souhaite modifier les termes de la présente collaboration, les parties se concerteront et, en cas d'accord mutuel sur ladite modification, celle-ci sera consignée par écrit dans un document signé par les deux parties, et entrera en vigueur à la date de la signature.

Pour la Ville de

Nom / Prénom

Fonction

Signature

Pour UNICEF France

Nom / Prénom

Fonction

Signature



Pôle finances et administration
Direction du budget
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°DEL2021_232
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2021

07 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1
EXERCICE 2021

La décision modificative a pour objet essentiel d'ajuster les crédits votés au budget primitif.

La présentation de la décision modificative est identique à celle du budget primitif, l'assemblée sera amenée à voter les seules propositions nouvelles figurant sur ce document budgétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal est invité à :

- voter par chapitre les décisions modificatives 2021 du budget principal et des budgets annexes après avoir pris connaissance de la maquette de la décision modificative 2021 et du rapport de présentation de cette dernière,
- autoriser la reprise des provisions pour risque comme vu dans le rapport de présentation joint,
- autoriser Monsieur le Maire ou le maire-adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

PJ : 1

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 3 novembre 2021

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 45
Date de la convocation et de son affichage : 22 octobre 2021
Date d'affichage du compte rendu : 10 novembre 2021

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt et un, le trois novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 octobre 2021 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 21h25) - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 19h30) - MARGUERITTE David (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - RENARD Nathalie - ROGER Véronique - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - SPAGNOL Marc - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HÉBERT Karine a donné procuration à Camille MARGUERITTE
HULIN Bertrand a donné procuration à Sophie LEMOIGNE
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à SAGET Eddy
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia
PLAINEAU Nadège a donné procuration à VARENNE Valérie
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

Mme HAMEL Estelle conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 10/11/2021

Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le

SLO

ID : 050-200056844-20211103-DEL2021_232_01-BF

RAPPORT DE SYNTHÈSE

DE LA

DECISION MODIFICATIVE N° 1

2021

Introduction générale

La décision modificative a pour objet d'ajuster les crédits votés au budget primitif et au budget supplémentaire.

Ainsi, lors de cette étape budgétaire, il est proposé sur le budget principal l'inscription de nouvelles dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 354 919 € (dont 195 500 € de dépenses liées à la crise sanitaire). Les recettes réelles de fonctionnement nouvelles s'élèvent à 176 717 € (dont 173 559 € de subventions venant financer une partie des charges liées à la crise sanitaire).

En termes d'investissement, il est proposé un ajustement des dépenses réelles à hauteur de 692 662 € ainsi que l'inscription de nouvelles recettes pour 870 864 €.

L'équilibre de la décision modificative ressort ainsi, tous mouvements confondus, à 1 759 110 € dont 1 047 581 € en mouvements réels sur le budget principal.

BUDGET	DEPENSES			RECETTES		
	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total
Budget général						
Principal	1 047 580,81	711 528,84	1 759 109,65	1 047 580,81	711 528,84	1 759 109,65
Investissement	692 662,00	444 865,42	1 137 527,42	870 864,00	266 663,42	1 137 527,42
Fonctionnement	354 918,81	266 663,42	621 582,23	176 716,81	444 865,42	621 582,23
Camping	0,00	-1 000,00	-1 000,00	0,00	-1 000,00	-1 000,00
Investissement	-1 000,00	0,00	-1 000,00	0,00	-1 000,00	-1 000,00
Fonctionnement	1 000,00	-1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Port de plaisance	0,00	-73 500,00	-73 500,00	0,00	-73 500,00	-73 500,00
Investissement	-73 500,00	0,00	-73 500,00	0,00	-73 500,00	-73 500,00
Fonctionnement	73 500,00	-73 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Locations	0,00	-6 000,00	-6 000,00	0,00	-6 000,00	-6 000,00
Investissement	-6 000,00	0,00	-6 000,00	0,00	-6 000,00	-6 000,00
Fonctionnement	6 000,00	-6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Parkings	6 780,00	0,00	6 780,00	6 780,00	0,00	6 780,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	6 780,00	0,00	6 780,00	6 780,00	0,00	6 780,00

Envoyé en préfecture le 10/11/2021

Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le

SLO

ID : 050-200056844-20211103-DEL2021_232_01-BF

Le budget principal (sous nomenclature M14)

Le budget principal s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 621 582 € en section de fonctionnement et à 1 137 527 € en section d'investissement.

FONCTIONNEMENT

		propositions nouvelles
DEPENSES	Réelles	354 918,81
	Ordre	266 663,42
Total des dépenses de fonctionnement		621 582,23
Total		
RECETTES	Réelles	176 716,81
	Ordre	444 865,42
Total des recettes de fonctionnement		621 582,23

INVESTISSEMENT

		propositions nouvelles
DEPENSES	Réelles	692 662,00
	Ordre	444 865,42
Total des dépenses d'investissement		1 137 527,42
Total		
RECETTES	Réelles	870 864,00
	Ordre	266 663,42
Total des recettes d'investissement		1 137 527,42

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 621 582 €.

Libellés	Propositions nouvelles
013 Atténuations de charges	-
70 Produits services, domaine et ventes div	3 157,81
73 Impôts et taxes	-
74 Dotations et participations	173 559,00
75 Autres produits de gestion courante	-
Total des recettes de gestion courante	176 716,81
76 Produits financiers	-
77 Produits exceptionnels	-
78 Reprises provisions semi-budgétaires	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	176 716,81
042 Opérat° ordre transfert entre sections	444 865,42
043 Opérat° ordre intérieur de la section	-
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	444 865,42
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	621 582,23

Le chapitre 70 augmente de 3 157 €.

Il s'agit d'ajuster les prévisions relatives à la facturation du personnel mis à disposition des associations. Une subvention équivalente est reversée aux associations.

Le chapitre 74 augmente globalement de 173 559 €.

Il s'agit essentiellement de la participation financière de l'ARS (agence régionale de santé) au fonctionnement du centre de vaccination et du centre de dépistage Covid19 pour 123 559 €. De même, une participation de 50 000 € est attendue de la part de l'Etat, dans le cadre de son plan de relance, pour le financement du dispositif colos apprenantes.

Le chapitre 042 augmente globalement de 444 865 €.

Il s'agit d'écritures pour ordre relatives à la constatation de la reprise de deux provisions. Il s'agit d'une part, de reprendre une provision pour garantie d'emprunt réalisée dans les années 1990 par Cherbourg pour 99 264,42 € (nature 15172). L'emprunt garanti étant arrivé à son terme, il convient de reprendre la provision. D'autre part, la ville de Cherbourg-Octeville avait par délibération n°263 du 15 décembre 2011 constitué une provision pour risques et charges d'emprunt à hauteur de 242 665 € sur ses deux emprunts dits structurés. Pendant plusieurs années, cette provision a été augmentée pour atteindre 345 601 € (nature 1522). Ces emprunts n'ont finalement pas générés de charges financières supplémentaires et le dernier emprunt structuré arrive à son terme. Il convient donc de reprendre la provision.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses nouvelles de fonctionnement s'élèvent à 621 582 € dont 354 919 € en mouvements réels et 266 663 € en mouvements d'ordre.

Libellé	Propositions nouvelles
011 Charges à caractère général	396 008,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	- 482,00
014 Atténuations de produits	600,00
65 Autres charges de gestion courante	- 41 207,19
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus	-
Total des dépenses de gestion courante	354 918,81
66 Charges financières	-
67 Charges exceptionnelles	-
68 Dotations provisions semi-budgétaires	-
022 Dépenses imprévues	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	354 918,81
023 Virement à la section d'investissement	233 923,42
042 Opérat° ordre transfert entre sections	32 740,00
043 Opérat° ordre intérieur de la section	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	266 663,42
TOTAL	621 582,23

Le chapitre 011 augmente de 396 008 €:

La gestion de la crise sanitaire conduit à l'inscription de dépenses nouvelles à hauteur de 195 500 € sur ce chapitre. En effet, 100 000 € concernent la mise en place d'un plan de relance à destination des associations. Les crédits sont diminués d'autant sur le chapitre 65. En 2020, le Conseil Municipal a voté la constitution d'un fonds d'aide d'urgence à destination de toutes les associations de Cherbourg-en-Cotentin dont les ressources ont été impactées par la covid19. Aujourd'hui, les besoins des associations sont différents et les 100 000 € initialement prévus sous forme de subvention (chapitre 65) vont servir à constituer un plan de relance (chapitre 011). Ainsi, les associations qui n'ont pas bénéficié du fonds d'aide d'urgence pourront bénéficier du plan de relance par le biais de divers prestations qui leur seront proposées.

De plus, le maintien du dispositif colos apprenantes implique l'inscription de 80 000 €. Enfin, des dépenses nouvelles pour le fonctionnement du centre de vaccination s'élèvent à 15 500 €.

Une demande de prise en charge des frais relatifs aux déclarations des naissances par le centre hospitalier conduit à une inscription de 30 000 €.

20 000 € supplémentaires sont nécessaires pour actualiser les crédits relatifs aux maintenances informatiques.

38 200 € supplémentaires sont inscrits pour prendre en charge la maintenance des chaudières de plusieurs bâtiments communaux.

La reprise en régie du centre de santé Brès Croizat implique l'inscription de 50 000 €.

Le chapitre 65 diminue globalement de 41 207 €:

- 100 000 € étaient prévus au BP 2021 sous forme de subventions aux associations dans le cadre du fonds d'aide d'urgence afin de faire face à la crise sanitaire. Ces crédits font l'objet d'un transfert au chapitre 011 comme indiqué ci-dessus.
- Pour le développement du numérique dans les écoles, un budget de 35 000 € avait initialement été inscrit en investissement. Cependant, il s'agit d'une dépense de fonctionnement (nature 6512 droit d'utilisation - informatique en nuage)
- Une subvention complémentaire au budget annexe des parkings est prévue à hauteur de 6 780 €.

Le chapitre 042 augmente de 32 740 €.

Il s'agit ici d'ajuster les crédits au titre des dotations aux amortissements.

C. Les dépenses d'investissement

Les dépenses nouvelles d'investissement s'élèvent à 1 137 527 € dont 692 662 € en mouvements réels et 444 865 € en mouvements d'ordre.

Libellé	Propositions nouvelles
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- 31 014,00
204 Subventions d'équipement versées	167 646,00
21 Immobilisations corporelles	71 472,00
22 Immobilisations reçues en affectation	-
23 Immobilisations en cours	484 558,00
Total des opérations d'équipement	-
Total des dépenses d'équipement	692 662,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	-
13 Subventions d'investissement	-
16 Emprunts et dettes assimilées	-
Total des dépenses financières	-
45... Total des opérations. pour compte de tiers	-
Total des dépenses réelles d'investissement	692 662,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	444 865,42
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 137 527,42

Les principaux ajustements de crédits s'expliquent ainsi :

- 509 000 € pour le complexe Jaurès
- 380 000 € pour le COSEC de la Saillanderie (couverture éclairage désenfumage)
- 210 000 € pour finaliser les travaux du théâtre à l'italienne
- 140 000 € pour des mises aux normes électriques au COSEC Georges Fatôme
- 100 000 € de subvention à la SNCF pour la voie du Homet
- 90 000 € pour l'équipement de la cuisine centrale
- Plusieurs lignes sont ajustées à la baisse, permettant de financer les dépenses ci-dessus à hauteur de 736 338 €.

D. Les recettes d'investissement

Les recettes nouvelles d'investissement s'élèvent à 1 137 527 € dont 870 864 € de recettes réelles et 266 663 € de recettes pour ordre.

Libellé	Propositions nouvelles
13 Subventions d'investissement (hors 138)	316 672,20
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	554 191,80
Total des recettes d'équipement	870 864,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	-
Total des recettes financières	-
45... Total des opé. pour le compte de tiers	-
Total des recettes réelles d'investissement	870 864,00
021 Virement de la sect° de fonctionnement	233 923,42
040 Opération ordre transfert entre section	32 740,00
Total des recettes d'ordre d'investissement	266 663,42
TOTAL	1 137 527,42

- Une subvention de 360 658 € de l'Etat est attendue pour la cuisine centrale.
- Le chapitre 040 augmente de 32 740 €. Il s'agit des dotations aux amortissements. On retrouve la dépense équivalente en fonctionnement
- Le chapitre 021 s'élève à 233 923 €. Il s'agit de l'excédent de la section de fonctionnement dégagé lors de cette étape budgétaire qui va être viré à la section d'investissement pour venir financer les dépenses nouvelles.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, une prévision d'emprunt est ajoutée pour un montant de 554 191 €. Ce recours estimé initialement à 49 122 923 € au budget primitif puis ramené à 30 953 588 € au budget supplémentaire est désormais de 31 507 781 €.

E. La chaîne de l'épargne et la structure du financem

	BP	BS	DM N°1	Total
+ Recettes réelles de fonctionnement	141 539 983	293 351	176 717	142 010 051
- Dépenses réelles de fonctionnement	130 181 849	1 036 067	354 919	131 572 835
= Epargne brute	11 358 134	- 742 716	- 178 202	10 437 216
- Rbt capital dette	7 897 640	60 822	-	7 958 462
= Epargne nette	3 460 494	- 803 538	- 178 202	2 478 754
+ Résultat 2020 reporté (002)		22 592 477		22 592 477
= Epargne nette avec résultat 2020 reporté	3 460 494	21 788 939	- 178 202	25 071 231

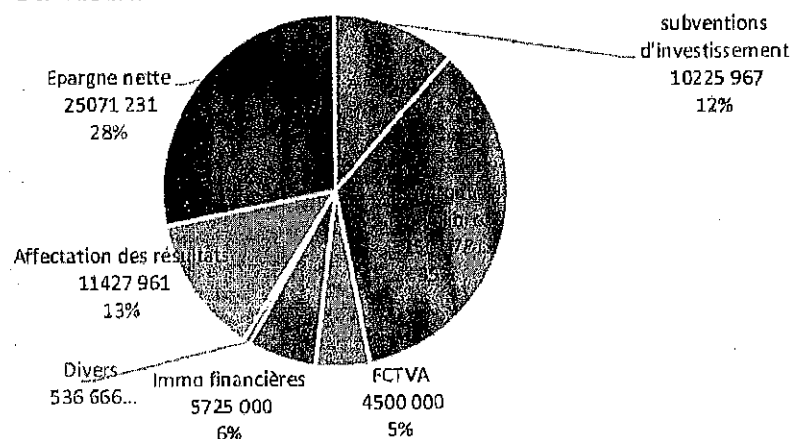
Avec 354 919 € de dépenses nouvelles et 176 717 € de recettes nouvelles inscrites dans cette décision modificative en section de fonctionnement, l'épargne nette diminue de 178 202 € et atteint le niveau de 2 478 754 €.

Néanmoins, grâce à de substantiels excédents de fonctionnement cumulés, constatés au budget supplémentaire, l'épargne nette s'élève à 25,1 M€.

Cette épargne nette permet de financer les investissements à hauteur de 28%. Si on ajoute l'affectation des résultats, on obtient un taux d'autofinancement de **41%**

L'emprunt d'équilibre prévisionnel finance 35% des investissements.

BP + BS + DM N° 1	Dépenses réelles	Recettes réelles	Structure
Total dépenses d'investissement (hors dette)	88 994 606		
subventions d'investissement		10 225 967	11,5%
emprunt d'équilibre		31 507 781	35,4%
FCTVA		4 500 000	5,1%
Immo financières		5 725 000	6,4%
Divers		536 666	0,6%
Affectation des résultats		11 427 961	12,8%
Epargne nette		25 071 231	28,2%
Total	88 994 606	88 994 606	100,0%

Structure du financement de l'investissement

Les budgets annexes sous nomenclature M4

I. Le budget annexe Camping de la Saline

Le budget annexe du camping s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de - 1 000 €. L'inscription de 1 000 € supplémentaires en section d'exploitation pour l'achat de fioul a nécessité une diminution du virement de la section de fonctionnement vers l'investissement.

II. Le budget annexe Panneaux photovoltaïques

Ce budget annexe n'est pas concerné par cette décision modificative.

III. Le budget annexe creusement de fosses

Ce budget annexe n'est pas concerné par cette décision modificative.

IV. Le budget annexe port de plaisance

Le budget annexe du port de plaisance s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de - 73 500 €. En section d'exploitation, 70 000 € ont été ajoutés pour l'achat de carburant. L'équilibre de la section d'exploitation nécessite une diminution du virement vers la section d'investissement de 73 500 €. Les dépenses d'équipements du port sont diminuées d'autant.

V. Le budget annexe locations

Le budget annexe locations s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de - 6 000 € en section d'investissement. 6 000 € supplémentaires sont inscrits en section d'exploitation pour l'entretien du centre des arts du cirque et de La scène. L'équilibre de la section d'exploitation nécessite une diminution équivalente du virement vers la section d'investissement.

VI. Le budget annexe parkings

Le budget annexe des parkings s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 6 780 € en section d'exploitation. Il s'agit essentiellement de crédits supplémentaires pour les maintenances et l'électricité. L'équilibre de la section d'exploitation nécessite l'inscription d'une subvention complémentaire du budget principal à hauteur de 6 780 €.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE - VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20005684400018

POSTE COMPTABLE : TRESORIER PPAL CHERBOURG

M. 14

Décision modificative (projet de budget) 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (4)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Sans Objet

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	24
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	28
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	50
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	81
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	82
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	83
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	85
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	88
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	89
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	90
D2 - Arrêté et signatures	91

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN BUDGET PRINCIPAL	DM (projet de budget) 2021
-------------------	--	---------------------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	81 566
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	1 259
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté d'Agglomération Le Cotentin	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
91 589 365	122 581 689	1 478.69	1 452.87

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) DGCL strate: 50 000 à 100 000 habitants - CA 2018
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1613.08	1 323
2	Produit des impositions directes/population	508.65	932
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1741.04	1 542
4	Dépenses d'équipement brut/population	997.36	332
5	Encours de dette/population	545.31	1 410
6	DGF/population	521,52	213
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	62.14 %	61 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	98.46 %	94.50 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	57.29 %	21.50 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	31.42 %	91.50 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires Délibération du 30 mars 2016.

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	621 582,23	621 582,23

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	621 582,23	621 582,23
--	-------------------	-------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 137 527,42	1 137 527,42

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 137 527,42	1 137 527,42
---	---------------------	---------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 759 109,65	1 759 109,65
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	30 335 536,00	0,00	396 008,00	0,00	30 731 544,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	81 756 872,00	0,00	-482,00	0,00	81 756 390,00
014	Atténuations de produits	990 000,00	0,00	600,00	0,00	990 600,00
65	Autres charges de gestion courante	16 337 660,00	0,00	-41 207,19	0,00	16 296 452,81
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		129 420 068,00	0,00	354 918,81	0,00	129 774 986,81
66	Charges financières	721 892,00	0,00	0,00	0,00	721 892,00
67	Charges exceptionnelles	1 075 956,00	0,00	0,00	0,00	1 075 956,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		131 217 916,00	0,00	354 918,81	0,00	131 572 834,81
023	Virement à la section d'investissement (5)	28 011 948,32		233 923,42	0,00	28 245 871,74
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	5 681 950,00		32 740,00	0,00	5 714 690,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		33 693 898,32		266 663,42	0,00	33 960 561,74
TOTAL		164 911 814,32	0,00	621 582,23	0,00	165 533 396,55

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	165 533 396,55
--	-----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	705 939,00	0,00	0,00	0,00	705 939,00
70	Produits services, domaine et ventes div	8 869 278,00	0,00	3 157,81	0,00	8 872 435,81
73	Impôts et taxes	75 468 675,00	0,00	0,00	0,00	75 468 675,00
74	Dotations et participations	55 120 713,00	0,00	173 559,00	0,00	55 294 272,00
75	Autres produits de gestion courante	1 176 292,00	0,00	0,00	0,00	1 176 292,00
Total des recettes de gestion courante		141 340 897,00	0,00	176 716,81	0,00	141 517 613,81
76	Produits financiers	74 532,00	0,00	0,00	0,00	74 532,00
77	Produits exceptionnels	417 905,00	0,00	0,00	0,00	417 905,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		141 833 334,00	0,00	176 716,81	0,00	142 010 050,81
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	486 003,00		444 865,42	0,00	930 868,42
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		486 003,00		444 865,42	0,00	930 868,42
TOTAL		142 319 337,00	0,00	621 582,23	0,00	142 940 919,23

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	22 592 477,32
---	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	165 533 396,55
--	-----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	33 029 693,32
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 129 022,79	0,00	-31 014,00	0,00	4 098 008,79
204	Subventions d'équipement versées	3 193 544,02	0,00	167 646,00	0,00	3 361 190,02
21	Immobilisations corporelles	15 215 187,05	0,00	71 472,00	0,00	15 286 659,05
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	60 906 504,66	0,00	484 558,00	0,00	61 391 062,66
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	83 444 258,52	0,00	692 662,00	0,00	84 136 920,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 892,00	0,00	0,00	0,00	2 892,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 244 112,28	0,00	0,00	0,00	8 244 112,28
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	370 000,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	8 617 004,28	0,00	0,00	0,00	8 617 004,28
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	575 146,36	0,00	0,00	0,00	575 146,36
	Total des dépenses réelles d'investissement	92 636 409,16	0,00	692 662,00	0,00	93 329 071,16
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	486 003,00		444 865,42	0,00	930 868,42
041	Opérations patrimoniales (4)	2 224 894,00		0,00	0,00	2 224 894,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 710 897,00		444 865,42	0,00	3 155 762,42
	TOTAL	95 347 306,16	0,00	1 137 527,42	0,00	96 484 833,58

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 909 647,19
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	100 394 480,77
---	-----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	9 909 294,93	0,00	316 672,20	0,00	10 225 967,13
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	30 953 588,78	0,00	554 191,80	0,00	31 507 780,58
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	40 862 883,71	0,00	870 864,00	0,00	41 733 747,71
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	4 500 000,00	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	11 427 961,06	0,00	0,00	0,00	11 427 961,06
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 009 150,00	0,00	0,00	0,00	6 009 150,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	21 938 611,06	0,00	0,00	0,00	21 938 611,06
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	536 666,26	0,00	0,00	0,00	536 666,26
	Total des recettes réelles d'investissement	63 338 161,03	0,00	870 864,00	0,00	64 209 025,03
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	28 011 948,32		233 923,42	0,00	28 245 871,74
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	5 681 950,00		32 740,00	0,00	5 714 690,00

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	2 224 894,00		0,00	0,00	2 224 894,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		35 918 792,32		266 663,42	0,00	36 185 455,74
TOTAL		99 256 953,35	0,00	1 137 527,42	0,00	100 394 480,77

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	100 394 480,77
---	-----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	33 029 693,32
--	----------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	396 008,00		396 008,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	-482,00		-482,00
014	Atténuations de produits	600,00		600,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	-41 207,19		-41 207,19
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	32 740,00	32 740,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		233 923,42	233 923,42
Dépenses de fonctionnement – Total		354 918,81	266 663,42	621 582,23

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	621 582,23
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		444 865,42	444 865,42
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	-31 014,00	0,00	-31 014,00
204	Subventions d'équipement versées	167 646,00	0,00	167 646,00
21	Immobilisations corporelles (6)	71 472,00	0,00	71 472,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	484 558,00	0,00	484 558,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		692 662,00	444 865,42	1 137 527,42

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 137 527,42
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	3 157,81		3 157,81
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	173 559,00		173 559,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	444 865,42	444 865,42
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		176 716,81	444 865,42	621 582,23

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	621 582,23
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	316 672,20	0,00	316 672,20
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	554 191,80	0,00	554 191,80
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		32 740,00	32 740,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		233 923,42	233 923,42
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		870 864,00	266 663,42	1 137 527,42

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 137 527,42
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	30 335 536,00	396 008,00	0,00
60223	Fournitures des ateliers municipaux	1 152,00	0,00	0,00
60225	Livres, disques, cassettes (médiathèque)	5 000,00	0,00	0,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	270 000,00	0,00	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	18 200,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	624 583,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	4 766 359,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	121 623,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	98 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	567 650,00	-710,00	0,00
60623	Alimentation	791 513,00	-80 175,00	0,00
60624	Produits de traitement	20 000,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	96 883,00	3 556,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	257 835,00	21 228,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	491 253,00	-7 031,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	331 470,00	4 000,00	0,00
60636	Vêtements de travail	249 425,00	-7 779,00	0,00
6064	Fournitures administratives	314 229,00	17 300,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	140 255,00	5 973,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	260 125,00	-3 999,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	2 281 458,00	26 447,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	4 336 656,00	66 917,00	0,00
6132	Locations immobilières	564 608,00	7 286,00	0,00
6135	Locations mobilières	717 370,00	6 090,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	181 826,00	1 463,00	0,00
61521	Entretien terrains	318 450,00	6 435,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	239 212,00	-2 019,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	6 601,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	408 000,00	-22 290,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	453 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	229 600,00	-14 477,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	344 914,00	18 931,00	0,00
6156	Maintenance	1 653 929,00	110 192,00	0,00
6161	Multirisques	477 000,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	89 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	462 170,00	-24 450,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	156 520,00	-1 358,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	356 920,00	-5 500,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	4 650,00	4 552,00	0,00
6188	Autres frais divers	644 510,00	-125 066,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	551,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	813 360,00	24 204,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	73 610,00	0,00	0,00
6228	Divers	1 669 479,00	216 915,00	0,00
6231	Annonces et insertions	138 494,00	4 443,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	295 039,00	99 988,00	0,00
6233	Foires et expositions	227 042,00	-639,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	64 839,00	6 473,00	0,00
6237	Publications	86 500,00	0,00	0,00
6238	Divers	127 540,00	8 735,00	0,00
6241	Transports de biens	36 550,00	17 000,00	0,00
6247	Transports collectifs	368 366,00	1 254,00	0,00
6248	Divers	4 530,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	6 900,00	-1 705,00	0,00
6255	Frais de déménagement	3 240,00	1 705,00	0,00
6256	Missions	193 003,00	-12 217,00	0,00
6257	Réceptions	48 536,00	10 991,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	275 470,00	-50,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	590 645,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	14 967,00	1 214,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	91 172,00	3 296,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	27 200,00	-6 284,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	34 120,00	590,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	160,00	0,00	0,00
62873	Remb. frais au CCAS	421 872,94	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	101 165,00	216,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	821 950,06	7 912,00	0,00
63512	Taxes foncières	400 000,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	5 000,00	0,00	0,00

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	457,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	13 500,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	34 930,00	-150,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	81 756 872,00	-482,00	0,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	365 100,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	344 000,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	509 283,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	231 493,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	437 975,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	138 896,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	38 498 588,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	895 627,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	10 121 004,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	6 033 110,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	854 613,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	99 379,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	71 212,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	8 008 611,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	12 920 113,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	272 496,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	604 428,00	-8 420,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	30 745,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	601 886,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	103 583,00	-482,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	586 643,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	28 087,00	8 420,00	0,00
014	Atténuations de produits	990 000,00	600,00	0,00
703894	Revers. sur forfait post-stationnement	0,00	600,00	0,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	80 000,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	900 000,00	0,00	0,00
7398	Reverst., restituit° et prélèvt divers	10 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	16 337 660,00	-41 207,19	0,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	53 514,00	62 445,00	0,00
6518	Autres	41 698,00	1 703,00	0,00
6531	Indemnités	587 085,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	40 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	50 000,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	168 000,00	0,00	0,00
6535	Formation	29 354,00	0,00	0,00
6536	Frais de représentation du maire	7 000,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	1 442,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	206 486,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	50 000,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	939 973,00	0,00	0,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	42 000,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	5 522 000,00	0,00	0,00
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	152 563,00	6 780,00	0,00
65737	Autres établissements publics locaux	998 422,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	240 167,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	7 192 703,00	-112 135,19	0,00
658822	Aides	13 800,00	0,00	0,00
65888	Autres	1 453,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		129 420 068,00	354 918,81	0,00
66	Charges financières (b)	721 892,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	498 209,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-27 676,00	0,00	0,00
6688	Autres	251 359,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 075 956,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	16 990,00	87,00	0,00
6712	Amendes fiscales et pénales	5 675,00	0,00	0,00
6713	Secours et dots	65 000,00	0,00	0,00
6714	Bourses et prix	17 870,00	-87,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	217 000,00	-1 241,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	518 000,00	0,00	0,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	223 171,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	12 250,00	1 241,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		131 217 916,00	354 918,81	0,00
023	Virement à la section d'investissement	28 011 948,32	233 923,42	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	5 681 950,00	32 740,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	5 679 492,00	32 740,00	0,00
6812	Dot. amort. et prov. Charges à répartir	2 458,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		33 693 898,32	266 663,42	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		33 693 898,32	266 663,42	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		164 911 814,32	621 582,23	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	621 582,23
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	169 854,08
Montant des ICNE de l'exercice N-1	197 530,08
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-27 676,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	705 939,00	0,00	0,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	270 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	421 924,00	0,00	0,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	14 015,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	8 869 278,00	3 157,81	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	184 000,00	0,00	0,00
70312	Redevances funéraires	31 800,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	70 000,00	0,00	0,00
70322	Stationnement, locat° domaine portuaire,	8 700,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	187 051,00	0,00	0,00
70383	Redevance de stationnement	276 000,00	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	120 000,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	3 847,00	0,00	0,00
704	Travaux	20 000,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	214 085,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	687 100,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	66 850,00	0,00	0,00
7064	Taxes de désinfect° (services hygiène)	867,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	897 183,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	1 610 000,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	19 197,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	10 660,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 518,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	1 460 091,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	2 596 000,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	44 500,00	3 157,81	0,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	122 000,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	1 000,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	130 224,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	99 600,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	6 005,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	75 468 675,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	41 488 523,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	24 670 497,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	2 249 941,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	2 054 094,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	40 900,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	20 320,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	1 606 000,00	0,00	0,00
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	327 000,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	601 400,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	2 400 000,00	0,00	0,00
7388	Autres taxes diverses	10 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	55 120 713,00	173 559,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	30 880 785,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	241 414,00	0,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	10 141 666,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	1 274 443,00	0,00	0,00
744	FCTVA	100 000,00	0,00	0,00
7461	DGD	298 564,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	934 880,00	173 559,00	0,00
7472	Participat° Régions	29 116,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	48 200,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	68 000,00	0,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	2 500,00	0,00	0,00
74758	Participat° Autres groupements	47 000,00	0,00	0,00
7476	Participat° C.C.A.S. et CDE	15 000,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	5 137 252,00	0,00	0,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	1 082 287,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	1 705 000,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	3 072 829,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	40 000,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	1 777,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 176 292,00	0,00	0,00
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	1 500,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	1 069 983,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	80 100,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	24 709,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		141 340 897,00	176 716,81	0,00
76	Produits financiers (b)	74 532,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	300,00	0,00	0,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	20 000,00	0,00	0,00
7622	Prod. Immo. fin. - rattachement ICNE	0,00	0,00	0,00
76232	Remb. intérêts emprunts GFP rattachement	29 505,00	0,00	0,00
7688	Autres	24 727,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	417 905,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	1 230,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	5 000,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	411 675,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		141 833 334,00	176 716,81	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	486 003,00	444 865,42	0,00
722	Immobilisations corporelles	340 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpté résul	146 003,00	0,00	0,00
7865	Rep. prov. risques et charges financiers	0,00	444 865,42	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		486 003,00	444 865,42	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		142 319 337,00	621 582,23	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	621 582,23
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	8 742,09
Montant des ICNE de l'exercice N-1	8 742,09
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	4 129 022,79	-31 014,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	11 076,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	3 307 541,43	-17 262,00	0,00
2032	Frais de recherche et de développement	22 200,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	50 380,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	670 797,24	-13 752,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	67 028,12	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	3 193 544,02	167 646,00	0,00
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	188 756,00	0,00	0,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	9 818,00	0,00	0,00
204171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	485 029,93	0,00	0,00
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	844 458,34	60 315,00	0,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	100 000,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	49 000,00	7 331,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	618 735,75	0,00	0,00
2046	Attrib. de compensation d'investissement	997 746,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	15 215 187,05	71 472,00	0,00
2111	Terrains nus	670 116,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	42 344,40	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	14 000,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	1 635 129,04	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	2 087 393,80	27 835,00	0,00
21311	Hôtel de ville	14 859,07	3 763,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	243 412,29	77 352,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	5 172,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	646 479,43	73 902,15	0,00
2135	Installations générales, agencements	59 060,19	-30 000,00	0,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	24 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	129 809,52	-11 600,00	0,00
21538	Autres réseaux	25 292,42	-5 000,00	0,00
21571	Matériel roulant	2 231 275,94	27 921,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	75 398,80	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	135 729,69	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	12 100,00	3 000,00	0,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	7 575,00	-3 800,00	0,00
2182	Matériel de transport	2 393 424,21	-8 985,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 142 344,93	-51 390,00	0,00
2184	Mobilier	749 804,61	33 778,00	0,00
2185	Cheptel	3 900,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 866 565,71	-65 304,15	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	60 906 504,66	484 558,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 570 199,76	63 144,00	0,00
2313	Constructions	38 423 614,87	825 276,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	15 114 599,87	-538 539,00	0,00
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	145 019,34	8 560,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	500 000,00	-3 934,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	5 153 070,82	130 051,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		83 444 258,52	692 662,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 892,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	2 892,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 244 112,28	0,00	0,00
16318	Autres emprunts obligataires	275 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 404 399,28	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	3 556 703,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	6 510,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	370 000,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	370 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		8 617 004,28	0,00	0,00
454101	TRAVAUX EFFECTUES D OFFICE (6)	73 340,00	0,00	0,00
458111	EXTENSION HALL TECHNOLOGIQUE (6)	1 806,36	0,00	0,00

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
458121	LES FOURCHES CHARCOT SPANEL (6)	500 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		575 146,36	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		92 636 409,16	692 662,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	486 003,00	444 865,42	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	146 003,00	444 865,42	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	102 470,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	11 987,00	0,00	0,00
139141	Sub. transf cpte résult. Communes du GFP	29 926,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	1 620,00	0,00	0,00
15112	Provisions pour litiges	0,00	444 865,42	0,00
	Charges transférées (9)	340 000,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	50 000,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	100 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	85 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	105 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	2 224 894,00	0,00	0,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	1 824 894,00	0,00	0,00
2313	Constructions	355 656,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	44 344,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		2 210 897,00	444 865,42	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		95 347 306,16	1 137 527,42	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 137 527,42
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	9 909 294,93	316 672,20	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	1 000,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	74 098,02	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 511 006,07	311 540,20	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	1 961 599,74	32 640,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	2 523 104,00	-27 508,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	1 535 000,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 424 513,97	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	648 973,13	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	230 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	30 953 588,78	554 191,80	0,00
1641	Emprunts en euros	30 953 588,78	554 191,80	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		40 862 883,71	870 864,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 927 961,06	0,00	0,00
10222	FCTVA	4 000 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	500 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	11 427 961,06	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 009 150,00	0,00	0,00
276351	Créance GFP de rattachement	284 150,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	5 725 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		21 938 611,06	0,00	0,00
454201	TRAVAUX EFFECTUES D OFFICE (5)	36 666,26	0,00	0,00
458221	LES FOURCHES CHARCOT SPANEL (5)	500 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		536 666,26	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		63 338 161,03	870 864,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	28 011 948,32	233 923,42	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	5 681 950,00	32 740,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	888,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	25 826,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	524,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	34 342,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	128 392,00	0,00	0,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	9 824,00	0,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	147 109,00	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	91 533,00	0,00	0,00
28041583	GFP : Projet infrastructure	259 957,00	0,00	0,00
28041621	CCAS : Bien mobilier, matériel	8 768,00	0,00	0,00
28041642	IC : Bâtiments, installations	93 263,00	0,00	0,00
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	32 132,00	0,00	0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	751 891,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	94 750,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	124 171,00	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	54 608,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	236 652,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	836,00	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	2 028,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	547 517,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 226,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	23 936,00	0,00	0,00
281311	Hôtel de ville	668,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	32 680,00	0,00

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
28135	Installations générales, agencements, ..	889,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	116,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	10 483,00	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	14 518,00	60,00	0,00
281533	Réseaux câblés	4 164,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	265 179,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	35 269,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	57 144,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	179,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	574 509,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	701 287,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	339 129,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	1 005 785,00	0,00	0,00
4812	Frais d'acquisition des immobilisations	2 458,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		33 693 898,32	266 663,42	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	2 224 894,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	2 224 894,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		35 918 792,32	266 663,42	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		99 256 953,35	1 137 527,42	0,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
		=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 137 527,42

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	8 876 208	12 032 595	279 816	7 562 201	11 894 742	13 860 498	4 345 134	3 517 916	898 360	29 682 320	379 279	93 329 071
- Equipements municipaux (2)		11 034 849	279 816	7 560 395	11 846 701	13 860 498	4 345 134	3 517 916	25 860	28 179 361	125 200	80 775 731
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		997 746	0	0	45 149	0	0	0	872 500	1 002 960	254 079	3 361 190
- Opérations financières	8 876 208											8 876 208
Dépenses d'ordre	3 155 762											3 155 762
Total dépenses de l'exercice	12 031 971	12 032 595	279 816	7 562 201	11 894 742	13 860 498	4 345 134	3 517 916	898 360	29 682 320	379 279	96 484 834
RAR N-1 et reports	3 909 647	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 909 647
Total cumulé dépenses d'investissement	15 941 618	12 032 595	279 816	7 562 201	11 894 742	13 860 498	4 345 134	3 517 916	898 360	29 682 320	379 279	100 394 481

RECETTES

Total recettes de l'exercice	89 569 603	2 034 216	1 000	899 534	2 425 877	2 785 269	570 000	81 666	131 019	1 896 297	0	100 394 481
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	89 569 603	2 034 216	1 000	899 534	2 425 877	2 785 269	570 000	81 666	131 019	1 896 297	0	100 394 481

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	37 379 253	45 746 197	1 914 311	16 528 146	8 368 545	16 567 303	11 652 835	6 804 293	43 033	19 307 438	1 222 042	165 533 397
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	37 379 253	45 746 197	1 914 311	16 528 146	8 368 545	16 567 303	11 652 835	6 804 293	43 033	19 307 438	1 222 042	165 533 397

RECETTES

Total recettes de l'exercice	126 041 376	5 064 020	35 330	2 518 800	323 542	1 469 341	1 097 797	4 389 869	296 197	1 548 347	156 300	142 940 919
RAR N-1 et reports	22 592 477	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 592 477
Total cumulé recettes de fonctionnement	148 633 854	5 064 020	35 330	2 518 800	323 542	1 469 341	1 097 797	4 389 869	296 197	1 548 347	156 300	165 533 397

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

**IV
A1**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		12 031 971	12 032 595	279 816	7 562 201	11 894 742	13 860 498	4 345 134	3 517 916	898 360	29 682 320	379 279	96 484 834
Dépenses réelles		8 876 208	12 032 595	279 816	7 562 201	11 894 742	13 860 498	4 345 134	3 517 916	898 360	29 682 320	379 279	93 329 071
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	2 892	0	0	0	0	0	0	2 892
16	Emprunts et dettes assimilées	8 244 112	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 244 112
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	1 116 848	0	225 934	26 175	128 643	0	30 000	0	2 562 409	8 000	4 098 009
204	Subventions d'équipement versées	188 756	997 746	0	0	45 149	0	0	0	872 500	1 002 960	254 079	3 361 190
21	Immobilisations corporelles	0	5 017 867	72 338	1 119 068	281 304	1 354 467	80 616	372 802	5 971	6 921 225	61 000	15 286 659
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	4 900 134	207 478	6 215 393	11 539 222	12 377 388	4 264 518	3 115 114	19 889	18 695 727	56 200	61 391 063
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	370 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	370 000
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		73 340	0	0	1 806	0	0	0	0	0	500 000	0	575 146
454101	TRAVAUX EFFECTUES D OFFICE	73 340	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	73 340
458111	EXTENSION HALL TECHNOLOGIQUE	0	0	0	1 806	0	0	0	0	0	0	0	1 806
458121	LES FOURCHES CHARCOT SPANEL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500 000	0	500 000
Dépenses d'ordre		3 155 762	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 155 762
040	Opérat° ordre transfert entre sections	930 868	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	930 868
041	Opérations patrimoniales	2 224 894	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 224 894

RECETTES

Total recettes investissement		89 569 603	2 034 216	1 000	899 534	2 425 877	2 785 269	570 000	81 666	131 019	1 896 297	0	100 394 481
Recettes réelles		53 685 849	1 732 514	1 000	899 534	2 425 877	2 785 269	570 000	81 666	131 019	1 896 297	0	64 209 025
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 927 961	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 927 961
13	Subventions d'investissement	202 791	1 732 514	1 000	899 534	2 425 877	2 785 269	570 000	81 666	131 019	1 396 297	0	10 225 967
16	Emprunts et dettes assimilées	31 509 281	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 509 281
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	6 009 150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 009 150
Opérations pour compte de tiers		36 666	0	0	0	0	0	0	0	0	500 000	0	536 666
454201	TRAVAUX EFFECTUES D OFFICE	36 666	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36 666
458221	LES FOURCHES CHARCOT SPANEL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500 000	0	500 000
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>35 883 754</i>	<i>301 702</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>36 185 456</i>
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	<i>28 245 872</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>28 245 872</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>5 714 690</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>5 714 690</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>1 923 192</i>	<i>301 702</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 224 894</i>

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		37 379 253	45 746 197	1 914 311	16 528 146	8 368 545	16 567 303	11 652 835	6 804 293	43 033	19 307 438	1 222 042	165 533 397
Dépenses réelles		3 418 692	45 746 197	1 914 311	16 528 146	8 368 545	16 567 303	11 652 835	6 804 293	43 033	19 307 438	1 222 042	131 572 835
011	Charges à caractère général	793 802	10 675 861	507 381	3 548 268	1 944 167	5 051 100	1 861 457	481 247	38 033	5 717 580	112 648	30 731 544
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	33 235 041	1 317 917	11 778 808	4 003 809	7 326 031	3 720 950	5 965 162	0	13 458 483	950 189	81 756 390
014	Atténuations de produits	990 000	0	0	0	0	0	0	0	0	600	0	990 600
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	256 486	1 598 731	8 100	1 194 570	2 346 117	4 186 319	6 056 901	357 884	4 610	127 530	159 205	16 296 453
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	721 892	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	721 892
67	Charges exceptionnelles	656 512	236 564	80 913	6 500	74 452	3 853	13 527	0	390	3 245	0	1 075 956

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		33 960 562	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33 960 562
023	Virement à la section d'investissement	28 245 872	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 245 872
042	Opérat° ordre transfert entre sections	5 714 690	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 714 690
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		126 041 376	5 064 020	35 330	2 518 800	323 542	1 469 341	1 097 797	4 389 869	296 197	1 548 347	156 300	142 940 919
Recettes réelles		125 110 508	5 064 020	35 330	2 518 800	323 542	1 469 341	1 097 797	4 389 869	296 197	1 548 347	156 300	142 010 051
013	Atténuations de charges	270 000	371 515	0	0	0	0	58 917	533	0	4 974	0	705 939
70	Produits des services, du domaine, vente	26 018	3 946 599	35 000	1 553 300	171 146	886 877	304 367	810 556	0	1 061 673	76 900	8 872 436
73	Impôts et taxes	75 426 375	0	0	0	0	0	0	0	0	1 400	40 900	75 468 675
74	Dotations et participations	48 809 804	470 100	330	959 600	134 566	580 939	724 353	3 578 780	0	35 800	0	55 294 272
75	Autres produits de gestion courante	497 279	215 656	0	5 900	16 600	1 500	10 160	0	296 197	94 500	38 500	1 176 292
76	Produits financiers	74 532	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	74 532
77	Produits exceptionnels	6 500	60 150	0	0	1 230	25	0	0	0	350 000	0	417 905
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		930 868	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	930 868
042	Opérat° ordre transfert entre sections	930 868	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	930 868
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		37 379 253,44	45 579 056,03	29 651,00	137 490,00	0,00	83 125 450,47
Dépenses de l'exercice		37 379 253,44	45 579 056,03	29 651,00	137 490,00	0,00	83 125 450,47
011	Charges à caractère général	793 802,00	10 589 211,00	1 500,00	85 150,00	0,00	11 469 663,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	33 235 041,00	0,00	0,00	0,00	33 235 041,00
014	Atténuations de produits	990 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	990 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	28 245 871,74	0,00	0,00	0,00	0,00	28 245 871,74
042	Opérat° ordre transfert entre sections	5 714 690,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 714 690,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	256 486,00	1 518 240,03	28 151,00	52 340,00	0,00	1 855 217,03
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	721 892,00	0,00	0,00	0,00	0,00	721 892,00
67	Charges exceptionnelles	656 511,70	236 564,00	0,00	0,00	0,00	893 075,70
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		148 633 853,74	5 064 020,03	0,00	0,00	0,00	153 697 873,77
Recettes de l'exercice		126 041 376,42	5 064 020,03	0,00	0,00	0,00	131 105 396,45
013	Atténuations de charges	270 000,00	371 515,00	0,00	0,00	0,00	641 515,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	930 868,42	0,00	0,00	0,00	0,00	930 868,42
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	26 018,00	3 946 599,03	0,00	0,00	0,00	3 972 617,03
73	Impôts et taxes	75 426 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 426 375,00
74	Dotations et participations	48 809 804,00	470 100,00	0,00	0,00	0,00	49 279 904,00
75	Autres produits de gestion courante	497 279,00	215 656,00	0,00	0,00	0,00	712 935,00
76	Produits financiers	74 532,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 532,00
77	Produits exceptionnels	6 500,00	60 150,00	0,00	0,00	0,00	66 650,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		22 592 477,32	0,00	0,00	0,00	0,00	22 592 477,32
SOLDE (2)		111 254 600,30	-40 515 036,00	-29 651,00	-137 490,00	0,00	70 572 423,30

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		40 278 145,03	953 658,00	1 051 308,00	1 501 659,00	802 841,00	47 654,00	943 791,00	0,00	136 700,00
Dépenses de l'exercice		40 278 145,03	953 658,00	1 051 308,00	1 501 659,00	802 841,00	47 654,00	943 791,00	0,00	136 700,00
011	Charges à caractère général	9 262 874,00	59 616,00	17 452,00	459 448,00	647 502,00	4 050,00	138 269,00	0,00	84 850,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	30 223 909,00	11 161,00	1 033 856,00	1 040 151,00	120 692,00	0,00	805 272,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	555 048,03	882 881,00	0,00	2 060,00	34 647,00	43 604,00	0,00	0,00	51 850,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	236 314,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		4 782 129,03	0,00	0,00	29 150,00	4 000,00	0,00	248 741,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		4 782 129,03	0,00	0,00	29 150,00	4 000,00	0,00	248 741,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	371 515,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	3 689 858,03	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	248 741,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	470 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	192 656,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	58 000,00	0,00	0,00	2 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-35 496 016,00	-953 658,00	-1 051 308,00	-1 472 509,00	-798 841,00	-47 654,00	-695 050,00	0,00	-136 700,00

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		1 808 120,00	106 191,00	0,00	1 914 311,00
Dépenses de l'exercice		1 808 120,00	106 191,00	0,00	1 914 311,00
011	Charges à caractère général	401 190,00	106 191,00	0,00	507 381,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 317 917,00	0,00	0,00	1 317 917,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 100,00	0,00	0,00	8 100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	80 913,00	0,00	0,00	80 913,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		35 330,00	0,00	0,00	35 330,00
Recettes de l'exercice		35 330,00	0,00	0,00	35 330,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	330,00	0,00	0,00	330,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 772 790,00	-106 191,00	0,00	-1 878 981,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		489 136,00	0,00	1 180 511,00	69 000,00	69 473,00

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	489 136,00	0,00	1 180 511,00	69 000,00	69 473,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	336 160,00	4 000,00	61 030,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	489 136,00	0,00	828 781,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	570,00	0,00	7 530,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	15 000,00	65 000,00	913,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	35 330,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	35 330,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	330,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-489 136,00	0,00	-1 145 181,00	-69 000,00	-69 473,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	5 594 655,00	5 692 343,00	12 350,00	1 163 805,00	4 754,00	4 060 239,00	0,00	16 528 146,00
	Dépenses de l'exercice	5 594 655,00	5 692 343,00	12 350,00	1 163 805,00	4 754,00	4 060 239,00	0,00	16 528 146,00
011	Charges à caractère général	232 463,00	1 626 101,00	0,00	54 356,00	0,00	1 635 348,00	0,00	3 548 268,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 260 892,00	3 071 962,00	0,00	1 098 799,00	0,00	2 347 155,00	0,00	11 778 808,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	101 300,00	994 280,00	12 350,00	4 150,00	4 754,00	77 736,00	0,00	1 194 570,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	175 000,00	513 400,00	0,00	116 000,00	0,00	1 714 400,00	0,00	2 518 800,00
	Recettes de l'exercice	175 000,00	513 400,00	0,00	116 000,00	0,00	1 714 400,00	0,00	2 518 800,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	17 000,00	0,00	56 000,00	0,00	1 480 300,00	0,00	1 553 300,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	175 000,00	490 500,00	0,00	60 000,00	0,00	234 100,00	0,00	959 600,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	5 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 900,00

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-5 419 655,00	-5 178 943,00	-12 350,00	-1 047 805,00	-4 754,00	-2 345 839,00	0,00	-14 009 346,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	3 646 173,00	1 098 637,00	947 533,00	3 837 891,00	31 644,00	0,00	14 793,00	175 911,00
	Dépenses de l'exercice	3 646 173,00	1 098 637,00	947 533,00	3 837 891,00	31 644,00	0,00	14 793,00	175 911,00
011	Charges à caractère général	508 808,00	920 556,00	196 737,00	1 490 736,00	31 644,00	0,00	14 793,00	98 175,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 994 366,00	0,00	77 596,00	2 347 155,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	142 999,00	178 081,00	673 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 736,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	429 500,00	68 900,00	15 000,00	1 128 000,00	0,00	0,00	0,00	586 400,00
	Recettes de l'exercice	429 500,00	68 900,00	15 000,00	1 128 000,00	0,00	0,00	0,00	586 400,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	17 000,00	0,00	1 128 000,00	0,00	0,00	0,00	352 300,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	429 500,00	46 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 100,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	5 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-3 216 673,00	-1 029 737,00	-932 533,00	-2 709 891,00	-31 644,00	0,00	-14 793,00	410 489,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		1 075 621,00	391 890,00	3 332 769,00	3 568 264,78	0,00	8 368 544,78
Dépenses de l'exercice		1 075 621,00	391 890,00	3 332 769,00	3 568 264,78	0,00	8 368 544,78
011	Charges à caractère général	155 716,00	237 570,00	815 914,00	734 967,00	0,00	1 944 167,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	844 293,00	46 956,00	2 509 475,00	603 085,00	0,00	4 003 809,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	75 612,00	92 680,00	7 380,00	2 170 444,78	0,00	2 346 116,78
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	14 684,00	0,00	59 768,00	0,00	74 452,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		1 550,00	2 023,78	133 892,00	186 076,00	0,00	323 541,78
Recettes de l'exercice		1 550,00	2 023,78	133 892,00	186 076,00	0,00	323 541,78
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	1 550,00	723,78	42 712,00	126 160,00	0,00	171 145,78
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	1 300,00	86 950,00	46 316,00	0,00	134 566,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	3 000,00	13 600,00	0,00	16 600,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	1 230,00	0,00	0,00	1 230,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 074 071,00	-389 866,22	-3 198 877,00	-3 382 188,78	0,00	-8 045 003,00

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		91 950,00	9 700,00	269 145,00	21 095,00	1 983 498,00	1 200 298,00	99 370,00	49 603,00
Dépenses de l'exercice		91 950,00	9 700,00	269 145,00	21 095,00	1 983 498,00	1 200 298,00	99 370,00	49 603,00
011	Charges à caractère général	270,00	9 700,00	207 505,00	20 095,00	382 593,00	376 788,00	6 930,00	49 603,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	46 956,00	0,00	1 596 405,00	820 630,00	92 440,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	91 680,00	0,00	0,00	1 000,00	4 500,00	2 880,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	14 684,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	2 023,78	0,00	59 892,00	71 000,00	0,00	3 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	2 023,78	0,00	59 892,00	71 000,00	0,00	3 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	723,78	0,00	4 712,00	38 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	1 300,00	0,00	53 950,00	33 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	1 230,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-91 950,00	-9 700,00	-267 121,22	-21 095,00	-1 923 606,00	-1 129 298,00	-99 370,00	-46 603,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		5 789 700,00	6 413 312,00	4 364 291,00	0,00	16 567 303,00
Dépenses de l'exercice		5 789 700,00	6 413 312,00	4 364 291,00	0,00	16 567 303,00
011	Charges à caractère général	245 829,00	2 598 692,00	2 206 579,00	0,00	5 051 100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 749 400,00	3 806 517,00	770 114,00	0,00	7 326 031,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 794 171,00	5 050,00	1 387 098,00	0,00	4 186 319,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	300,00	3 053,00	500,00	0,00	3 853,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		8 300,00	693 925,00	767 116,00	0,00	1 469 341,00
Recettes de l'exercice		8 300,00	693 925,00	767 116,00	0,00	1 469 341,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	5 800,00	692 400,00	188 677,00	0,00	886 877,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 500,00	0,00	578 439,00	0,00	580 939,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	25,00	0,00	0,00	25,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-5 781 400,00	-5 719 387,00	-3 597 175,00	0,00	-15 097 962,00

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		812 427,00	1 297 710,00	4 015 077,00	286 898,00	1 200,00	683 287,00	3 627 317,00	53 687,00
Dépenses de l'exercice		812 427,00	1 297 710,00	4 015 077,00	286 898,00	1 200,00	683 287,00	3 627 317,00	53 687,00
011	Charges à caractère général	640 863,00	389 774,00	1 367 672,00	199 183,00	1 200,00	427 411,00	1 725 481,00	53 687,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	171 564,00	907 936,00	2 639 302,00	87 715,00	0,00	50 876,00	719 238,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	5 050,00	0,00	0,00	205 000,00	1 182 098,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	3 053,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	686 125,00	7 800,00	0,00	675 500,00	76 616,00	15 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	686 125,00	7 800,00	0,00	675 500,00	76 616,00	15 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	684 600,00	7 800,00	0,00	160 000,00	18 677,00	10 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	515 500,00	57 939,00	5 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	25,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-812 427,00	-1 297 710,00	-3 328 952,00	-279 098,00	-1 200,00	-7 787,00	-3 550 701,00	-38 687,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		964 056,00	10 688 779,00	0,00	11 652 835,00
Dépenses de l'exercice		964 056,00	10 688 779,00	0,00	11 652 835,00
011	Charges à caractère général	218 442,00	1 643 015,00	0,00	1 861 457,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	490 806,00	3 230 144,00	0,00	3 720 950,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	254 808,00	5 802 093,00	0,00	6 056 901,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	13 527,00	0,00	13 527,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		387 916,00	709 881,00	0,00	1 097 797,00
Recettes de l'exercice		387 916,00	709 881,00	0,00	1 097 797,00
013	Atténuations de charges	0,00	58 917,00	0,00	58 917,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	215 867,00	88 500,00	0,00	304 367,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	163 059,00	561 294,00	0,00	724 353,00
75	Autres produits de gestion courante	8 990,00	1 170,00	0,00	10 160,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-576 140,00	-9 978 898,00	0,00	-10 555 038,00

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		567 456,00	273 110,00	123 490,00	9 281 596,00	7 960,00	1 207 033,00	190 690,00	1 500,00
Dépenses de l'exercice		567 456,00	273 110,00	123 490,00	9 281 596,00	7 960,00	1 207 033,00	190 690,00	1 500,00
011	Charges à caractère général	75 150,00	72 850,00	70 442,00	674 482,00	2 900,00	927 963,00	37 670,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	490 806,00	0,00	0,00	3 008 401,00	0,00	221 743,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	200 260,00	53 048,00	5 598 313,00	5 060,00	44 200,00	153 020,00	1 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	13 127,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		339 426,00	8 990,00	39 500,00	567 461,00	0,00	135 900,00	6 520,00	0,00
Recettes de l'exercice		339 426,00	8 990,00	39 500,00	567 461,00	0,00	135 900,00	6 520,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	58 917,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	215 867,00	0,00	0,00	54 200,00	0,00	30 000,00	4 300,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	123 559,00	0,00	39 500,00	453 894,00	0,00	105 900,00	1 500,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	8 990,00	0,00	450,00	0,00	0,00	720,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-228 030,00	-264 120,00	-83 990,00	-8 714 135,00	-7 960,00	-1 071 133,00	-184 170,00	-1 500,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	600 343,00	57 611,00	0,00	506 004,00	5 640 335,00	0,00	6 804 293,00
	Dépenses de l'exercice	600 343,00	57 611,00	0,00	506 004,00	5 640 335,00	0,00	6 804 293,00
011	Charges à caractère général	13 190,00	55 911,00	0,00	57 181,00	354 965,00	0,00	481 247,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	586 853,00	0,00	0,00	147 502,00	5 230 807,00	0,00	5 965 162,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	300,00	1 700,00	0,00	301 321,00	54 563,00	0,00	357 884,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	39 500,00	300,00	0,00	103 072,00	4 246 997,00	0,00	4 389 869,00
	Recettes de l'exercice	39 500,00	300,00	0,00	103 072,00	4 246 997,00	0,00	4 389 869,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	533,00	0,00	533,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	1 000,00	300,00	0,00	0,00	809 256,00	0,00	810 556,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	38 500,00	0,00	0,00	103 072,00	3 437 208,00	0,00	3 578 780,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-560 843,00	-57 311,00	0,00	-402 932,00	-1 393 338,00	0,00	-2 414 424,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		1 390,30	28 388,00	13 255,00	0,00	0,00	43 033,30
Dépenses de l'exercice		1 390,30	28 388,00	13 255,00	0,00	0,00	43 033,30
011	Charges à caractère général	1 000,00	28 388,00	8 645,00	0,00	0,00	38 033,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	4 610,00	0,00	0,00	4 610,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	390,30	0,00	0,00	0,00	0,00	390,30
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		137 925,00	158 272,00	0,00	0,00	0,00	296 197,00
Recettes de l'exercice		137 925,00	158 272,00	0,00	0,00	0,00	296 197,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	137 925,00	158 272,00	0,00	0,00	0,00	296 197,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		136 534,70	129 884,00	-13 255,00	0,00	0,00	253 163,70

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		4 333 554,00	14 173 499,00	800 385,00	0,00	19 307 438,00
Dépenses de l'exercice		4 333 554,00	14 173 499,00	800 385,00	0,00	19 307 438,00
011	Charges à caractère général	2 068 095,00	3 336 663,00	312 822,00	0,00	5 717 580,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 265 459,00	10 707 961,00	485 063,00	0,00	13 458 483,00
014	Atténuations de produits	0,00	600,00	0,00	0,00	600,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	125 030,00	2 500,00	0,00	127 530,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	3 245,00	0,00	0,00	3 245,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		6 000,00	1 449 687,00	92 660,00	0,00	1 548 347,00
Recettes de l'exercice		6 000,00	1 449 687,00	92 660,00	0,00	1 548 347,00
013	Atténuations de charges	0,00	4 974,00	0,00	0,00	4 974,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	6 000,00	1 043 113,00	12 560,00	0,00	1 061 673,00
73	Impôts et taxes	0,00	1 400,00	0,00	0,00	1 400,00
74	Dotations et participations	0,00	35 800,00	0,00	0,00	35 800,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	14 400,00	80 100,00	0,00	94 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	350 000,00	0,00	0,00	350 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-4 327 554,00	-12 723 812,00	-707 725,00	0,00	-17 759 091,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		23 550,00	13 270,00	0,00	2 720 359,00	1 573 000,00	0,00	3 375,00

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	Dépenses de l'exercice	23 550,00	13 270,00	0,00	2 720 359,00	1 573 000,00	0,00	3 375,00
011	Charges à caractère général	23 550,00	13 270,00	0,00	454 900,00	1 573 000,00	0,00	3 375,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	2 265 459,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-23 550,00	-13 270,00	0,00	-2 720 359,00	-1 567 000,00	0,00	-3 375,00

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	739 363,00	1 143 098,00	4 478 254,00	7 486 585,00	326 199,00	530 769,00	0,00	0,00	269 616,00
	Dépenses de l'exercice	739 363,00	1 143 098,00	4 478 254,00	7 486 585,00	326 199,00	530 769,00	0,00	0,00	269 616,00
011	Charges à caractère général	20 320,00	409 470,00	1 489 290,00	1 209 772,00	207 811,00	282 086,00	0,00	0,00	30 736,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	719 043,00	733 628,00	2 929 384,00	6 276 813,00	49 093,00	246 183,00	0,00	0,00	238 880,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	57 050,00	0,00	67 980,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 930,00	0,00	1 315,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	68 000,00	1 295 013,00	36 474,00	50 200,00	85 285,00	0,00	0,00	7 375,00
	Recettes de l'exercice	0,00	68 000,00	1 295 013,00	36 474,00	50 200,00	85 285,00	0,00	0,00	7 375,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	4 974,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	68 000,00	943 613,00	31 500,00	0,00	5 185,00	0,00	0,00	7 375,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	35 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	14 400,00	80 100,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-739 363,00	-1 075 098,00	-3 183 241,00	-7 450 111,00	-275 999,00	-445 484,00	0,00	0,00	-262 241,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		85 402,00	167 996,00	21 334,00	0,00	112 855,00	834 455,00	0,00	0,00	1 222 042,00
Dépenses de l'exercice		85 402,00	167 996,00	21 334,00	0,00	112 855,00	834 455,00	0,00	0,00	1 222 042,00
011	Charges à caractère général	750,00	37 998,00	20 000,00	0,00	53 900,00	0,00	0,00	0,00	112 648,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	129 998,00	0,00	0,00	0,00	820 191,00	0,00	0,00	950 189,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	84 652,00	0,00	1 334,00	0,00	58 955,00	14 264,00	0,00	0,00	159 205,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		47 200,00	40 900,00	0,00	0,00	0,00	68 200,00	0,00	0,00	156 300,00
Recettes de l'exercice		47 200,00	40 900,00	0,00	0,00	0,00	68 200,00	0,00	0,00	156 300,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	8 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 200,00	0,00	0,00	76 900,00
73	Impôts et taxes	0,00	40 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 900,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
75	Autres produits de gestion courante	38 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-38 202,00	-127 096,00	-21 334,00	0,00	-112 855,00	-766 255,00	0,00	0,00	-1 065 742,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopératif décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		15 941 617,89	12 032 594,86	0,00	0,00	0,00	27 974 212,75
Dépenses de l'exercice		12 031 970,70	12 032 594,86	0,00	0,00	0,00	24 064 565,56
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	930 868,42	0,00	0,00	0,00	0,00	930 868,42
041	Opérations patrimoniales	2 224 894,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 224 894,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 244 112,28	0,00	0,00	0,00	0,00	8 244 112,28
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	1 116 847,88	0,00	0,00	0,00	1 116 847,88
204	Subventions d'équipement versées	188 756,00	997 746,00	0,00	0,00	0,00	1 186 502,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	5 017 867,45	0,00	0,00	0,00	5 017 867,45
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	4 900 133,53	0,00	0,00	0,00	4 900 133,53
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		73 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 340,00
454101	TRAVAUX EFFECTUES D OFFICE	73 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 340,00
Restes à réaliser – reports		3 909 647,19	0,00	0,00	0,00	0,00	3 909 647,19
RECETTES (2)		89 569 602,92	2 034 215,69	0,00	0,00	0,00	91 603 818,61
Recettes de l'exercice		89 569 602,92	2 034 215,69	0,00	0,00	0,00	91 603 818,61
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	28 245 871,74	0,00	0,00	0,00	0,00	28 245 871,74
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	5 714 690,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 714 690,00
041	Opérations patrimoniales	1 923 192,00	301 702,00	0,00	0,00	0,00	2 224 894,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 927 961,06	0,00	0,00	0,00	0,00	15 927 961,06
13	Subventions d'investissement	202 791,28	1 732 513,69	0,00	0,00	0,00	1 935 304,97

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	31 509 280,58	0,00	0,00	0,00	0,00	31 509 280,58
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 009 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 009 150,00
Opérations pour compte de tiers		36 666,26	0,00	0,00	0,00	0,00	36 666,26
454201	TRAVAUX EFFECTUES D OFFICE	36 666,26	0,00	0,00	0,00	0,00	36 666,26
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		73 627 985,03	-9 998 379,17	0,00	0,00	0,00	63 629 605,86

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		11 201 900,06	0,00	0,00	99 046,85	0,00	0,00	731 647,95	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		11 201 900,06	0,00	0,00	99 046,85	0,00	0,00	731 647,95	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 036 847,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	997 746,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 307 172,65	0,00	0,00	99 046,85	0,00	0,00	611 647,95	0,00	0,00

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 860 133,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454101	TRAVAUX EFFECTUES D OFFICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	2 034 215,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	2 034 215,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	301 702,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 732 513,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454201	TRAVAUX EFFECTUES D OFFICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-9 167 684,37	0,00	0,00	-99 046,85	0,00	0,00	-731 647,95	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		190 592,68	89 223,33	0,00	279 816,01
Dépenses de l'exercice		190 592,68	89 223,33	0,00	279 816,01
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	72 338,00	0,00	0,00	72 338,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	118 254,68	89 223,33	0,00	207 478,01
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
Recettes de l'exercice		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-189 592,68	-89 223,33	0,00	-278 816,01

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	131 983,26	51 501,68	7 107,74
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	131 983,26	51 501,68	7 107,74
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	68 338,00	0,00	4 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	63 645,26	51 501,68	3 107,74
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-130 983,26	-51 501,68	-7 107,74

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	416 787,68	4 867 518,13	0,00	29 396,36	0,00	2 248 499,31	0,00	7 562 201,48
	Dépenses de l'exercice	416 787,68	4 867 518,13	0,00	29 396,36	0,00	2 248 499,31	0,00	7 562 201,48
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	27 000,00	198 933,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 933,90
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 537,68	862 944,53	0,00	690,00	0,00	251 896,24	0,00	1 119 068,45
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	386 250,00	3 805 639,70	0,00	26 900,00	0,00	1 996 603,07	0,00	6 215 392,77
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 806,36	0,00	0,00	0,00	1 806,36
458111	EXTENSION HALL TECHNOLOGIQUE	0,00	0,00	0,00	1 806,36	0,00	0,00	0,00	1 806,36
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	338 876,00	0,00	0,00	0,00	560 658,20	0,00	899 534,20
	Recettes de l'exercice	0,00	338 876,00	0,00	0,00	0,00	560 658,20	0,00	899 534,20

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	338 876,00	0,00	0,00	0,00	560 658,20	0,00	899 534,20
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-416 787,68	-4 528 642,13	0,00	-29 396,36	0,00	-1 687 841,11	0,00	-6 662 667,28

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		2 064 139,53	2 801 835,60	1 543,00	2 238 357,60	0,00	0,00	0,00	10 141,71
Dépenses de l'exercice		2 064 139,53	2 801 835,60	1 543,00	2 238 357,60	0,00	0,00	0,00	10 141,71
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	160 000,00	38 933,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	284 082,54	577 861,99	1 000,00	241 754,53	0,00	0,00	0,00	10 141,71
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 620 056,99	2 185 039,71	543,00	1 996 603,07	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458111	EXTENSION HALL TECHNOLOGIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	160 501,00	178 375,00	0,00	560 658,20	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	160 501,00	178 375,00	0,00	560 658,20	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	160 501,00	178 375,00	0,00	560 658,20	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
SOLDE (2)		-1 903 638,53	-2 623 460,60	-1 543,00	-1 677 699,40	0,00	0,00	0,00	-10 141,71

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		560 174,00	8 600 004,79	2 436 469,53	298 093,80	0,00	11 894 742,12
Dépenses de l'exercice		560 174,00	8 600 004,79	2 436 469,53	298 093,80	0,00	11 894 742,12
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	2 892,00	0,00	0,00	2 892,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	8 175,00	18 000,00	0,00	26 175,00
204	Subventions d'équipement versées	20 000,00	0,00	9 818,00	15 331,00	0,00	45 149,00
21	Immobilisations corporelles	10 460,00	102 207,69	96 475,10	72 161,56	0,00	281 304,35
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	529 714,00	8 497 797,10	2 319 109,43	192 601,24	0,00	11 539 221,77
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		219 618,01	1 052 085,00	454 022,50	700 151,44	0,00	2 425 876,95
Recettes de l'exercice		219 618,01	1 052 085,00	454 022,50	700 151,44	0,00	2 425 876,95
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	219 618,01	1 052 085,00	454 022,50	700 151,44	0,00	2 425 876,95
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-340 555,99	-7 547 919,79	-1 982 447,03	402 057,64	0,00	-9 468 865,17

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		91 210,20	2 000,00	6 253 877,34	2 252 917,25	562 840,88	203 187,72	0,00	1 670 440,93
Dépenses de l'exercice		91 210,20	2 000,00	6 253 877,34	2 252 917,25	562 840,88	203 187,72	0,00	1 670 440,93
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 892,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 175,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 818,00
21	Immobilisations corporelles	76 210,20	2 000,00	16 600,00	7 397,49	33 635,78	36 183,80	0,00	26 655,52
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 000,00	0,00	6 237 277,34	2 245 519,76	529 205,10	158 828,92	0,00	1 631 075,41
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	1 052 085,00	0,00	205 623,00	33 212,00	0,00	215 187,50
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	1 052 085,00	0,00	205 623,00	33 212,00	0,00	215 187,50

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	1 052 085,00	0,00	205 623,00	33 212,00	0,00	215 187,50
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-91 210,20	-2 000,00	-5 201 792,34	-2 252 917,25	-357 217,88	-169 975,72	0,00	-1 455 253,43

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		138 574,03	13 009 668,40	712 255,58	0,00	13 860 498,01
Dépenses de l'exercice		138 574,03	13 009 668,40	712 255,58	0,00	13 860 498,01
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	127 143,15	1 500,00	0,00	128 643,15
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	138 574,03	1 088 042,84	127 849,71	0,00	1 354 466,58
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	11 794 482,41	582 905,87	0,00	12 377 388,28
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		260 833,00	2 524 436,13	0,00	0,00	2 785 269,13
Recettes de l'exercice		260 833,00	2 524 436,13	0,00	0,00	2 785 269,13
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	260 833,00	2 524 436,13	0,00	0,00	2 785 269,13
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		122 258,97	-10 485 232,27	-712 255,58	0,00	-11 075 228,88

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		6 355 826,35	564 269,98	1 083 039,88	5 006 532,19	0,00	481 359,63	111 601,89	119 294,06
Dépenses de l'exercice		6 355 826,35	564 269,98	1 083 039,88	5 006 532,19	0,00	481 359,63	111 601,89	119 294,06
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	13 323,00	0,00	0,00	113 820,15	0,00	0,00	1 500,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	393 643,65	455 162,93	197 584,80	41 651,46	0,00	3 409,44	102 849,89	21 590,38
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 948 859,70	109 107,05	885 455,08	4 851 060,58	0,00	477 950,19	7 252,00	97 703,68
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		966 313,25	145 511,00	238 500,00	1 174 111,88	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		966 313,25	145 511,00	238 500,00	1 174 111,88	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	966 313,25	145 511,00	238 500,00	1 174 111,88	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-5 389 513,10	-418 758,98	-844 539,88	-3 832 420,31	0,00	-481 359,63	-111 601,89	-119 294,06

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		66 635,51	4 278 498,62	0,00	4 345 134,13
Dépenses de l'exercice		66 635,51	4 278 498,62	0,00	4 345 134,13
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	31 090,00	49 525,86	0,00	80 615,86
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	35 545,51	4 228 972,76	0,00	4 264 518,27
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	570 000,00	0,00	570 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	570 000,00	0,00	570 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	570 000,00	0,00	570 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-66 635,51	-3 708 498,62	0,00	-3 775 134,13

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		66 635,51	0,00	0,00	4 261 046,69	0,00	15 865,68	1 586,25	0,00
Dépenses de l'exercice		66 635,51	0,00	0,00	4 261 046,69	0,00	15 865,68	1 586,25	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	31 090,00	0,00	0,00	32 073,93	0,00	15 865,68	1 586,25	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	35 545,51	0,00	0,00	4 228 972,76	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	570 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	570 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	570 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-66 635,51	0,00	0,00	-3 691 046,69	0,00	-15 865,68	-1 586,25	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	1 500,00	103 065,29	0,00	6 181,46	3 407 169,67	0,00	3 517 916,42
	Dépenses de l'exercice	1 500,00	103 065,29	0,00	6 181,46	3 407 169,67	0,00	3 517 916,42
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 500,00	8 933,98	0,00	6 181,46	356 186,90	0,00	372 802,34
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	94 131,31	0,00	0,00	3 020 982,77	0,00	3 115 114,08
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	81 666,20	0,00	81 666,20
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	81 666,20	0,00	81 666,20
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	81 666,20	0,00	81 666,20
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-1 500,00	-103 065,29	0,00	-6 181,46	-3 325 503,47	0,00	-3 436 250,22

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		10 360,00	15 500,00	872 500,00	0,00	0,00	898 360,00
Dépenses de l'exercice		10 360,00	15 500,00	872 500,00	0,00	0,00	898 360,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	872 500,00	0,00	0,00	872 500,00
21	Immobilisations corporelles	5 470,80	500,00	0,00	0,00	0,00	5 970,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 889,20	15 000,00	0,00	0,00	0,00	19 889,20
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	131 019,00	0,00	0,00	131 019,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	131 019,00	0,00	0,00	131 019,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	131 019,00	0,00	0,00	131 019,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-10 360,00	-15 500,00	-741 481,00	0,00	0,00	-767 341,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		2 011 980,93	27 591 633,31	78 706,26	0,00	29 682 320,50
Dépenses de l'exercice		2 011 980,93	27 591 633,31	78 706,26	0,00	29 682 320,50
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	415 423,30	2 130 557,96	16 427,60	0,00	2 562 408,86
204	Subventions d'équipement versées	0,00	994 959,67	8 000,00	0,00	1 002 959,67
21	Immobilisations corporelles	778 233,13	6 132 604,69	10 387,40	0,00	6 921 225,22
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	818 324,50	17 833 510,99	43 891,26	0,00	18 695 726,75
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00
458121	LES FOURCHES CHARCOT SPANEL	0,00	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		102 111,00	1 589 495,68	204 690,00	0,00	1 896 296,68
Recettes de l'exercice		102 111,00	1 589 495,68	204 690,00	0,00	1 896 296,68
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	102 111,00	1 089 495,68	204 690,00	0,00	1 396 296,68
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00
458221	LES FOURCHES CHARCOT SPANEL	0,00	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 909 869,93	-26 002 137,63	125 983,74	0,00	-27 786 023,82

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
DEPENSES (2)		0,00	3 000,00	0,00	653 023,61	1 355 957,32	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	3 000,00	0,00	653 023,61	1 355 957,32	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	3 000,00	0,00	0,00	412 423,30	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	653 023,61	125 209,52	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	818 324,50	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458121	LES FOURCHES CHARCOT SPANEL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	102 111,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	102 111,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	102 111,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458221	LES FOURCHES CHARCOT SPANEL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
SOLDE (2)		0,00	-3 000,00	0,00	-653 023,61	-1 253 846,32	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		538 211,64	2 122 598,34	13 694 334,03	3 156 286,14	8 080 203,16	68 318,86	0,00	0,00	10 387,40
Dépenses de l'exercice		538 211,64	2 122 598,34	13 694 334,03	3 156 286,14	8 080 203,16	68 318,86	0,00	0,00	10 387,40
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	11 076,00	30 000,00	595 578,13	125 520,00	1 368 383,83	16 427,60	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	473 333,00	0,00	509 929,74	0,00	11 696,93	8 000,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	41 455,80	1 805 608,88	1 805 550,16	2 479 989,85	0,00	0,00	0,00	10 387,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	53 802,64	2 051 142,54	10 783 217,28	1 225 215,98	3 720 132,55	43 891,26	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458121	LES FOURCHES CHARCOT SPANEL	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		7 885,00	0,00	761 195,85	210 059,00	610 355,83	204 690,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		7 885,00	0,00	761 195,85	210 059,00	610 355,83	204 690,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	7 885,00	0,00	761 195,85	210 059,00	110 355,83	204 690,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458221	LES FOURCHES CHARCOT SPANEL	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-530 326,64	-2 122 598,34	-12 933 138,18	-2 946 227,14	-7 469 847,33	136 371,14	0,00	0,00	-10 387,40

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		219 134,41	0,00	0,00	0,00	159 144,94	1 000,00	0,00	0,00	379 279,35
Dépenses de l'exercice		219 134,41	0,00	0,00	0,00	159 144,94	1 000,00	0,00	0,00	379 279,35
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
204	Subventions d'équipement versées	162 934,41	0,00	0,00	0,00	91 144,94	0,00	0,00	0,00	254 079,35
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	1 000,00	0,00	0,00	61 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	56 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 200,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-219 134,41	0,00	0,00	0,00	-159 144,94	-1 000,00	0,00	0,00	-379 279,35

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 700 € €	30/03/2016

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
	Frais d'études non suivis de réalisation	5	
	Voitures neuves	8	
	Voitures d'occasion	4	
	Camions et véhicules industriels neufs	10	
	Mobilier de bureau (fauteuils, chaises)	10	
	Mobilier de bureau (bureaux, armoires, rayonnages, etc...)	15	
	Matériel de bureau électrique et électronique	10	
	Matériel classique	10	
	Installations et appareils de chauffage	20	
	Appareils de levage, ascenseurs	30	
	Appareils de laboratoire	10	
	coffre fort	30	
	Equipement garage et ateliers	15	
	Equipements de cuisine	15	
	Equipements sportifs	15	
	Bâtiments légers, abris	15	
	Plantations	20	
	Logiciels, copieurs	5	
	Ordinateurs et périphériques	5	
	Agencement et aménagement de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20	
	Bâtiments productifs de revenus	30	
	Cité de la Mer (équipements et bâtiments)	25	
	Installations de voirie	30	
	Matériel incendie et de sécurité	10	
	Matériel et outillage techniques	10	
	Subventions d'équipement versées qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	
	Subvention d'équipement versées qui financent des biens immobiliers ou des installations	15	
	Subventions d'équipement cersées qui financent des projets d'infrastructures d'intérêts national	30	
	Camions et véhicules industriel d'occasions	5	
	Charges à répartir - frais d'acquisition des immobilisations	10	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 8 327 793,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		8 181 790,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	275 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 343 577,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	3 556 703,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	6 510,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		146 003,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	146 003,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	8 327 793,00	18 622 905,06	3 909 647,19	30 860 345,25

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 38 478 048,32	266 663,42	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		4 784 150,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	4 000 000,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	500 000,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
276351	Créance GFP de rattachement	284 150,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		33 693 898,32	266 663,42	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2802	Frais liés à la réalisation des document	888,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	25 826,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	524,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	34 342,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	128 392,00	0,00	0,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	9 824,00	0,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	147 109,00	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	91 533,00	0,00	0,00
28041583	GFP : Projet infrastructure	259 957,00	0,00	0,00
28041621	CCAS : Bien mobilier, matériel	8 768,00	0,00	0,00
28041642	IC : Bâtiments, installations	93 263,00	0,00	0,00
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	32 132,00	0,00	0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	751 891,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	94 750,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	124 171,00	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	54 608,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	236 652,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	836,00	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	2 028,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	547 517,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 226,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	23 936,00	0,00	0,00
281311	Hôtel de ville	668,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	32 680,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	889,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	116,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	10 483,00	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	14 518,00	60,00	0,00
281533	Réseaux câblés	4 164,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	265 179,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	35 269,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	57 144,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	179,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	574 509,00	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
28183	Matériel de bureau et informatique	701 287,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	339 129,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	1 005 785,00	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
4812	Frais d'acquisition des immobilisations	2 458,00	0,00	0,00
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	28 011 948,32	233 923,42	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	38 744 711,74	11 104 591,19	0,00	11 427 961,06	61 277 263,99

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 30 860 345,25
Ressources propres disponibles	VIII 61 277 263,99
Solde	IX = VIII – IV (5) 30 416 918,74

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
204172	42865	INVESTISSEMENT	SUBV PNA TX PASSERELLE LEGRAND	Autre personne de droit public	60 315,00
204182	64139	INVESTISSEMENT	SUBV SNCF VOIE DU HOMET	Autre personne de droit public	100 000,00
20421	64159	INVESTISSEMENT	SUBV STUDIO ENREGISTREMENT CHAUDELANDE	Association	4 500,00
20421	64158	INVESTISSEMENT	SUBV AIDE ACQUISITION EQUIPEMENTS CHOEUR COTENTAIN	Association	666,00
20421	64160	INVESTISSEMENT	SUBV AIDE ACQUISITION EQUIPEMENTS RADIO LA CHERCHE	Association	2 165,00
FONCTIONNEMENT					
657364	63778	FONCTIONNEMENT	SUB EQUILIBRE BUDGET PARKING	Autre personne de droit public	6 780,00
6574	64157	FONCTIONNEMENT	ALLIANCE IMPERIALE COSPLAY	Association	1 500,00
6574	45469	FONCTIONNEMENT	APPEL A PROJETS INTERNATIONAUX ASSOCIATIFS	Association	-530,00
6574	62284	FONCTIONNEMENT	ARRIVEE FASNET CHERBOURG	Association	5 000,00
6574	43756	FONCTIONNEMENT	ASC FOOTBALL	Association	12 000,00
6574	64161	FONCTIONNEMENT	ASSOCIATION DES DEPORTES DES INTERNES ET FAMILLE DES DISPARUS	Association	100,00
6574	53944	FONCTIONNEMENT	ASSOCIATION SPORTIVE TOURLAVILLAISE	Association	612,00
6574	45115	FONCTIONNEMENT	ASSUC - TROPHEE ILE PELEE	Association	-7 000,00
6574	62472	FONCTIONNEMENT	BITI FA	Association	2 488,00
6574	45136	FONCTIONNEMENT	CASCS	Association	2 434,03
6574	62413	FONCTIONNEMENT	CHERBOUGETOI	Association	3 000,00
6574	47939	FONCTIONNEMENT	CLASSES NATURE ET PATRIMOINE ATE TRAVERSEE DES ECOLES	Association	-4 836,00
6574	47938	FONCTIONNEMENT	CLASSES NATURE ET PATRIMOINE COOPERATIVES SCOLAIRES MATERNELLES	Association	-3 149,00
6574	47946	FONCTIONNEMENT	CLUB DE LOISIRS DE TOURLAVILLE	Association	1 639,00
6574	43702	FONCTIONNEMENT	CLUB PHOTO NORD COTENTIN	Association	600,00
6574	62285	FONCTIONNEMENT	COLLECTIF LAICITE COTENTIN	Association	500,00
6574	53960	FONCTIONNEMENT	COOP SCOLAIRE ECOLE ZOLA COOP SCOLAIRE	Association	657,00
6574	64148	FONCTIONNEMENT	COVID 19 - AMONT QUENTIN FOOTBALL CLUB	Association	1 250,00
6574	64115	FONCTIONNEMENT	COVID 19 - AUTOUR DU FOOT	Association	1 050,00
6574	64085	FONCTIONNEMENT	COVID 19 - BAILA SALSA	Association	3 700,00
6574	64147	FONCTIONNEMENT	COVID 19 - BARRE ET POINTES	Association	3 500,00
6574	64149	FONCTIONNEMENT	COVID 19 - CHERBOURG VOILES COTENTINES	Association	800,00
6574	63664	FONCTIONNEMENT	COVID 19 - COMPAGNIE L ESPERLUETE	Association	2 500,00
6574	63876	FONCTIONNEMENT	COVID 19 - ECOLE VOILE ET VENT TOURLAVILLE	Association	3 800,00
6574	63875	FONCTIONNEMENT	COVID 19 - GYM 2000	Association	7 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	62361	FONCTIONNEMENT	COVID 19 - ITINERANCE	Association	4 500,00
6574	62405	FONCTIONNEMENT	COVID 19 - JSC HAND BALL	Association	10 000,00
6574	63874	FONCTIONNEMENT	COVID 19 - LA CHERCHE	Association	2 700,00
6574	63877	FONCTIONNEMENT	COVID 19 - L ARENE POKER CLUB	Association	2 800,00
6574	64113	FONCTIONNEMENT	COVID 19 - VOS PROJETS SUR SCENE	Association	1 600,00
6574	62514	FONCTIONNEMENT	COVID 19 - TEMPS QUE LA DANSE	Association	820,00
6574	54137	FONCTIONNEMENT	CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS - CBPT MANCHE	Association	2 375,00
6574	53959	FONCTIONNEMENT	ECOLE BUISSON COOP SCOLAIRE	Association	435,00
6574	53958	FONCTIONNEMENT	ECOLE DOUCET ELEMENTAIRE COOP SCOLAIRE	Association	1 031,00
6574	53957	FONCTIONNEMENT	ECOLE DOUCET MATERNELLE COOP SCOLAIRE CLASSE NATURE	Association	283,00
6574	53965	FONCTIONNEMENT	ECOLE FERRY MATERNELLE COOP SCOLAIRE	Association	385,00
6574	53967	FONCTIONNEMENT	ECOLE JEAN ZAY ELEMENTAIRE COOP SCOLAIRE	Association	863,00
6574	53966	FONCTIONNEMENT	ECOLE JEAN ZAY MAT COOP SCOLAIRE	Association	421,00
6574	60754	FONCTIONNEMENT	ECOLE RAVENEL COOP SCOLAIRE	Association	1 186,00
6574	53962	FONCTIONNEMENT	ECOLE ROUSSEAU ELEMENTAIRE COOP SCOLAIRE	Association	525,00
6574	53961	FONCTIONNEMENT	ECOLE ROUSSEAU MATERNELLE COOP SCOLAIRE	Association	457,00
6574	53964	FONCTIONNEMENT	ECOLE VOLTAIRE ELEMENTAIRE COOP SCOLAIRE	Association	688,00
6574	53963	FONCTIONNEMENT	ECOLE VOLTAIRE MATERNELLE COOP SCOLAIRE CLASSE NATURE	Association	472,00
6574	63639	FONCTIONNEMENT	FONDATION DE France	Association	-50 000,00
6574	45640	FONCTIONNEMENT	FONDS PARTICIPATION ATELIER CITOYENS DE PROXIMITE	Association	-12 000,00
6574	45794	FONCTIONNEMENT	FOYER JEUNES TRAVAILLEURS	Association	1 020,00
6574	46209	FONCTIONNEMENT	France PALESTINE SOLIDARITE NC	Association	530,00
6574	64137	FONCTIONNEMENT	GOLDEN BLOCKS	Association	3 000,00
6574	60405	FONCTIONNEMENT	INTERACTIONS	Association	2 400,00
6574	63844	FONCTIONNEMENT	J ZELLES SAILING TEAM	Association	2 000,00
6574	45265	FONCTIONNEMENT	JAZZ SUR LES QUAIS	Association	-3 000,00
6574	43740	FONCTIONNEMENT	JSC HAND BALL	Association	11 460,00
6574	43693	FONCTIONNEMENT	LA MANCHA	Association	-2 000,00
6574	64164	FONCTIONNEMENT	LA SCENARISTERIE	Association	2 000,00
6574	55685	FONCTIONNEMENT	LE RHINO L'A VU	Association	5 000,00
6574	45629	FONCTIONNEMENT	LE THEATRO	Association	4 875,00
6574	43703	FONCTIONNEMENT	LE TRIDENT SCENE NATIONALE	Association	723,78
6574	44426	FONCTIONNEMENT	LES AMIS DU JACQUES LOUISE	Association	-500,00
6574	42005	FONCTIONNEMENT	MAISON DE L EMPLOI ET DE LA FORMATION	Association	9 350,00
6574	44599	FONCTIONNEMENT	MATERNELLE PAUL NICOLLE - PROJETS PEDAGOGIQUES	Association	1 000,00
6574	63869	FONCTIONNEMENT	NC EVENEMENTS	Association	6 000,00
6574	63845	FONCTIONNEMENT	OCEAN RACING EUROPE	Association	15 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	43628	FONCTIONNEMENT	ORCHESTRE REGIONALE DE NORMANDIE	Association	16 200,00
6574	60275	FONCTIONNEMENT	PASS LOISIRS APPEL A PROJET	Association	-2 484,00
6574	53947	FONCTIONNEMENT	PATRONAGE LAIQUE TOURLAVILLE BASKET	Association	233,00
6574	43330	FONCTIONNEMENT	POLITIQUE DE LA VILLE	Association	-20 020,00
6574	50978	FONCTIONNEMENT	PRIMAIRE J FERRY	Association	582,00
6574	46532	FONCTIONNEMENT	COOPERATIVE SCOLAIRE PROJETS ASSOCIATIFS	Association	9 600,00
6574	44647	FONCTIONNEMENT	PROJETS PEDAGOGIQUES ECOLES MATERNELLES	Association	-1 000,00
6574	62036	FONCTIONNEMENT	ROTARY CHERBOURG	Association	500,00
6574	63414	FONCTIONNEMENT	SMAC	Association	3 000,00
6574	44760	FONCTIONNEMENT	STE CHERB.AMIS DES MUSEES & MOMUMENTS	Association	2 000,00
6574	62138	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS COVID 19	Association	-154 837,00
6574	61821	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS CULTURE ET PATRIMOINE	Association	-4 333,00
6574	50241	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE	Association	-4 320,00
6574	45902	FONCTIONNEMENT	SUBVENTION PETITE ENFANCE ET ENFANCE	Association	-1 408,00
6574	53279	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS QUERQUEVILLE	Association	-430,00
6574	55255	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS RELATIONS PUBLIQUES	Association	-3 500,00
6574	63838	FONCTIONNEMENT	TEAM LA GLACERIE	Association	400,00
6574	43628	FONCTIONNEMENT	CHERBOURG EN COTENTIN UNION LYRIQUE MUNICIPALE	Association	-16 200,00
6574	54225	FONCTIONNEMENT	UNION NATIONALE DES COMBATTANTS - SECTION DE LA GLACERIE	Association	120,00
6574	43951	FONCTIONNEMENT	UNION CHERBOURG COMMERCES	Association	1 750,00
6574	54228	FONCTIONNEMENT	UNION SPORTIVE LA GLACERIE	Association	-5 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
D ATACT.01 2015/1 ATTRACTIVITE COEUR HISTORIQUE CHBG OCT 01.2012	2 299 359,93	0,00	2 299 359,93	2 277 071,96	0,00	0,00	0,00
D CHANTEREYN 2018/1 COMPLEXE CHANTEREYNE	11 785 631,00	0,00	11 785 631,00	73 689,28	40 000,00	0,00	0,00
D PALAIS SPO 2021/1 COMPLEXE SPORTIF CHANTEREYNE	28 238 771,00	0,00	28 238 771,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00
D BECQUET 2016/1 COOPERATIVE DU BECQUET	3 169 442,00	0,00	3 169 442,00	2 867 958,41	301 483,59	0,00	0,00
D CIMETIERE 2015/1 EXTENSION CIMETIERE	508 000,00	0,00	508 000,00	272 799,11	0,00	0,00	0,00
D EXT EGLAN 2016/1 EXTENSION ECOLE EGLANTINE	1 977 650,00	0,00	1 977 650,00	1 763 316,21	214 333,79	0,00	0,00
D HOTELCUC01 2015/1 HOTEL DE CUC MISE AUX NORMES ERP	3 617 245,82	0,00	3 617 245,82	3 503 363,92	113 881,90	0,00	0,00
D POL FOURCH 2018/2 LA POLLE LES FOURCHES	5 379 997,00	0,00	5 379 997,00	3 755 087,56	1 624 909,44	0,00	0,00
D POLEENFANC 2018/1 POLE PETITE ENFANCE CHOC	6 004 176,00	0,00	6 004 176,00	2 786 021,62	3 218 154,38	0,00	0,00
D S BRES 2015/1 RENOVATION ECOLE S BRES	1 660 707,00	0,00	1 660 707,00	1 649 533,47	0,00	0,00	0,00
D PLATPIETON 2021/1 RENOVATION PLATEAU PIETONNIER	0,00	7 113 396,00	7 113 396,00	0,00	133 236,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	90 865 000,00	0,00	46,22	0,00	41 997 803,00	0,00
TFPNB	455 700,00	0,02	39,88	0,00	181 733,00	0,02
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	91 320 700,00	0,00			42 179 536,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20005684400273	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT VILLE VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN
--	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESORIER PPAL CHERBOURG

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Décision modificative (projet de budget) 1 (3)

BUDGET : CAMPING DE LA SALINE (3)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles Sans Objet

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 17

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 18

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 19

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires Délibération du 30 mars 2016.

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	0,00	0,00
		0,00	0,00

+

+

+

R	E	0,00	0,00
P	R		
O	T	(si déficit)	(si excédent)
R	S	0,00	0,00
		0,00	0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	0,00	0,00
--	------	------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	-1 000,00	-1 000,00
		-1 000,00	-1 000,00

+

+

+

R	E	0,00	0,00
P	R		
O	T	(si solde négatif)	(si solde positif)
R	S	0,00	0,00
		0,00	0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	-1 000,00	-1 000,00
---	-----------	-----------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	-1 000,00	-1 000,00
----------------------------	-----------	-----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	66 935,00	0,00	1 000,00	0,00	67 935,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	68 200,00	0,00	0,00	0,00	68 200,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 500,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
Total des dépenses de gestion des services		143 635,00	0,00	1 000,00	0,00	144 635,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	6 036,00	0,00	0,00	0,00	6 036,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	4 679,00	0,00	0,00	0,00	4 679,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		154 350,00	0,00	1 000,00	0,00	155 350,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	80 313,31		-1 000,00	0,00	79 313,31
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	18 384,00		0,00	0,00	18 384,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		98 697,31		-1 000,00	0,00	97 697,31
TOTAL		253 047,31	0,00	0,00	0,00	253 047,31

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	253 047,31
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	154 779,00	0,00	0,00	0,00	154 779,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
Total des recettes de gestion des services		159 279,00	0,00	0,00	0,00	159 279,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		159 279,00	0,00	0,00	0,00	159 279,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	455,00		0,00	0,00	455,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		455,00		0,00	0,00	455,00
TOTAL		159 734,00	0,00	0,00	0,00	159 734,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	93 313,31
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	253 047,31
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	97 242,31
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	60 199,13	0,00	0,00	0,00	60 199,13
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	158 535,58	0,00	-1 000,00	0,00	157 535,58
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	228 734,71	0,00	-1 000,00	0,00	227 734,71
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	228 734,71	0,00	-1 000,00	0,00	227 734,71
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	455,00		0,00	0,00	455,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	455,00		0,00	0,00	455,00
	TOTAL	229 189,71	0,00	-1 000,00	0,00	228 189,71

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	228 189,71
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	80 313,31		-1 000,00	0,00	79 313,31
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	18 384,00		0,00	0,00	18 384,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	98 697,31		-1 000,00	0,00	97 697,31
	TOTAL	98 697,31	0,00	-1 000,00	0,00	97 697,31

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	130 492,40
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	228 189,71
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	97 242,31
---	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 000,00		1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		-1 000,00	-1 000,00
	Dépenses d'exploitation – Total	1 000,00	-1 000,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	-1 000,00	0,00	-1 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	-1 000,00	0,00	-1 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-1 000,00
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		-1 000,00	-1 000,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	-1 000,00	-1 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-1 000,00
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	66 935,00	1 000,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	37 500,00	1 000,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	6 200,00	-560,00	0,00
6064	Fournitures administratives	150,00	100,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	4 250,00	-100,00	0,00
6135	Locations mobilières	250,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	350,00	4,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	0,00	106,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	800,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	4 060,00	0,00	0,00
618	Divers	300,00	0,00	0,00
6228	Divers	370,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	300,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	100,00	450,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	3 300,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	450,00	0,00	0,00
6288	Autres	5 000,00	0,00	0,00
635111	Cotizat° Foncière des Entreprises	555,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	3 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	68 200,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	68 200,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 500,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	8 000,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		143 635,00	1 000,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	6 036,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	700,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	5 036,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	300,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	4 679,00	0,00	0,00
6951	Impôts sur les bénéfiques	4 679,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		154 350,00	1 000,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	80 313,31	-1 000,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	18 384,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	18 384,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		98 697,31	-1 000,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		98 697,31	-1 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		253 047,31	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	154 779,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	154 779,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 500,00	0,00	0,00
7588	Autres	4 500,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		159 279,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		159 279,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	455,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	455,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		455,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		159 734,00	0,00	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	10 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	10 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	60 199,13	0,00	0,00
2128	Aménagement Autres terrains	3 000,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	4 000,00	0,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	1 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	1 199,13	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	51 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	158 535,58	-1 000,00	0,00
2313	Constructions	158 535,58	-1 000,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		228 734,71	-1 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		228 734,71	-1 000,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	455,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	455,00	0,00	0,00
13911	<i>Sub. équipt cpte résult. Etat</i>	455,00	0,00	0,00
	<i>Charges transférées</i>	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		455,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		229 189,71	-1 000,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-1 000,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	80 313,31	-1 000,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	18 384,00	0,00	0,00
28128	Aménagement Autres terrains	8 622,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	2 328,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	941,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	5 253,00	0,00	0,00
28188	Autres	1 240,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		98 697,31	-1 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		98 697,31	-1 000,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		98 697,31	-1 000,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-1 000,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 455,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		455,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	455,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	455,00	499,13	0,00	954,13

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 98 697,31	-1 000,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		98 697,31	-1 000,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28128	Aménagement Autres terrains	8 622,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	2 328,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	941,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	5 253,00	0,00	0,00
28188	Autres	1 240,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	80 313,31	-1 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	97 697,31	0,00	130 492,40	0,00	228 189,71

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	954,13
Ressources propres disponibles	VIII	228 189,71
Solde	IX = VIII – IV (5)	227 235,58

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20005684400133	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT VILLE VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN
--	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESORIER PPAL CHERBOURG

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Décision modificative (projet de budget) 1 (3)

BUDGET : PORT DE PLAISANCE (3)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles Sans Objet

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 17

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 18

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 19

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires Délibération du 30 mars 2016.

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	0,00	0,00
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	R		
O	T	(si déficit)	(si excédent)
S	S	0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		0,00	0,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	-73 500,00	-73 500,00
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	R		
O	T	(si solde négatif)	(si solde positif)
S	S	0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		-73 500,00	-73 500,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	-73 500,00	-73 500,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	1 283 139,00	0,00	73 500,00	0,00	1 356 639,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	782 800,00	0,00	0,00	0,00	782 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	28 500,00	0,00	0,00	0,00	28 500,00
Total des dépenses de gestion des services		2 094 439,00	0,00	73 500,00	0,00	2 167 939,00
66	Charges financières	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
67	Charges exceptionnelles	96 274,00	0,00	0,00	0,00	96 274,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 201 213,00	0,00	73 500,00	0,00	2 274 713,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	116 287,12		-73 500,00	0,00	42 787,12
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	623 557,00		0,00	0,00	623 557,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		739 844,12		-73 500,00	0,00	666 344,12
TOTAL		2 941 057,12	0,00	0,00	0,00	2 941 057,12

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 941 057,12
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 408 451,00	0,00	0,00	0,00	2 408 451,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	36 520,00	0,00	0,00	0,00	36 520,00
Total des recettes de gestion des services		2 448 971,00	0,00	0,00	0,00	2 448 971,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	69 494,00	0,00	0,00	0,00	69 494,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 518 465,00	0,00	0,00	0,00	2 518 465,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	223 703,00		0,00	0,00	223 703,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		223 703,00		0,00	0,00	223 703,00
TOTAL		2 742 168,00	0,00	0,00	0,00	2 742 168,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	198 889,12
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 941 057,12
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	442 641,12
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	13 430,00	0,00	0,00	0,00	13 430,00
21	Immobilisations corporelles	388 355,61	0,00	0,00	0,00	388 355,61
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	500 994,78	0,00	-73 500,00	0,00	427 494,78
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	902 780,39	0,00	-73 500,00	0,00	829 280,39
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	902 780,39	0,00	-73 500,00	0,00	829 280,39
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	223 703,00		0,00	0,00	223 703,00
041	Opérations patrimoniales (4)	53 300,00		0,00	0,00	53 300,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	277 003,00		0,00	0,00	277 003,00
	TOTAL	1 179 783,39	0,00	-73 500,00	0,00	1 106 283,39

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 106 283,39
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	116 287,12		-73 500,00	0,00	42 787,12
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	623 557,00		0,00	0,00	623 557,00
041	Opérations patrimoniales (4)	53 300,00		0,00	0,00	53 300,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	793 144,12		-73 500,00	0,00	719 644,12
	TOTAL	793 144,12	0,00	-73 500,00	0,00	719 644,12

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	386 639,27
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 106 283,39
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	442 641,12
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	73 500,00		73 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		-73 500,00	-73 500,00
Dépenses d'exploitation – Total		73 500,00	-73 500,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	-73 500,00	0,00	-73 500,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		-73 500,00	0,00	-73 500,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-73 500,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		-73 500,00	-73 500,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	-73 500,00	-73 500,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-73 500,00
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 283 139,00	73 500,00	0,00
601	Achats stockés - Matières premières	235 000,00	70 000,00	0,00
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	4 000,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	189 300,00	-400,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipé	16 000,00	-219,00	0,00
6064	Fournitures administratives	1 200,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	27 018,00	-1 243,00	0,00
607	Achats de marchandises	1 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	350,00	-350,00	0,00
6132	Locations immobilières	191 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	13 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	1 500,00	2 006,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	14 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	18 634,00	1 894,00	0,00
6168	Autres	12 000,00	0,00	0,00
618	Divers	25 450,00	1 198,00	0,00
6228	Divers	100,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	4 698,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	7 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	4 000,00	-1 160,00	0,00
6241	Transports sur achats	150,00	0,00	0,00
6256	Missions	7 500,00	-1 138,00	0,00
6257	Réceptions	300,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	2 800,00	1 160,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	5 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	3 000,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	124 000,00	0,00	0,00
6288	Autres	24 700,00	1 752,00	0,00
635111	Cotizat° Foncière des Entreprises	98 000,00	0,00	0,00
635112	Cotizat° Valeur Ajoutée Entreprises	4 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	232 000,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	10 439,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	782 800,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	780 000,00	0,00	0,00
6335	Versts libératoires exonérat° taxe appr.	2 800,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	28 500,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	27 000,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 500,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		2 094 439,00	73 500,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	500,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	500,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	96 274,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	800,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	42 592,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	20 000,00	0,00	0,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	32 882,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	10 000,00	0,00	0,00
6951	Impôts sur les bénéfiques	10 000,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		2 201 213,00	73 500,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	116 287,12	-73 500,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	623 557,00	0,00	0,00
6031	Variation stocks mat. premières	40 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	583 557,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		739 844,12	-73 500,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		739 844,12	-73 500,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 941 057,12	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	4 000,00	0,00	0,00
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	4 000,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 408 451,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	106 400,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	252 500,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses	2 049 440,00	0,00	0,00
7087	Remboursement de frais	111,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	36 520,00	0,00	0,00
7588	Autres	36 520,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		2 448 971,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	69 494,00	0,00	0,00
7717	Dégrèvement impôts (hors impôts bénéf)	40 000,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	29 494,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		2 518 465,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	223 703,00	0,00	0,00
6031	Variation stocks mat. premières	40 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	183 703,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		223 703,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 742 168,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	13 430,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	10 930,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 500,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	388 355,61	0,00	0,00
2151	Installations complexes spécialisées	278 429,72	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	60 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 305,95	1 400,00	0,00
2184	Mobilier	1 137,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	46 482,94	-1 400,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	500 994,78	-73 500,00	0,00
2313	Constructions	439 096,26	-73 500,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	61 898,52	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		902 780,39	-73 500,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		902 780,39	-73 500,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	223 703,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	183 703,00	0,00	0,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	6 784,00	0,00	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	32 288,00	0,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	31 547,00	0,00	0,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	69 700,00	0,00	0,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	34 205,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	9 179,00	0,00	0,00
	Charges transférées	40 000,00	0,00	0,00
31	Matières premières (et fournitures)	40 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	53 300,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	53 300,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		277 003,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 179 783,39	-73 500,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-73 500,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	116 287,12	-73 500,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	623 557,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	271,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	344,00	0,00	0,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	50 601,00	0,00	0,00
28128	Aménagement Autres terrains	239,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	116 500,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	53 456,00	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	294 867,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	20 618,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	25 460,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	3 631,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 348,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	784,00	0,00	0,00
28188	Autres	15 438,00	0,00	0,00
31	Matières premières (et fournitures)	40 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		739 844,12	-73 500,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	53 300,00	0,00	0,00
2313	Constructions	53 300,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		793 144,12	-73 500,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		793 144,12	-73 500,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-73 500,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 183 703,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		183 703,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	183 703,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	183 703,00	155 583,98	0,00	339 286,98

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 699 844,12	-73 500,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		699 844,12	-73 500,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28033	Frais d'insertion	271,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	344,00	0,00	0,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	50 601,00	0,00	0,00
28128	Aménagement Autres terrains	239,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	116 500,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	53 456,00	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	294 867,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	20 618,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	25 460,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	3 631,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 348,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	784,00	0,00	0,00
28188	Autres	15 438,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	116 287,12	-73 500,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	626 344,12	0,00	386 639,27	0,00	1 012 983,39

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 339 286,98
Ressources propres disponibles	VIII 1 012 983,39
Solde	IX = VIII – IV (5) 673 696,41

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20005684400554	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT VILLE VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN
--	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESORIER PPAL CHERBOURG

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Décision modificative (projet de budget) 1 (3)

BUDGET : LOCATIONS ET PRESTATION DE SERVICES (3)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 18

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 19

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 20

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires Délibération du 30 mars 2016.

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	0,00	0,00
		0,00	0,00

+

+

+

R	E	0,00	0,00
P	R		
O	T	(si déficit)	(si excédent)
R	S	0,00	0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	0,00	0,00
--	------	------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	-6 000,00	-6 000,00

+

+

+

R	E	0,00	0,00
P	R		
O	T	(si solde négatif)	(si solde positif)
R	S	0,00	0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	-6 000,00	-6 000,00
---	-----------	-----------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	-6 000,00	-6 000,00
----------------------------	-----------	-----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	88 638,00	0,00	6 000,00	0,00	94 638,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	510,00	0,00	0,00	0,00	510,00
Total des dépenses de gestion des services		89 148,00	0,00	6 000,00	0,00	95 148,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	71 312,00	0,00	0,00	0,00	71 312,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		160 460,00	0,00	6 000,00	0,00	166 460,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	112 058,48		-6 000,00	0,00	106 058,48
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	191 301,00		0,00	0,00	191 301,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		303 359,48		-6 000,00	0,00	297 359,48
TOTAL		463 819,48	0,00	0,00	0,00	463 819,48

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	463 819,48
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 882,00	0,00	0,00	0,00	2 882,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	160 825,00	0,00	0,00	0,00	160 825,00
Total des recettes de gestion des services		163 707,00	0,00	0,00	0,00	163 707,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	31 906,00	0,00	0,00	0,00	31 906,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		195 613,00	0,00	0,00	0,00	195 613,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	123 020,00		0,00	0,00	123 020,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		123 020,00		0,00	0,00	123 020,00
TOTAL		318 633,00	0,00	0,00	0,00	318 633,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	145 186,48
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	463 819,48
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	174 339,48
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	18 000,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	937 246,20	0,00	-6 000,00	0,00	931 246,20
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	955 246,20	0,00	-6 000,00	0,00	949 246,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	955 246,20	0,00	-6 000,00	0,00	949 246,20
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	123 020,00		0,00	0,00	123 020,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	123 020,00		0,00	0,00	123 020,00
	TOTAL	1 078 266,20	0,00	-6 000,00	0,00	1 072 266,20

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 072 266,20
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	112 058,48		-6 000,00	0,00	106 058,48
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	191 301,00		0,00	0,00	191 301,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	303 359,48		-6 000,00	0,00	297 359,48
	TOTAL	303 359,48	0,00	-6 000,00	0,00	297 359,48

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	774 906,72
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 072 266,20
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	174 339,48
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 000,00		6 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		-6 000,00	-6 000,00
	Dépenses d'exploitation – Total	6 000,00	-6 000,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	-6 000,00	0,00	-6 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	-6 000,00	0,00	-6 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-6 000,00
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		-6 000,00	-6 000,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	-6 000,00	-6 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-6 000,00
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	88 638,00	6 000,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	4 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	7 000,00	2 690,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	1 610,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	3 000,00	0,00
6161	Multirisques	2 200,00	0,00	0,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct°	2 500,00	0,00	0,00
618	Divers	32 000,00	-300,00	0,00
6228	Divers	14 938,00	-1 000,00	0,00
6287	Remboursements de frais	25 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	510,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		89 148,00	6 000,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	71 312,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	68 312,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	3 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		160 460,00	6 000,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	112 058,48	-6 000,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	191 301,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	191 301,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		303 359,48	-6 000,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		303 359,48	-6 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		463 819,48	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 882,00	0,00	0,00
704	Travaux	2 882,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	160 825,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	160 825,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		163 707,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	31 906,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	31 906,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		195 613,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	123 020,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	123 020,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		123 020,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		318 633,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	18 000,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments	0,00	700,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	18 000,00	-700,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	937 246,20	-6 000,00	0,00
2313	Constructions	937 246,20	-6 000,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		955 246,20	-6 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		955 246,20	-6 000,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	123 020,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	123 020,00	0,00	0,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	34 268,00	0,00	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	26 483,00	0,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	21 068,00	0,00	0,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	6 919,00	0,00	0,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	34 282,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		123 020,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 078 266,20	-6 000,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-6 000,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	112 058,48	-6 000,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	191 301,00	0,00	0,00
28128	Aménagement Autres terrains	18 850,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	166 043,00	0,00	0,00
28188	Autres	6 408,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		303 359,48	-6 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		303 359,48	-6 000,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		303 359,48	-6 000,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-6 000,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 123 020,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		123 020,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	123 020,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	123 020,00	1 600,00	0,00	124 620,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 303 359,48	-6 000,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		303 359,48	-6 000,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28128	Aménagement Autres terrains	18 850,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	166 043,00	0,00	0,00
28188	Autres	6 408,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	112 058,48	-6 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	297 359,48	0,00	774 906,72	0,00	1 072 266,20

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 124 620,00
Ressources propres disponibles	VIII 1 072 266,20
Solde	IX = VIII – IV (5) 947 646,20

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20005684400562	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT VILLE VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN
--	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESORIER PPAL CHERBOURG

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Décision modificative (projet de budget) 1 (3)

BUDGET : PARKINGS (3)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	18
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	19
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	20
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires Délibération du 30 mars 2016.

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	6 780,00	6 780,00
+		+	+
R	ESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		6 780,00	6 780,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R	ESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	6 780,00	6 780,00
----------------------------	----------	----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	142 722,85	0,00	6 780,00	0,00	149 502,85
012	Charges de personnel, frais assimilés	338 300,00	0,00	0,00	0,00	338 300,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 250,00	0,00	0,00	0,00	1 250,00
Total des dépenses de gestion des services		482 272,85	0,00	6 780,00	0,00	489 052,85
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		483 072,85	0,00	6 780,00	0,00	489 852,85
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	93 579,00		0,00	0,00	93 579,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		93 579,00		0,00	0,00	93 579,00
TOTAL		576 651,85	0,00	6 780,00	0,00	583 431,85

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	95 262,15
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	678 694,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	360 567,00	0,00	6 780,00	0,00	367 347,00
75	Autres produits de gestion courante	279 060,00	0,00	0,00	0,00	279 060,00
Total des recettes de gestion des services		639 627,00	0,00	6 780,00	0,00	646 407,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		639 627,00	0,00	6 780,00	0,00	646 407,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	32 287,00		0,00	0,00	32 287,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		32 287,00		0,00	0,00	32 287,00
TOTAL		671 914,00	0,00	6 780,00	0,00	678 694,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	678 694,00
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	61 292,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	3 175,00	0,00	0,00	0,00	3 175,00
21	Immobilisations corporelles	12 210,54	0,00	0,00	0,00	12 210,54
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	164 734,38	0,00	0,00	0,00	164 734,38
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	180 119,92	0,00	0,00	0,00	180 119,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	180 119,92	0,00	0,00	0,00	180 119,92
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	32 287,00		0,00	0,00	32 287,00
041	Opérations patrimoniales (4)	20 000,00		0,00	0,00	20 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	52 287,00		0,00	0,00	52 287,00
	TOTAL	232 406,92	0,00	0,00	0,00	232 406,92

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	62 894,91
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	295 301,83
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	181 722,83	0,00	0,00	0,00	181 722,83
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	181 722,83	0,00	0,00	0,00	181 722,83
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	181 722,83	0,00	0,00	0,00	181 722,83
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	93 579,00		0,00	0,00	93 579,00
041	Opérations patrimoniales (4)	20 000,00		0,00	0,00	20 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	113 579,00		0,00	0,00	113 579,00
	TOTAL	295 301,83	0,00	0,00	0,00	295 301,83

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	295 301,83
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	61 292,00
---	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 - RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 780,00		6 780,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	6 780,00	0,00	6 780,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 780,00
---	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	6 780,00		6 780,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		6 780,00	0,00	6 780,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 780,00
---	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	142 722,85	6 780,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	20 000,00	2 000,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	600,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	10 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	450,00	-450,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	2 000,00	-223,00	0,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	5 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	1 700,00	0,00
6156	Maintenance	52 755,00	2 303,00	0,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct°	6 500,00	0,00	0,00
618	Divers	1 200,00	450,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	6 850,00	5 600,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 000,00	0,00	0,00
6288	Autres	4 667,85	-4 600,00	0,00
63512	Taxes foncières	25 200,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	338 300,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	338 300,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 250,00	0,00	0,00
6518	Autres	950,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	300,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		482 272,85	6 780,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	800,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	300,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	500,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		483 072,85	6 780,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	93 579,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	93 579,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		93 579,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		93 579,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		576 651,85	6 780,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 780,00
---	-----------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	360 567,00	6 780,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	360 567,00	6 780,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	279 060,00	0,00	0,00
7541	Redevance de stationnement	279 050,00	0,00	0,00
7588	Autres	10,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		639 627,00	6 780,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		639 627,00	6 780,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	32 287,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	32 287,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		32 287,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		671 914,00	6 780,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 780,00
---	-----------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	3 175,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	3 175,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	12 210,54	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	12 210,54	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	164 734,38	0,00	0,00
2313	Constructions	52 694,38	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	112 040,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		180 119,92	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		180 119,92	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	32 287,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>32 287,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
13914	<i>Sub. équipt cpte résult. Communes</i>	<i>32 287,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Charges transférées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	Opérations patrimoniales (9)	20 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	20 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		52 287,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		232 406,92	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	181 722,83	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	181 722,83	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		181 722,83	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		181 722,83	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	93 579,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 037,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	32 332,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	12 553,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	41 501,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 154,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	309,00	0,00	0,00
28188	Autres	4 693,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		93 579,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	20 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	20 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		113 579,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		295 301,83	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 32 287,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		32 287,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	32 287,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	32 287,00	74 119,92	62 894,91	169 301,83

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 93 579,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		93 579,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 037,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	32 332,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	12 553,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	41 501,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 154,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	309,00	0,00	0,00
28188	Autres	4 693,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	93 579,00	112 979,19	0,00	0,00	206 558,19

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	169 301,83
Ressources propres disponibles	VIII	206 558,19
Solde	IX = VIII – IV (5)	37 256,36

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

Pôle finances et administration
Direction de l'analyse et du conseil
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2021_233
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2021

08 - ADOPTION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) POUR 2021

Par courrier du 15 septembre 2021, et conformément à l'article 1609 nonies C (alinéa 7 du IV) du code général des impôts, le Président de la CLECT a transmis le rapport définitif d'évaluation des charges transférées, adopté lors de la séance du 14 septembre 2021.

Ce rapport de la CLECT porte sur l'évaluation des charges transférées suite au transfert des compétences « eaux pluviales urbaines » et « chemins de randonnée ». Il a été adopté à l'unanimité moins 16 abstentions. Il a ensuite été présenté au conseil communautaire du 28 septembre.

La compétence « eaux pluviales urbaines » a été transférée à la communauté d'agglomération du Cotentin au 1^{er} janvier 2020. La CLECT ne s'étant pas réunie en 2020 du fait de la crise sanitaire, le conseil communautaire a mis en place des attributions de compensation (AC) transitoires afin d'entretenir, renouveler et réhabiliter le réseau sur la base d'un budget de fonctionnement de 1 M€ par an (soit 1,20 € par mètre linéaire), et d'un budget d'investissement de 2 M€ (soit 2,50 € par mètre linéaire).

Cependant, compte tenu des équipements spécifiques liés à la densité et à la taille de la ville de Cherbourg-En-Cotentin, le tarif d'entretien a été porté par la CLECT à 1,48 € contre 1,20 € par mètre linéaire. Cette mesure revient à calculer l'AC sur les montants consacrés par la commune aux eaux pluviales urbaines avant ce transfert.

En parallèle, il a été proposé aux communes qui le souhaitent, de neutraliser les AC « eaux pluviales urbaines » de 2020 et 2021 à travers une convention de délégation de gestion dont l'objectif est d'assurer le retour à l'euro près, des AC aux communes. La ville de Cherbourg-en-Cotentin n'a pas souhaité signer de convention de délégation et a transféré la compétence à la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2020 en contrepartie d'une diminution de son AC.

Concernant la compétence « chemins de randonnée », l'entretien des chemins de randonnée est toujours géré par la commune sans intervention du marché communautaire. Le transfert devrait s'opérer en 2022. L'AC s'appliquera donc à compter du transfert effectif de la compétence.

Compte tenu des difficultés à définir précisément le coût transféré à la communauté d'agglomération du fait de linéaires différents selon les communes, des types d'intervention et des niveaux d'entretien variés sur l'ensemble du territoire communautaire, la CLECT a décidé de surseoir à la définition des AC « chemins de randonnée ».

Ainsi, ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 129 communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population de l'EPCI ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l'EPCI) adopte ce rapport.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,
Vu le rapport d'évaluation adopté par la CLECT lors de sa séance du 14 septembre 2021 et transmis à la commune par courrier du 15 septembre 2021,

Le conseil municipal est invité à adopter le rapport d'évaluation de la CLECT transmis le 15 septembre 2021 par le Président de la CLECT.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 3 novembre 2021

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 45
Date de la convocation et de son affichage : 22 octobre 2021
Date d'affichage du compte rendu : 10 novembre 2021

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt et un, le trois novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 octobre 2021 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 21h25) - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 19h30) - MARGUERITTE David (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - RENARD Nathalie - ROGER Véronique - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - SPAGNOL Marc - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HÉBERT Karine a donné procuration à Camille MARGUERITTE
HULIN Bertrand a donné procuration à Sophie LEMOIGNE
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à SAGET Eddy
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia
PLAINEAU Nadège a donné procuration à VARENNE Valérie
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

Mme HAMEL Estelle conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP [25086, 14050](#) – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification



Evaluation des transferts de charges pour la fixation des attributions de compensation (AC) 2021

CLECT du 14 septembre 2021

Pôle Finances – Direction analyse et conseil



SOMMAIRE

<u>1- EAUX PLUVIALES URBAINES</u>	page 3
<u>2- CHEMINS DE RANDONNEE</u>	page 22



Calcul des AC suite au transfert des eaux pluviales urbaines

(AC de droit commun)



EAUX PLUVIALES URBAINES

Au 1^{er} janvier 2020, la compétence « eaux pluviales urbaines » a été transférée à la CA.

La CLECT ne s'étant pas réunie en 2020 du fait de la crise sanitaire, le conseil communautaire a mis en place des AC afin d'entretenir, renouveler et réhabiliter le réseau.

Pour le fonctionnement, il a été proposé de doter le cycle de l'eau d'un budget de 1 M€ par an. Soit 1,20 € par mètre linéaire. Il convient de noter que ce ratio est très inférieur à ce qui est constaté sur d'autres territoires (entre 2,5 et 7 € par mètre linéaire).



EAUX PLUVIALES URBAINES

Pour renouveler et réhabiliter le réseau, il a été proposé de doter le cycle de l'eau d'un budget de 2 M€ par an. Soit 2,50 € par mètre linéaire.

Sur la base d'un coût moyen de 400 € par mètre linéaire, cela revient à renouveler 5 kilomètres par an (soit un renouvellement du réseau sur une durée de 160 ans). Là encore, ce budget est extrêmement faible sachant qu'un réseau est en général plutôt renouvelé sur une durée de 60 ans.

Par ailleurs, ce budget ne permet aucune extension du réseau existant.



EAUX PLUVIALES URBAINES

En parallèle, il a été proposé aux communes qui le souhaitent, de neutraliser les AC Eaux Pluviales Urbaines de 2020 et de 2021 à travers une convention de délégation de gestion dont l'objectif est d'assurer le retour à l'euro près, des AC transitoires aux communes. Ainsi, l'AC « eaux pluviales urbaines » est neutralisée financièrement dans le calcul de l'AC globale pour toutes les communes ayant signé les conventions de délégation de gestion.



EAUX PLUVIALES URBAINES

8 communes ont décidé de ne pas signer la convention :

CHERBOURG EN COTENTIN
 ANNEVILLE EN SAIRE
 BARFLEUR
 DIGOSVILLE
 MAUPERTUS SUR MER
 QUINEVILLE
 SURTAINVILLE
 VICQ SUR MER

Par ailleurs, 12 communes ne disposent pas de réseau d'eaux pluviales et ne sont donc pas concernées :

BAUBIGNY
 CATTEVILLE
 CLITOURPS
 CRASVILLE
 CROSVILLE-SUR-DOUVE
 LE VICEL
 MONTAIGU LA BRISETTE
 REIGNEVILLE-BOCAGE
 SAINT CYR
 TAILLEPIED
 VAROUVILLE
 VAUDREVILLE



EAUX PLUVIALES URBAINES

Propositions d'évolutions 2021 :

Suite à la poursuite des travaux par les services du cycle de l'eau qui ont rencontré chaque commune afin de proposer un linéaire fiable et reconnu, un courrier a été transmis indiquant à chaque commune le linéaire définitif retenu.

Par ailleurs, les propositions suivantes sont soumises à l'avis du bureau :

* Pour Cherbourg en Cotentin, passer le tarif d'entretien par mètre linéaire de 1,20 à 1,48 €, afin de tenir compte des équipements spécifiques liés à la densité et à la taille de la commune.

* Pour les 8 communes n'ayant pas signé la convention de délégation de gestion, régulariser les AC 2020 et 2021 sur le linéaire définitif, via une AC non pérenne.



EAUX PLUVIALES URBAINES

Conditions de transfert à l'issue de la période de délégation :

Pour les communes ayant signé la convention **et** ayant fait des dépenses d'investissement **et** qui ne signeront pas de nouvelle convention pour 2022 : les emprunts contractés seront transférés à la CA mais les AC non utilisées seront également reprises par la CA.

Exemple 1 :

- ma commune a réalisé 40 000 € de travaux (avec l'accord préalable de la CA)
- L'AC investissement eaux pluviales de ma commune s'élève à 10 000 € par an (soit 20 000 € sur la période 2020-2021)
- Ma commune a contracté un emprunt dédié à cette opération pour 20 000 €

L'emprunt est transféré à la CA et les AC investissement ont été affectées au financement des travaux : pas de régularisation d'AC



EAUX PLUVIALES URBAINES

Exemple 2 :

- ma commune a réalisé 40 000 € de travaux (avec l'accord préalable de la CA)
- L'AC investissement eaux pluviales de ma commune s'élève à 10 000 € (soit 20 000 € sur la période 2020-2021)
- Ma commune a contracté un emprunt dédié à cette opération pour 40 000 €

L'emprunt est transféré à la CA mais les AC investissement n'ont pas été affectées au financement des travaux : une AC non pérenne de 20 000 € sera déduite de l'AC de la commune.

La situation inverse est également possible.



EAUX PLUVIALES URBAINES

Régularisation des dépenses réalisées par la CA :

En 2020 et début 2021, la CA a réalisé des dépenses d'investissement sur le territoire de 9 communes ayant signé la convention de délégation de gestion.

Ces dépenses (nettes d'éventuelles recettes) doivent être répercutées aux communes sous la forme d'une AC d'investissement non pérenne.

Cette récupération sera néanmoins plafonnée à la somme des AC investissements calculées pour 2020 et 2021.



EAUX PLUVIALES URBAINES

Régularisation des dépenses réalisées par la CA :

Commune	Dépenses HT	Recettes	Solde	AC investissement 2020 + 2021	AC non pérenne
Couville	185		185	28 960	185
Bricquebec	17 559		17 559	101 192	17 559
Valognes	27 904		27 904	171 028	27 904
Montebourg	626		626	49 810	626
Sottevast	645		645	36 886	645
Hémévez	567		567	2 806	567
Quettehou	146 516		146 516	60 616	60 616
La Hague	13 219	7 820	5 399	360 196	5 399
Bretteville	1 626		1 626	27 200	1 626



EAUX PLUVIALES URBAINES

Renouvellement des conventions de délégation de gestion en 2022 :

Des propositions vont être soumises à la commission prospective « cycle de l'eau » afin de déterminer les critères à respecter pour pouvoir bénéficier d'un renouvellement de la convention de délégation de gestion de la compétence « eaux pluviales urbaines ».

Des précisions seront intégrées aux conventions afin que les communes puissent réaliser des investissements en relation avec leurs AC.

Ces travaux seront soumis à accord préalable de la CA.



EAUX PLUVIALES URBAINES

AC par commune

		Fonctionnement	Investissement	Total
CC	Breuville	991	2 065	3 057
CC	Bricquebec-en-Cotentin	25 732	53 608	79 340
CC	Brix	5 593	11 651	17 244
CC	Colomby	2 007	4 180	6 187
CC	Huberville	127	264	391
CC	L'Etang-Bertrand	3 881	8 086	11 967
CC	Lieusaint	879	1 832	2 711
CC	Magneville	1 205	2 510	3 714
CC	Morville	334	695	1 028
CC	Négreville	3 226	6 722	9 948
CC	Rauville-la-Bigot	3 990	8 312	12 302
CC	Rocheville	2 546	5 304	7 849
CC	Saint-Joseph	3 150	6 563	9 713
CC	Saussemesnil	1 004	2 092	3 096
CC	Sottevast	6 865	14 302	21 167
CC	Tamerville	1 582	3 296	4 878
CC	Valognes	47 904	99 799	147 703
CC	Yvetot-Bocage	3 939	8 205	12 144



EAUX PLUVIALES URBAINES

AC par commune

		Fonctionnement	Investissement	Total
CI	Barneville-Carteret	29 124	60 674	89 798
CI	Canville-la-Rocque	1 715	3 573	5 288
CI	Fierville-les-Mines	808	1 683	2 491
CI	La Haye-d'Ectot	1 108	2 308	3 415
CI	Le Mesnil	882	1 837	2 719
CI	Les Moitiers-d'Allonne	7 391	15 399	22 790
CI	Port-Bail-sur-Mer	17 781	37 043	54 824
CI	Saint-Georges-de-la-Rivière	4 499	9 374	13 873
CI	Saint-Jean-de-la-Rivière	4 235	8 823	13 058
CI	Saint-Maurice-en-Cotentin	1 408	2 933	4 340
CI	Saint-Pierre-d'Arthéglise	326	680	1 006
CI	Sénoville	412	859	1 272
CI	Sortosville-en-Beaumont	815	1 697	2 512
CN	Cherbourg-en-Cotentin	447 289	754 801	1 202 090
CN	La Hague	93 739	195 290	289 029



EAUX PLUVIALES URBAINES

AC par commune

		Fonctionnement	Investissement	Total
DD	Couville	6 460	13 458	19 918
DD	Hardinvast	2 700	5 625	8 325
DD	Martinvast	7 626	15 887	23 512
DD	Nouainville	2 403	5 007	7 410
DD	Saint-Martin-le-Gréard	1 784	3 716	5 500
DD	Sideville	3 717	7 745	11 462
DD	Teurthéville-Hague	3 516	7 326	10 842
DD	Tollevast	5 217	10 869	16 087
DD	Virandeville	2 363	4 923	7 286
LS	Bretteville	6 807	14 181	20 988
LS	Digosville	7 307	15 223	22 530
LS	Le Mesnil-au-Val	1 716	3 575	5 291



EAUX PLUVIALES URBAINES

AC par commune

		Fonctionnement	Investissement	Total
LP	Benoîtville	1 174	2 446	3 621
LP	Bricquebosq	2 853	5 944	8 797
LP	Flamanville	16 958	35 330	52 288
LP	Grosville	2 816	5 866	8 681
LP	Héauville	1 201	2 502	3 703
LP	Helleville	3 370	7 021	10 390
LP	Le Rozel	2 434	5 070	7 504
LP	Les Pieux	24 652	51 358	76 009
LP	Pierreville	1 459	3 040	4 499
LP	Saint-Christophe-du-Foc	1 946	4 055	6 001
LP	Saint-Germain-le-Gaillard	3 664	7 634	11 299
LP	Siouville-Hague	11 260	23 458	34 718
LP	Sotteville	394	820	1 214
LP	Surtainville	6 413	13 361	19 774
LP	Tréauville	944	1 966	2 910



EAUX PLUVIALES URBAINES

AC par commune

		Fonctionnement	Investissement	Total
M	Azeville	498	1 038	1 537
M	Ecausseville	610	1 271	1 880
M	Emondeville	1 115	2 323	3 437
M	Eroudeville	2 106	4 388	6 494
M	Flottemanville	351	731	1 082
M	Fontenay-sur-Mer	1 278	2 663	3 941
M	Fresville	1 013	2 110	3 122
M	Hémevez	450	937	1 386
M	Joganville	2	3	5
M	Le Ham	1 548	3 225	4 773
M	Lestre	1 020	2 124	3 144
M	Montebourg	13 612	28 359	41 972
M	Ozeville	292	609	902
M	Quinéville	1 821	3 793	5 614
M	Saint-Floxel	998	2 080	3 078
M	Saint-Germain-de-Tournebut	678	1 413	2 091
M	Saint-Marcouf	1 725	3 593	5 318
M	Saint-Martin-d'Audouville	136	284	420
M	Sortosville	1 038	2 162	3 199
M	Urville	475	989	1 463



EAUX PLUVIALES URBAINES

AC par commune

		Fonctionnement	Investissement	Total
SPE	Brillevast	1 066	2 220	3 285
SPE	Canteloup	64	132	196
SPE	Carneville	573	1 194	1 767
SPE	Fermanville	3 873	8 069	11 941
SPE	Gatteville-le-Phare	787	1 640	2 426
SPE	Gonneville-le-Theil	3 253	6 777	10 030
SPE	Le Vast	764	1 592	2 355
SPE	Maupertus-sur-Mer	692	1 441	2 133
SPE	Saint-Pierre-Eglise	9 897	20 618	30 515
SPE	Théville	392	817	1 209
SPE	Tocqueville	1 523	3 174	4 697
SPE	Vicq-sur-Mer	4 949	10 310	15 258



EAUX PLUVIALES URBAINES

AC par commune

		Fonctionnement	Investissement	Total
VDS	Anneville-en-Saire	3 723	7 757	11 480
VDS	Aumeville-Lestre	1 754	3 654	5 407
VDS	Barfleur	5 077	10 577	15 654
VDS	La Pernelle	622	1 297	1 919
VDS	Montfarville	4 450	9 270	13 720
VDS	Octeville-l'Avenel	1 746	3 637	5 383
VDS	Quettehou	16 974	35 362	52 336
VDS	Réville	3 703	7 714	11 417
VDS	Sainte-Geneviève	1 280	2 668	3 948
VDS	Saint-Vaast-la-Hougue	17 391	36 231	53 623
VDS	Teurthéville-Bocage	1 854	3 863	5 717
VDS	Valcanville	4 416	9 200	13 617
VDS	Videcosville	437	910	1 347



EAUX PLUVIALES URBAINES

AC par commune

		Fonctionnement	Investissement	Total
VO	Besneville	1 621	3 377	4 998
VO	Biniville	352	733	1 084
VO	Golleville	627	1 307	1 934
VO	Hautteville-Bocage	300	626	926
VO	La Bonneville	236	493	729
VO	Néhou	2 088	4 349	6 437
VO	Neuville-en-Beaumont	15	31	46
VO	Orglandes	2 075	4 323	6 398
VO	Rauville-la-Place	2 709	5 644	8 352
VO	Sainte-Colombe	830	1 729	2 559
VO	Saint-Jacques-de-Néhou	4 140	8 626	12 766
VO	Saint-Sauveur-le-Vicomte	15 047	31 348	46 395
Total Général		1 011 705	1 930 667	2 942 372



Calcul des AC suite au transfert des chemins de randonnée

(AC de droit commun)



Chemins de randonnée

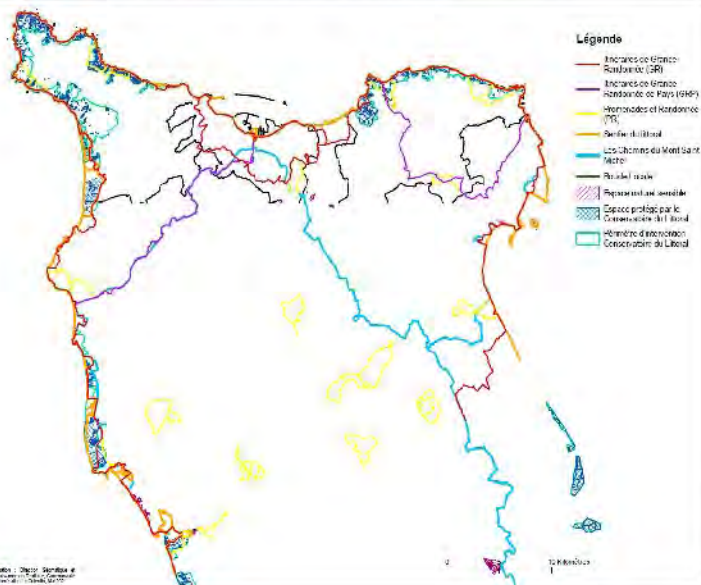
Itinéraires concernés : 635,9 km

- Sentier du Littoral -> 225,5 (dont une grande partie de GR® 223)
- GR® 223 -> 207,1 km
- 19 PR -> 245 km
- 2 GRP® :
 - Val de Saire -> 32,5 km;
 - Hague -> 32 km
- Chemins du Mont-St-Michel : 154,5 km
- 1 Boucle locale : 5,1 km

- Voies vertes (EuroVélo 4 / Tour de Manche) : 29,6 km



Chemins de randonnée





Chemins de randonnée

79 communes sur les 129 du Cotentin sont concernées par un itinéraire communautaire

11 pôles de proximité

5 lots géographiques

Lot géographique du marché	Linéaire de compétence communautaire (km)
Lot 1	170,7
Lot 2	85,85
Lot 3	70,65
Lot 4	241,7
Lot 5	67

Commune / Pôle	Linéaire de compétence communautaire total (km)	Linéaire de compétence communautaire (hors frontières) (km)	Linéaire de compétence communautaire (frontières) (km)
La Hague	85,05	84,2	1,7
Les Pieux	73,3	73,3	0
Douve Divette	12,35	11,3	2,1
Côte des Isles	85,85	83,8	0,1
Cherbourg-en-Cotentin	70,65	69,1	1,2
La Saire	19,2	17,3	3,8
Montebourg	84,85	84,6	0,5
Saint-Pierre-Eglise	79,45	79,3	0,3
Val de Saire	58,2	58,2	0
Coeur du Cotentin	38,15	37,2	1,7
Vallée de l'Ouve	28,85	28,7	0,3
Total par pôle	635,9	629,1	6,8 (effet doublet non supprimé)
Total général par commune	635,9	616,1	19,8 (effet doublet non supprimé)
Total général	635,9	635,9	

A noter : Plus de 1 000 autres km de boucles de compétence communale sont valorisées dans des topoguides par l'Office de tourisme du Cotentin



Chemins de randonnée

Commune / Pôle	Linéaire de compétence communautaire (km)
Lot 1	170,7
La Hague	85,05
La Hague	85,05
Les Pieux	73,3
Benoîtville	3,1
Flamanville	16,7
Héauville	2,8
Le Rozel	7,9
Les Pieux	18,6
Saint-Christophe-du-Foc	2,7
Siouville-Hague	7,3
Sotteville	2,9
Surtainville	9,6
Tréauville	1,7
Douve Divette	12,35
Nouainville	2,75
Sideville	4,5
Virandeville	5,2

Commune / Pôle	Linéaire de compétence communautaire (km)
Lot 2	85,85
Côte des Isles	85,85
Barneville-Carteret	22,9
Baubigny	8,9
Canville-la-Rocque	4,1
La Haye-d'Ectot	1,25
Les Moitiers-d'Allonne	6,3
Port-Bail-sur-Mer	30,3
Saint-Georges-de-la-Rivière	0,9
Saint-Jean-de-la-Rivière	1,4
Saint-Pierre-d'Arthéglise	2
Sortosville-en-Beaumont	7,9

Commune / Pôle	Linéaire de compétence communautaire (km)
Lot 3	70,65
Cherbourg-en-Cotentin	70,65

Chemins de randonnée

Commune / Pôle	Linéaire de compétence communautaire (km)
Lot 4	241,7
La Saire	19,2
Bretteville	4,25
Digosville	7,95
Le Mesnil-au-Val	3,1
Saint-Pierre-Eglise	29,45
Bellevast	4,3
Cerneville	1,7
Fermeville	24,2
Gatteville-le-Phare	12,2
Le Vast	12,9
Maupertus-sur-Mer	3,15
Saint-Pierre-Eglise	0,3
Thiéville	4,3
Wicquainville	16,3
Val de Saie	58,2
Ardeville-en-Saire	3,9
Aumeville-Lestre	1,3
Barbours	3,1
Craville	1,7
La Perrière	4,8
Montfarville	5,2
Quetteville	10,8
Réville	13,6
Saint-Vaast-la-Hougue	13,8
Montebourg	84,85
Kauville	2,4
Emondville	3,5
Nottemville	3,9
Fontenay-sur-Mer	6,85
Fresville	1,6
Hémevez	2,7
Joganville	2,8
Lestre	8,9
Montebourg	4,45
Dzeville	2,05
Quinéville	7,9
Saint-Cyr	3,05
Saint-Floxal	4,35
Saint-Germain-de-Tournebut	0,5
Saint-Marcouf	6,8
Sortoville	3,5
Urville	4,45
Vaudreville	0,8

Commune / Pôle	Linéaire de compétence communautaire (km)
Lot 5	67
Coeur du Cotentin	38,15
Briquebec-en-Cotentin	2,45
Brix	3,4
Colomby	8,9
Huberville	1,1
Négreville	10,2
Saint-Joseph	1,25
Saussemesnil	0,75
Tamerville	2,45
Valognes	7,6
Vallée de l'Ouve	28,85
Besneville	7,9
Golleville	1,25
La Bonneville	4,6
Orglandes	3,2
Reigneville-Bocage	3,3
Saint-Sauveur-le-Vicomte	8,4

Chemins de randonnée

Des **linéaires** très différents selon les communes :

- Effet littoral (GR®223, sentier littoral), des parties bocagères moins pourvues en itinéraires communautaires
- Choix historiques de labellisation par les organismes (FF Randonnée, Chemins du Mont-St-Michel, etc.)

Des **types d'intervention** variés :

- En **proportion du linéaire de compétence communautaire**
- **Type de voirie** (sentier, chemin rural, route) : la compétence communautaire concerne seulement les tronçons à vocation première de randonnée
- Type de sol et de végétation (haies, herbe rase, sol dunaire, etc.)

Des **niveaux d'entretien** historiquement variés



Chemins de randonnée

Plan de gestion des itinéraires communautaires (en cours)

Objectifs :

- Avoir une **information à l'échelle du tronçon** : type de voirie (sentier, chemin agricole, route), caractéristiques (haies, herbes, ajoncs, sable, etc.), entretien passé, entretien attendu, spécificités environnementales (zonage, etc.)
- S'assurer auprès de chaque commune de l'entretien à conduire (pour offrir au randonneur une découverte de qualité, et pour préserver la biodiversité)

Calendrier et moyens :

- Phase terrain depuis mars 2021 : Objectif de **rencontrer toutes les communes concernées** d'ici l'automne 2021, et de rentrer les informations dans le Système d'Information Géographique

Finalité :

- **Pour la commune** : Meilleure connaissance de ce qui lui reste à entretenir
- **Pour l'agglomération** : Cartographie détaillée de tous les tronçons à entretenir
- Suivi des interventions des entreprises



Chemins de randonnée

Au 1^{er} janvier 2019, la CA a repris la compétence « aménagement, balisage et entretien des itinéraires nationaux traversant le territoire »*.

La Communauté d'Agglomération s'est fixée pour objectif de renforcer la continuité des itinéraires et de proposer des randonnées de qualité aux différents usagers.

L'entretien, l'aménagement et le balisage nécessitent la mise en place d'un plan de gestion qui est en cours de réalisation.

Faute d'éléments physiques (inventaire détaillé des chemins concernées) et financiers disponibles en 2019, la détermination de l'AC a été reportée.

L'année 2019 se neutralise financièrement puisque les communes (sauf La Hague) ont continué, dans les faits, d'assurer la compétence.

* À ne pas confondre avec les sentiers pédestres qui eux ont été repris par les communes en 2019, en contrepartie d'une AC correspondante.



Chemins de randonnée

Depuis 2020, la CA assure la gestion des chemins de randonnée. En contrepartie, l'AC des communes concernées doit être diminuée.

La CLECT doit donc se positionner sur la méthode de calcul de ces AC.

En 2020, il a été acté en conseil communautaire que ce calcul se ferait sur la base du marché contracté par la CA (coût au mètre linéaire faisant l'objet d'un entretien, en fonction du coût d'entretien par type d'intervention (débroussaillage, taille de haie, ...)).

D'autres méthodes de calcul pourraient éventuellement être retenues par la CLECT :

- Mutualisation des coûts par pôle de territoire
- Mutualisation des coûts par lot (regroupant plusieurs pôles)
- Mutualisation générale au niveau de la CA



Chemins de randonnée

Globalement, une AC de 150 000 €, correspondant à l'estimation du coût réel du marché pour l'année 2021, doit être déterminée.

En fonction du coût réel des prestations et du plan de gestion de l'année 2021 (recalculée sur la base des coûts unitaires de l'année 2020), l'AC sera recalculée en 2022 et servira de base de référence et donc d'AC pérenne. Une AC non pérenne viendra régulariser les écarts en 2022.

Régularisation de l'année 2020 :

Le coût réel du marché correspondant à l'année 2020 (qui n'est pas une année de référence) s'élève à 48 345 €.

Il est proposé de prélever une AC non pérenne aux communes concernées (hors Cherbourg-en Cotentin, La Hague et les communes du pôle des Pieux).

Cette AC non pérenne pourrait être égale à X % (48 345 / AC 2021 des communes concernées) de l'AC 2021.



Chemins de randonnée

Cas de La Hague :

Dès 2019, la CA a assuré la gestion et l'entretien des chemins de randonnée situés sur le territoire de la commune de La Hague. En effet, La Hague recourait à un marché pour l'entretien des chemins de randonnée. Il est donc aisé de constater les moyens financiers qui étaient consacrés par La Hague à la gestion de cette compétence.

Il est donc proposé de déterminer une AC pérenne de droit commun égale au montant des factures 2019, qui ont été payées par la CA, soit 26 830 €.

Cette AC a été déduite de l'AC de La Hague dès 2020, de même qu'une AC non pérenne du même montant afin de régulariser l'année 2019.



Chemins de randonnée

Cas des Pieux :

Depuis 2019, la compétence est assurée par la commune de Tréauville, pour l'ensemble du pôle, en contrepartie d'une AC de 27 200 €, correspondant au montant facturé par Fil et terre, conformément à une convention en vigueur. Ce marché a pris fin au 31 décembre 2020.

En 2021, cette AC devra être reprise à hauteur de 50 % (la partie correspondant à l'entretien des chemins communautaires) à Tréauville pour être redistribuée à l'ensemble des communes du pôle. A l'inverse, les communes (comme toutes les communes membres de la CA) devront verser une AC à la CA, qui reprend la compétence (voir diapos précédentes).

Pour la partie correspondant aux chemins communaux, soit la Commune de Tréauville continuera de gérer pour l'ensemble des communes soit l'AC sera redistribuée à chacune des communes.



Chemins de randonnée

Cas de Cherbourg en Cotentin :

L'entretien des chemins de randonnée est toujours géré par Cherbourg-en-Cotentin, sans intervention du marché communautaire.

Des échanges sont en cours afin de déterminer les modalités de transfert de l'application de la compétence. Ce transfert devrait s'opérer au second semestre ou au plus tard au 1^{er} janvier 2022.

L'AC de Cherbourg en Cotentin s'appliquera à compter du transfert effectif de la compétence.



Chemins de randonnée

CONCLUSION :

Compte tenu des difficultés à définir précisément le coût transféré à la CA suite au transfert de compétence,

Compte tenu de la diversité des chemins et d'une interrogation sur la pertinence de l'intérêt communautaire pour certains d'entre eux,

Compte tenu des difficultés rencontrées dans certaines communes concernées en terme de cohérence d'entretien des chemins (continuité entre chemin communal et chemin intercommunal),

Et, suite à l'analyse de ce dossier en bureau de CLECT du 1^{er} juillet 2021,

Il est proposé au conseil communautaire de se réinterroger sur le périmètre de l'intérêt communautaire dans ce dossier, et par conséquent de surseoir à la définition des AC dans cette attente.

Pôle finances et administration
Direction analyse et conseil
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2021_234
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2021

09 - CASINO DE CHERBOURG RAPPORT ANNUEL RELATIF À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

L'exploitation du Casino est confiée depuis le 1^{er} février 2016 à la SAS Casino de Cherbourg (groupe COGIT) pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 31 janvier 2031. Le présent rapport concerne l'exercice comptable du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020.

La gestion du Casino comprend les activités d'animation, de restauration et de jeu permettant ainsi de participer et de contribuer à l'animation culturelle et artistique ainsi qu'au développement touristique et économique local.

IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE COVID 19

Le Casino fait état dans son rapport 2019-2020 d'un fort impact de l'épidémie covid 19 sur son activité et sa situation financière.

Le Casino a connu 2 mois et demi de fermeture totale du 14 mars 2020 au 2 juin 2020, puis 5 mois de fermeture partielle (jauge) du 2 juin 2020 au 29 octobre 2020, avant une nouvelle fermeture totale à compter du 29 octobre qui s'est poursuivie sur l'exercice suivant.

Le Casino estime une perte de chiffre d'affaires de 1 381 000 €, soit une perte de 21 % par rapport à son exercice précédent. Des investissements ont également dû être réalisés : plexiglass, produits désinfectants, masques... pour un coût de 14 500 €.

Un avenant au cahier des charges concernant la révision des engagements relatifs à l'animation (art 9.3 de la convention) a été signé le 14 octobre 2020. Il indique « Pour la saison 2019-2020, compte tenu de la crise sanitaire, liée à la Covid-19, les obligations d'animations sont révisées et forfaitisées à 215 000 €. Le montant des dépenses d'animation est indexé sur le produit brut des jeux de la saison en cours et non sur le montant de la saison précédente. La contribution au développement touristique n'est pas intégrée dans les dépenses consacrées à l'animation. »

Le 20 mai 2021, le Casino a adressé par courrier une demande de prorogation de 16 mois de la durée du contrat de concession au maire de Cherbourg-en-Cotentin. La demande est en cours d'instruction.

PRESTATION OFFERTE A LA CLIENTÈLE

JEUX

Les machines à sous :

75 machines à sous ont été exploitées jusqu'au 14 mars 2020, elles étaient au nombre de 67 au moment de la réouverture le 2 juin 2020 puis 70 au 3 septembre 2020 (réduction du nombre de machine à sous en raison de la mise en place du protocole sanitaire : distanciation et pose de plexiglass). 75 machines correspondent au maximum autorisé pour deux tables de jeux traditionnels exploitées. Elles n'ont pas été exploitées du 15 mars au 2 juin 2020 ainsi que les 30 et 31 octobre 2021, soit 81 jours de fermeture.

Les horaires d'ouvertures sont les suivants :

Du lundi au jeudi & dimanche.....de 10h00 à 02h00
Vendredi & samedi.....de 10h00 à 03h00

Les jeux traditionnels :

Le Casino exploite deux tables de jeux traditionnels : une table Black Jack (minimum de mise à 2 €) et une table de Roulette Anglaise (minimum de mise de 1 €). Les jeux traditionnels n'ont pas été exploités du 15 mars au 22 juin 2020 ainsi que les 30 et 31 octobre 2020, soit 102 jours de fermeture.

Les horaires d'ouvertures sont les suivants :

Du lundi au jeudi & dimanche.....de 20h00 à 02h00
 Vendredi & samedi.....de 20h00 à 03h00

Les Roulettes anglaises électroniques :

Le Casino exploite aussi deux Roulettes Anglaises Électroniques : 1 cylindre comprenant 1 poste (minimum de mise 1 €) et 1 cylindre comprenant 6 postes (minimum de mise 0,50 € puis 1 € à compter du 12 mars 2020).

Les horaires d'ouvertures sont les suivants :

Du lundi au jeudi & dimanche.....de 10h00 à 02h00
 Vendredi & samedi.....de 10h00 à 03h00

Fréquentation

Fréquentation	2019-2020	2018-2019	N/N-1	% N/N-1
Entrées MAS	75 008	96 162	-21 154	-22,00 %
Entrées JT	5 527	8 190	-2 663	-32,52 %
Total Entrées	80 535	104 352	-23 817	-22,82 %

Evolution du Produit brut des jeux

Type de jeu	2019-2020	2018-2019	N/N-1	% N/N-1
PBJ MAS	4 184 264 €	5 512 962 €	-1 328 699 €	-24,10 %
PBJ Roulette Anglaise	54 072 €	72 317 €	-18 245 €	-25,23 %
PBJ Black Jack	78 965 €	92 561 €	-13 596 €	-14,69 %
PBJ RAE	217 996 €	238 352 €	-20 356 €	-8,5 %
Total PBJ	4 535 297 €	5 916 192 €	-1 380 894 €	-23,34 %

BAR

Le Casino exploite un bar au sein de la salle de jeux.

Le bar n'a été ouvert que 135 jours au cours de l'exercice, soit 231 jours de fermeture.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Du lundi au jeudi & dimanche.....de 10h00 à 02h00
 Vendredi & samedi.....de 10h00 à 03h00

Évolution du Chiffre d'affaires HT

Bar Salle de jeux	2019-2020	2018-2019	N/N-1	% N/N-1
Total CA HT	33 433 €	94 359 €	-60 926 €	-64,57 %

RESTAURATION

Au cours de l'exercice précédent, la Brasserie « FIFTY'S DINER » a été remplacée par le restaurant night-life « LE SEQUIN », à compter du 14 février 2019. Sur l'exercice 2019-2020, le nouvel établissement a été fortement impacté par la crise covid (fermeture 1 mois après son ouverture, pour une durée totale de 127 jours de fermeture sur l'exercice).

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Mercredi - jeudi & dimanche.....de 19h00 à 02h00
 Vendredi & samedi.....de 19h00 à 05h00

Horaires de service restauration :

Mercredi – jeudi & dimanche.....de 19h00 à 23h00
 Vendredi & samedi.....de 19h00 à 00h30

Fréquentation

Fréquentation	2019 - 2020	2018 - 2019	N/N-1	% N/N-1
Couverts Fifty's	0	2 245 (3 mois)	-2 245	-100 %
Couverts Sequin	4 161	4 318 (8,5 mois)	-157	-3,64 %
Total Couverts	4 161	6 563	-2 402	-36,60 %

Au cours de l'année 2018-2019, la Brasserie « FIFTY'S DINER » a été exploitée durant 3 mois (du 1^{er} novembre 2018 au 31 janvier 2019) puis à partir du 14 février 2019, le restaurant night-life « LE SEQUIN » a été exploité. Il faut donc comparer entre les 2 exercices les totaux et non les seuls chiffres de fréquentation du Sequin.

Évolution du Chiffre d'affaire HT

CA HT	2019-2020	2018 - 2019	N/N-1	% N/N-1
CA Fifty's	0	60 339 €	-60 339 €	-100 %
CA Sequin	173 481 €	207 979 €	-34 499 €	-16,59 %
Total CA HT	173 481 €	268 318 €	-94 838 €	-35,35 %

DÉTAIL DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	2019-2020	% répartition	2018-2019	% répartition	Écart N/N-1	Écart en %
Activité Jeux	2 825 081	91,93 %	3 542 108	90,11 %	-717 026	-20,24 %
Activité Restauration	173 481	5,65 %	268 318	6,82 %	-94 837	-35,35 %
Activité Bar	33 433	1,09 %	94 359	2,40 %	-60 926	-64,57 %
Pourboires	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0 %
Autres	40 980	1,33 %	26 256	0,67 %	+14 724	+56,08 %
Total	3 072 975	100,00 %	3 931 041	100,00 %	-858 065	-21,83 %

PRODUIT BRUT DES JEUX ET PRÉLÈVEMENTS

	2019-2020	2018-2019
Produit Brut des Jeux	4 535 298	5 916 192
Prélèvements Etat	?	2 067 477
Prélèvements Commune	173 100	306 607

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

	2019-2020	2018-2019
Contribution complémentaire	0	73 268

INVESTISSEMENTS

	Engagement DSP sur 15 ans	Investissements en 2019-2020	Cumul Investissements depuis 2015
Renouvellement Matériel et Agencements	2 083 403	214 166	833 521
Renouvellement Machines à Sous et Jeux Traditionnels	1 958 400	112 802	1 150 896
Réaménagement Casino	2 984 136	0	4 888 276
Total	7 025 939	326 968	6 872 693

ANIMATIONS

	2019-2020
Animations internes	229 668
Animations extérieures	380
Animation cahier des charges	8 652
Total	238 700

Le Casino a engagé sur l'exercice 2019-2020 un montant de 238 700 € en dépenses d'animation, soit plus du montant forfaitisé de 215 000 € (avenant de 2020).

Le Casino a organisé sur l'exercice 2019-2020 :

- 6 dîners spectacles dans le restaurant/nightlife du Sequin,
- 8 concerts sur la scène du Sequin,
- 1 soirée "DANCE FEVER NIGHT SHOW",
- 1 vernissage pour l'exposition "J'ARTS".

Les animations extérieures regroupent les partenariats et dons divers :

- Dons : 380 €

L'animation cahier des charges représente le sponsoring aux associations locales et régionales et le mécénat :

- sponsoring (associations locales) : 5 193 €,
- mécénat (Hand-ball et Basket-ball) : 3 459 €.

le conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport du délégataire pour l'exercice 2019-2020, étant précisé que celui-ci a été présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux le 14 octobre 2021.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

PJ : 1

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 3 novembre 2021

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 45
Date de la convocation et de son affichage : 22 octobre 2021
Date d'affichage du compte rendu : 10 novembre 2021

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt et un, le trois novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 octobre 2021 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 21h25) - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 19h30) - MARGUERITTE David (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - RENARD Nathalie - ROGER Véronique - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - SPAGNOL Marc - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HÉBERT Karine a donné procuration à Camille MARGUERITTE
HULIN Bertrand a donné procuration à Sophie LEMOIGNE
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à SAGET Eddy
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia
PLAINEAU Nadège a donné procuration à VARENNE Valérie
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

Mme HAMEL Estelle conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP [25086, 14050](#) - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

RAPPORT DU DELEGATAIRE CONCERNANT L'EXPLOITATION DU CASINO DE CHERBOURG

Le présent rapport est présenté en application de :

1°) l'article 28 de la convention de délégation de service publique contractée le 28 septembre 2015

2°) et de l'annexe 4 (« Trame de rapport annuel ») de la convention de délégation de service publique

Et conformément à :

1°) l'article L3131-5 du code de la commande publique :

« Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Lorsque la gestion d'un service public est concédée, y compris dans le cas prévu à l'article L. 1121-4, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public. »

2°) l'article R3131-2 du code de la commande publique :

« Le rapport prévu par l'article L. 3131-5 est produit chaque année par le concessionnaire, avant le 1er juin »

3°) et aux articles R3131-3 et R3131-4 du code de la commande publique qui développent et précisent les informations devant être présentées dans ce rapport



Table des matières

I.-LES DONNEES COMPTABLES	5
<i>a) Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation</i>	<i>5</i>
<i>b) Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel</i>	<i>9</i>
<i>c) Etat des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat</i>	<i>11</i>
<i>d) Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué</i>	<i>12</i>
<i>e) Etat du suivi du programme contractuel d'investissements.....</i>	<i>13</i>
<i>f) Etat des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles.....</i>	<i>15</i>
<i>g) Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;</i>	<i>16</i>
<i>h) Engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public</i>	<i>17</i>
II. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE.....	19
<i>a) Tenue des salles de jeux et des locaux des autres activités,</i>	<i>19</i>
<i>b) Qualité des prestations offertes à la clientèle</i>	<i>19</i>
<i>c) Analyse et exploitation des réclamations</i>	<i>27</i>
<i>d) Bilan de l'action digitale</i>	<i>28</i>
<i>e) Inventaire des contrôles effectués et proposition d'amélioration des indicateurs de qualité de service</i>	<i>35</i>
III.- COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES A L'EXECUTION DU SERVICE.....	38
<i>a) Statistiques de fréquentation des diverses activités du Casino et évolution de celles-ci</i>	<i>38</i>
<i>b) Nombre et qualification des personnels, et modifications éventuelles de l'organisation du service public ..</i>	<i>39</i>
<i>c) Prestations de maintenance effectuées.....</i>	<i>40</i>
<i>d) Liste des contrats de sous-traitance</i>	<i>41</i>
<i>e) Copie des attestations ou des polices d'assurances et justification du paiement des primes</i>	<i>42</i>
<i>f) Information sur les tarifs pratiqués</i>	<i>45</i>
<i>g) Etat des dépenses consacrées à l'animation.....</i>	<i>54</i>
<i>h) Etat des données économiques de la Restauration</i>	<i>56</i>
FIN DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE.....	57

ANNEXES 58

- *Contrat de police d'assurance Multirisques58*
- *Contrat de police d'assurance Responsabilité Civile58*
- *Contrat de police d'assurance Dommage Ouvrage des Travaux58*

Il est rappelé que le rapport mentionné à l'article R3131-2 du code de la commande publique tient compte des spécificités du secteur d'activité concerné et respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant la comparaison entre l'année en cours et la précédente. Les pièces justificatives des éléments de ce rapport sont tenues par le délégataire à la disposition du délégant dans le cadre de son droit de contrôle.

Ce rapport comprend des données comptables présentées en 1^{ère} partie du rapport, l'analyse de la qualité du service en seconde partie et enfin un compte rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service et notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation, en 3^e partie du rapport.

I.-Les données comptables

a) Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation

Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelle les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure.

COMPTES DE RESULTAT

EXERCICE 2019/2020 ET EXERCICE 2018/2019

	2019/2020	2018/2019	Ecart valeur	Ecart %
CA Net	3 072 975	3 931 042	-858 067	-21.83%
Pourboires	0	0	0	#DIV/0!
Autres Produits	0	0	0	#DIV/0!
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	3 072 975	3 931 042	-858 067	-21.83%
Subvention Exploitation	116 060	0	116 060	#DIV/0!
Produits Divers	4 978	81 607	-76 629	-93.90%
Reprise provision	11 465	34 025	-22 561	-66.30%
Transfert de Charges	21 739	34 108	-12 369	-36.26%
Total Produits d'exploitation	3 227 218	4 080 782	-853 564	-20.92%
Marchandises et Matières Consommées	108 397	184 837	-76 440	-41.36%
Achats approvisionnements	17 786	7 744	10 043	129.69%
Autres Achats et Charges Externes	1 111 279	1 348 525	-237 246	-17.59%
Impôts et Taxes	135 547	152 166	-16 619	-10.92%
Salaires du Personnel	931 560	1 181 527	-249 968	-21.16%
Charges Sociales	247 530	363 955	-116 425	-31.99%
Dotations aux Amortissements	921 249	807 326	113 923	14.11%
Dotations Provision Dép. Immobilisations	30 000	236 857	-206 857	-87.33%
Dotations Provisions Clients	280	27 605	-27 325	-98.99%
Dotations Provisions Risques et Charges	20 632	9 135	11 497	125.85%
Autres Charges	12 621	88 192	-75 571	-85.69%
Total Charges d'Exploitation	3 536 880	4 407 869	-870 989	-19.76%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-309 663	-327 087	17 425	-5.33%
Autres Produits Financiers	37	78	-40	-51.79%
Intérêts et Charges Assimilées	59 461	59 665	-204	-0.34%
RESULTAT FINANCIER	-59 424	-59 588	164	-0.28%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-369 086	-386 675	17 589	-4.55%
Produits Exceptionnels op Gestion	301 037	5 670	295 367	5209.38%
Produits Exceptionnels op Capital	3	15 940	-15 937	-99.98%
Quote Part Subvention d'investissement	5 118	5 118	0	0.00%
Total Produits Exceptionnels	306 159	26 728	279 431	1045.45%
Charges Exceptionnelles op Gestion	2 507	21 292	-18 785	-88.22%
Charges Exceptionnelles op Capital	0	7 181	-7 181	-100.00%
Dotations Amortissements & Provisions	138	23 042	-22 904	-99.40%
Total Charges Exceptionnelles	2 646	51 515	-48 870	-94.86%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	303 513	-24 787	328 300	-1324.48%
Impôt Sur les Bénéfices	0	0	0	#DIV/0!
BENEFICE OU PERTE	-65 573	-411 462	345 889	-84.06%

L'activité de la Société a été fortement marquée par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

En effet, le casino de CHERBOURG a été directement impacté par l'état d'urgence sanitaire du fait de la fermeture administrative des établissements recevant du public et notamment des casinos, durant deux mois et demi (du 14 mars au 2 juin 2020).

La reprise d'activités a ensuite été progressive compte tenu des nombreuses contraintes sanitaires imposées par l'administration, avant qu'une nouvelle fermeture soit ordonné le 29 octobre 2020.

Les conséquences ont été les suivantes sur notre activité et notre situation financière :

- Une perte de chiffres d'affaires estimée à plus de 21% par rapport à l'exercice précédent,
- Les investissements prévus au budget et non indispensables ont été suspendus ;
- Des investissements liés directement à la pandémie (plexiglass, achats de produits désinfectants et masques, ...) ont dû être réalisés pour un montant de 14 500 euros,
- La mise en place du chômage partiel ou du télétravail (le cas échéant) pour les salariés. A noter que lors des périodes de fermeture, il a été privilégié l'apurement des reliquats de congés payés avant la mise en place du chômage partiel.
- La Société a sollicité de son bailleur un report du règlement des loyers pour la période de fermeture.
- La Société a sollicité de la Trésorerie un report du règlement des prélèvements pour la période de fermeture.
- Un avenant au cahier des charges concernant la révision des engagements relatifs à l'animation (Article 9.3 de la convention) a été signé le 14 octobre 2020.

Il indique : « Pour la saison 2019-2020, compte tenu de la crise sanitaire, liée à la Covid-19, les obligations d'animations sont révisées et forfaitisées à 215 000 €.

Le montant des dépenses d'animation est indexé sur le produit brut des jeux de la saison en cours et non sur le montant de la saison précédente

La contribution au développement touristique n'est pas intégrée dans les dépenses consacrées à l'animation. »

COMPTES DE RESULTAT ANALYTIQUE EXERCICE 2019/2020

	MAS	JT	F&B	ANIM- SPECTACLES	STRUCTURE	Total
CA Net	2 528 675	296 407	241 755		5 030	3 071 867
Pourboires						0
Autres Produits					1 108	1 108
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	2 528 675	296 407	241 755	0	6 138	3 072 975
Subvention Exploitation				68 031	48 029	116 060
Produits Divers					4 978	4 978
Reprise provision	9 135				2 330	11 465
Transfert de Charges			1 976		19 764	21 739
Total Produits d'exploitation	2 537 809	296 407	243 731	68 031	81 240	3 227 218
Marchandises Consommées			108 397			108 397
Achats Approvisionnements	17 967	0	-181			17 786
Autres Achats et Charges Externes	74 404	3 932	25 979	175 599	831 366	1 111 279
Impôts et Taxes	29 851	12 565	3 456	2 928	86 747	135 547
Salaires du Personnel	278 303	127 795	196 052	39 849	289 561	931 560
Charges Sociales	68 484	26 697	50 118	13 123	89 108	247 530
Dotations aux Amortissements	324 267	38 044	259 556	38 968	260 414	921 249
Dotations Provision Dép. Immobilisations					30 000	30 000
Dotations Provisions Clients					280	280
Dotations Provisions Risques et Charges	15 749		953		3 930	20 632
Autres Charges	230	0	966	7 201	4 224	12 621
Total Charges d'Exploitation	809 254	209 033	645 295	277 668	1 595 630	3 536 880
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 728 556	87 374	-401 565	-209 637	-1 514 391	-309 663
Autres Produits Financiers					37	37
Intérêts et Charges Assimilées					59 461	59 461
RESULTAT FINANCIER	0	0	0	0	-59 424	-59 424
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1 728 556	87 374	-401 565	-209 637	-1 573 814	-369 086
Produits Exceptionnels op Gestion					301 037	301 037
Produits Exceptionnels op Capital	3					3
Quote Part Subvention d'investissement					5 118	5 118
Total Produits Exceptionnels	3	0	0	0	306 156	306 159
Charges Exceptionnelles op Gestion					2 507	2 507
Charges Exceptionnelles op Capital						0
Dotations Amortissements & Provisions	138					138
Total Charges Exceptionnelles	138	0	0	0	2 507	2 646
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-135	0	0	0	303 648	303 513
Impôt Sur les Bénéfices						0
BENEFICE OU PERTE	1 728 420	87 374	-401 565	-209 637	-1 270 166	-65 573

b) Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel

L'exploitant présente les méthodes et les éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Les impacts liés à la pandémie ne remettant pas en cause la continuité d'exploitation, les comptes présentés ont été arrêtés selon ce principe.

Il est à noter, l'application pour la première fois, de la méthode préférentielle relative à la comptabilisation de l'indemnité de fin de carrière. Celle-ci est désormais comptabilisée pour les seuls salariés de 50 ans et plus. Dans le cadre de ce changement de méthode, la provision correspondant aux droits acquis pour la population évoquée au 31/10/2019 de 111 200 € a été comptabilisée en report à nouveau.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faites des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire pour chaque immobilisation en fonction de leur nature et de leur durée d'utilisation prévue. Le descriptif ci-dessous mentionne les méthodes d'amortissement retenues par nature d'immobilisations.

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 2 ans
Agencements des constructions	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques et matériels	Linéaire	3 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	4 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

FONDS DE COMMERCE

En l'absence de limite prévisible à la durée des avantages économiques attendus par notre entité, la durée d'utilisation de notre fonds commercial est non limitée et le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement.

Nous appliquons la présomption de durée non limitée de notre fonds commercial.

En l'absence d'amortissement un test de dépréciation annuel est réalisé.

Le cas échéant, il fait l'objet d'une dépréciation. Les actifs ayant des caractéristiques similaires suivent un traitement comparable.

Le FIFTY'S DINER ayant arrêté son activité le 31 janvier 2019, une provision pour dépréciation a été constatée à hauteur de 50% de la valeur inscrite au bilan en 2018/2019 ; cette provision a été réévaluée sur l'exercice 2019/2020 et représente désormais 58% de la valeur inscrite au bilan.

Une autre valeur de fonds de commerce dont le Casino n'a pas l'usage a été dépréciée à 100% sur l'exercice 2018/2019.

STOCKS DE PRODUITS ACHETES

Les Stocks de matières et autres approvisionnements ainsi que les stocks de marchandises sont évalués selon le dernier prix de revient connu. Le coût d'achat est composé du prix d'achat augmenté des éventuels frais accessoires d'achat.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur comptable. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à celle-ci.

PROVISION POUR INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

La provision pour indemnité de départ en retraite a été évaluée en réalisant le calcul des droits acquis selon la règle conventionnelle en utilisant la table de mortalité de l'INSEE et une table retenant un turn-over faible.

Le coefficient d'évolution des salaires est de : 1.5 %

Le taux d'actualisation utilisé est de : - 0.340 % (Taux TEC 10 de la Banque de France)

L'âge de départ à la retraite retenu est : 62 ans.

*c) Etat des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le
cadre du contrat*

SANS OBJET

d) Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué

Ce compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué comporte notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité.

VALEUR DES INVESTISSEMENTS 2019/2020 PAR SECTEUR

	MAS	JT	F&B	ANIM-SPECTACLES	STRUCTURE	Total
Acquisitions de l'exercice						
Licence						0
Logiciels					16 106	16 106
Installations Techniques	11 378	15 208			8 926	35 511
Matériel Exploitation	112 802	2 487				115 289
Installations Agencements	11 960				2 124	14 084
Matériel Bureau et Informatique	8 298				34 778	43 076
Mobilier			6 541			6 541
Immobilisations en cours		118 770				118 770
Acomptes versés cdes Immo						0
Immobilisations Financières						0
Total Acquisitions	144 438	136 465	6 541	0	61 934	349 377
Sorties de l'exercice						
Logiciels						0
AAI Construction						0
Installations Techniques						0
Matériel Exploitation	243 447					243 447
Installations Agencements						0
Matériel Bureau et Informatique						0
Mobilier						0
Immobilisations en cours						0
Acomptes versés cdes Immo		7 604	2 323		12 483	22 409
Immobilisations Financières					2 400	2 400
Total Sorties	243 447	7 604	2 323	0	14 883	268 256
INVESTISSEMENT NET	-99 010	128 861	4 219	0	47 051	81 121

e) Etat du suivi du programme contractuel d'investissements

Cet état dresse le suivi du programme d'investissements, de renouvellement des biens et des immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué. Il est également présenté la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation.

SUIVI DES INVESTISSEMENTS SUR LA DUREE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

	ENGAGEMENT ENT DSP	EXERCICE 2015/2016	EXERCICE 2016/2017	EXERCICE 2017/2018	EXERCICE 2018/2019	EXERCICE 2019/2020	EXERCICE 2020/2021	EXERCICE 2021/2022	EXERCICE 2022/2023
INVESTISS.RENOUVELLEMENT HORS MACHINES A SOUS									
Licence									
Logiciels	129 112	1 998	5 505	8 852	3 775	16 106			
Installations Techniques					970	35 511			
Matériel Exploitation	850 607	29 658	46 913	68 721	318 300	2 487			
Installations Agencements	654 305	18 839	2 418	9 989	47 237	14 084			
Matériel Transport									
Matériel Bureau	405 417	2 696	14 890	15 743	17 759	43 076			
Mobilier	43 962				419	6 541			
Immobilisations en cours			43 633	-43 633	-22 188	118 770			
Acomptes versés cdes Immo					26 861	-22 409			
Immobilisations Financières									
TOTAL INVT RENOUV HORS MAS	2 083 403	53 191	113 359	59 672	393 133	214 166	0	0	0
INVESTISS.RENOUVELLEMENT MACHINES A SOUS									
Matériel Exploitation	1 958 400	226 405	435 110	130 970	245 609	112 802			
Immobilisations en cours									
Acomptes versés cdes Immo									
TOTAL INVT RENOUV MAS	1 958 400	226 405	435 110	130 970	245 609	112 802	0	0	0
REAMENAGEMENT CASINO									
Installations Techniques					216 450				
Matériel Exploitation									
Installations Agencements	2 984 136		2 081 574	240 820	2 339 063				
Mobilier					79 340				
Immobilisations en cours Acquisitions		222 356	8 695	1 315 843					
Immobilisations en cours Imputations			-291 326	-8 695	-1 315 843				
Acomptes versés cdes Immo		16 162	-16 162	143 573	-143 573				
TOTAL INVT REAMENAGEMENT	2 984 136	238 517	1 782 781	1 691 541	1 175 437	0	0	0	0
TOTAL INVESTISSEMENT DSP	7 025 939	518 113	2 331 250	1 882 182	1 814 179	326 968	0	0	0

Immobilisations en cours Imputations correspond à la valeur des immobilisations en cours des exercices précédents imputée au compte Installations Agencements sur l'exercice en cours soit pour l'exercice 2016/2017 :
68 971 (exercice 2014/2015) + 222 356 (exercice 2015/2016) = 291 326

	EXERCICE 2023/2024	EXERCICE 2024/2025	EXERCICE 2025/2026	EXERCICE 2026/2027	EXERCICE 2027/2028	EXERCICE 2028/2029	EXERCICE 2029/2030	EXERCICE 2030/2031	TOTAL DSP
INVESTISS.RENOUVELLEMENT HORS MACHINES A SOUS									
Licence									0
Logiciels									36 236
Installations Techniques									36 481
Matériel Exploitation									466 079
Installations Agencements									92 567
Matériel Transport									0
Matériel Bureau									94 164
Mobilier									6 960
Immobilisations en cours									96 582
Acomptes versés cdes Immo									4 452
Immobilisations Financières									0
TOTAL INVT RENOUV HORS MAS	0	0	0	0	0	0	0	0	833 520
INVESTISS.RENOUVELLEMENT MACHINES A SOUS									
Matériel Exploitation									1 150 896
Immobilisations en cours									0
Acomptes versés cdes Immo									0
TOTAL INVT RENOUV MAS	0	0	0	0	0	0	0	0	1 150 896
REAMENAGEMENT CASINO									
Installations Techniques									216 450
Matériel Exploitation									0
Installations Agencements									4 661 457
Mobilier									79 340
Immobilisations en cours Acquisitions									1 546 894
Immobilisations en cours Imputations									-1 615 864
Acomptes versés cdes Immo									0
TOTAL INVT REAMENAGEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0	4 888 276
TOTAL INVESTISSEMENT DSP	0	0	0	0	0	0	0	0	6 872 692

*f) Etat des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année
conformément aux obligations contractuelles*

SANS OBJET

g) Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;

Aucun bien n'est désigné au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué.

L'article 34 de la convention de délégation de service public stipule que « les biens mobiliers, stocks et approvisionnement nécessaires à l'exploitation normale du service pourront revenir au Délégrant ou au nouveau délégataire, avec l'accord du Délégataire et sous réserve d'une indemnisation à leur valeur nette comptable, majorée de la TVA à reverser au trésor Public. Les matériels de jeux, tout élément dont la cession est réglementée ou interdite par la réglementation de jeux restent la propriété de délégataire sortant. »

SANS OBJET

h) Engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public

Ci-après un tableau sur les engagements à incidences financières en matière de personnel et d'emprunts.

**DETAIL DES ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES
EXERCICE 2019/2020 ET EXERCICE 2018/2019**

ENGAGEMENTS	2019/2020	2018/2019	Ecart valeur	Ecart %
ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PERSONNEL				
SECTEUR JEUX TRADITIONNELS				
INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE	14 838.00	10 816.00	4 022.00	37.19%
EFFECTIF CONCERNE	7.00	4.00	3.00	75.00%
SECTEUR MACHINES A SOUS				
INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE	52 894.00	50 292.00	2 602.00	5.17%
EFFECTIF CONCERNE	10.00	10.00	0.00	0.00%
SECTEUR BAR CASINO				
INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE	10 464.00	9 608.00	856.00	8.91%
EFFECTIF CONCERNE	3.00	4.00	-1.00	-25.00%
SECTEUR RESTAURATION				
INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE	5 820.00	2 632.00	3 188.00	121.12%
EFFECTIF CONCERNE	6.00	1.00	5.00	500.00%
SECTEUR ANIMATION				
INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE	7 835.00	0.00	7 835.00	#DIV/0!
EFFECTIF CONCERNE	2.00	0.00	2.00	#DIV/0!
SECTEUR ADMINISTRATIF				
INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE	30 282.00	34 735.00	-4 453.00	-12.82%
EFFECTIF CONCERNE	2.00	3.00	-1.00	-33.33%
SECTEUR SECURITE				
INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE	33 443.00	23 619.00	9 824.00	41.59%
EFFECTIF CONCERNE	6.00	4.00	2.00	50.00%
SECTEUR STRUCTURE				
INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE	8 367.00	7 656.00	711.00	9.29%
EFFECTIF CONCERNE	1.00	1.00	0.00	0.00%
GLOBAL CASINO				
INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE	163 943.00	139 358.00	24 585.00	17.64%
EFFECTIF CONCERNE	37.00	27.00	10.00	37.04%
ENGAGEMENTS EN MATIERE D'EMPRUNTS				
EMPRUNTS INVESTISSEMENTS MOBILIERS				
EMPRUNT 150 K€ SUR 5 ANS				
CAPITAL RESTANT DU AU 31 OCTOBRE	75 530.65	90 359.65	-14 829.00	-16.41%
EMPRUNT 150 K€ SUR 5 ANS				
CAPITAL RESTANT DU AU 31 OCTOBRE	76 062.63	90 718.68	-14 656.05	-16.16%
EMPRUNTS AMENAGEMENT ET TRAVAUX				
EMPRUNT 3500 K€ SUR 12 ANS				
CAPITAL RESTANT DU AU 31 OCTOBRE	2 866 350.16	2 982 345.65	-115 995.49	-3.89%
CAPITAL RESTANT DU EMPRUNTS MOBILIERS	151 593.28	181 078.33	-29 485.05	-16.28%
CAPITAL RESTANT DU EMPRUNTS TRAVAUX	2 866 350.16	2 982 345.65	-115 995.49	-3.89%
TOTAL CAPITAL RESTANT DU EMPRUNTS	3 017 943.44	3 163 423.98	-145 480.54	-4.60%

II. Analyse de la qualité du service

L'analyse de la qualité du service mentionnée à l'article R3131-3 du code de la commande publique comporte tout élément permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le délégataire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité du service est notamment appréciée à partir d'indicateurs proposés par le délégataire ou demandés par le délégant et définis par voie contractuelle.

a) Tenue des salles de jeux et des locaux des autres activités,

L'ENTRETIEN DE L'ETABLISSEMENT

Le Casino de Cherbourg emploie un salarié à temps plein, affectée à l'entretien et au nettoyage quotidien de la zone Back-Office du Casino et de la zone d'exploitation du Restaurant « Le Sequin ».

Le Casino de Cherbourg fait aussi appel à une société extérieure (Société ONET) pour le nettoyage quotidien de la zone d'exploitation du Casino, pour assurer le remplacement de son personnel salarié lors des repos hebdomadaires et annuels, ainsi que pour effectuer mensuellement le nettoyage des vitres du rez-de-chaussée du Casino.

Le coût annuel de cet entretien (personnel salarié et entreprise extérieure) s'élève à 62 696.01 € pour l'exercice 2019/2020.

b) Qualité des prestations offertes à la clientèle

MACHINES A SOUS

Le nombre de machines à sous exploitées au cours de l'exercice 2019/2020 a été de 75 jusqu'au 14 mars 2020, date de la fermeture administrative causée par la pandémie de la covid-19, de 67 au moment de la réouverture le 2 juin 2020 et de 70 au 3 septembre 2020.

En effet, la mise en place du protocole sanitaire et notamment la distanciation entre les machines et la pose de plexiglass nous a imposé une réduction du nombre de machines à sous.

Le parc des machines à sous était composé au 31 octobre 2020 de 56 machines Vidéo Rouleaux, de 7 machines Rouleaux, de 7 machines Vidéo Poker.

Les mises unitaires varient de 0.01 centimes d'euros à 1 euro.

Les machines à sous n'ont pas été exploitées du 15 mars au 2 juin 2020 ainsi que les 30 et 31 octobre 2020. **Soit 81 jours de fermeture** liés aux décisions de fermeture gouvernementale.

Les horaires d'ouvertures ont été les suivants :

Du Lundi au jeudi & dimanchede 10h00 à 02h00
 Vendredi & samedide 10h00 à 03h00

JEUX TRADITIONNELS

Le Casino de Cherbourg a exploité une table de Black Jack (Minimum de mise à 2 €) et une table de Roulette Anglaise (Minimum de mise à 1 €).

Les horaires d'ouvertures ont été les suivants :

Du Lundi au jeudi & dimanchede 20h00 à 02h00
 Vendredi & samedide 20h00 à 03h00

Les jeux traditionnels n'ont pas été exploités du 15 mars au 22 juin 2020 ainsi que les 30 et 31 octobre 2020. **Soit 102 jours de fermeture** liés aux décisions de fermeture gouvernementale.

ROULETTE ANGLAISE ELECTRONIQUE

Le Casino de Cherbourg a exploité 2 Roulettes Anglaise Electronique.

1 cylindre comprenant 1 poste (Minimum de mise 1 €)

1 cylindre comprenant 6 postes (Minimum de mise 0.50 € puis 1€ à Compter du 12 mars 2020)

Les horaires d'ouvertures ont été les suivants :

Du Lundi au jeudi & dimanchede 10h00 à 02h00
 Vendredi & samedide 10h00 à 03h00

Les roulettes électroniques n'ont pas été exploitées du 15 mars au 2 juin 2020 ainsi que les 30 et 31 octobre 2020. **Soit 81 jours de fermeture** liés aux décisions de fermeture gouvernementale.

Fréquentation :

FREQUENTATION	2019 / 2020	2018 / 2019	N/N-1	% N/N-1
Nombre d'Entrées MAS	75 008	96 162	- 21 154	- 22 %
Nombre d'Entrées JT	5 527	8 190	- 2 663	- 32.52 %
Nombre total d'entrées	80 535	104 352	- 23 817	- 22.82 %

Produit brut des jeux :

JEUX	2019 / 2020	2018 / 2019	N/N-1	% N/N-1
PBJ MAS	4 184 264 €	5 512 962 €	- 1 328 699 €	- 24.10 %
PBJ Roulette Anglaise	54 072 €	72 317 €	- 18 245 €	- 25.23 %
PBJ Black Jack	78 965 €	92 561 €	- 13 596 €	- 14.69 %
PBJ Roulette Electronique	217 996 €	238 352 €	- 20 356 €	- 8.5 %
Total PBJ JT	351 034 €	403 230 €	- 52 196 €	- 12.94 %
TOTAL PBJ	4 535 297 €	5 916 192 €	- 1 380 894 €	- 23.34 %

LE BAR DU CASINO

Le Casino a exploité un bar au sein de la salle de jeux.

Compte tenu des directives gouvernementales liées aux différents protocoles sanitaires, ce point de vente n'a fonctionné que 135 jours. **(Soit 231 jours de fermeture)**

Les horaires d'ouverture ont été les suivants :

Du Lundi au jeudi & dimanchede 10h00 à 02h00

Vendredi & samedide 10h00 à 03h00

BAR SALLE DE JEUX	2019 / 2020	2018 / 2019	N/N-1	% N/N-1
Total CA HT	33 433 €	94 359 €	- 60 926 €	- 64.57%

LA RESTAURATION (Restaurant « LE SEQUIN »)

Sur l'exercice n-1, le restaurant night-life « LE SEQUIN » a été exploité à partir du 14 février 2019 soit 260 jours.

Sur l'exercice 2019-2020, ce concept à la fois restaurant, salle de concert, dancefloor, bar d'ambiance, a été impacté de plein fouet par les mesures prises pour éviter la propagation de la Covid-19.

Le restaurant n'a pas pu être exploité du 15 mars au 18 juin 2020 et du 1^{er} octobre au 31 octobre 2020, **soit 127 jours de fermeture.**

A compter du 19 juin, la capacité du restaurant est passée de 80 à 50 couverts afin de respecter les règles de distanciation.

Aucune consommation au comptoir ni debout, n'était autorisé dès le 19 juin et ce jusqu'à la fin de l'exercice.

L'ensemble des animations, concerts ont dû être annulé dès le 15 mars.

L'activité « Dancefloor », a été neutralisé dès le 15 mars et jusqu'à la fin de l'exercice.

Les horaires d'ouverture ont été les suivants :

Mercredi – Jeudi & Dimanchede 19h00 à 02h00
Vendredi & Samedide 19h00 à 05h00

Horaires de service restauration :

Mercredi – Jeudi & Dimanchede 19h00 à 23h00
Vendredi & Samedide 19h00 à 00h30

Fréquentation :

FREQUENTATION	2019 / 2020	2018 / 2019	N/N-1	% N/N-1
Nombre de Couverts « FIFTY'S DINNER »		2 245	- 2 245	- 100 %
Nombre de Couverts « LE SEQUIN »	4 161	4 318	- 157	- 3.64 %
Total couverts payants	4 161	6 563	- 2 402	- 36.60 %

Chiffre d'affaire HT :

CA HT	2019 / 2020	2018 / 2019	N/N-1	% N/N-1
CA HT « FIFTY'S DINNER »	€	60 339 €	- 60 339 €	- 100 %
CA HT « LE SEQUIN »	173 481 €	207 979 €	- 34 499 €	- 16.59 %
Total CA HT	173 481 €	268 318 €	- 94 838 €	- 35.35 %

LES SPECTACLES ET LES EVENEMENTS DE LA SAISON 2019-2020

Au cours de la saison 2019-2020, le Casino de Cherbourg, lieu de divertissement ancré au cœur de la ville de CHERBOURG-EN-COTENTIN, a organisé des spectacles de variétés françaises et plusieurs concerts. Malgré une saison fortement impactée par la crise sanitaire, les programmations de la fin de saison ont dû être pour la plupart annulées ou modifiées. Nous avons adapté le format de ces spectacles et concerts afin de continuer à remplir notre rôle dans le domaine du divertissement après la fermeture du printemps 2020.

Au cours de la saison 2019/2020, il a été organisé les spectacles et concerts suivants :

- 6 dîner-spectacles dans le restaurant/salle de spectacle, *le Sequin* :
 - One Woman Show de Karine DUBERNET (Humoriste)
 - 2 spectacles cabaret « Spécial Saint Valentin » avec la troupe CABARESILLE
 - Showcase musical avec Julie ZENATTI
 - Show musical de Renaud HANTSON « Hommage à Michel Berger
 - Show musical de Nicolas REYNO « Nos Idoles »

- 8 concerts sur la scène du restaurant *le Sequin* :
 - Ruby's
 - Jeff Gardner
 - Teejay
 - Plurielles (2 concerts)
 - Two Deep
 - Cover Club
 - Catherine Dargent

- 1 soirée « DANCE FEVER NIGHT SHOW » avec démonstration et cours de danse avec Marie Denigot, danseuse professionnelle et professeure de danse révélée par l'émission « Danse avec les Stars » sur TF1 et son partenaire Nikolay Levchenkov.

- 1 vernissage pour l'exposition « J'Arts » mettant en avant le travail d'artistes locaux à qui l'on a confié l'embellissement de jarres de différents formats exposées dans les vitrines du Sequin.

LES ANIMATIONS DE LA SAISON 2019-2020

Le Casino de Cherbourg organise régulièrement, à l'occasion d'événements particuliers, des buffets, goûters, cocktails offerts à sa clientèle.

Ces rendez-vous destinés à récompenser nos clients ont été poursuivis de novembre 2019 jusqu'à la fermeture de mars 2020. Ensuite, le contexte sanitaire et les protocoles mis en place pour assurer la sécurité de tous au sein de l'établissement, ne nous ont pas permis de les remettre en place.

- Le samedi 30 novembre 2019 : **Vernissage exposition « J'Arts »** au Sequin ouvert à tous
- Le samedi 30 novembre 2019 : **Tournoi de Machines à sous** gratuit ouvert à tous
- Le lundi 18 novembre 2019 : **Loto Bingo** gratuit ouvert à tous
- Du 1^{er} au 14 décembre 2019 :
 - Jeu « **Tout Schuss** ». Le tirage au sort final du samedi 15 décembre a permis de faire gagner un séjour d'une semaine à la montagne pour 2 personnes et des bons d'achat au restaurant du casino.
 - **Goûters gourmands** tous les jours de 16h à 18h et de 22h à 0h
- Le 7 décembre 2019 : Soirée **Flocon Party** en salle de jeux dotée de nombreux lots
- Le lundi 14 décembre 2019 : **Loto Bingo** gratuit ouvert à tous
- Du 18 au 22 décembre 2019 : **Petits-déjeuners** « Nouvelles machines à sous »
- Le samedi 28 décembre 2019 : **Tournoi de Machines à sous** gratuit ouvert à tous
- Le 31 décembre 2019 : « **Nuit de la Saint-Sylvestre** » repas de Réveillon au Sequin suivi d'une soirée dansante
- Le dimanche 5 janvier 2020 : « **Epiphanie** » Galettes des rois et lots pour les rois/reines
- Le lundi 20 janvier 2020 : **Loto Bingo** gratuit ouvert à tous
- Le samedi 25 janvier 2020 : « **Challenge meilleur cocktail** » dans le cadre de la Cocktail Week organisée du 25 au 31 janvier 2020
- Le samedi 25 janvier 2020 : **Tournoi de Machines à sous** gratuit ouvert à tous
- Le lundi 17 février 2020 : **Loto Bingo** gratuit ouvert à tous
- Le samedi 29 février 2020 : **Tournoi de Machines à sous** gratuit ouvert à tous
- Du 1^{er} au 8 mars 2020 : Jeu « **Money Time** ». Le jeu permet aux clients de cumuler du temps sur toute la période du jeu et de faire gagner des tickets de jeu TITO.

- Le vendredi 13 mars 2020 : Jeu « **Crush Balloon** ». Le jeu a permis de faire gagner : un drone, une télévision connectée, une montre connectée, des consommations au bar du casino, des tickets de jeu TITO.
- Du 22 au 29 août 2020 : Jeu « **La Grande Braderie** ». Le jeu a permis de faire gagner de nombreux bons de réductions à valoir au bar du Casino, au restaurant le Sequin et en salle de jeux.

LA PARTICIPATION A L'ANIMATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE LA REGION

Le Casino de Cherbourg poursuit son soutien et son accompagnement dans l'animation sportive et culturelle en étant présent auprès des clubs et associations du paysage local.

La crise sanitaire n'a malheureusement pas permis l'organisation de manifestations telles que le Tendence Live, événement auquel nous répondons toujours positivement tant sur le plan financier que sur la partie organisationnelle.

L'investissement financier du Casino de Cherbourg auprès des acteurs locaux se fait soit sous forme de mécénat ou de sponsoring.

Les actions de mécénat :

- | | |
|--------------------|------------|
| ▪ JSC Handball | = 1 958.67 |
| ▪ Basket Cherbourg | = 1 500.00 |

Les actions de sponsoring :

- | | |
|---------------------------|------------|
| ▪ ASC Football | = 3 516.00 |
| ▪ USGL Basket | = 1 180.00 |
| ▪ JSC Handball Abonnement | = 397.29 |
| ▪ Produits Mer & Terroir | = 100.00 |

c) Analyse et exploitation des réclamations

Aucune réclamation n'a été reçue sur l'exercice 2019/2020

d) Bilan de l'action digitale

Le Casino de Cherbourg et le groupe COGIT continuent de développer différents moyens de communication digitale afin d'atteindre les objectifs fixés :

- Transmettre des messages ciblés
- Partager des valeurs
- Informer
- Communiquer sur le programme des animations
- Améliorer la visibilité du casino
- Accroître la notoriété
- Conquérir de nouveaux clients

A cela, s'ajoute désormais une nécessité et une volonté de garder le contact avec notre clientèle et de rester présent dans le paysage des entreprises locales. En effet, les mois de fermeture dus à la crise sanitaire ont démontré que la communication digitale était un moyen efficace de rester visible en informant, en divertissant la communauté essentiellement composée d'habitants du Nord Cotentin.

Les principaux vecteurs de communication digitale sont : les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) le site internet du casino, les newsletters et les campagnes Display.

LES RESEAUX SOCIAUX – FACEBOOK

Créée en 2014, la page **Facebook @Casinodecherbourg** continue son évolution au fil des années. Devenue un outil incontournable dans la stratégie de communication des entreprises, le développement de ce réseau social, amorcé au cours de l'exercice 2017-2018, continue aujourd'hui de relayer les informations importantes de la vie de l'établissement. Le fonctionnement et la maîtrise de l'outil ont permis aujourd'hui d'en faire un point de référence pour les utilisateurs et une véritable passerelle vers le site internet du Casino. La régularité et la diversité des publications permettent l'évolution du nombre d'interactions avec la communauté. Des outils d'analyse ont été mis en place pour rendre optimale l'utilisation de ce canal de communication avec un suivi des performances mensuelles et un planning de publications.

Exemple de suivi des performances mensuelles :

ANALYSE PUBLICATIONS FACEBOOK																															
Semaine	DATES					THEME					SUPPORT					POST					STATISTIQUES					PERF		FANS		ABONNES	
	JEUX	FSE	EVENT	DIVRS	LES+	VISUEL	PHOTO	VIDEO	SEO 3+	NOTIC	PAY	VUE	CLIC	PARTAG	COMM	REACTI	3 SEC	10 SEC	30 SEC	TOTAL	%	TOTAL	EVOLUTI	TOTAL	EVOLUTI						
OCTOBRE	1			X				X				1059	43	5	0	8	398			459	2.0%	5229	-1	5173							
	2		X						X	X		10659	1091	17	21	85	6245	2057		1395	3.2%	5232	3	5171	-4						
	3				X							1538	149	3	35	22	780			2887	1.9%	5234	2	5180	-3						
	4		X				X					2144	79	11	15	43			2658	1.1%	5237	3	5183	-3							
	5			X				X				6438	685	30	8	98	1906	665		4111	3.4%	5240	3	5188	-3						
	6	X						X				750	39	1	0	10	226	89		166	1.5%	5238	-2	5181	-4						
	7	X						X				1200	42	5	4	23	371	132		2470	1.9%	5239	1	5181	0						
	8				X				X			314	19	1	0	7	257	84		855	0.5%	5240	2	5182	-1						
	9				X		X					3001	154	8	16	66				3735	1.0%	5241	1	5185	-1						
	10																														
NOVEMBRE	1				X			X				300	21	0	2	8	154			321	1.0%	5240	-1	5180	-2						
	2	X							X		1654	320	7	38	37	749	333		4833	2.9%	5242	2	5185	-1							
	3				X			X			448	59	0	12	8	144			736	1.6%	5241	-1	5180	-3							
	4	X							X		48	38	3	29	3	174			310	1.4%	5240	-1	5183	-1							
	5	X					X				547	150	0	16	9				841	1.6%	5243	3	5188	-1							
6		X					X				612	29	1	5	17				767	1.2%	5242	-1	5189	0							

Exemple de planning de publication :

PLANNING POST FACEBOOK - MARS 2020				
	<i>DATES</i>	<i>THEMES</i>	<i>MEDIA</i>	<i>POST</i>
Semaine 1	3-mars-20	Jeux	Vidéo	Jeu concours Money Time
	4-mars-20	F&B	Photo	Ouverture Sequin/Nouvelle carte/concert
	5-mars-20	Les +	Photos	4ème sélection concours photo
	6-mars-20	F&B	Photo	Cuisine + produits frais et identification des fournisseurs
	7-mars-20	Jeux	Vidéo	Money Time - Fin du jeu
	8-mars-20	Jeux	Photos	Jackpot 22629€
Semaine 2	10-mars-20	F&B	Photo	"Commentez Bond" jeu Facebook
	12-mars-20	Les +	Photos	5ème sélection concours photo
	13-mars-20	Jeux	Boomerang	V13 - Crush Balloon
	14-mars-20	Event	Direct	Tournée MAK
Semaine 3	17-mars-20	Les +	Photo	Jeu concours photo - Camille LMP8
	19-mars-20	Les +	Photos	6ème sélection concours photo
	20-mars-20	F&B	Photos	Nouveaux plats du Sequin
	22-mars-20	Event	Vidéo	Concert TWIN MOOD du 28/03
Semaine 4	23-mars-20	Jeux		Post jeu à définir
	26-mars-20	Les +	Photos	7ème sélection concours photo
	28-mars-20	F&B	Photo	Nouveaux plats du Sequin
	31-mars-20	Event	Photos	Concert PAT FOX du 11/04

Avec une augmentation de 7,8% entre novembre 2019 et octobre 2020, le nombre d'abonnés de la page @Casinodecherbourg a désormais dépassé les 5000. L'évolution a ralenti au cours de cet exercice impacté par un arrêt des animations et la fermeture du Casino pendant 2 mois et demi. Cependant, elle reste régulière au fil des mois et en constante augmentation.



Facebook reste un vecteur essentiel de la communication locale au vu de la composition de la communauté Facebook de la page. L'investissement sur la promotion des publications a été maintenu au cours de cet exercice avec un budget de 800€ annuel.

LES RESEAUX SOCIAUX – INSTAGRAM

La communication digitale via les réseaux sociaux étant bien en place désormais, il a été décidé au niveau du groupe COGIT de l'intensifier et de la renforcer avec l'exploitation d'un autre réseau : **Instagram**. Plus basé sur la qualité des visuels postés, la création de la page @Casino de Cherbourg est devenue indispensable dans la politique de communication digitale du Groupe.

Créée en 2019, c'est grâce à un complément de formation réseaux sociaux en juin 2020 que les publications sur la page sont devenues régulières. La communication via Instagram permet de cibler un public plus jeune, de faire évoluer l'image du Casino auprès des locaux et de faire connaître l'établissement et le restaurant grâce à des photos mettant en valeur les savoir-faires. L'association et l'utilisation de hashtags pertinents permettent d'optimiser la visibilité des publications.

La page Instagram compte, à la fin de la saison 2019-2020, plus de 500 abonnés. Les semaines de fermeture et le manque d'événements rendent la communication plus compliquée. Le rythme de publications est fixé à 1 par semaine en attendant de retrouver une activité normale.

LE SITE WEB – WWW.CASINOCHERBOURG.COM

Le site internet du casino de Cherbourg a été créé en 2013. Il a pour but de développer la visibilité de l'établissement en proposant :

- Une présentation du Casino et des différents périphériques
- La programmation des spectacles
- Les animations prévues
- Les cartes bar et restaurant

Le site internet est le support principal vers lequel sont orientés les clients, utilisateurs, fans et prospects lors de toute campagne de communication qu'elle soit ponctuelle ou permanente.



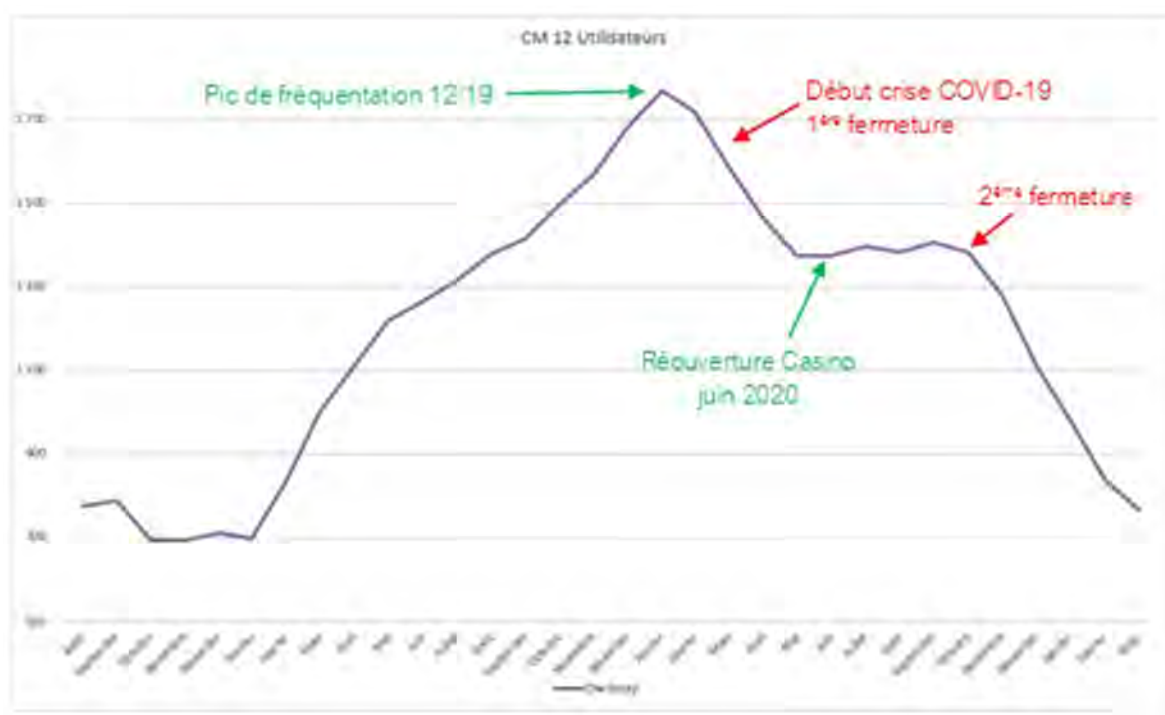
Le site internet a connu un réel succès et un accroissement de trafic générés par l'ouverture de la nouvelle de jeux en octobre 2017 et a été renforcé par l'ouverture du restaurant en février 2019.

Comme évoqué la saison précédente, le visuel devenu vieillissant et la gestion du site obsolète, un travail a été mené lors du confinement du printemps 2020 afin de créer un nouveau site afin qu'il reste un vecteur incontournable de la communication de l'établissement.

La version 3 du site www.casinocherbourg.com a vu le jour en avril 2020 avec un système de navigation plus intuitif et un design plus moderne en adéquation avec la charte graphique Groupe.

Après un pic de fréquentation en décembre 2019, le contenu pauvre des onglets « Programme » et « Actualité » ainsi que les semaines de fermeture ont eu un effet très négatif sur la fréquentation du site sur la fin de la saison 2019-2020. En effet, le nombre d'utilisateurs ne cesse de diminuer depuis le 1er confinement et a été accentué par la seconde fermeture toujours en vigueur le 29 octobre 2020.

Evolution du nombre d'utilisateurs du site www.casinocherbourg.com



LES NEWSLETTERS

Comme lors de exercices précédents, l'envoi de newsletters est fait de façon mensuelle. L'objectif reste la fidélisation de la clientèle ayant acceptée d'être contacté par mail afin de se tenir informé en priorité de l'actualité de l'établissement et de bénéficier de bons plans.

La newsletter consolide la relation que nous construisons avec nos clients en lui adressant des messages adaptés en fonction des périphériques qu'ils fréquentent (restauration, jeux, bar...) et permet au Casino de Cherbourg de véhiculer une image active et dynamique tout en augmentant le trafic vers le site internet www.casinocherbourg.com.

Il est primordial lors des jeux proposés aux clients de leur rappeler la nécessité de communiquer leur adresse mail afin qu'ils bénéficient de ces exclusivités.



CASINO NEWS
Toute l'actualité des Nouveaux Jeux, les Infos du Restaurant et les prochaines Animations du Casino de Cherbourg.

CONCERT
Découvrez les compositions piano/voix du trio féminin PLURIELLE sur la scène du Sequin.
Le nombre de places assises est limité - Réservez en cliquant [ici](#) ou au 02.33.43.00.56

Le Sequin
Samedi 19 septembre à 22h

CHOCO DAY
A l'occasion de la journée mondiale du chocolat le Sequin vous donne la possibilité de gagner jusqu'à 1 AN DE DESSERTS.
Pour participer, rendez-vous au restaurant du casino pendant toute la période du jeu et inscrivez-vous sur la tablette tactile pour connaître votre gain.

Le Sequin
Du 25 sept. au 1er Oct.

Casino de Cherbourg
LE QUAI ALEXANDRE III
50100 CHERBOURG
TEL : 0233430056

Cet email a été envoyé à @, cliquez ici pour vous désabonner.



NEWS GOURMANDE
L'actualité culinaire et les prochains rendez-vous de votre Restaurant, c'est chaque mois dans votre newsletter.

UN ÉTÉ POUR BULLER
Cet été, profitez des vacances pour vous détendre au restaurant du casino :

1 Bouteille de champagne offerte pour l'achat de 4 menus avec le Code Avantage : **"Bullez au Sequin"**

Restaurant le Sequin
Du 15 juillet au 15 Août

NOUVELLE CARTE
Pour cette nouvelle saison, le Sequin met à l'honneur des saveurs de Normandie associées aux mets star de l'été. Dégustez le Terrine de foie gras au melon ou encore la Rosace de tomates anciennes et sa Burrata au pesto.
La carte estivale, c'est aussi des desserts gourmands et rafraîchissants, savourez le Tiramisu au sorbet de pomme du père Mahieu mais aussi le Soufflé glacé au chocolat et fraise.

En ce moment au Sequin
Réservations au 0233430056

Casino de Cherbourg
LE QUAI ALEXANDRE III
50100 CHERBOURG
TEL : 0233430056

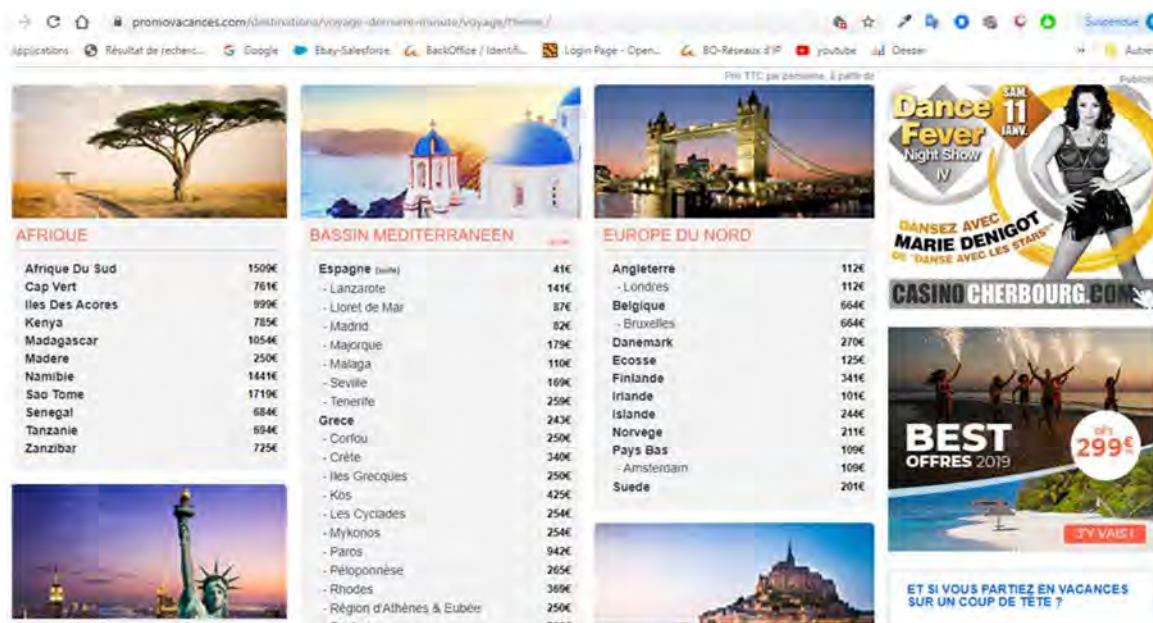
Cet email a été envoyé à @, cliquez ici pour vous désabonner.

LES CAMPAGNES DISPLAY

Lors de l'exercice 2019-2020, le casino de Cherbourg a renouvelé l'expérience satisfaisante des campagnes Display menées précédemment, pour les événements faisant intervenir des personnalités médiatiques.

C'est donc pour l'événement Dance Fever Night Show organisé en janvier 2020 avec la danseuse Marie Denigot que nous avons opté pour ce type de campagne permettant un ciblage précis et apporte plus de pertinence au message véhiculé en faisant correspondre la publicité avec un public spécifique.

Exemples de campagne Display pour l'opération Dance Fever Night Show sur les sites promovacances.com et latribune.fr :



Au début de l'exercice 2019-2020, le programme des animations et spectacles étaient bien rempli pour répondre à nos engagements et satisfaire au mieux la demande en termes de divertissement. Freiné par la pandémie au cours de cette saison, le Casino de Cherbourg subit la crise depuis plusieurs mois maintenant. Avec la réouverture en juin 2020 et en respectant parfaitement les protocoles établis, nous avons réussi à remettre en place des animations en septembre et octobre 2020.

Malgré tout, le groupe COGIT a continué de développer sa stratégie digitale entamée depuis plusieurs années maintenant en lançant au printemps 2021 le nouveau site internet Groupe.

e) Inventaire des contrôles effectués et proposition d'amélioration des indicateurs de qualité de service

LE CONTRÔLE PERIODIQUE DE LA POLICE JUDICIAIRE

Les représentants de l'antenne Courses et Jeux de la police judiciaire de Caen sont intervenus régulièrement effectuer des contrôles liés à l'application de la réglementation des jeux et à la surveillance des jeux.

Au cours de l'exercice 2019/2020, ils sont venus à 9 reprises.

À la suite de ces contrôles, aucune observation au non-respect de la réglementation des jeux n'a été notifiée.

LE CONTRÔLE DE LA DIRECTION CENTRALE DE LA POLICE JUDICIAIRE

Dans le cadre du dossier de renouvellement de l'autorisation de jeux déposé au Ministère de l'Intérieur le 25 septembre 2020, le service central des courses et jeux de Paris a procédé à un contrôle technique et réglementaire du 12 au 15 octobre 2020.

Cet audit a porté sur les éléments financiers et administratifs suivants (Liste non exhaustive) :

1/ KBIS de la société délégataire et les statuts mis à jour :

- Répartition du capital social et identification des actionnaires ou selon, des associés ;
- Composition du conseil d'administration ;
- Registre des conseils d'administration et des délibérations pour les trois dernières assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires ;
- Rapports du président du CA ;
- Rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes ;
- Conventions de trésorerie et /ou d'assistance liant la société exploitante avec les tiers.

2/ Dernier arrêté ministériel d'autorisation de jeux et les modifications intervenues depuis ;

- Cahier des charges mis à jour et copie de l'ensemble des avenants.

3/ Bail d'occupation des locaux d'exploitation avec ses avenants (indication de la surface des locaux et de leur répartition selon leur destination) ;

- Etat du montant des loyers annuels acquittés au cours des trois derniers exercices.

4/ Horaires réels de fonctionnement pour l'ensemble des jeux pratiqués.

5/ Grands livres de comptes, balance générale et balances auxiliaires pour les deux derniers exercices comptables complets ;

- Coordonnées du commissaire aux comptes.

6/ Trois dernières liasses fiscales et modèles 13 du mois d'octobre pour les 3 derniers exercices ;

- Tableau récapitulatif des emprunts années N (2019/2020), N-1 (2018/2019) et N-2 (2017/2018) en précisant l'objet de ces emprunts.

7/ Liste des associés et / ou des tiers disposant d'un compte courant.

8/ Informations, en joignant les pièces justificatives :

- Sécurité des biens et des personnes. (État de la liste effective des personnels dédiés au contrôle aux entrées, à la sécurité intérieure et extérieure, à la surveillance vidéo) ;
- Contrat de transports de fonds ;
- Arrêté préfectoral d'autorisation de la vidéoprotection ;
- Plan mis à jour de l'implantation des caméras ;
- Procès-verbal consécutif à la dernière visite de la commission de sécurité.

9/ Information sur la politique de l'établissement en matière de lutte contre l'addiction aux jeux :

- Tableau de l'ensemble des personnels soumis à agrément avec nom, prénom, fonction, date d'agrément, date d'embauche dans l'établissement, date de la première formation suivie depuis l'embauche ;
- Rapport annuel de la lutte anti-blanchiment.

10/ Liste des membres du comité de direction.

11/ Liste et répartition des emplois par secteur d'activité au 1er octobre 2020 ;

- Contrats de travail et registre URSSAF du personnel ;
- Etat précisant au 1er octobre 2020 ainsi que pour N-1 et N-2 le nombre total de salariés du casino et le nombre de personnels soumis à agrément ;
- Plannings des employés de jeux ainsi que ceux des MCD pour l'exercice en cours et pour l'exercice N-1 ;
- Liste des représentants syndicaux et des membres du comité d'entreprise.

12/ Etat des entrées pour les années N-1 (2018/2019), N-2 et N-3 ;

- Récapitulatif annuel pour N-1 et N-2, pour chaque table de jeu traditionnel, du nombre de jours d'ouverture, de jours de non-fonctionnement (NPF) et de jours de fermeture (F).

13/ Etat à N-1 et N-2 : des recettes par chèques, des recettes par CB, du nombre et du montant des impayés ;

- Nombre et montant des chèques en suspens et des devises encaissées.

14/ Données chiffrées sur l'animation interne et externe (description des activités, état des recettes et des coûts) pour N-1, N-2 et N-3.

15/ Données relatives à la restauration sur N-1, N-2 et N-3.

16/ Registres de contrôle technique (modèles 26 et 26 bis), fiches d'inventaire techniques (modèle 34), registre des jackpots et gains cumulés (modèle 28), carnet de comptabilité (modèle n°29), registre de comptabilité pour les jeux électroniques (registre n°10bis).

A la suite de cet audit, et à l'étude du dossier de renouvellement de l'autorisation de jeux par la commission consultative des jeux de cercles et de casinos en date du 10 décembre 2020, le casino de Cherbourg a été autorisé à exploiter les jeux pour la durée maximale de cinq ans, soit du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2026.

LE CONTRÔLE DE LA COMPTABILITE

La société KPMG Audit réalise chaque année, dans le cadre de sa mission de commissariat aux comptes, un contrôle de la comptabilité.

Cette société a certifié sans réserve les comptes du Casino de Cherbourg.

LE CONTRÔLE TECHNIQUE DES INSTALLATIONS

L'établissement respecte strictement les normes de sécurité exigées par les textes relatifs aux Etablissements recevant du Public (ERP).

Chaque année, le Casino de Cherbourg fait procéder par des prestataires extérieurs compétents ou par des organismes agréés aux contrôles techniques de ses installations.

A chaque contrôle il est établi un rapport faisant état des éventuelles modifications ou réparations à effectuer pour maintenir les installations en conformité avec la réglementation en vigueur.

L'ensemble des visites ont été consigné dans le registre de sécurité du Casino.

Les visites réalisées sur cet exercice ont été les suivantes :

Vérification périodique des installations électriques réalisé par la société SOCOTEC en date du 14 février 2020. **(Compte rendu Q18)**

Vérification périodique des installations électriques par thermographie infrarouge réalisé par la société SOCOTEC en date du 11 septembre 2020. **(Compte rendu Q19)**

Maintenance préventive du SSI de type I et II réalisé par la société SIEMENS en date du 10 janvier 2020.

(Obtention du certificat Q7)

Vérification des extincteurs réalisée par la société CHUBB France en date du 13 février 2020.

(Obtention du certificat N4)

Vérification et entretien des hottes de cuisine réalisés par la société DSN HYGIENE en date du 29 janvier 2020.

Vérification du dispositif de sécurité incendie SAFETY (Hottes centrale) par la société SAFEXIS en date du 14 janvier et 26 mars 2020.

Vérification des portes automatiques réalisée par la société PORTALP en date du 5 décembre 2019, 27 juin et 16 septembre 2020.

LE CONTRÔLE DE L'HYGIENE ALIMENTAIRE

Le Casino de Cherbourg a signé un contrat avec la société AGROQUAL afin de faire procéder chaque mois à des contrôles microbiologique sur 2 produits alimentaires et 2 surfaces nettoyées. Un rapport sur les résultats des analyses de prélèvement est transmis à l'issue.

III.- compte rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service

L'article R3131-4 du Code de la commande publique prévoit que le rapport annuel soit accompagné d'une annexe devant comprendre un compte rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service et notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation.

a) Statistiques de fréquentation des diverses activités du Casino et évolution de celles-ci

Libellé	2019/2020	2018/2019	Ecart valeur	Ecart %
ACTIVITE JEUX				
CA NET ROULETTE ANGLAISE	45 888.50	60 395.00	-14 506.50	-24.02%
CA NET BLACK JACK	67 013.00	77 302.50	-10 289.50	-13.31%
CA NET RAE	183 505.40	197 261.00	-13 755.60	-6.97%
CA NET MAS	2 528 674.55	3 207 149.19	-678 474.64	-21.16%
TOTAL CA JEUX	2 825 081.45	3 542 107.69	-717 026.24	-20.24%
NOMBRE ENTREES SALLES DE JEUX	80 535.00	104 352.00	-23 817.00	-22.82%
ACTIVITE BAR DU CASINO				
BAR DE JOUR 10%	8 859.62	25 577.57	-16 717.95	-65.36%
BAR DE JOUR 20%	24 573.90	68 781.84	-44 207.94	-64.27%
TOTAL CA BAR DU CASINO	33 433.52	94 359.41	-60 925.89	-64.57%
ACTIVITE BRASSERIE LE FIFTY'S DINER				
FIFTYS 10%	0.00	42 598.02	-42 598.02	-100.00%
FIFTYS 20%	0.00	17 741.01	-17 741.01	-100.00%
FIFTYS FORFAIT REPAS/RECEPT.10%	0.00	0.00	0.00	#DIV/0!
FIFTYS FORFAIT RECEPTION 20%	0.00	0.00	0.00	#DIV/0!
ENTREES SPECTACLE FIFTY	0.00	0.00	0.00	#DIV/0!
TOTAL CA BRASSERIE	0.00	60 339.03	-60 339.03	-100.00%
NOMBRE DE COUVERTS PAYANTS	0.00	2 245.00	-2 245.00	-100.00%
ACTIVITE RESTAURANT LE SEQUIN				
LE SEQUIN 10%	113 271.55	132 270.89	-18 999.34	-14.36%
LE SEQUIN 20%	60 209.26	75 708.28	-15 499.02	-20.47%
TOTAL CALE SEQUIN	173 480.81	207 979.17	-34 498.36	-16.59%
NOMBRE DE COUVERTS PAYANTS	4 318.00	4 318.00	0.00	0.00%

b) Nombre et qualification des personnels, et modifications éventuelles de l'organisation du service public

EMPLOIS	2019/2020	2018/2019	Ecart valeur	Ecart %
SECTEUR JEUX TRADITIONNELS				
MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION	1.00	1.00	0.00	0.00%
CHEF DE TABLE	1.00	1.00	0.00	0.00%
SOUS CHEF DE TABLE	1.00	1.00	0.00	0.00%
CROUPIERS	4.00	4.00	0.00	0.00%
TOTAL EFFECTIF JEUX TRADITIONNELS	7.00	7.00	0.00	0.00%
SECTEUR MACHINES A SOUS				
DIRECTEUR ADJOINT	1.00	1.00	0.00	0.00%
MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION	3.00	3.00	0.00	0.00%
RESPONSABLE DE CAISSE	0.00	0.00	0.00	#DIV/0!
CAISSIER	4.00	4.00	0.00	0.00%
TECHNICIEN	2.00	2.00	0.00	0.00%
TOTAL EFFECTIF MACHINES A SOUS	10.00	10.00	0.00	0.00%
SECTEUR BAR CASINO				
BARMAN	3.00	4.00	-1.00	-25.00%
TOTAL EFFECTIF BAR CASINO	3.00	4.00	-1.00	-25.00%
SECTEUR LE SEQUIN				
RESPONSABLE RESTAURATION	1.00	1.00	0.00	0.00%
BARMAN	2.00	2.00	0.00	0.00%
CHEF DE CUISINE	1.00	1.00	0.00	0.00%
CHEF DE PARTIE CUISINE	1.00	0.00	1.00	#DIV/0!
COMMIS DE CUISINE	1.00	2.00	-1.00	-50.00%
DJ	1.00	1.00	0.00	0.00%
TOTAL EFFECTIF LE SEQUIN	7.00	7.00	0.00	0.00%
SECTEUR ADMINISTRATIF				
DIRECTEUR RESPONSABLE	1.00	1.00	0.00	0.00%
CHEF COMPTABLE	1.00	1.00	0.00	0.00%
ASSISTANTE COMPTABLE	1.00	1.00	0.00	0.00%
ASSISTANTE COMMERCIALE	1.00	1.00	0.00	0.00%
TOTAL EFFECTIF ADMINISTRATIF	4.00	4.00	0.00	0.00%
SECTEUR SECURITE				
CONTRÔLEUR AUX ENTREES	4.00	3.00	1.00	33.33%
AGENT DE SECURITE	2.00	2.00	0.00	0.00%
TOTAL EFFECTIF SECURITE	6.00	5.00	1.00	20.00%
SECTEUR STRUCTURE				
AGENT D'ENTRETIEN	1.00	1.00	0.00	0.00%
TOTAL EFFECTIF STRUCTURE	1.00	1.00	0.00	0.00%
GLOBAL CASINO				
TOTAL EFFECTIF	38.00	38.00	0.00	0.00%
EQUIVALENT TEMPS PLEIN	37.06	37.06	0.00	0.00%

c) Prestations de maintenance effectuées

EMPLOIS	2019/2020	2018/2019	Ecart valeur	Ecart %
MAINTENANCE DE LA CLIMATISATION				
MAINTENANCE DE LA CLIMATISATION	4 720.00	0.00	4 720.00	#DIV/0!
MAINTENANCE DES MACHINES A SOUS				
CONTRÔLE QUADRIMESTRIEL DES SFM	10 853.76	24 060.01	-13 206.25	-54.89%
MAINTENANCE DES COMPTEUSES DE BILLETS & COFFRE				
MAINTENANCE DE LA TRIEUSE DE BILLETS	1 576.00	1 560.00	16.00	1.03%
MAINTENANCE DE LA COMPTEUSE TICKETS ET BILLETS	1 346.40	1 346.40	0.00	0.00%
MAINTENANCE DU COFFRE TAMPON	2 406.85	2 500.00	-93.15	-3.73%
MAINTENANCE DU CASHIO	215.67	0.00	215.67	#DIV/0!
MAINTENANCE DU SYSTÈME INFORMATIQUE JEUX				
MAINTENANCE DES LOGICIELS EXPLOITATION JEUX	10 688.02	11 659.68	-971.66	-8.33%
MAINTENANCE DES JEUX ELECTRONIQUES				
CONTRÔLE QUADRIMESTRIEL DES SFM	1 017.63	0.00	1 017.63	#DIV/0!
MAINTENANCE DU SYSTÈME INFORMATIQUE BRASSERIE				
MAINTENANCE DU LOGICIEL EXPLOITATION BRASSERIE	0.00	207.00	-207.00	-100.00%
MAINTENANCE DU SYSTÈME INFORMATIQUE BAR				
MAINTENANCE DU LOGICIEL EXPLOITATION BAR	666.80	648.00	18.80	2.90%
MAINTENANCE DU SYSTÈME INFORMATIQUE RESTAURANT				
MAINTENANCE DU LOGICIEL EXPLOITATION RESTAURANT	792.00	528.00	264.00	50.00%
MAINTENANCE DU MATERIEL D'ANIMATIONS				
MAINTENANCE SONS ET LUMIERE SEQUIN	2 600.00	0.00	2 600.00	#DIV/0!
MAINTENANCE DU RESEAU INFORMATIQUE CASINO				
MAINTENANCE DU RESEAU INFORMATIQUE NOVANTIC	1 966.67	0.00	1 966.67	#DIV/0!
MAINTENANCE DU SYSTÈME WIFI				
MAINTENANCE DU SYSTÈME WIFI CLIENTELE	0.00	404.74	-404.74	-100.00%
MAINTENANCE DES LOGICIELS ADMINISTRATIFS				
MAINTENANCE DU LOGICIEL FISCALITE	0.00	773.53	-773.53	-100.00%
MAINTENANCE DU LOGICIEL FILEMAKER	544.80	227.00	317.80	140.00%
MAINTENANCE DU LOGICIEL DE GESTION DES PLANNINGS S	616.52	0.00	616.52	#DIV/0!
MAINTENANCE DU COPIEUR				
MAINTENANCE DU COPIEUR-SCANNER-IMPRIMANTE	1 725.78	1 246.19	479.59	38.48%
MAINTENANCE DU SITE WEB				
MAINTENANCE NETVISITE WEB - KNOWLLENCE	304.57	19.53	285.04	1459.50%
MAINTENANCE DE LA PORTE AUTOMATIQUE				
CONTRÔLE DU FONCTIONNEMENT DE LA PORTE	607.37	613.37	-6.00	-0.98%
MAINTENANCE DE LA DETECTION INCENDIE				
CONTRÔLE DU FONCTIONNEMENT DE L'INSTALLATION	1 342.99	783.47	559.52	71.42%
MAINTENANCE DE LA PROTECTION INCENDIE CUISINE				
MAINTENANCE SU SYSTÈME PROTECTION INCENDIE CUISINE	711.67	583.33	128.34	22.00%
MAINTENANCE CASINO	44 703.50	47 160.25	-2 456.75	-5.21%

d) Liste des contrats de sous-traitance

EMPLOIS	2019/2020	2018/2019	Écart valeur	Écart %
BLANCHISSERIE				
LINGE DU RESTAURANT	1 366.56	5 237.80	-3 871.24	-73.91%
SOUS TRAITANCE DE L'ENTRETIEN DES LOCAUX				
ENTRETIEN QUOTIDIEN DES LOCAUX	44 039.15	52 398.67	-8 359.52	-15.95%
SOUS TRAITANCE BAR - CUISINE				
SERVEURS / CUISINIERS INTERIMAIRES	0.00	414.31	-414.31	-100.00%
SOUS TRAITANCE DU RAMASSAGE DES FONDS				
RAMASSAGE HEBDOMADAIRE DES FONDS	4 632.99	5 621.25	-988.26	-17.58%
SOUS TRAITANCE CASINO	50 038.70	63 672.03	-13 633.33	-21.41%

e) Copie des attestations ou des polices d'assurances et justification du paiement des primes

**ASSURANCES SOUSCRITES
EXERCICE 2019/2020 ET EXERCICE 2018/2019**

EMPLOIS	2019/2020	2018/2019	Ecart valeur	Ecart %
ASSURANCE MULTIRISQUES ALLIANZ				
COTISATION ANNUELLE	20 384.92	24 410.84	-4 025.92	-16.49%
ASSURANCE SUPPLEMENTAIRE PROPRIETAIRE				
COTISATION ANNUELLE	1 380.16	1 322.67	57.49	4.35%
ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGES TRAVAUX 2017				
COTISATION ANNUELLE DEBUT 29.05.2017	3 963.20	3 963.18	0.02	
ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE				
COTISATION ANNUELLE	1 275.08	1 275.08	0.00	0.00%
ASSURANCE MISSION				
COTISATION ANNUELLE	633.75	495.80	137.95	27.82%
ASSURANCE FLOTTE				
COTISATION ANNUELLE	270.00	275.00	-5.00	-1.82%
ASSURANCE GRENKE EPACK				
COTISATION ANNUELLE	96.15	68.65	27.50	40.06%
ASSURANCE CABINE FUMEUR				
COTISATION ANNUELLE	84.00	0.00	84.00	#DIV/0!
ASSURANCE CAVE A VIN				
COTISATION ANNUELLE	20.00	14.17	5.83	41.14%
ASSURANCES CASINO	28 107.26	31 742.57	-3 635.31	-11.45%

Les contrats de polices d'assurances se trouvent en annexe du présent rapport

CHERBOURG

Grand livre des comptes généraux (provisoire)

Comptes généraux du	61610000	au	61640000	Exercice	En cours : 2019/2020
Nature des comptes				Dates comptables du	01/11/2019 au 31/10/2020
Mode de sélection	Tous les comptes			Type d'écritures	Normal
Comptes d'exception				Référence interne	
Etablissement	CASINO CHERBOURG			Devises	/ Affichage en Euro
Numéros de pièces (folios) de	à			Écritures validées	<input checked="" type="checkbox"/> Lettrées <input checked="" type="checkbox"/> Pointées <input checked="" type="checkbox"/>
				A-Nouveaux détaillés	<input type="checkbox"/>
				Écritures détruites	<input checked="" type="checkbox"/>

Date	Jal.	Piè. / lig	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Lettr.
61610000 Assurances Multi-risques								
Cumul au 31/10/2019					0,00	0,00		
30/11/19	OD	19 / 8	EXT ASS CHANTIER 01/11-31/10/2020	EXT CCA 31.10.201	3 963,20		3 963,20 D	
02/12/19	B20	116 / 2	GUEMASUR MULTI 01/11-30/04/2020	STR	10 258,71		14 221,91 D	
17/03/20	B19	492 / 1	ASSURANCE DANIZEL 01/10/19-30/09/2	CAB	1 378,00		15 599,91 D	
31/03/20	OD	96 / 2	EXT FRNP ASS DANIZEL 10/2019	CAB		114,67	15 485,24 D	
26/06/20	B19	642 / 1	GUEMAS ASS MULTIRISQUE 01/05-31/10,VRT		10 258,72		25 743,96 D	
12/10/20	B19	943 / 3	ASS DANIZEL 1.10.20/30.09.2021	VIRMT	1 402,00		27 145,96 D	
31/10/20	OD	261 / 4	GUEMAS MULTIRISQUES 2019/2020	ARNP 10.2020		132,51	27 013,45 D	
31/10/20	OD	262 / 42	ASS DANIZEL 01/11-30/09/2021	CCA 10/2020		1 285,17	25 728,28 D	
Total du compte 61610000					27 260,63	1 532,35	25 728,28 D	
61620000 Assurance RC								
Cumul au 31/10/2019					0,00	0,00		
02/12/19	B20	116 / 1	GUEMASUR RC 01/11-31/10/2020	STR	1 275,08		1 275,08 D	
Total du compte 61620000					1 275,08		1 275,08 D	
61640000 Assurances autres								
Cumul au 31/10/2019					0,00	0,00		
30/11/19	OD	19 / 9	EXT ASS CAVE VIN 01/11-31/10/2020	EXT CCA 31.10.201	20,00		20,00 D	
31/12/19	AC1	151 / 2	GRENKE ASS CAB FUM 16-31/12/19	STR	4,00		24,00 D	
31/12/19	OD	20 / 13	EXT ASS GRENKE EPACK 01/11-31/12/19	EXT CCA 31.10.201	16,15		40,15 D	
13/01/20	B20	272 / 4	GUEMAS ASS FLOTTE 1.11.19/31.10.20		270,00		310,15 D	
13/01/20	B20	272 / 5	GUEMAS MISSION 1.11.19/31.10.20		633,75		943,90 D	
31/01/20	AC1	330 / 2	GRENKE ASS CAB FUMEUR 2020	STR	96,00		1 039,90 D	
31/01/20	AC1	332 / 2	GRENKE ASS EPACK 2020	CAB	96,00		1 135,90 D	
31/10/20	OD	262 / 43	ASS GRENKE SEQUIN 01/11-31/12/2020	CCA 10/2020		16,00	1 119,90 D	
31/10/20	OD	262 / 44	ASS GRENKE CAB FU 01/11-31/12/2020	CCA 10/2020		16,00	1 103,90 D	
Total du compte 61640000					1 135,90	32,00	1 103,90 D	
61640000 Assurances autres								
Date	Jal.	Piè. / lig	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Lettr.
Total bilan								
Total charge					29 671,61	1 564,35	28 107,26 D	
Total produit								
Total gestion					29 671,61	1 564,35	28 107,26 D	
Total du grand livre des comptes généraux					29 671,61	1 564,35	28 107,26 D	

CHERBOURG

Grand livre des comptes généraux

Comptes généraux du	61610000	au	61640000	Exercice	Précédent : 2018/2019
Nature des comptes				Dates comptables du	01/11/2018 au 31/10/2019
Mode de sélection	Tous les comptes			Type d'écritures	Normal
Comptes d'exception				Référence interne	
Etablissement	CASINO CHERBOURG			Devises	/ Affichage en Euro
Numéros de pièces (folios) de		à		Écritures validées	<input checked="" type="checkbox"/> Lettrées <input checked="" type="checkbox"/> Pointées <input checked="" type="checkbox"/>
				A-Nouveaux détaillés	<input type="checkbox"/>
				Écritures détruites	<input checked="" type="checkbox"/>

Date	Jal.	Piè. / lig	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Lettr.
61610000 Assurances Multi-risques								
Cumul au 31/10/2018					0,00	0,00		
26/11/18	B20	101 / 1	GUEMASUR MULTI	STR	11 834,77		11 834,77 D	
30/11/18	OD	56 / 28	ASS DANIZEL 01/11-30/09/2019	CAB	1 208,00		13 042,77 D	
30/11/18	OD	56 / 29	ASS CHANTIER 01/11-31/10/2019	STR	3 963,18		17 005,95 D	
20/06/19	B19	986 / 1	GUEMASUR MULTI 01/05-31/10/19	STR	12 295,66		29 301,61 D	
20/06/19	B19	986 / 2	GUEMASUR MULTI 01/11-31/10/19	STR		182,73	29 118,88 D	
30/06/19	OD	149 / 1	COMPLT MULTIRISQUES 01/11-30/04/19	STR	463,14		29 582,02 D	
31/10/19	OD	274 / 21	ASS DANIZEL 10/2019	CAB	114,67		29 696,69 D	
Total du compte 61610000					29 879,42	182,73	29 696,69 D	

61620000 Assurance RC								
Cumul au 31/10/2018					0,00	0,00		
26/11/18	B20	101 / 2	GUEMASUR RC	STR	1 275,08		1 275,08 D	
Total du compte 61620000					1 275,08		1 275,08 D	

61640000 Assurances autres								
Cumul au 31/10/2018					0,00	0,00		
16/01/19	B20	290 / 1	GUEMAS ASS FLOTTE 1.11.18/31.10.19	STR	275,00		275,00 D	
16/01/19	B20	290 / 2	GUEMAS ASS MISSION 1.11.18/31.10.19	STR	495,80		770,80 D	
28/02/19	AC1	550 / 4	BUT GAR CAVE A VIN 14/2/19-13/2/22	CAB	59,99		830,79 D	
26/08/19	OD	192 / 2	GRENKE ASSURANCE 13.0231.12.2019	CAB	84,80		915,59 D	
31/10/19	OD	276 / 29	GRENKE ASS 01/11-31/12/2019	CAB		16,15	899,44 D	
31/10/19	OD	276 / 30	BUT CAVE A VIN ASS 01/11-13/02/2022	CAB		45,82	853,62 D	
Total du compte 61640000					915,59	61,97	853,62 D	

61640000 Assurances autres								
Date	Jal.	Piè. / lig	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Lettr.
Total bilan								
Total charge					32 070,09	244,70	31 825,39 D	
Total produit								
Total gestion					32 070,09	244,70	31 825,39 D	
Total du grand livre des comptes généraux					32 070,09	244,70	31 825,39 D	

f) Information sur les tarifs pratiqués

LES JEUX TRADITIONNELS

La Roulette Anglaise : mise minimum de 1 €

Le Black Jack : mise minimum de 2 €

La Roulette Anglaise Electronique : mise minimum de 1 € pour la RAE 1 poste

La Roulette Anglaise Electronique : mise minimum de 0.50 € pour la RAE 6 postes et 1 € à partir du 12 mars 2020

LES MACHINES A SOUS

48 Machines à sous avec une dénomination de 0.01€

2 Machines à sous avec une dénomination de 0.02€

3 Machines à sous avec une dénomination de 0.20€

9 Machines à sous avec une dénomination de 1.00€

5 Machines à sous avec une multi-dénomination de 0.01€, 0.02€, 0.05€

3 Machines à sous avec une multi-dénomination de 0.01€, 0.02€, 0.05€, 0.10€

LE BAR DU CASINO

La carte du bar du Casino est jointe

Champagnes

Collet Brut coupe	6.00 €
Roederer Brut bouteille	80.00 €

Cocktails

Gin fizz	8.00 €
Margarita	8.00 €
Tequila Sunrise	8.00 €
After Eight	8.00 €
Get 27, Get 31, Baileys, Whisky	
Cocktail exotique maison	8.00 €
Americano	4.00 €

Crèmes

	5.00 €
--	--------

Cassis, mûre, banane, pêche,
Fraise des bois, cerise, curaçao

Snacking

	8.00 €
--	--------

Maxi Hot-Dog
Pain moelleux, 2 saucisses,
moutarde légère, emmental

Bruschetta
Pain Italien, tomates, mozzarella,
jambon fumé, pistou, roquette

Tartine
Pain baguette, jambon blanc,
oignons, chèvre, camembert, roquette

Casino
GROUPE COGIT
Cherbourg

Casino de Cherbourg
18 Quai Alexandre III, 50100 Cherbourg-Octeville
Téléphone : 02 33 43 00 56

Carte Bar

Avec ce carte offert aux personnes âgées de plus de 18 ans et avec l'achat de 20 € de boissons alcoolisées, le Casino de Cherbourg octeville propose un tarif spécial. Ce tarif est réservé aux personnes âgées de plus de 18 ans et avec l'achat de 20 € de boissons alcoolisées. Le Casino de Cherbourg octeville ne propose pas de boissons alcoolisées.

Chauds Jusqu'à minuit

Café	1.30 €
Décaféiné	1.40 €
Café crème	1.50 €
Déca crème	1.60 €
Café allongé	1.50 €
Déca allongé	1.60 €
Grand café	2.30 €
Grand café crème	2.50 €
Thé	2.30 €
Thé au lait	2.60 €
Thé au citron	2.60 €
Lait chaud	2.00 €
Chocolat	2.50 €

Infusions

Verveine menthe	2.30 €
Verveine citron	2.30 €
Citron Chaud	2.30 €

Bières

Heineken pression	15cl	1.90 €
	25cl	3.00 €
	50cl	5.50 €
Pelfort brune	33cl	3.50 €
Adelscott	33cl	4.00 €
Desperados	33cl	4.00 €

Apéritifs

Punch	5.00 €
Vin blanc avec crème	3.00 €
Ricard, Berger blanc	3.00 €
Martini rouge, blanc, dry, rosé	3.00 €
Noilly Pratt, Campari, Suze	3.00 €
Muscat, St Raphaël	3.00 €
Porto rouge, blanc	3.00 €

Boissons sans Alcool

Jus de fruits 25cl	3.00 €
Orange, pamplemousse, ananas pomme, poire, abricot, tomate	
Coca-cola, Orangina 25cl	3.00 €
Schweppes, Perrier	3.00 €
Ice Tea 25cl	3.00 €
Red Bull 25cl	5.00 €

Vins

	12cl	
Rosé		
Estandon 2016	3.00 €	
Côte de Provence		
Blanc		
Domaine Menard 2015	3.00 €	
Côte de Gascogne		
Jean Victor Schulz 2016	3.00 €	
Vin d'Alsace Riesling		
La Grivoitière 2015	3.00 €	
AOC Muscadet Sèvre et Maine		
Rouge		
Chasse gardée 2014	3.00 €	
AOP Fitou		
Brun Despagne 2012	3.00 €	
Bordeaux supérieur		

Whiskys

	4cl	bouteille
Irlandais		
Jameson	6.00 €	100 €
Ecossais		
Clan Campbell	5.00 €	
Glenfiddich 12 ans	7.00 €	110 €
Glenlivet	7.00 €	110 €
Chivas 12 ans	7.00 €	110 €
Américains		
Jack Daniel's	6.00 €	100 €
Four Roses	6.00 €	100 €
Canadien		
Crown Royal	7.00 €	110 €

Digestifs & Alcools Blanc

	4cl	bouteille
Armagnac, Calvados	5.00 €	
Get 27, Get 31, Bailey's	5.00 €	90 €
Cognac, Grand Marnier	5.00 €	90 €
Cointreau, Marie Brizard	5.00 €	90 €
Triple sec, Vieux Kirsch	5.00 €	
Poire, Mirabelle	5.00 €	
Tequila	5.00 €	90 €
Gin, Vodka	5.00 €	80 €
Rhum, Bacardi, Soho	5.00 €	90 €
Supplément adjuvant	0.50 €	
Supplément Red Bull	1.00 €	

LE RESTAURANT « LE SEQUIN »

La carte du restaurant « LE SEQUIN » est jointe

	
PLANCHES	
Rustique : assortiment de charcuterie et fromages	10€
Découverte : Foie gras, gravlax de saumon, huîtres, chèvre, tarama	10€
ENTRÉES	
✦ Œuf bio à 64 °, crème de marron, émulsion châtaigne	8€
✦ Marbré de chèvre de Liesville, terre & mer	8€
Gravlax de saumon, semoule végétale, chantilly au combawa	8€
Foie gras de canard maison, chutney poire-gingembre	8€
Huîtres de St-Vaast, beurre d'algues, perles vinaigres à l'échalote	10€
Huîtres tièdes N°3, émulsion aux algues	10€
Velouté de potiron et écrevisses	10€
PLATS	
✦ Sélection du mareyeur, jus de carapaces, mousseline de légumes	12€
✦ Risotto crémeux aux champignons, copeaux de tomme de chèvre	12€
Mignon de porc en croûte de chorizo, sauce aux fruits secs	13€
Croustillant de saumon, tagliatelles, sauce aneth	14€
✦ Le Burger du Sequin Pain, steak de race, sauce de goût, tomate, salade iceberg, cheddar rouge	14€
Le Burger Normand, Pain, steak de race, oignon rouge au cidre, tranche de lard, camembert, salade	16€
Pièce du boucher au poivre de Madagascar, pommes dauphines	16€
Tous nos plats sont accompagnés de petits légumes du marché (Sauf burger)	
Supplément Frites	3€
<small>PRIX NETS TTC EN EUROS, SERVICE ET TAXES COMPRIS</small>	

Sequin à la carte

DESSERTS

	Dôme aux deux chocolats, craquants de crêpes	7€
	Tiramisu pomme au beurre d'Isigny, crumble et sorbet pomme	7€
	Tarte croustillante aux poires et raisins	8€
	Pomme rôtie aux guimauves, caramel au beurre salé	8€
	Dessert du moment	8€
	Assiette de fromages affinés : Fromage normand, tomme de chèvre, Comté, confiture de fruits	8€

MENU 23€

ENTRÉE
PLAT
DESSERT

AU CHOIX PARMIS LES
PLATS SIGNALÉS

MENU 29€

ENTRÉE
PLAT
DESSERT

AU CHOIX PARMIS LES
PLATS DE LA CARTE

MENU ENFANT 10€

PLATS
Steak haché de racc, frites
Filet de poisson selon arrivage
et ses petits légumes du marché
DESSERT
Glace maison
Mousse au chocolat

Tous nos produits proviennent de circuits courts, d'une pêche locale, d'une agriculture responsable et varient selon les saisons.

- Légumes : Le Bio du Val de Saire, Gaec du Petit Vicel, Anneville-en-Saire
- Fruits et légumes : M. Remy Vautier, Teurthéville-Bocage
- Cidre, vinaigre et jus de pomme : Cidrie le Père Mahieu, Bricquebosq
- Tomme et fromage de chèvre : Chèvrerie de la Huberdrière, M & Mme Lefort, Liesville-sur-Occu
- Œufs et miel : Ferme de la Motte, M Hélié, Tribehou
- Poissons, coquillages et crustacés : Manche Marée et Poissonnerie Chez Lulu, Cherbourg-en-Cotentin
- Viande race de Beauvallet – Origine France





PRIX NETS TTC EN EUROS, SERVICE ET TAXES COMPRIS



Sequin

carte des vins

VINS ROUBES

	37,5cl	75cl	150cl
CÔTES-DU-RHÔNE			
Beaumes-de-Venise, Domaine Redortier 2012		31€	
LANGUEDOC			
 Côtes-de-Thongue, Domaine Deshenrys 2018		19€	
BORDEAUX			
 Enclos de Ramage 2010	19€	29€	72€
Haut Médoc, Ramage la Bâtisse 2014	23€	42€	89€
Château Buisson-Redon 2016		16€	
Lussac, Clos Les Hauts Martins, 2015	18€	31€	
Saint Émilion Grand Cru, Guillemin La Gaffelière 2015	32€	62€	
3 ^{ème} Grand Cru Classé Margaux, Château Ferrière 2005		113€	
BOURGOGNE			
 Pinot noir, Lamy-Pillot 2017	19€	31€	
Mercurey, 1 ^{er} Cru Garrey 2015		50€	
Chambolle Musigny, Jadot 2012		88€	
PAYS DE LOIRE			
Bourgueil, Domaine Boucard, cuvée déchainée 2017	13€	21€	
 Saumur Champigny, Voltige des Clos 2017	16€	25€	

ALCOOL À CONSOMMER AVEC MODÉRATION, PRIX NETS TTC EN EUROS, SERVICE ET TAXES COMPRIS




Sequin

carte des vins

VINS BLANCS

	37,5cl	75cl	150cl
CÔTES-DU-RHÔNE			
Chardonnay, Grand Ardèche Latour 2016		31€	
BOURGOGNE			
Chablis, Château Grenouilles Grand Cru 2014		88€	
 Bourgogne-aligoté, Lamy-Pillot 2017		23€	
Chassagne-Montrachet, Lamy-Pillot 2016		74€	
ALSACE			
Riesling, Rhulmann 2017		26€	
PAYS DE LOIRE			
Pouilly fumé, La Renardière, Bouchié Chatellier 2018	25€	38€	
 Touraine Sauvignon, Domaine Octavie 2018	13€	20€	
SUD OUEST			
Côtes de Gascogne, Soleil Gascon 2017		23€	

VINS ROSÉS

CÔTES DE PROVENCE			
 Domaine des Masques 2017		25€	
PAYS DE LOIRE			
 Bourgueil, La Romantique 2017	13€	20€	

CHAMPAGNES

	12cl	75cl	150cl
Collet	6€	45€	
Roederer		70€	
Dom Pérignon		250€	500€

ALCOOL, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION, PRIX NETS TTC EN EUROS, SERVICE ET TAXES COMPRIS

La carte du bar « LE SEQUIN » est jointe

☛ CHAUD

Café, décaféiné	1,50€
Café, décaféiné crème	1,80€
Café, décaféiné allongé	1,50€
Grand café	2,80€
Grand café crème	2,80€
Thé	2,80€
Thé au lait citron	3€
Lait chaud	2€
Chocolat chaud	2,80€
Infusions	2,80€

☛ BIÈRES PRESSION

Heineken pression	25 cl	3€	50 cl	6€
Affligem	25 cl	4,50€	50 cl	8€

☛ BIÈRES BOUTEILLES

Pelforth Brune	33 cl	4€
Adelscott	33 cl	4,50€
Desperados	33 cl	5,50€
Heineken 0%	33 cl	4,50€

☛ APÉRITIFS

Martini rouge, blanc, rosé	5 cl	5€
Muscat	5 cl	5€
Noilly Prat, Campari, Suze	5 cl	5€
Porto rouge, blanc Sanderman Apitiv	5 cl	5€
Ricard, Berger Blanc, Pastis	2 cl	5€

☛ SODAS AND SOFTS

Sirup à l'eau		2€
Fraise, grenadine, menthe, citron, pêche, banane, pamplemousse, pomme, noix de coco, mangue, anis		
Coca-cola, Coca-Cola zéro	33 cl	3,50€
Fuze Tea	25 cl	3,50€
Jus de fruits (Pamoryl)	25 cl	3,50€
Orange, ananas, abricot, fraise, tomate, pomme, poire, pamplemousse		
Orangina	25 cl	3,50€
Perrier	33 cl	3,50€
Schweppes Agrum'	25 cl	3,50€
Red Bull	25 cl	5€

☛ EAUX

Badoit	25 cl	50 cl	1 l
Perrier fines bulles		3,50€	5€
San Pellegrino		3,50€	5€
Vittel	3€	3,50€	5€

☛ VINS AU VERRE

BLANC	12 cl	
AOC Touraine Sauvignon, Domaine Octavie 2018		5€
AOC Bourgogne-aligoté, Lamy-Pillot 2017		6€
IGP Côtes de Gascogne, Soleil Gascon 2017		6€
ROUGE		
IGP Côtes-de-Thongue, Domaine Deshenrys 2018		5€
AOC Pays de Loire, Saumur Champigny, Voitige des Clos 2017		6€
AOC Bordeaux, Enclos de Ramage 2010		7€
AOC Bourgogne, Pinot noir, Lamy-Pillot 2017		8€
ROSÉ		
AOC Côtes de Provence, Domaine des Masques 2017		5€
AOC Pays de Loire, Bourgueil, La Romantique 2017		5€

☛ CHAMPAGNES

Collet brut	12 cl	7,50€
Collet brut	75 cl	45€
Roederer Brut premier	75 cl	70€
Dom Pérignon	75 cl	250€

AOC: Appellation d'Origine Contrôlée - IGP: Indication Géographique Protégée

☛ WHISKIES

IRLANDAIS	4 cl
Jameson	6€
ÉCOSSAIS	
Clan Campbell	6€
Chivas 12 ans	7€
Glenfiddich 12 ans	7€
Glenlivet	7€
Lagavulin	7€
AMÉRICAINS	
Jack Daniel's	7€
Four Roses	6€
CANADIEN	
Crown Royal	7€

◆ COCKTAILS

AMERICANO	6 cl	8€
Campari, Noilly Prat, Martini rouge, Perrier		
BLOODY MARY	24 cl	8€
Vodka, jus de tomate, jus de citron vert		
CAPRIÑA	10 cl	8€
Cachaça, cassonade, citron vert		
GIN FIZZ	24 cl	8€
Gin, citron, sucre de canne, eau gazeuse, lait		
MOJITO	24 cl	8€
Rhum ambré, cassonade, feuilles de menthe, citron vert, eau gazeuse		
PIÑA COLADA	24 cl	8€
Rhum blanc, jus d'ananas, sirop de noix de coco		
PUNCH	24 cl	8€
Rhum blanc, jus de fruits		
SEQUIN	12 cl	9€
Champagne, crème de cassis, jus de fraise, jus de citron		
TI-PUNCH	6 cl	8€
Rhum blanc, cassonade, jus de citron		

◆ COCKTAILS SANS ALCOOL

VRGN MOJITO	24 cl	6€
COCKTAIL DE FRUITS	24 cl	6€

◆ DIGESTIFS & ALCOOLS BLANCS

	4 cl
Bailey's	6€
Cointreau	6€
Eau-de-vie Poire, Mirabelle Duchesse	6€
Get 27, Get 31	6€
Gin Bombay Saphir	7€
Gin Gordon's	6€
Jagermeister	6€
Marzana MB	6€
Rhum blanc HSE	6€
Rhum blanc Bacardi	6€
Rhum ambré Havana Club	6€
Rhum ambré Saint-James	6€
Rhum Diplomatico	7€
Soho	6€
Téquila Camino Read	6€
Vodka Absolut Blue	6€
Armagnac Sempé VSOP	7€
Calvados Beauséjour	7€
Cognac Hennessy Fine	7€
Grand Marnier	7€
Supplément adjuvant	0.50€
Supplément Red Bull	1€

g) Etat des dépenses consacrées à l'animation

Type d'animation		Année N 2019-2020	Année N-1 2018-2019	
DEPENSES ANIMATION INTERNE (1)	AU TITRE DU CAHIER DES CHARGES	Spectacles, concerts	44 496.83 €	132 660.52 €
		Animations dansantes (thés et dîners dansants) et Karaoké	27 625.69 €	31 507.59 €
		Expositions artistiques	1 003.18 €	1 500.00 €
		Autres: Magie, Show Culinaire, cocktail Week, Soirées à thème	14 114.45 €	26 254.29 €
	HORS CAHIER DES CHARGES	Spectacles, concerts		
		Animations dansantes (thés et dîners dansants) et Karaoké		
		Expositions artistiques		
		Autres (à préciser)		
NOMBRE DE JOURNEES D'ANIMATION INTERNE	Nombre total	62	92	
	dont animations gratuites (à préciser - hors animations du point 4)	52	92	
DEPENSES ANIMATION EXTERNE (2)	AU TITRE DU CAHIER DES CHARGES	Partenariat (manifestations sportives et culturelles au niveau de la commune)		6 237.91 €
		Sponsoring (associations, clubs sportifs, grands événements)	8 651.96 €	22 453.58 €
		Participation à la vie communale		
		Participation à l'Office de tourisme		
		Autres (à préciser) (3)		
	HORS CAHIER DES CHARGES	Partenariat (manifestations sportives et culturelles au niveau de la commune)		
		Sponsoring (associations, clubs sportifs, grands événements)		
		Participation à la vie communale		
		Participation à l'Office de tourisme		
		Autres (à préciser) (3): dons	380.00 €	754.90 €
Sous-Total		96 272.11 €	221 368.79 €	
Autres dépenses d'animation		Année N 2019-2020	Année N-1 2018-2019	
Animations jeux gratuits (4)		43 743.96 €	70 645.06 €	
Dépenses de communication (hors spectacles et concerts)		98 683.66 €	111 804.42 €	
Total Général Dépenses d'Animation		238 699.73 €	403 818.27 €	
Produit Brut des Jeux		4 535 297.45 €	5 916 191.69 €	
Pourcentage des dépenses d'animation au regard du PBJ		5.26%	6.83%	

**DEPENSES D'ANIMATION, DE COMMUNICATION ET DE MARKETING
EXERCICE 2019/2020 ET EXERCICE 2018/2019**

Libellé	2019/2020	2018/2019	Ecart valeur	Ecart %
FOURNITURES ANIMATIONS MUSICALES		1 207.98	-1 207.98	-100.00%
FOURNITURES ANIMATIONS JEUX GRATUITS	1 266.22	2 293.70	-1 027.48	-44.80%
FOURNITURES ANIMATIONS AUTRES	1 086.46	1 362.71	-276.25	-20.27%
LOCATION MATERIEL ANIMATIONS MUSICALES	478.80	8 695.25	-8 216.45	-94.49%
LOCATION MATERIEL ANIMATIONS JEUX GRATUITS	372.00	1 133.70	-761.70	-67.19%
LOCATION MATERIEL ANIMATIONS AUTRES	310.00	729.00	-419.00	-57.48%
ENTRETIEN MATERIEL ANIMATIONS MUSICALES	122.02		122.02	#DIV/0!
MAINTENANCE MATERIEL ANIMATIONS MUSICALES	2 600.00		2 600.00	#DIV/0!
HONORAIRES ANIMATIONS MUSICALES	23 430.81	78 351.32	-54 920.51	-70.10%
HONORAIRES ANIMATIONS DANSANTES	4 785.00		4 785.00	#DIV/0!
HONORAIRES ANIMATIONS JEUX GRATUITS	2 158.05	4 476.15	-2 318.10	-51.79%
HONORAIRES ANIMATIONS AUTRES	699.00	7 359.62	-6 660.62	-90.50%
HONORAIRES COMMUNICATION GENERALE	6 445.06	7 909.23	-1 464.17	-18.51%
PUBLICITE GENERALE	46 054.97	50 160.28	-4 105.31	-8.18%
PUBLICITE ANIMATIONS MUSICALES	11 789.35	10 750.27	1 039.08	9.67%
PUBLICITE ANIMATIONS DANSANTES	4 875.46		4 875.46	#DIV/0!
PUBLICITE ANIMATIONS JEUX GRATUITS	18 273.33	16 418.30	1 855.03	11.30%
PUBLICITE ANIMATIONS AUTRES	11 708.34	6 380.96	5 327.38	83.49%
DECORATIONS ANIMATIONS MUSICALES		728.00	-728.00	-100.00%
DECORATIONS ANIMATIONS DANSANTES	150.00		150.00	#DIV/0!
DECORATIONS ANIMATIONS JEUX GRATUITS	2 114.44	3 854.42	-1 739.98	-45.14%
DECORATIONS ANIMATIONS AUTRES	3 198.09	17 301.65	-14 103.56	-81.52%
CONSOMMABLES ANIMATIONS MUSICALES	71.04	81.48	-10.44	-12.81%
CONSOMMABLES ANIMATIONS JEUX GRATUITS	1 009.89	6 893.27	-5 883.38	-85.35%
CONSOMMABLES ANIMATIONS AUTRES	1 475.78	3 909.18	-2 433.40	-62.25%
CADEAUX ANIMATIONS MUSICALES	38.05	314.60	-276.55	-87.91%
CADEAUX ANIMATIONS DANSANTES	18.53		18.53	#DIV/0!
CADEAUX ANIMATIONS JEUX GRATUITS	4 260.88	11 437.34	-7 176.46	-62.75%
CADEAUX ANIMATIONS AUTRES	1 279.66	1 419.88	-140.22	-9.88%
TICKETS PROMOTIONNELS	13 749.00	8 997.00	4 752.00	52.82%
SPONSORING	8 651.96	28 691.49	-20 039.53	-69.84%
DONS DIVERS	380.00	754.90	-374.90	-49.66%
FRAIS ARTISTES ANIMATIONS MUSICALES	1 958.97	4 863.40	-2 904.43	-59.72%
FRAIS ARTISTES ANIMATIONS DANSANTES	755.80		755.80	#DIV/0!
FRAIS ARTISTES ANIMATIONS JEUX GRATUITS	0.00	1 382.96	-1 382.96	-100.00%
FRAIS ARTISTES ANIMATIONS AUTRES	0.00	236.12	-236.12	-100.00%
FRAIS MISSIONS ANIMATIONS	0.00	116.49	-116.49	-100.00%
FRAIS POSTAUX ANIMATIONS MUSICALES	19.40	14 319.34	-14 299.94	-99.86%
FRAIS POSTAUX ANIMATIONS JEUX GRATUITS		13 758.22	-13 758.22	-100.00%
FRAIS POSTAUX ANIMATIONS AUTRES	12.60	3 384.65	-3 372.05	-99.63%
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES ARTISTES	1 024.67	6 822.04	-5 797.37	-84.98%
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES KARAOKE		7 415.47	-7 415.47	-100.00%
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES DISC-JOCKEY	14 581.11	22 980.02	-8 398.91	-36.55%
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES COMMERCIAL	40 294.21	36 410.68	3 883.53	10.67%
SACEM SPRE CASINO	2 403.38	2 878.26	-474.88	-16.50%
SACEM SPRE ANIMATIONS MUSICALES	4 334.02	6 526.84	-2 192.82	-33.60%
SACEM SPRE ANIMATIONS DANSANTES	463.38	1 112.10	-648.72	-58.33%
TOTAL DEPENSES ANIMATION	238 699.73	403 818.27	-165 118.54	-40.89%
PRODUIT BRUT DES JEUX	4 535 297.45	5 916 191.69	-1 380 894.24	-23.34%
% DEPENSES SUR PRODUIT BRUT JEUX N	5.26%	6.83%	-1.57%	-22.94%
% DEPENSES SUR PRODUIT BRUT JEUX N-1	N/A	7.13%		

h) Etat des données économiques de la Restauration

Libellé	2019/2020	2018/2019	Ecart valeur	Ecart %
BRASSERIE LE FIFTY'S DINER				
CA TTC RESTAURATION		68 147.03	-68 147.03	-100.00%
CA HT RESTAURATION		60 339.03	-60 339.03	-100.00%
NOMBRE DE COUVERTS SERVIS BRASSERIE		2 245.00	-2 245.00	-100.00%
CA TTC TOTAL ACTIVITES RESTAURATION	0.00	68 147.03	-68 147.03	-100.00%
CA HT TOTAL ACTIVITES RESTAURATION	0.00	60 339.03	-60 339.03	-100.00%
NOMBRE DE COUVERTS TOTAL SERVIS	0.00	2 245.00	-2 245.00	-100.00%
RESTAURANT LE SEQUIN				
CA TTC RESTAURATION	114 040.23	135 976.92	-21 936.69	-16.13%
CA HT RESTAURATION	103 672.93	123 615.30	-19 942.37	-16.13%
CA TTC BOISSONS	82 809.57	100 371.04	-17 561.47	-17.50%
CA HT BOISSONS	69 807.88	84 363.87	-14 555.99	-17.25%
NOMBRE DE COUVERTS SERVIS RESTAURANT	4 317.00	4 818.00	-501.00	-10.40%
CA TTC TOTAL ACTIVITES RESTAURATION	196 849.80	236 347.96	-39 498.16	-16.71%
CA HT TOTAL ACTIVITES RESTAURATION	173 480.81	207 979.17	-34 498.36	-16.59%
NOMBRE DE COUVERTS TOTAL SERVIS	4 317.00	4 818.00	-501.00	-10.40%

Le présent rapport a été établi le : 20 mai 2021

A : Cherbourg

En 2 exemplaires

Le Président / Directeur Responsable

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a smaller 'R' and a long horizontal stroke extending to the right.

FIN DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Annexes

- *Contrat de police d'assurance Multirisques*
- *Contrat de police d'assurance Responsabilité Civile*
- *Contrat de police d'assurance Dommage Ouvrage des Travaux*

Pôle proximité citoyenneté
Direction accueil population est
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2021_235
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2021

10 - GÎTE DE LA MANUFACTURE RAPPORT ANNUEL RELATIF À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

1/ Rappel de l'objet et des conditions de la Délégation de Service Public (DSP)

Par délibération n°1732014 du 16 décembre 2014, le conseil municipal de La Glacerie avait retenu la candidature de Madame Laurence TAJA pour la gestion et l'exploitation du gîte de la Manufacture implanté au village de la Verrerie. Par contrat du 9 février 2015, la commune avait donc délégué la gestion à l'intéressée.

Le mode de gestion adopté est un contrat de régie intéressée. Ce dernier prévoit une rémunération fixe basée sur un taux de 20 % des résultats d'exploitation au profit de la collectivité. La commune n'est pas associée à la gestion quotidienne que le délégataire assure seul à ses risques et périls. Il se rémunère sur les usagers du service délégué.

Sa mission est la suivante :

- il assure la gestion administrative : prépare, élabore et signe les conventions d'occupation, rédige les états des lieux, etc. ;
- il assure la gestion technique quotidienne des locaux : petit entretien, vérification de la bonne utilisation des locaux, etc. ;
- il assure la gestion financière du gîte : établit les factures et perçoit les locations, etc.

2/ Rapport financier

Au regard de la comptabilité de l'exercice concernant la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, le montant des recettes représentant les locations du gîte est arrêté à la somme de 7 394 €, soit une baisse de 8 537 € par rapport à l'année dernière. Cette chute importante se justifie dans la pandémie que l'on connaît mais également, indirectement, par la santé économique du BTP (Bâtiment et Travaux Publics) de notre bassin de vie.

Cette année n'est pas représentative des capacités d'activité du gîte. Il faut attendre mai 2021 pour retrouver une activité presque normale.

Conformément au contrat de délégation de service public, l'intéressement net du délégataire s'élève donc à 2 822 €. La redevance revenant au délégant, à savoir la collectivité de Cherbourg-en-Cotentin, a été établie à 1 478 €.

Le montant des charges pour la période a été arrêté à la somme de 4 572 € incluant un montant de 1 200 € à titre de participation aux charges de chauffage, d'éclairage et d'eau potable.

La mise à disposition de la salle de convivialité, située au 1^{er} étage depuis le 19 avril 2020, à Madame TAJA dans le cadre de l'accueil de ses hôtes est un véritable plus très apprécié des locataires.

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport du délégataire pour l'exercice du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, étant précisé que celui-ci a été présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux le 14 octobre 2021.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 3 novembre 2021

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 45
Date de la convocation et de son affichage : 22 octobre 2021
Date d'affichage du compte rendu : 10 novembre 2021

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt et un, le trois novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 octobre 2021 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 21h25) - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 19h30) - MARGUERITTE David (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - RENARD Nathalie - ROGER Véronique - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - SPAGNOL Marc - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HÉBERT Karine a donné procuration à Camille MARGUERITTE
HULIN Bertrand a donné procuration à Sophie LEMOIGNE
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à SAGET Eddy
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia
PLAINEAU Nadège a donné procuration à VARENNE Valérie
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

Mme HAMEL Estelle conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP [25086, 14050](#) – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Laurence Taja
Haras de Siva
50470 Tollevast

Le 28 septembre 2021

Tel : 02 33 44 69 30
E.mail : laurence.taja@gmail.com
Site : www.gite-manufacture.com

Gîte de groupe de la Manufacture
Village de la Verrerie
50470 La Glacerie

Rapport annuel et comptes rendus :

Compte rendu financier : 1^{er} juillet 2019 /30 juin 2020

<u>Bilan</u> : Les recettes s'élèvent à	7394€	(N-1 15931€)
Les dépenses s'élèvent à	4572€	(N-1 4970€)
Résultat excédent	2822€	(N-1 10961€)

A/ Les charges :

- ✦ Produits d'entretien 150€
- ✦ L'électricité + eau : 1200€
- ✦ Fourniture entretien petit équipement : 1300€
- ✦ Loyer affermage: 1478€
- ✦ L'assurance incendie des gîtes : 364€.
- ✦ Frais postaux et téléphone 80€

Le total des charges est estimé à 4572€.

B/ Les recettes :

Au 30 juin 2020 les recettes s'élèvent à 7394€

On note une chute du chiffre de 8537€

L'effet pandémie en est bien sûr l'explication.

C / Conclusion du rapport financier et analyse comparative :

La fréquentation est traditionnellement répartie selon 3 types de clientèles fidélisées :

- ✓ Les travailleurs en déplacement qui représentent habituellement un vivier important de clientèle cette année un seul contrat à 168€ soit 2% du chiffre.
- ✓ Les IME et instituts de ce type 3 contrats pour 1620€ soit 22% du chiffre d'affaire
- ✓ Les Glacériens et habitants de la CUC qui louent les gîtes en louant la salle de la manufacture représentent cette année 5606€ soit presque 76 % du chiffre d'affaire.

Le bénéfice s'élève donc à 2822€

Une analyse comparative entre la fréquentation n et n-1 :

↓ Juillet	3384€ N-1	1944€ N	soit	-1440€
↓ Août	882€ N-1	1620€ N	soit	+738€
↓ Septembre	1386€ N-1	1008€ N	soit	-378€
↓ Octobre	648€ N-1	612€ N	soit	-36€
↓ Novembre	1260€ N-1	0€ N	soit	-1260€
↓ Décembre	1656€ N-1	720€ N	soit	-936€
↓ Janvier	954€ N-1	180€ N	soit	-774€
↓ Février	1044€ N-1	0€ N	soit	-1044€
↓ Mars	954€ N-1	266€ N	soit	-688€
↓ Avril	1044€ N-1	0€ N	soit	-1044€
↓ Mai	1206€ N-1	0€ N	soit	-1206€
↓ Juin	1729€ N-1	0€ N	soit	-1729€

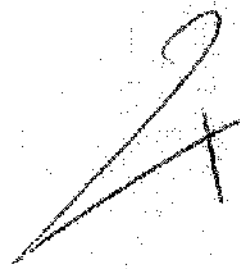
En comparant à partir du registre clientèle, quelques remarques :
25 contrats signés (73 l'an passé) sur cet exercice pour 41 nuitées (169 l'année précédente)

- ❖ Les contrats weekend représentent 21 contrats sur les 25 soit 84%. Pour 36% l'année dernière. Avec 5606€ de chiffre pour ce type de location (pour 6948€ sur N-1) nous sommes à 76% du chiffre d'affaire pour 43% sur N-1.
- ❖ Les contrats IME représentent 3 contrats sur les 25 (pour 5 N-1) soit 12% des contrats (6% N-1). Avec 1620€ pour 3529€ en N-1 les IME représentent comme l'an passé 22% du chiffre d'affaire
- ❖ Les locations aux ouvriers ou personnes en déplacement représentent 1 seul contrat sur les 25 soit 4% des contrats pour 56% en N-1. Avec 168€ du chiffre d'affaire pour 5670€ en N-1, ce type de locataires est cette année à 2% du chiffre pour 35% l'année dernière

Globalement le chiffre d'affaire concernant la location pour les personnes en déplacement professionnel a chuté de 5502€. Sachant que le chiffre d'affaire global a chuté de 8537€ on voit bien que l'absence de contrat de travailleurs en déplacement est en grande partie responsable de la chute du chiffre

D/ Conclusion du rapport financier :

Ces chutes de chiffre sont à imputer en grande partie à la crise sanitaire mais aussi la présence de cette clientèle est directement liée à l'activité du BTP de notre communauté urbaine



RAPPORT D'ACTIVITE 1^{er} juillet 2019 /30 juin 2020

A) Gestion technique


- ↓ Toujours un travail en harmonie avec l'équipe technique de la ville, très réactive.
- ↓ Une requête de mes locataires revient cycliquement : **l'installation d'une box pour capter la WIFI**. Je pense qu'avec l'entrée au quotidien de l'internet dans nos vies privées comme professionnelles, cet investissement devient indispensable. J'espère que la fibre passera rapidement au village et que nous pourrons raccorder le bâtiment.
- ↓ Le chauffage a été changé dans la pièce à vivre et n'a malheureusement pas le même rendement que le précédent. La pièce est grande et il n'y fait pas très chaud l'hiver.

B) Analyse qualité :

Le gîte est resté propre, la clientèle le souligne régulièrement.

C) Conclusion:

Cette année n'est pas représentative des capacités d'activité du gîte. Il faut attendre mai 2021 pour retrouver une activité presque normale.



Envoyé en préfecture le 05/11/2021

Reçu en préfecture le 05/11/2021

Dir. Affiché le Ecole Equitation

ID : 050-200056844-20211105-DEL2021_235-DE

Laurence TAJA

Gites: récapitulatif 01/07/2019 au 30/06/2020

HARAS de SIVA

50470 TOLLEVAST

Tél 02 33 44 69 30

E-mail laurence.taja@frea.fr

Siret 326 781 382 00022 Ape 9230

juil-19				
personnes	nuits	dates	encaissé	détail
12	3	8 au 11 juillet	540	12P x 3 nuits
12	3	12 au 15 juillet	540	12P X3 nuits
12	3	16 au 19 juillet	540	12P x 3 nuits
12	1	20 au 21 juillet	180	12P x 1 nuit
8	1	26 au 27 juillet	144	8P x 1 nuit
56	11		1944	

août-19				
personnes	nuits	dates	encaissé	détail
12	1	3 au 4 août	180	12P x 1 nuit
12	3	5 au 8 août	540	12p x3 nuits
12	1	11 au 12 août	180	12p x 1 nuit
12	1	18 au 19 août	180	12P x 1 nuit
12	3	19 au 22 août	540	12p x 3 nuits
60	9		1620	

sept-19				
Personnes	nuits	dates	encaissé	détail
2	3	30 aout au 2 septembre	108	2p X 3 nuits
10	1	31 aout au 1ier septembre	180	12p x 1 nuit
12	1	13 au 14 septembre	180	12p x 1 nuit
12	1	14 au 15 septembre	180	12p X 1 nuit
12	1	21 au 22 septembre	180	12p x 1 nuit
12	1	28 au 29 septembre	180	12p x 1 nuit
60	8		1008	

oct-19				
Personnes	nuits	dates	encaissé	détail
12	1	5 au 6 octobre	180	12p x1 nuit
12	1	19 au 20 octobre	180	12p x 1 nuit
1	1	26 au 27 octobre	180	12p x 1 nuit
12	1	27 au 28 octobre	72	4 p x 1 nuit
37	4		612	

nov-19				
personne	0 nuit	dates	encaissé	détail

dec-19				
personnes	nuits	dates	encaissé	détail
12	2	24 au 26 décembre	360	12p x 2 nuits
12	1	29 au 30 décembre	180	12 p x1 nuit
12	1	31 décembre au 1ier janvier	180	12p x 1 nuit
24	4		720	

janv-20				
personnes	nuits	dates	encaissé	détail

Envoyé en préfecture le 05/11/2021

Reçu en préfecture le 05/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 050-200056844-20211105-DEL2021_235-DE

12	1	25 au 26 janvier	180	12p x 1 nuit
12	1		180	

fev-20				
personnes	0 nuit	dates	encaissé	détail

mars-20				
personnes	nuits	dates	encaissé	détail
3	4	2 au 6 mars	266	3p x 4 nuits = 1p x 3 nuits
3	4		266	

avr-20				
personnes	nuits	dates	encaissé	détail
mai-20				
personnes	nuits	dates	encaissé	détail
juin-20				
personnes	nuits	dates	encaissé	détail

	encaissé
juil-19	1944
août-19	1620
sept-19	1008
oct-19	612
nov-19	1044
déc-19	720
janv-20	180
févr-20	
mars-20	266
avr-20	
mai-20	
juin-20	

Total 7394

Laurence TAJA
 Directrice Ecole Equitation
 Etrier Cherbougeois
 HARAS de SIVA
 50470 TOLLEVAST
 Tél 02 33 44 69 30
 E-mail laurence.taja@free.fr
 Siret 326 781 382 00022 Ape 9230

Dossier : 501000624
Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Grand livre

6022 PRODUITS ENTRETIEN (DETERGENT)										
JL	Enreg	Pièce	N°	Tiers	Nature	Carac	Quantité	PU	Débit	Crédit
10	12/02/20	11/02/20	CA0372	AUCHAN	PDT ENT				3,77	
10	14/02/20	13/02/20	CA0375	AUCHAN	PDT ENT				10,10	
30	19/02/20	15/02/20	001085	AUCHAN	PDT ENT				4,52	
30	26/02/20	22/02/20	001116	AUCHAN	PDT ENT				12,63	
30	28/02/20	22/01/20	001128	AUCHAN	PDT ENT				3,03	
30	28/02/20	22/01/20	001128	AUCHAN	PDT ENT				6,18	
30	28/02/20	31/01/20	001128	AUCHAN	PDT ENT				34,46	
30	28/02/20	07/02/20	001128	AUCHAN	PDT ENT				53,79	
30	28/02/20	19/02/20	001128	AUCHAN	PDT ENT				34,04	
30	03/03/20	18/02/20	001152	AUCHAN	PDT ENT				17,93	
30	16/03/20	04/03/20	001207	AUCHAN	PDT ENT				49,70	
30	31/03/20	11/03/20	001239	AUCHAN	PDT ENT				78,42	
30	31/03/20	19/03/20	001239	AUCHAN	PDT ENT				3,14	
30	30/04/20	30/03/20	001310	AUCHAN	PDT ENT				6,88	
30	30/04/20	02/04/20	001310	AUCHAN	PDT ENT				5,73	
30	30/04/20	07/04/20	001310	AUCHAN	PDT ENT				8,70	
30	30/04/20	18/04/20	001310	AUCHAN	PDT ENT				49,71	
30	30/04/20	30/04/20	001310	AUCHAN	PDT ENT				4,18	
10	22/05/20	07/05/20	CA0321	CTH	GEL HYDROALCOOL				47,00	
30	29/06/20	16/05/20	001402	AUCHAN	PDT ENTRETIEN				7,68	
30	11/06/20	18/05/20	001472	CTH	GEL HYDROALCOO				94,00	
91	28/06/20	26/06/20	910083	AUCHAN	PDT ENT				34,46	
30	30/06/20	29/05/20	001537	AUCHAN	PDT ENT				11,25	
30	30/06/20	16/06/20	001537	AUCHAN	PDT ENT				6,18	
* 8184 - Chevaux au travail équestre 1 670,460									1 688,61	18,15
30	09/07/19	05/07/19	000037	AUCHAN	PDT ENTRETIEN				65,08	
30	16/10/19	14/10/19	000514	E.LECLERC	PDT ENTRETIEN				46,13	
* 9803 - Gites ruraux 131,210									131,21	
* 6022 - PRODUITS ENTRETIEN (DETERGENT)									1 819,82	18,15
									1 801,67	
Total du compte 6022 - PRODUITS ENTRETIEN (DETERGENT) :									1 819,82	18,15
									Solde débiteur de 1 801,67	

Laurence TAJA
Directrice Ecole Equitation
Etrier Cherbourgeois
HARAS de SIVA
50470 TOLLEVAST
Tél. 02 33 44 69 30
E-mail laurence.taja@free.fr
Site 326 781 382 00022 Ape 9230

Grand livre

606 ACHATS NON STOCKES FOURNITURES										
JL	Enreg	Pièce	N°	Tiers	Nature	Carac	Quantité	PU	Débit	Crédit
91	13/11/19	13/11/19	910040	CA LE COTENTIN	EAU				17.86	
10	09/12/19	22/11/19	CA0257	CA LE COTENTIN	EAU		974.000	1.882	1 833.15	
10	09/12/19	22/11/19	CA0258	CA LE COTENTIN	EAU				62.39	
TE	30/06/20	30/06/20	CT0027	CHARGES PRIVEES	EAU 10%		- 97.000	1.890		183.31
* 6061 - EAU							877.000	1.973	1 913.40	183.31
									1 730.09	
30	30/09/19	25/09/19	000428	AUCHAN	GAZ				18.58	
* 6062 - GAZ									18.58	
30	23/10/19	08/09/19	000543	VILLE DE CHERB	ELEC GITES				1 200.00	
* 6063 - Gites ruraux							1 200.000		1 200.00	
10	25/07/19	01/07/19	CA0051	DIRECT ENERGIE	ELECTRICITE		2 336.000	0.128	298.10	
10	25/09/19	01/09/19	CA0141	DIRECT ENERGIE	ELECTRICITE		1 866.000	0.145	270.30	
10	06/11/19	01/11/19	CA0203	DIRECT ENERGIE	ELECTRICITE		- 6 457.000	0.087		559.79
10	25/02/20	04/02/20	CA0402	DIRECT ENERGIE	ELECTRICITE		2 929.000	0.159	466.65	
10	27/04/20	04/04/20	CA0482	DIRECT ENERGIE	ELECTRICITE		1 415.000	0.176	248.87	
10	25/06/20	04/06/20	CA0598	DIRECT ENERGIE	ELECTRICITE		721.000	0.220	158.65	
* - NON AFFECTE							382.780	0.314	1 442.57	559.79
* 6063 - ELECTRICITE							2 810.000	0.741	2 642.57	559.79
									2 032.78	
Total du compte 606 - ACHATS NON STOCKES FOURNITURES :									4 574.55	743.10
										Solde débiteur de 3 831.45

Laurence TAJA
 Directrice Ecole Equitation
 Etrier Cherbourgeois
 HARAS de SIVA
 50470 TOLLEVAST
 Tél. 02 33 44 69 30
 E-mail laurence.taja@free.fr
 Siret 320 781 582 00022 Aps 9230

Grand livre

6066 FOURN ENTRET ET PETIT EQUIPEM										
JL	Enreg	Pièce	N°	Tiers	Nature	Carac	Quantité	PU	Débit	Crédit
30	19/07/19	08/07/19	000090	AUCHAN	GOBELETS+CUILLER				7.14	
30	31/07/19	05/07/19	000146	TROC DE L ILE	BAR PLIANT				260.00	
30	31/07/19	05/07/19	000146	TROC DE L ILE	TAPIS+PANIER LIN				29.08	
30	31/07/19	07/07/19	000146	LEGRUEL	BARBECUE+USTENSI				244.96	
30	30/08/19	01/08/19	000290	CENTRAKOR	DISTRI BOIS+PAIL				8.91	
30	30/08/19	02/08/19	000290	LEGRUEL	BROCHETTES				74.95	
30	30/08/19	02/08/19	000290	LEGRUEL	CHARBON DE BOIS				9.99	
30	30/08/19	03/08/19	000290	LEGRUEL	CHARBON DE BOIS				9.99	
30	30/08/19	15/08/19	000290	MAISON DU MONDE	VANNERIE				20.82	
30	30/08/19	17/08/19	000290	MAISON DU MONDE	THEIERE				23.32	
10	30/10/19	29/10/19	CA0193	JARDIN LEGRUEL	TABLE BASSE				164.58	
30	31/10/19	30/09/19	000584	IKEA	CASIER+PORTE MA				141.12	
30	29/11/19	10/02/19	000730	CONFORAMA	SECHE LINGE BUNG				249.99	
30	29/11/19	23/10/19	000730	CONFORAMA	LAVE LINGE				208.32	
30	29/11/19	29/10/19	000730	CONFORAMA	LUMIN+POUF+HORL				276.07	
10	02/12/19	29/11/19	CA0241	MAISON DU MONDE	COUVERTS				62.48	
30	13/12/19	11/12/19	000807	AUCHAN	DECO NOEL+SAPIN				50.08	
30	20/12/19	18/12/19	000843	FLEURS O NATUREL	FLEURS NOEL				76.09	
30	31/12/19	06/12/19	000872	LEGRUEL	DECOS NOEL				435.09	
30	09/01/20	09/01/20	000916	FRANCE TRAMPOLIN	TRAMPOLINE				354.10	
10	17/01/20	15/01/20	CA0328	LEROY MERLIN	ELECT+SUSPENSION				87.33	
30	21/01/20	19/01/20	000966	AUCHAN	VAISSELLE+DIV				38.64	
30	24/01/20	17/01/20	000977	ACTION	VERRES+MUGS				8.63	
30	31/01/20	02/01/20	001001	IKEA	AMEN BUNGALOWS				38.25	
30	31/01/20	02/01/20	001001	IKEA	AMEN BUNGALOWS				642.19	
30	31/01/20	11/01/20	001001	JARDILAND	BULLES CLUB ENFA				2.26	
30	25/02/20	05/02/20	001111	ACTION	COUVERTS				19.87	
30	28/02/20	24/01/20	001128	ACTION	PAILLASSON+DIV				36.11	
30	28/02/20	03/02/20	001128	MAISON DU MONDE	TABLE BASSE				69.89	
30	28/02/20	03/02/20	001128	MAISON DU MONDE	FAUTEUILS+MALLE				415.83	
30	28/02/20	03/02/20	001128	CONFORAMA	TABOURETS DE BAR				213.29	
30	28/02/20	07/02/20	001128	LEGRUEL	POT FL+DIV				18.17	
30	28/02/20	15/02/20	001128	DARTY	FRITEUSE CLUB				66.91	
30	30/04/20	07/04/20	001310	AUCHAN	CINTRES+BROSSE				12.83	
10	04/05/20	01/05/20	CA0498	JARDIN LEGRUEL	MIROIR				183.33	
10	22/06/20	19/06/20	CA0586	CB LA FOIR FOUIL	CENDR+TAPIS+DIV				114.96	
* 8180 - ACTIVITE EQUESTRE									4 625.610	4 625.61
30	31/07/19	05/07/19	000146	TROC DE L ILE	MEUBLE TV				25.00	
30	16/10/19	14/10/19	000514	E.LECLERC	TABLE+FER A REP				32.80	
30	31/10/19	30/09/19	000584	IKEA	MIROIRS+OREIL				255.19	
30	31/10/19	07/10/19	000584	PROTECSOM	HOUSSES				465.95	
30	14/11/19	21/10/19	000651	DARTY	TV GITES				388.96	
30	29/11/19	15/11/19	000730	DARTY	CAFET+FOUR				124.96	

Laurence TAJA
Directrice Ecole Equitation
Etrier Cherbourgeois
HARAS de SIVA
50470 TOLLEVAST
Tél. 02 33 44 89 30
E-mail laurence.taja@free.fr
Siret 826 781 382 00022 Ape 9220

Grand livre

6066 FOURN ENTRET ET PETIT EQUIPEM										
JL	Enreg	Pièce	N°	Tiers	Nature	Carac	Quantité	PU	Débit	Crédit
				* 9603 - Gites ruraux		1 292.90D		1 292.90		
10	08/07/19	05/07/19	CA0021	NORAUTO	FICHE MALE				4.17	
10	08/07/19	05/07/19	CA0022	LEROY MERLIN	TIGE FILTEE+CLOU				4.38	
30	10/07/19	09/07/19	000045	ELITE MOTO	MASQUE+LUNETTES				29.92	
10	18/07/19	18/07/19	CA0043	RELAIS CAEN C	ANTI CREVAISON				15.84	
91	26/07/19	26/07/19	910002	LEROY MERLIN	RACCORD				12.25	
30	31/07/19	27/07/19	000150	AUCHAN	BALAI+MANC+PELLE				6.33	
91	06/08/19	06/08/19	910004	LEROY MERLIN	COLLE				5.25	
30	30/08/19	31/07/19	000290	AUCHAN	SAC CABAS				3.00	
30	30/08/19	02/08/19	000290	LEGRUEL	TAPETTES MOUCHE				9.08	
30	30/08/19	03/08/19	000290	NORAUTO	LIQUIDE REFROIDI				11.66	
30	30/08/19	07/08/19	000290	DECATHLON	HUILE VELO				3.90	
30	30/08/19	08/08/19	000290	LEROY MERLIN	MANCHONS LAITON				21.00	
30	30/08/19	13/08/19	000290	AUCHAN	HUILE ELF				15.57	
10	09/09/19	09/09/19	CA0117	OB JARDIN. LEGRU	PAILLE DE FER				4.13	
30	20/09/19	31/08/19	000387	ELITE MOTO	CHAINE MAILLON				39.93	
91	23/09/19	23/09/19	910010	LEROY MERLIN	INTERRUPTEUR				6.25	
91	27/09/19	27/09/19	910011	LEROY MERLIN	ROULEAU P+MARQ				25.58	
30	30/09/19	23/08/19	000428	AUCHAN	SACS				0.69	
30	07/10/19	04/10/19	000468	LEBALDY	COUPLEUR				17.87	
30	14/10/19	06/10/19	000505	AFCCO	ROND+UPN				126.37	
30	21/10/19	17/10/19	000530	MOTIN	COUTEAU+ECROU				33.57	
30	25/10/19	24/10/19	000554	FASNETT	TONDEUSE				73.50	
30	27/10/19	08/10/19	000558	LEROY MERLIN	CLE A MOLETTE				29.50	
10	30/10/19	29/10/19	CA0193	JARDIN LEGRUEL	COUCHE CHIEN				104.54	
10	30/10/19	29/10/19	CA0193	JARDIN LEGRUEL	PANIER A BUCHE				22.91	
10	30/10/19	30/10/19	CA0192	CHAL TEC	BROUETTE				154.99	
30	31/10/19	21/09/19	000584	LEROY MERLIN	SANITAIRE				33.17	
30	31/10/19	23/10/19	000581	RAGUES	DISQUE BOITE				134.78	
30	31/10/19	23/10/19	000581	RAGUES	PLAQ FREIN SANTA				86.11	
30	31/10/19	23/10/19	000581	RAGUES	PLAQ+MAC FREIN				108.43	
30	31/10/19	24/10/19	000582	RAGUES	ROTULE SANTA FE				42.62	
30	15/11/19	13/11/19	000667	MOTIN	HUILE				29.50	
30	18/11/19	31/08/19	000680	MOTIN	ROUE GONFLABLE				39.92	
30	18/11/19	31/08/19	000680	MOTIN	RONDELLEPRESSION				17.13	
30	18/11/19	31/08/19	000680	MOTIN	CHEVILLE+ANNEAU				13.13	
30	18/11/19	31/08/19	000680	MOTIN	RONDELLES PRESSI				7.57	
30	18/11/19	31/08/19	000680	MOTIN	BATTE A TROUS				18.58	
30	18/11/19	31/08/19	000680	MOTIN	HUILE DE CHAINE				5.29	
30	18/11/19	31/08/19	000680	MOTIN	COUPE RONCES				45.54	
30	18/11/19	31/08/19	000680	MOTIN	VIS				21.83	
30	18/11/19	31/08/19	000680	MOTIN	JERRICAN				13.50	
30	19/11/19	13/11/19	000686	M LOC	BALAI+MANCHE				50.47	
30	28/11/19	26/11/19	000722	CHERB PIECES AUT	JEU DISQUE FREIN				99.88	

Grand livre

6131 FERMAGES										
JL	Enreg	Pièce	N°	Tiers	Nature	Carac	Quantité	PU	Débit	Credit
FE	30/06/20	30/06/20	FE0005	SCI PEGASE	FERMAGES 12M	311219			5 400.00	
* 6131 - FERMAGES									5 400.00	
91	31/12/19	31/12/19	910049	COMPL HIPP PIEUX	UTIL INSTAL CONC				51.18	
91	30/06/20	09/08/19	910050	COMPL HIPP PIEUX	UTIL INSTAL CONC				62.46	
* 61313 - LOC PISTES GAZON ENTRAINEMENT									133.64	
FE	30/06/20	30/06/20	FE0012	MAIRIE LA GLACER	AFFERMAGE 20%	300620			1 478.80	
* 9603 - Gites ruraux						1 478.80			1 478.80	
* 6131AFF - AFFERMAGE									1 478.80	
80	15/07/19	15/07/19	000062	LOYER SCI H RA	VIRT EMIS	310719			250.00	
10	15/07/19	15/07/19	CA0031	SCI HERA LOYER	VIRT EMIS	310719			200.00	
30	15/08/19	15/08/19	000234	LOYER SCI H RA	VIRT EMIS	310819			250.00	
10	16/08/19	16/08/19	CA0088	SCI HERA LOYER	VIRT EMIS	310819			200.00	
30	15/09/19	15/09/19	000357	LOYER SCI H RA	VIRT EMIS	300919			250.00	
10	16/09/19	16/09/19	CA0123	SCI HERA LOYER	VIRT EMIS	300919			200.00	
30	15/10/19	15/10/19	000506	LOYER SCI HERA	VIRT EMIS	311019			250.00	
10	15/10/19	15/10/19	CA0173	SCI HERA LOYER	VIRT EMIS	311019			200.00	
30	15/11/19	15/11/19	000660	LOYER SCI HERA	VIRT EMIS	301119			250.00	
10	16/11/19	15/11/19	CA0220	SCI HERA LOYER	VIRT EMIS	301119			200.00	
30	15/12/19	15/12/19	000810	LOYER SCI HERA	VIRT EMIS	311219			250.00	
10	16/12/19	16/12/19	CA0263	SCI HERA LOYER	VIRT EMIS	311219			200.00	
30	15/01/20	15/01/20	000939	LOYER SCI H RA	VIRT EMIS	310120			250.00	
10	15/01/20	15/01/20	CA0325	SCI HERA LOYER	VIRT EMIS	310120			200.00	
30	15/02/20	15/02/20	001070	LOYER SCI H RA	VIRT EMIS	280220			250.00	
10	17/02/20	17/02/20	CA0383	SCI HERA LOYER	VIRT EMIS	280220			200.00	
30	15/03/20	15/03/20	001195	LOYER SCI H RA	VIRT EMIS	310320			250.00	
10	16/03/20	16/03/20	CA0426	SCI HERA LOYER	VIRT EMIS	310320			200.00	
10	15/04/20	15/04/20	CA0467	SCI HERA LOYER	VIRT EMIS	300420			200.00	
30	15/05/20	15/05/20	001362	LOYER SCI H RA	VIRT EMIS	310520			250.00	
10	15/05/20	15/05/20	CA0517	SCI HERA LOYER	VIRT EMIS	310520			200.00	
30	15/06/20	15/06/20	001475	LOYER SCI H RA	VIRT EMIS	300620			250.00	
10	15/06/20	15/06/20	CA0570	SCI HERA LOYER	VIRT EMIS	300620			200.00	
90	30/06/20	30/06/20	OD0070	SCI HERA	LOYER BUREAU	300420			250.00	
* 6131BUR - LOYER BUREAU									5 400.00	
Total du compte 6131 - FERMAGES :									12 412.44	
									Soldé débiteur de 12 412.44	

Laurence TAJA
Directrice Ecole Equitation
Etrier Cherbourgeois
HARAS de BIVA
50470 TOLLIVAST
Tél. 02 33 44 69 30
E-mail laurence.taja@free.fr
Siret 326 781 382 00022 Ape 9230

Dossier : 501000624
Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Grand livre

616 ASSURANCES										
JL	Enreg	Plèce	N°	Tiers	Nature	Carac	Quantité	PU	Débit	Crédit
30	17/03/20	29/01/20	001210	FINISTERE ASS	ASS HERBERG TOUR	280321			364.00	
				* 9603 - Gites ruraux		364.00D			364.00	
99	01/07/19	30/06/19	070012	GRAS SAVOYE	ASS RC CENTRE	300619			387.00	
30	05/07/19	05/07/19	000018	AXA HUNDAI	PRELVT 07	310719			61.65	
30	10/07/19	10/07/19	000039	FINISTERE ASSURA	MULTI RISQ PRO	310719			288.88	
30	10/07/19	10/07/19	000040	AXA	REMORQUE	310719			8.80	
30	12/07/19	12/07/19	000051	EQUI GENERALI	DEUTZN BK 627 BV	300619			15.05	
30	12/07/19	12/07/19	000051	EQUI GENERALI	HORSE MAN K20	300619			13.05	
30	12/07/19	12/07/19	000051	EQUI GENERALI	VOLVO 8359WL50	300619			45.17	
30	05/08/19	05/08/19	000168	AXA HUNDAI	PRELVT 08	310819			61.65	
30	12/08/19	12/08/19	000203	AXA	REMORQUE WESTARI	310819			8.80	
30	12/08/19	12/08/19	000204	FINISTERE ASSURA	MULTI RISQ PRO	310819			288.88	
30	12/08/19	12/08/19	000205	EQUI GENERALI	FORD BL 352 JQ	310719			37.15	
30	12/08/19	12/08/19	000205	EQUI GENERALI	DEUTZ BK 627 BV	310719			15.05	
30	12/08/19	12/08/19	000205	EQUI GENERALI	VOLVO EV 858 DE	310719			45.17	
30	12/08/19	12/08/19	000205	EQUI GENERALI	HORSE MAN	310719			13.05	
30	05/09/19	05/09/19	000318	AXA HUNDAI	PRELVT 09	300919			64.81	
30	10/09/19	10/09/19	000347	AXA	REMORQUE	300919			8.80	
30	10/09/19	10/09/19	000348	FINISTERE ASSURA	MULTI RISQ PRO	300919			288.88	
30	10/09/19	10/09/19	000349	EQUI GENERALI	FORD BL 352 JQ	310819			10.61	
30	10/09/19	10/09/19	000349	EQUI GENERALI	HORSE MAN	310819			13.05	
30	10/09/19	10/09/19	000349	EQUI GENERALI	DEUTZ BK 627 BV	310819			15.05	
30	10/09/19	10/09/19	000349	EQUI GENERALI	VOLVO EV 858 DE	310819			45.17	
30	07/10/19	07/10/19	000454	AXA HUNDAI	PRELVT 10	311019			64.81	
30	09/10/19	09/10/19	000479	GRA SAVOYE	RESP CIV CLUS	000000			388.00	
30	10/10/19	10/10/19	000485	AXA	REMORQUE	311019			8.80	
30	10/10/19	10/10/19	000486	FINISTERE ASSURA	MULTI RISQ PRO	311019			288.88	
30	10/10/19	10/10/19	000487	EQUI GENERALI	FORD BL 352 JQ	300919			10.61	
30	10/10/19	10/10/19	000487	EQUI GENERALI	HORSE MAN	300919			13.05	
30	10/10/19	10/10/19	000487	EQUI GENERALI	DEUTZ BK 627 BV	300919			15.05	
30	10/10/19	10/10/19	000487	EQUI GENERALI	VOLVO EV 858 DE	300919			45.17	
30	05/11/19	05/11/19	000602	AXA HUNDAI	PRELVT 11	301119			64.81	
30	11/11/19	11/11/19	000636	EQUI GENERALI	JOHN DEERE	311019			54.28	
30	11/11/19	11/11/19	000636	EQUI GENERALI	FORD BL 352 JQ	311019			10.61	
30	11/11/19	11/11/19	000636	EQUI GENERALI	RESIL DEUTZ	311019				13.41
30	11/11/19	11/11/19	000636	EQUI GENERALI	VOLVO EV 858 DE	311019			45.17	
30	11/11/19	11/11/19	000636	EQUI GENERALI	HORSE MAN	311019			13.05	
30	11/11/19	11/11/19	000637	AXA	REMORQUE	301119			8.80	
30	11/11/19	11/11/19	000638	FINISTERE ASSURA	MULTI RISQ PRO	301119			288.88	
30	05/12/19	05/12/19	000749	AXA	HYUNDAI SANTA	311219			64.81	
30	10/12/19	10/12/19	000775	EQUI GENERALI	JOHN FE 018 GC	311219			20.09	
30	10/12/19	10/12/19	000775	EQUI GENERALI	FORD BL 352 JQ	311219			10.61	
30	10/12/19	10/12/19	000775	EQUI GENERALI	VALET FERME	311219			13.05	
30	10/12/19	10/12/19	000775	EQUI GENERALI	VOLVO EV 858 DE	311219			45.17	

Laurence TAJA

Directrice Ecole Equitation
Etrier Cherbourgeois
HARAS de SIVA
50470 TOLLEVAST
Tél. 02 33 44 69 30
E-mail laurence.taja@free.fr
Siret 326 781 382 00022 Aps 9230

CERFRANCE
entreprendre. ensemble

Je soussignée Stéphanie LECONTE, Expert comptable, à l'AGC Normandie Ouest,
11 rue du Bourg Nauf - 50700 VALOGNES

En notre qualité d'Association de Gestion et de Comptabilité de l'entité *TAJA Laurence*, dont le siège de l'entreprise est situé *Haras de Siva, 165 RN13, 50470 TOLLEVAST*, et en réponse à votre demande, nous vous présentons notre rapport sur le chiffre d'affaires HT de l'activité gîte de l'entité réalisé sur la période demandée et établi dans le cadre d'une demande de la mairie.

Il nous appartient d'attester que, sur la base de nos travaux, le montant du chiffre d'affaires HT de l'activité gîte réalisé sur la période du 01/07/2019 au 30/06/2020 s'élève à 7 394 €.

Le chiffre d'affaires en question a été établi sous la responsabilité de l'entité à partir des documents et informations transmis par celle-ci.

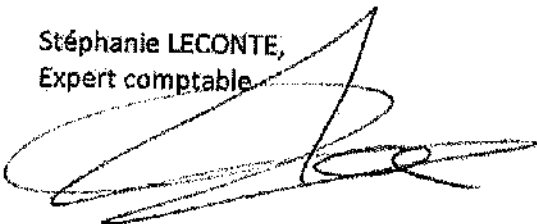
Notre intervention a été effectuée selon les règles déontologiques de notre profession et la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable aux missions d'assurance sur des informations autres que des comptes complets historiques. Elle aboutit à exprimer une assurance de niveau raisonnable.

Afin d'établir la présente attestation, nous avons mené les diligences suivantes :

- appréciation des procédures de contrôle interne relatives à la facturation ;
- examen de la correcte application des règles et principes comptables applicables en France ;
- examen des déclarations de TVA déposées à l'administration.

Pour servir et valoir ce que de droit,
A Valognes, le 10/12/2020

Stéphanie LECONTE,
Expert comptable



Laurence TAJA
Directrice Ecole Equitation
Etrier Cherbourgeois
HARAS de SIVA
50470 TOLLEVAST
Tél. 02 33 44 69 30
E-mail laurence.taja@free.fr
Siret 326 781 382 00022 Ape 9230



Cerfrance Normandie Ouest
Siège social : 216 Route des Digue, CS 40056, 14123 FLEURY-SUR-ORNE
Tél. 02 31 15 56 78 - contact@no.cerfrance.fr - www.cerfrance.fr

ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITE NORMANDIE OUEST
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Rouen-Normandie
Association loi 1901 - APE 6920 Z - SIRET 326 505 030 00148

AVRANCHES	02 33 68 41 00	ISIGNY/MER	02 31 51 61 00
BAYEUX	02 31 51 22 40	LISIEUX.....	02 31 48 22 50
CAEN	02 31 47 21 21	MORTAIN	02 33 79 31 31
CHERBOURG	02 33 58 79 79	SAINT-LÔ	02 33 06 98 50
COUTANCES	02 33 76 63 00	THURY / LE HOM.....	02 31 27 88 00
FALAISE	02 31 40 06 90	VALOGNES.....	02 33 95 83 00
		VIRE.....	02 31 66 28 18
FLEURY/ORNE (siège) ..	02 31 15 56 78	SAINT-LÔ (siège)	02 33 06 93 10

Pôle finances et administration
Direction de l'analyse et du conseil
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2021_236
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2021

11 - CONTRIBUTION À L'ASSOCIATION FINANCES-GESTION-ÉVALUATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (AFIGESE)

L'AFIGESE est une association de professionnels des collectivités territoriales, travaillant sur les métiers des finances, du contrôle de gestion, de l'évaluation des politiques publiques et plus généralement du management public. Cette association a pour objet d'affirmer l'attachement de ses membres aux valeurs suivantes :

- la libre administration des collectivités territoriales,
- le citoyen au centre de la problématique du service public,
- le professionnalisme, la transversalité et le partage des cultures.

Les moyens d'action de l'AFIGESE sont :

- l'organisation d'une manifestation annuelle appelée les Assises de la fonction financière, du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques des collectivités territoriales,
- l'organisation de formations sur tout sujet concernant les métiers des différentes fonctions,
- la constitution de groupes de travail sur des sujets préoccupant les collectivités territoriales et se rapportant aux fonctions et métiers cités ci-dessus.

Les statuts de l'association permettent aux collectivités territoriales et organismes de droit public de devenir membres de cette association, offrant ainsi à leurs cadres intéressés un lieu d'échange, de formation et de confrontation des problèmes rencontrés, dans une optique de plus grand professionnalisme et de performance de leur collectivité.

La qualité de membre de cette association permettra notamment de bénéficier d'un tarif privilégié pour l'inscription d'élus ou d'agents de la collectivité aux Assises annuelles et à toute formation organisée par cette association ou en liaison avec d'autres partenaires, ainsi que de recevoir gratuitement tous les documents élaborés ou publiés par l'Association.

La cotisation de base annuelle est fixée à 270 € pour un représentant au sein de l'association. Compte tenu de l'intérêt pour notre collectivité d'avoir des collaborateurs toujours mieux formés et en mesure d'apporter des idées, des réflexions et des solutions durables à nos problématiques, par l'intermédiaire d'un réseau offrant des prestations nécessaires à notre gestion et une souplesse d'accès et de mobilisation, il est proposé l'adhésion de notre collectivité à l'AFIGESE.

Au vu de l'organisation de nos services, il est proposé que notre collectivité ait 3 représentants au sein de cette association, soit une cotisation annuelle de : 783 € (10 % dès le 3^{ème} représentant adhérent).

Le conseil municipal est invité à :

- approuver la contribution à l'Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE) à compter du 1^{er} janvier 2022,
- approuver l'imputation de la cotisation annuelle au chapitre 011, compte 6281, dans le cadre des crédits ouverts annuellement dans le budget 2022.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 3 novembre 2021

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 45
Date de la convocation et de son affichage : 22 octobre 2021
Date d'affichage du compte rendu : 10 novembre 2021

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt et un, le trois novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 octobre 2021 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 21h25) - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 19h30) - MARGUERITTE David (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - RENARD Nathalie - ROGER Véronique - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - SPAGNOL Marc - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HÉBERT Karine a donné procuration à Camille MARGUERITTE
HULIN Bertrand a donné procuration à Sophie LEMOIGNE
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à SAGET Eddy
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia
PLAINEAU Nadège a donné procuration à VARENNE Valérie
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

Mme HAMEL Estelle conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP [25086, 14050](#) – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Pôle système d'information et ressources humaines
 Direction de la communication interne, dialogue
 et action sociale

Rapporteur : Agnès TAVARD

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2021_237
 SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2021

12 - RÉGLEMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL APPLICABLE AUX AGENTS DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Depuis la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale, la durée hebdomadaire de temps de travail est fixée à 35 heures par semaine, et la durée annuelle est de 1 607 heures.

Cependant, les collectivités territoriales bénéficiaient, en application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, de la possibilité de maintenir les régimes de travail mis en place antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001.

La plupart des régimes de travail des agents de la collectivité ont ainsi été maintenus par les collectivités historiques en 2001, puis appliqués par la commune de Cherbourg-en-Cotentin en 2016.

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a remis en cause cette possibilité.

En effet, l'article 47 de ladite loi pose le principe de la suppression des régimes de temps de travail plus favorables, et l'obligation, à compter du 1er janvier 2022, de respecter la règle des 1 607 heures annuelles de travail.

En ce sens, en 2017, la circulaire NOR : RDFF1710891C du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique rappelle qu'il est « de la responsabilité des employeurs publics de veiller au respect des obligations annuelles de travail de leurs agents ».

Ainsi, tous les jours de repos octroyés en dehors du cadre légal et réglementaire qui diminuent la durée légale de temps de travail en deçà des 1 607 heures doivent être supprimés.

Le décompte des 1 607 heures s'établit comme suit :

Nombre total de jours dans l'année		365 jours
Repos hebdomadaires	2 jours * 52 semaines	-104 jours
Congés annuels		-25 jours
Jours fériés		- 8 jours
Nombre de jours travaillés		228 jours
Nombre d'heures travaillées	Nombre de jours * 7h	1596 heures
	Arrondi à	1600 heures
Journée de solidarité		+7 heures
		1 607 heures

Les agents de Cherbourg-en-Cotentin bénéficient actuellement des jours de congés extra-légaux suivants : 2 jours de congés annuels supplémentaires, jours de congés attribués à l'occasion des ponts (en moyenne 2 par an), ainsi que des congés d'ancienneté (de 1 à 4 jours selon l'ancienneté). Ces jours d'ancienneté sont attribués uniquement aux agents recrutés avant la création de Cherbourg-en-Cotentin. Par ailleurs, la journée de solidarité, consistant à travailler 7 heures au-delà de 1 600 heures n'est pas appliquée au sein de la collectivité.

Ces congés doivent donc être supprimés et la journée de solidarité devra être appliquée.

Conformément au décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, la durée annuelle de travail est réduite pour tenir compte de sujétions liées à la nature des missions.

Conformément à cette disposition, les agents de Cherbourg-en-Cotentin qui occupent des postes comportant des sujétions spéciales bénéficieront de congés supplémentaires.

La collectivité propose également d'adopter un règlement temps de travail mettant en œuvre un certain nombre de mesures, telles que la modification des cycles de travail, la possibilité de rémunération de jours CET ou encore la modification du régime à horaires variables.

Conformément à l'article 1er du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001, « les règles relatives à la définition, à la durée et à l'aménagement du temps de travail applicables aux agents des collectivités territoriales et des établissements publics en relevant sont déterminées dans les conditions prévues par le décret du 25 août 2000 » relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État, par délibération après avis du comité technique.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 7-1 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ;

Vu la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, notamment son article 115 ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment son article 47 ;

Vu le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité technique en date du 6 octobre 2021,

Article 1 : Les jours de congés non prévus par le cadre légal et réglementaire, afin de garantir le respect de la durée légale du temps de travail qui est fixée à 1 607 heures sont supprimés : congés d'ancienneté, congés excédant 25 jours annuels, congés attribués à l'occasion des ponts.

Article 2 : Conformément au décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, la durée annuelle de travail est réduite pour tenir compte de sujétions liées à la nature des missions : travail de nuit, de travail le dimanche, de travail en horaires décalés, horaires coupés, horaires continus sans pause, travaux dangereux, insalubres, incommodes et salissants.

A ce titre, les agents concernés bénéficient de 4 jours de congés supplémentaires, proratisés selon leur quotité de temps de travail.

L'administration se réservera la possibilité de modifier ultérieurement les critères de sujétions, au terme de la réalisation du document unique de la collectivité. Le cas échéant, les modifications seront soumises à l'avis du CTP et feront l'objet d'une nouvelle délibération.

Article 3 : La journée de solidarité sera accomplie par le travail du lundi de pentecôte, par le travail d'un jour RTT, ou à défaut, par toute autre modalité permettant le travail de 7 heures.

Article 4 : Les jours épargnés sur le compte épargne temps pourront être rémunérés, à partir du 16ème jour, dans les conditions fixées dans le règlement ci-joint.

Article 5 : Les cycles de travail de la collectivité sont redéfinis selon le règlement de travail ci-joint.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021

Reçu en préfecture le 04/11/2021

Affiché le



ID : 050-200056844-20211104-DEL2021_237-DE

Article 6 : Les agents recrutés avant la création de Cherbourg-en-Cotentin au 1^{er} janvier 2016 continueront à bénéficier du congé de retraite selon les modalités propres à chaque collectivité historique préexistant à Cherbourg-en-Cotentin.

Article 7 : L'ensemble des règles concernant le temps de travail sont adoptées conformément au règlement de la collectivité ci-joint.

Article 8 : La délibération entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Le conseil municipal est invité à donner son accord sur l'application du règlement du temps de travail de la collectivité.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

PJ : 1

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 3 novembre 2021

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 45
Date de la convocation et de son affichage : 22 octobre 2021
Date d'affichage du compte rendu : 10 novembre 2021

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt et un, le trois novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 octobre 2021 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 21h25) - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 19h30) - MARGUERITTE David (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - RENARD Nathalie - ROGER Véronique - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - SPAGNOL Marc - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HÉBERT Karine a donné procuration à Camille MARGUERITTE
HULIN Bertrand a donné procuration à Sophie LEMOIGNE
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à SAGET Eddy
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia
PLAINEAU Nadège a donné procuration à VARENNE Valérie
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

Mme HAMEL Estelle conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP [25086, 14050](#) - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 04/11/2021

Reçu en préfecture le 04/11/2021

Affiché le

 SLOW

ID : 050-200056844-20211104-DEL2021_237-DE

CHERBOURG-EN-COTENTIN (VILLE ET CCAS)

REGLEMENT

TEMPS DE TRAVAIL

Direction de la communication interne, du dialogue et de l'action sociale - Service temps de travail

Comité technique du 6 octobre 2021

Délibération du conseil municipal du 3 novembre 2021

Délibération du conseil d'administration du CCAS du 21 octobre 2021

Mise en application au 1^{er} janvier 2022

Table des matières

I.	OBJET ET MODALITES D'APPLICATION	4
A.	Objet du règlement.....	4
B.	Champ d'application.....	4
C.	Cadre réglementaire	5
D.	Rôle de la hiérarchie et du service temps de travail dans la mise en application du règlement	6
E.	Modalités de décompte du temps de travail.....	6
II.	DISPOSITIONS GENERALES SUR LE TEMPS DE TRAVAIL.....	7
A.	Calcul du temps de travail annuel	7
B.	Journée de solidarité	8
C.	Sujétions spéciales	9
D.	Temps de travail effectif	9
1.	Temps d'habillage, de déshabillage et de douche.....	9
2.	Temps de formation	10
3.	Temps de mission	11
4.	Temps de trajet entre 2 lieux de travail.....	12
5.	Temps lié à l'exercice du droit syndical	12
6.	Visites médicales.....	12
7.	Temps de pause.....	13
8.	Temps de repas	13
9.	Astreintes.....	13
10.	Temps d'activité au sein de la collectivité	13
E.	Les garanties minimales de temps de travail	14
1.	Principes	14
2.	Exceptions.....	15
3.	Attribution d'un repos compensateur de sécurité en cas de travail imprévu de nuit	15

F.	Heures normales de nuit et de dimanche	16
1.	Définition	16
2.	Modalités de déclaration des heures de nuit et de dimanche	16
3.	Modalités de versement de l'IFSE Majorée	17
G.	Heures supplémentaires	18
1.	Principe : récupération exclusive des heures supplémentaires.....	19
2.	Exceptions : rémunération des heures supplémentaires	21
H.	Heures complémentaires	23
III.	AMENAGEMENT ET DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL.....	23
A.	Les cycles de temps de travail.....	23
1.	Les cycles standards.....	23
2.	Les cycles spécifiques	24
B.	Les horaires variables	25
1.	Choix du cycle de travail	25
2.	Régime des horaires variables	25
C.	Conditions et modalités d'application ou de modification des cycles.....	26
D.	Temps partiel.....	26
IV.	CONGES	28
A.	Congés annuels.....	28
1.	Calcul des congés annuels.....	28
2.	Congés accordés au titre des sujétions spéciales	29
3.	Congés de fractionnement, dits « congés d'hiver »	30
4.	Congés fractionnés.....	30
5.	Période de référence.....	30
6.	Congés maladie et congés annuels	31
7.	Indemnisation des congés annuels non pris du fait de la maladie ou d'un décès ...	31
B.	Congé départ en retraite	32
C.	Jours RTT	32
1.	Régime des jours RTT.....	32
2.	Jours RTT et maternité/paternité.....	33

3.	Jours RTT et congé maladie	33
D.	Récupérations d'heures supplémentaires ou complémentaires	34
E.	Récupérations des fériés ayant lieu sur des jours de repos.....	34
F.	CET.....	35
G.	Congé de naissance	38
H.	Congé de paternité	38
I.	Congé de solidarité familiale	39
J.	Congé proche aidant.....	40
K.	Congé de présence parentale	40
L.	Don de jours de repos	41
V.	AUTORISATIONS D'ABSENCE	41
1.	Maternité/paternité/enfants.....	43
2.	Autres évènements familiaux.....	46
3.	Révision concours – examen professionnel	49
4.	Journées d'épreuves - concours – examen professionnel.....	49
5.	Autres	50

I. OBJET ET MODALITES D'APPLICATION

A. OBJET DU REGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de déterminer les règles applicables à la mise en œuvre de la gestion des temps.

Il a été soumis à l'avis du CTP et a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal de la ville de Cherbourg-en-Cotentin et du conseil d'administration du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin.

Il est applicable à compter du 1^{er} janvier 2022, sous réserve des dispositions transitoires précisées dans le règlement.

Les évolutions du présent règlement feront l'objet de négociations entre l'administration et les organisations syndicales.

Des avenants pourront également être motivés par la publication de nouveaux textes réglementaires ou par des constats faits au stade de la mise en application du règlement.

Toute modification du règlement sera soumise au CTP.

B. CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement est applicable à tous les agents de la ville de Cherbourg-en-Cotentin et du C.C.A.S. travaillant dans les services municipaux :

- Titulaires,
- Stagiaires,
- Agents non titulaires occupant un emploi permanent,

Qu'ils travaillent à temps complet, partiel ou non complet.

Le règlement s'applique également aux agents non permanents, sauf dispositions spécifiques précisées dans le présent règlement.

Ce règlement est applicable au personnel de droit privé, sans préjudice des dispositions législatives et réglementaires applicables à ces personnels.

Certains agents sont soumis à des textes particuliers (ex : personnel d'enseignement artistique) qui s'imposent au présent règlement.

Dans le cas où le règlement ne permettrait pas de résoudre une situation particulière, la solution découlera :

- des textes législatifs ou réglementaires en vigueur,
- des projets de service.

C. CADRE REGLEMENTAIRE

Le temps de travail est régi par les textes suivants :

- La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux ;
- Le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;
- La loi n°204-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ;
- Le décret n°2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique d'Etat ;
- Le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,
- Le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale,
- La loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, article 115 ;
- La circulaire du 18 janvier 2012 relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011,

- La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment l'article 47 ;
- Le décret du 29 juin 2021 relatif aux congés de maternité et liés aux charges parentales dans la fonction publique territoriale,

D. ROLE DE LA HIERARCHIE ET DU SERVICE TEMPS DE TRAVAIL DANS LA MISE EN APPLICATION DU REGLEMENT

Les responsables hiérarchiques sont responsables de l'application du règlement temps de travail auprès de leurs agents, et procèdent, le cas échéant, aux contrôles nécessaires.

Le service temps de travail veille à la bonne application du règlement temps de travail au sein de la collectivité.

Le service temps de travail est chargé d'adresser, régulièrement, un état des éventuels débits de temps de travail et des absences à régulariser. L'encadrant devra alors mettre à jour la situation de l'agent au plus tard au 31 janvier de l'année n+1. Si aucune régularisation n'est effectuée par l'encadrant, ce dernier devra le justifier par écrit auprès du service temps de travail.

La mise en œuvre de la gestion des temps repose sur la confiance et le sens de la responsabilité des agents.

E. MODALITES DE DECOMPTE DU TEMPS DE TRAVAIL

Un système de contrôle automatisé permettra d'enregistrer les mouvements d'entrée et de sortie et de comptabiliser le temps de présence et d'absence dans la collectivité.

Chaque agent doit procéder au badgeage :

- à la prise de son service,
- à la fin du service de la mi-journée
- à la reprise du service en début d'après midi
- à la fin de service de la journée.

Ce badgeage devra se faire, selon les services, soit par téléphone, soit sur un ordinateur, soit sur une borne installée à l'entrée du site.

Les agents doivent impérativement badger lors de la pause méridienne.

Le défaut de badgeage donne lieu à régularisation auprès du supérieur hiérarchique.

Ne sont pas soumis à l'obligation de badgeage :

- Professeurs d'enseignements artistiques et assistants spécialisés artistique
- Assistantes maternelles
- Auxiliaires de vie
- Agents travaillant sur des sites ne pouvant disposer de moyen de badgeage

Les agents non permanents devront badger si leur contrat est supérieur à 3 mois, renouvellement inclus.

II. DISPOSITIONS GENERALES SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

A. CALCUL DU TEMPS DE TRAVAIL ANNUEL

Aux termes du décret du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat, le temps de travail s'entend comme « *le temps pendant lequel les agents sont à la disposition de leur employeur et doivent se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles* ».

La durée de référence du travail effectif est fixée à 35h par semaine.

La durée annuelle est calculée ainsi :

Nombre total de jours dans l'année		365 jours
Repos hebdomadaires	2 jours * 52 semaines	-104 jours
Congés annuels		-25 jours
Jours fériés		- 8 jours
Nombre de jours travaillés		228 jours
Nombre d'heures travaillées	Nombre de jours * 7h	1596 heures
	Arrondi à	1600 heures
Journée de solidarité		+7 heures
		1 607 heures

B. JOURNEE DE SOLIDARITE

La journée de solidarité consiste à travailler un jour de plus par an, sans rémunération supplémentaire.

La journée de solidarité sera accomplie selon les modalités suivantes :

- Retrait d'un jour de réduction du temps de travail
- Travail du lundi de pentecôte

Les modalités seront appliquées en tenant compte des contraintes de chaque service, en concertation avec les agents.

Si le travail du lundi de pentecôte n'est pas possible, et que l'agent est à 35h ou à temps non complet, la journée de solidarité sera réalisée en demi-journée ou heures (au minimum une heure en continu).

C. SUJETIONS SPECIALES

Selon le décret n°2001-623 applicable à la fonction publique territoriale, l'organe délibérant de la collectivité peut, après avis du comité technique compétent, réduire la durée annuelle de travail servant de base au décompte du temps de travail pour tenir compte de sujétions liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail qui en résultent, et notamment en cas de travail de nuit, de travail le dimanche, de travail en horaires décalés, de travail en équipes, de modulation importante du cycle de travail ou de travaux pénibles ou dangereux.

Les critères de sujétions spéciales reconnus au sein de Cherbourg-en-Cotentin sont les suivants :

- ✚ Travail de nuit (période comprise entre 22h et 5h ou une période de 7 heures consécutives comprises 22h et 7h)
- ✚ Travail de dimanche
- ✚ Travail en horaires décalés (prise de poste avant 6h et fin de poste après 21h)
- ✚ Travail en horaires coupés (plus de 3 heures de coupures ou 2 coupures)
- ✚ Horaires continu sans pause de plus de 6h
- ✚ Travail dangereux, insalubres, incommodes et salissants

La liste des travaux dangereux, insalubres, incommodes et salissants figure en annexe II.

Un agent occupant un poste soumis à une des sujétions citées bénéficie de 4 jours de congés supplémentaires, proratisés en fonction de sa quotité de travail.

Les sujétions spéciales sont reconnues à l'ensemble des agents d'une même équipe ou service, si la majorité d'entre eux sont soumis à une des sujétions citées, et sous réserve qu'ils exercent les mêmes missions.

L'administration se réserve la possibilité de modifier ultérieurement les critères de sujétions, au terme de la réalisation du document unique de la collectivité. Le cas échéant, les modifications seront soumises à l'avis du CTP et feront l'objet d'une délibération du conseil municipal.

D. TEMPS DE TRAVAIL EFFECTIF

1. Temps d'habillage, de déshabillage et de douche

Le temps d'habillage, de déshabillage est pris en compte dès lors que le port de la tenue constitue une obligation.

Le temps nécessaire d’habillage/déshabillage est évalué et fixé par le responsable hiérarchique, selon le type de tenue et les modalités d’organisation du service.

Le temps de douche est pris en compte dans le temps de travail effectif en cas de travaux insalubres et salissants.

2. Temps de formation

Les formations validées par le service formation sont inclus dans le temps de travail effectif, selon les règles définies par le règlement formation.

Les stages pratiques effectués par l’agent dans le cadre d’une VAE (validation des acquis de l’expérience) prise en charge par la collectivité pourront être effectués sur le temps de travail à hauteur de 15 jours.

La journée formation est comptabilisée sur la base de :

- la valeur théorique d’une journée de travail pour les agents à horaires variables
- la valeur réelle d’une journée de travail pour les agents à horaires fixes

Si le temps de formation est supérieur à la durée habituelle de temps de travail de l’agent, ce dernier peut récupérer le temps supplémentaire passé en formation.

Exemple : un agent travaille normalement 4h. Il suit une journée de formation de 7h. Il pourra récupérer 3 heures.

Si le temps de formation a lieu durant un jour de repos, l’agent récupèrera ce temps à hauteur de sa valeur moyenne journalière.

Si le temps de formation est inférieur à la durée habituelle de temps de travail de l’agent, l’agent est réputé avoir rempli ses obligations.

Exemple : l’agent qui travaille habituellement 7h et qui suit une formation CNFPT de 6h est réputé avoir travaillé 7h.

Concernant les agents travaillant en horaires décalés, les encadrants devront veiller à faire respecter les garanties minimales de temps de travail en adaptant, le cas échéant, le planning de travail de l’agent.

En cas de nécessités de service, si l'agent est amené à travailler avant ou après sa journée de formation, ce temps de travail sera comptabilisé.

Le temps passé à dispenser une formation au CNFPT n'est pas considérée comme du temps de travail effectif dès lors que l'agent est rémunéré par le CNFPT. Dans ce cas, il doit poser un congé ou RTT.

Le temps de trajet effectué en dehors des horaires habituels peut être récupéré si le lieu de formation est situé à plus de 250 km. Dans ce cas, l'agent peut récupérer le temps de trajet dans les conditions suivantes :

- aller entre 250 et 400 km : maximum 1 demi-journée pour l'aller et 1 demi-journée pour le retour
- aller à plus de 400 km : maximum 1 journée pour l'aller et 1 journée pour le retour

Les temps de récupération liés à une formation et au trajet ne sont pas majorés et doivent être utilisés avant le 31 décembre de l'année en cours, ou avant le 28 février pour les formations ayant lieu en décembre.

Par exception, pourront être majorés de 100% les temps de formation réalisés un dimanche.

3. Temps de mission

Est en mission l'agent qui, muni d'un ordre de mission se déplace pour l'exécution de son service hors de sa résidence administrative.

Le temps de trajet entre la résidence administrative et le lieu de mission est considéré comme du temps de travail effectif, dès lors que ce temps de trajet est intégralement consacré au trajet sans que l'agent puisse vaquer à ses obligations personnelles.

Le temps de récupération est plafonné à une journée (durée théorique journalière).

Dans ce cas, le temps de récupération du temps de trajet n'est pas majoré et doit être utilisé avant le 31 décembre de l'année en cours, ou avant le 28 février pour les missions ayant lieu en décembre.

4. Temps de trajet entre 2 lieux de travail

Le temps de trajet entre 2 lieux de travail est considéré comme du temps de travail effectif dès lors qu'il est intégralement consacré au trajet. Les modalités de prise en compte sont adaptées selon chaque secteur d'activité.

5. Temps lié à l'exercice du droit syndical

Les dispositions concernant le temps consacré aux activités syndicales sont régies par le protocole d'accord des droits syndicaux.

6. Visites médicales

Sont effectuées sur le temps de travail :

- Les visites médicales auprès du médecin de prévention et du psychologue du travail
- Les visites effectuées à la demande du médecin (prises de sang, consultations, radios...), dès lors que le médecin rend ces examens obligatoires pour vérifier l'aptitude de l'agent au poste,
- Les examens psychotechniques et les expertises médicales effectuées par les médecins agréés à la demande de la collectivité,
- Les visites médicales dans le cadre de l'obtention du permis de conduire nécessaire à l'exercice des fonctions

Si la visite ne peut avoir lieu sur le temps de travail en raison des horaires décalés de l'agent, une récupération de 1h30 lui sera accordée.

7. Temps de pause

Une pause d'1/4 d'heure par demi-journée de travail est accordée aux agents.

Durant cette pause, l'agent reste à la disposition de la collectivité. Cette pause est donc considérée comme du temps de travail effectif.

8. Temps de repas

Le temps de repas est assimilé à du temps de travail effectif lorsque la spécificité des missions ne permet pas à l'agent de s'éloigner de son poste de travail et que sa présence est alors requise.

Durant ce temps de repas, l'agent reste à la disposition de la collectivité.

9. Astreintes

Pendant une astreinte, l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration.

Seule la durée de l'intervention et le temps de transport domicile-travail sont considérées comme du temps de travail effectif.

Les conditions et modalités de rémunération ou de compensation des périodes d'astreintes sont fixées par délibération.

10. Temps d'activité au sein de la collectivité

Il s'agit des temps d'activités passés au sein de la collectivité, en dehors des missions habituelles. Dans tous les cas, ces activités doivent être compatibles avec le bon fonctionnement du service dans lequel l'agent exerce ses fonctions.

a) Actions citoyennes et collectives

Ces actions seront organisées et précisées par l'administration.

b) Actions favorisant le partage de la culture de la collectivité

Ces actions seront organisées et précisées par l'administration.

c) Activités au sein du CASCS

Les membres du CASCS effectuent leur activité liée au CASCS sur leur temps de travail, dans les conditions indiquées dans la convention passée entre le CASCS et la collectivité.

d) Activités d'assistant de prévention

Les dispositions concernant le temps consacré à la mission d'assistant de prévention sont définies dans la lettre de mission de l'agent concerné.

e) Vœux du maire

Chaque année, l'administration donne aux agents un temps permettant de se rendre aux vœux du maire.

f) Autres

- Réunions d'informations diverses
- Temps passé aux services ressources humaines de la collectivité (entretien de recrutement, consultation de dossier administratif...)

E. LES GARANTIES MINIMALES DE TEMPS DE TRAVAIL

1. Principes

En vertu de la réglementation, les principes suivants doivent être respectés dès que l'agent est à la disposition de la collectivité (heures supplémentaires, horaires décalés, intervention lors d'une astreinte, formation, mission, trajet entre 2 lieux de travail...) :

- La durée quotidienne de travail ne peut dépasser 10h,
- Le repos quotidien doit être de 11 heures,
- L'amplitude maximale d'une journée de travail ne doit pas dépasser 12 heures,
- Les agents doivent bénéficier d'au moins 20 minutes de pause au terme de 6 heures travaillées,

- Le repos hebdomadaire (en principe le dimanche) doit être d'au moins 35 heures. L'agent ne pourra pas travailler plus de 6 jours consécutifs.
- La durée hebdomadaire de travail ne peut dépasser 42 heures

Par ailleurs, selon le code du travail, les personnes âgées de 16 à 18 ans (stagiaires et apprentis) ne peuvent pas travailler la nuit, entre 22h et 6h, sauf dérogations particulières.

Il appartient aux responsables hiérarchiques de veiller à la santé et à la sécurité de leurs agents en appliquant ces principes.

Des dérogations existent mais doivent rester exceptionnelles et motivées.

2. Exceptions

Il peut être dérogé aux garanties minimales de temps de travail dans les conditions suivantes, et s'il n'est pas possible d'aménager les horaires de l'agent :

- Lorsque l'objet même du service public en cause l'exige, notamment pour la protection des biens et des personnes
- Lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et sur une période limitée, par décision du supérieur hiérarchique qui en informe immédiatement l'administration.

3. Attribution d'un repos compensateur de sécurité en cas de travail imprévu de nuit

Dans le cadre de circonstances exceptionnelles et imprévues, et afin d'éviter que les agents intervenant de nuit reprennent le travail le lendemain dans des conditions de fatigue pouvant présenter des risques pour leur santé et leur sécurité, ceux-ci bénéficient d'un repos compensateur de sécurité pour toute intervention effectuée entre 23h et 5h du matin.

Ce repos peut être accordé aux agents dont le travail de nuit est impératif et imprévisible et aux agents effectuant des interventions d'astreinte, quel que soit le grade et le statut.

Les conditions d'octroi de ce repos compensateur de sécurité sont les suivantes :

- 1h si la durée des travaux est inférieure ou égale à 1h

- 2h si la durée des travaux est comprise entre 1 et 2 h
- 3h si la durée des travaux est comprise entre 2 et 3h
- Une demi-journée si la durée des travaux est comprise entre 3 et 7h
- Une journée si la durée des travaux est supérieure à 7h (à compter du début de l'astreinte jusqu'à 7h du matin)

Ces repos compensateurs de sécurité doivent être pris au début de matinée qui suit l'intervention de nuit et ne peuvent être cumulés. Ils sont accordés sans préjudice de la récupération des heures supplémentaires effectuées durant la nuit.

F. HEURES NORMALES DE NUIT ET DE DIMANCHE

1. Définition

Les heures dites « normales » sont les heures prévues au planning habituel de l'agent. Quand elles sont travaillées le dimanche ou la nuit (entre 21h et 6h), elles font l'objet d'une compensation financière appelée IFSE majorée.

L'IFSE majorée est versée aux agents de catégorie C, éligibles statutairement à l'IFSE, occupant un emploi permanent. A compter du 1er janvier 2020, elle est revalorisée selon les montants suivants :

- IFSE majorée horaire nuit : 9€ bruts
- IFSE majorée horaire dimanche : 8€ bruts

Cette indemnité est versée en plus de l'indemnité horaire statutaire :

- Indemnité horaire statutaire nuit : 0.97€ bruts
- Indemnité horaire statutaire dimanche : 0.74€ bruts

2. Modalités de déclaration des heures de nuit et de dimanche

Les heures de nuit et de dimanche sont déclarées au service rémunération chaque mois, en fonction des heures réalisées par l'agent sur le mois précédent.

Si le travail du dimanche et de nuit est cyclique et correspond au planning habituel de l'agent, il n'y a aucune modification de planning à réaliser.

Si le planning initial est modifié, le responsable hiérarchique devra modifier le planning. Exemple : début septembre, l'agent est prévenu qu'il doit travailler le dimanche 29 septembre. Son responsable pourra par exemple permuter l'horaire du dimanche et du lundi. L'agent ne viendra pas travailler lundi à la place du dimanche.

Si les heures de nuit ou de dimanche sont effectuées dans un délai de prévenance inférieur à 15 jours, l'agent aura alors le choix entre 2 possibilités, avec l'accord du responsable hiérarchique :

- Déclarer les heures effectuées en « heures normales ». Dans ce cas, il percevra l'IFSE majorée,
- Déclarer les heures effectuées en heures supplémentaires. Les heures travaillées ne seront pas intégrées dans le planning et considérées comme des heures supplémentaires.

Le délai est réduit à 8 jours quand le périmètre n'a pas de projet de service.

Exemple : le lundi, le responsable hiérarchique demande à l'agent de travailler 7h le dimanche suivant, alors que le planning prévisionnel de l'agent était du lundi à vendredi, sur 35h. L'agent travaille donc 35h dans la semaine, plus 7 heures le dimanche :

- Soit l'agent déclare les 7h du dimanche en heures supplémentaires. Il récupèrera donc 14h quand il le souhaitera, sur accord de son responsable. Dans ce cas, il n'y a aucune déclaration à faire au service rémunération.
- Soit l'agent déclare les 7h du dimanche en heures normales. Il percevra une IFSE majorée de 56€ (7*8€), et pourra récupérer 7h quand il le souhaitera, sur accord de son responsable hiérarchique. Cette récupération est assimilable à une modification de planning.

3. Modalités de versement de l'IFSE Majorée

L'IFSE majorée est versée tous les mois, selon une estimation basée sur le nombre d'heures réalisées l'année précédente, divisé par 12. Quand l'agent n'était pas présent l'année précédente, il appartiendra au responsable hiérarchique d'évaluer le nombre d'heures de dimanche et nuit à réaliser.

En fin d'année, le service rémunération calcule le nombre d'heures déclarées pour l'année entière et calcule le montant mensuel de l'IFSE majorée pour l'année n+1.

Exemple de calcul de l'indemnité pour l'année 2020 : l'agent a travaillé 170 heures de dimanche en 2019. Toutes ces heures ont été déclarées au service rémunération. Le montant mensuel brut de l'IFSE majorée 2020 est donc de 113.33 € ($170 \times 8\text{€} / 12$).

Arrivée d'un agent dans la collectivité :

En cas d'arrivée de l'agent dans la collectivité, le responsable hiérarchique doit indiquer le nombre d'heures approximatif que l'agent va réaliser jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Départ d'un agent de la collectivité ou mobilité interne :

L'IFSE majorée n'est pas versée de façon rétroactive. En cas de départ à la retraite d'un agent, il n'y a pas de rappel à effectuer.

Exemple : un agent arrive dans la collectivité le 1er juin 2015. Il est éligible à l'IFSE majorée. La hiérarchie doit évaluer le nombre d'heures de dimanche et de nuit que l'agent va réaliser dans son cycle de travail, entre juin et décembre. Si l'estimation est de 14h de travail de dimanche chaque mois de juin à décembre, il percevra mensuellement 112€ ($14 \times 8\text{€}$). Le même agent quitte la collectivité le 1er mars 2020. Le montant mensuel de l'IFSE majorée est de 112€ par mois. Il percevra 112 € en janvier et 112€ en février, mais n'aura pas de rappel sur 2019, puisqu'il a déjà perçu l'IFSE 2019.

Temps partiel ou arrêt maladie :

Etant donné que le versement de l'IFSE majorée est calculée en fonction du nombre d'heures travaillées, il n'y a pas lieu de proratiser son montant en cas de temps partiel ou d'arrêt maladie.

G. HEURES SUPPLEMENTAIRES

Lorsque les besoins du service l'exigent (pic d'activité, remplacement d'agents absents..), les agents peuvent être amenés à dépasser les horaires définis par les cycles de travail.

Les heures supplémentaires sont les heures travaillées en dehors du planning habituel de l'agent.

► Pour un agent à horaires variables, la borne de début est fixée à 7h30 et la borne de fin est fixée à 19h00 (sauf exception). Les heures effectuées à l'intérieur de ce créneau horaire sont régies par le régime des horaires variables, fixé par le règlement temps de travail de Cherbourg-en-Cotentin.

► Pour un agent à horaires fixes, y compris si l'agent concerné alterne des cycles différents, les bornes correspondent aux horaires habituels de début et de fin de demi-journées.

Les heures supplémentaires sont par nature exceptionnelles et sont effectuées à la demande du responsable hiérarchique. En vertu de la réglementation en vigueur, un agent ne peut pas réaliser plus de 25 heures supplémentaires (payées ou récupérées) par mois. En vertu d'une règle instaurée par la collectivité, il ne peut pas non plus faire plus de 150 heures supplémentaires par an.

Même en cas de réalisation d'heures supplémentaires, les garanties minimales de temps de travail doivent être respectées. En cas de nécessité, le responsable hiérarchique privilégiera une modification de planning avant de créditer des heures supplémentaires.

Exemple : un agent à horaires fixes fait les horaires suivants : 8h/12h-14h/17h. Exceptionnellement et de façon programmée, il travaille le soir de 20h à 23h. Il ne peut pas prendre son travail le matin précédent avant 11h (pour respecter l'amplitude de 12h) et ne peut pas reprendre son travail avant 10h le lendemain (pour respecter le repos minimum de 11h). L'horaire pourra par exemple être modifié de la façon suivante : 13h/18h-20h/23h, soit 9h (7h + une majoration de 1h de 22h à 23h). Le lendemain, l'agent travaillera 5h (à partir de 10h).

1. Principe : récupération exclusive des heures supplémentaires

Les heures supplémentaires sont exclusivement récupérées. La récupération bénéficie à l'ensemble des agents de catégorie A, B et C, avec les aménagements suivants :

- Les heures effectuées par les agents de catégorie A et B, au-delà de la borne horaire habituelle, pourront être récupérées uniquement dans le cadre de réunions ou d'activités en relation avec le public, et à condition que les dépassements d'horaires soient imposés par des contraintes extérieures. Les heures supplémentaires travaillées pendant une

journée de repos (nuit, dimanche, samedi, temps partiel) pourront toutes être récupérées.

- Les Directeurs généraux ne pourront pas récupérer les heures supplémentaires effectuées, sauf circonstances exceptionnelles.

Dans tous les cas, les heures supplémentaires ne peuvent pas être récupérées avant d'avoir été réalisées.

a) Majorations appliquées aux heures supplémentaires de jour (du lundi au vendredi)

Les heures supplémentaires de jour sont les heures supplémentaires réalisées de 7h à 22h, du lundi au vendredi.

Elles ne sont pas majorées, sauf quand le délai de prévenance est inférieur à 15 jours. Ce délai est ramené à 8 jours quand aucun projet de service n'a été réalisé. La majoration est alors de 25%.

b) Majorations appliquées aux heures supplémentaires de jour (le samedi)

Les heures supplémentaires de samedi sont les heures supplémentaires réalisées de 7h à 22h, le samedi.

Elles sont récupérées avec une majoration de 25%.

Par exception, les agents de l'état civil qui travaillent le samedi pour organiser la célébration de mariages ou qui se tiennent à disposition de la collectivité récupéreront sous la forme d'un forfait : Récupération d'une demi-journée travaillée, quelle que soit la durée travaillée.

c) Majorations appliquées aux heures supplémentaires de nuit

Les heures supplémentaires de nuit sont les heures supplémentaires réalisées entre 22h et 7h.

Elles sont récupérées avec majoration de 100%.

d) Majorations appliquées aux heures supplémentaires de dimanche/férié

Les heures supplémentaires de dimanche sont les heures réalisées entre 7h et 22h.

Les heures supplémentaires de fériés sont les heures réalisées le jour férié entre 00h et 23h59.

Elles sont récupérées avec majoration de 100%.

2. Exceptions : rémunération des heures supplémentaires

Par exception, les heures supplémentaires pourront être rémunérées par l'IHTS (Indemnité horaire pour travaux supplémentaires), dans certaines situations. L'IHTS ne peut être versée qu'aux agents de catégorie B et C.

Les cas de paiement des heures supplémentaires sont les suivants :

a) Heures travaillées durant un jour férié

Les jours fériés sont les suivants :

- Lundi de pâques
- Fête du travail (1^{er} mai)
- Armistice 1945 (8 mai)
- Jeudi de l'ascension
- Lundi de pentecôte
- Fête nationale (14 juillet)
- Assomption (15 août)
- Toussaint (1^{er} novembre)
- Armistice 1918 (11 novembre)
- Noël (25 décembre)
- Jour de l'an (1^{er} janvier)

Les heures travaillées durant un jour férié pour assurer la continuité du service public (de 00h à 23h59) sont considérées comme des heures supplémentaires.

Si le jour férié tombe un dimanche, c'est le jour férié qui prime en application des règles mentionnées.

Les heures supplémentaires seront payées intégralement ou récupérées intégralement au choix de l'agent, en accord avec sa hiérarchie.

b) Heures travaillées dans le cadre de l'astreinte, en cas d'intervention

En cas d'intervention dans le cadre d'une astreinte, les heures supplémentaires seront payées ou récupérées, dans les proportions choisies par l'agent, en accord avec sa hiérarchie.

c) Heures travaillées dans le cadre d'un appel à volontariat réalisé par le service évènementiel

Chaque année, le service évènementiel organise des manifestations en faisant appel à tous les agents de la collectivité, tous services confondus. Les appels à volontaires sont validés chaque année par l'administration et font l'objet d'une note de service destinée à tous les agents.

Les agents pourront se porter volontaires, sous réserve de l'accord de leur responsable hiérarchique.

Les heures supplémentaires seront payées/récupérées (50%/50%) ou rémunérées (100%) au choix de l'agent, en accord avec sa hiérarchie.

d) Heures supplémentaires travaillées par les professeurs de musique

En raison de leur statut particulier, les heures supplémentaires effectuées par les professeurs de musique ne peuvent être récupérées et seront donc rémunérées.

e) Heures supplémentaires qui n'ont pas pu être récupérées en raison d'un arrêt maladie précédant un départ en retraite

H. HEURES COMPLEMENTAIRES

Les heures complémentaires sont les heures réalisées par les agents à temps non complet ou partiel, jusqu'à hauteur de 35h.

Les heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet seront exclusivement rémunérées.

Les heures complémentaires réalisées par les agents à temps partiel seront exclusivement récupérées, sans majoration.

III. AMENAGEMENT ET DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL

A. LES CYCLES DE TEMPS DE TRAVAIL

Les directeurs et responsables de service ont la compétence hiérarchique pour prendre des dispositions relatives au bon fonctionnement du service public dont ils ont la charge et doivent veiller à la bonne application des dispositions suivantes.

Les cycles proposés sont applicables aux agents à temps complet et à temps partiel.

1. Les cycles standards

Les cycles standards sont applicables aux agents n'ayant pas de sujétions spéciales liées à leur poste de travail.

- Cycles possibles :
 - ✚ 35h sur 5 jours ou 4,5 jours
 - ✚ 36h sur 5 jours ou 4,5 jours (6 RTT)
 - ✚ 37h sur 5 jours (12 RTT)
 - ✚ 38h sur 5 jours (18 RTT)
- Pause méridienne obligatoire de 45 minutes minimum entre 11h30 et 14h

2. Les cycles spécifiques

Les cycles spécifiques sont applicables aux agents ayant des sujétions spéciales.

- Cycles possibles pour les agents ayant un cycle hebdomadaire régulier :
 - 35h sur 5 jours ou 4,5 jours
 - 35h30 sur 5 jours ou 4,5 jours (3 RTT)
 - 37h sur 5 jours (12 RTT)
 - 37h30 sur 5 jours (15 RTT)
- Cycles possibles pour les agents dont les missions nécessitent un cycle hebdomadaire irrégulier (cycles pluri-hebdomadaires - annualisation) :
 - 35h hebdomadaires en moyenne
 - 35h30 hebdomadaires en moyenne
 - 37h hebdomadaires en moyenne
 - 37h30 hebdomadaires en moyenne
- Pause méridienne obligatoire de 45 minutes entre 11h30 et 14h, sauf si l'agent doit rester à la disposition de l'employeur sur cette période. Dans ce cas, le temps de repas est considéré comme du temps de travail effectif.

Les cycles sont définis par service, par équipe ou par poste de travail :

- En fonction des besoins spécifiques du service
- En respectant les garanties définies par la réglementation nationale ou le présent règlement
- Après concertation des agents concernés et soumis à l'avis du CTP

Dispositions transitoires

Les agents ayant un cycle de travail de 35h avant le 1^{er} janvier 2022 pourront opter pour un cycle de travail à 35h30 uniquement.

Les services ayant un cycle de travail de 37h avant le 1^{er} janvier 2022 pourront opter pour un cycle de travail à 37h30 (maximum)

B. LES HORAIRES VARIABLES

Le régime à horaires variables peut être appliqué aux agents qui ont la possibilité de moduler leurs horaires, dans des limites fixées par leur responsable hiérarchique qui fixe le niveau de présence obligatoire requis, en fonction des nécessités de service.

1. Choix du cycle de travail

Le choix du cycle de travail (ainsi que la répartition du temps de travail sur la semaine) est soumis par l'agent à l'avis du chef de service en fonction des nécessités de service et de l'organisation du service.

Les agents auront la possibilité de modifier leur option de temps de travail deux fois par an, toujours sous réserve des nécessités de service. Les jours RTT seront alors proratisés et régularisés, le cas échéant.

Toute demande de changement d'option devra être transmise au service temps de travail au moins un mois à l'avance.

La durée journalière du temps de travail est établie en fonction du cycle choisi et de la quotité de travail de l'agent (tableau récapitulatif en annexe I).

2. Régime des horaires variables

Il appartient à la hiérarchie de déterminer si le poste de l'agent est compatible avec un régime à horaires variables.

Le régime des horaires variables sera soumis aux règles suivantes :

- Amplitude horaire : 7h30 – 19h00
Les heures effectuées en dehors de ce créneau horaire ne seront pas pris en compte pour le calcul hebdomadaire du temps de travail.
- Temps de présence journalier obligatoire : 5 heures
- Pause méridienne minimale : 45 minutes à poser entre 11h30 et 14h.

Le temps de travail de chaque agent est calculé à la fin de chaque semaine. Les crédits hebdomadaires de temps de travail peuvent être récupérés dans la limite d'une journée par mois. Les crédits hebdomadaires accumulés seront reportés d'un mois sur l'autre dans la limite de 10 heures, sans remise à zéro au 31/12 de l'année.

Le niveau requis de présence obligatoire des agents sur les plages variables et sur les horaires consacrés à l'accueil du public est défini par chaque chef de service, en fonction des nécessités et de l'organisation du service.

C. CONDITIONS ET MODALITES D'APPLICATION OU DE MODIFICATION DES CYCLES

Les agents à horaires variables peuvent opter pour le cycle de travail de leur choix, dans le respect des règles de fonctionnement du service et de l'accord du responsable hiérarchique.

Concernant les agents à horaires fixes, le cycle et les horaires de travail sont identiques pour la même unité de travail (service, équipe ou poste...), en fonction des contraintes du service. Ils sont élaborés par le responsable hiérarchique, en collaboration et concertation auprès des agents concernés.

Seront possibles les changements ponctuels et exceptionnels des horaires, dû à une modification imprévisible de l'organisation du temps de travail (absence d'un agent, surcharge d'activité...).

Seront soumis à l'avis du CTP les changements suivants :

- Modification des caractéristiques des différents cycles
- Un changement du cycle de travail du service, du fait d'une modification des contraintes de service public (évolution des missions, évolution de l'organisation du service, évolution des horaires d'ouverture...). Dans ce cas, le responsable hiérarchique construit, en collaboration et concertation des agents concernés, le nouveau cycle de travail conforme à des nouvelles contraintes de service public.
- Modification d'un horaire variable à un horaire fixe

D. TEMPS PARTIEL

Le temps partiel peut être accordé aux stagiaires, titulaires et agents non titulaires permanents ayant un an d'ancienneté.

Le temps partiel ne peut être accordé aux agents non permanents.

Il existe deux modalités différentes de temps partiel :

- Le temps partiel sur autorisation (50, 60, 70, 80 ou 90%)
- Le temps partiel accordé de plein droit (50, 60, 70 ou 80%) pour les motifs suivants :
 - o à l'occasion de chaque naissance, jusqu'aux trois ans de l'enfant, ou de chaque adoption, jusqu'à l'expiration d'un délai de trois ans suivant l'arrivée au foyer de l'enfant
 - o pour donner des soins au conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant, atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'une maladie ou d'un accident grave
 - o lorsqu'ils relèvent, en tant que personnes handicapées, de l'article L. 5212-13 du code du travail, après avis du service de médecine préventive

L'agent doit formuler, auprès de l'autorité territoriale, une demande écrite précisant le cycle de travail souhaité et la période pour laquelle la demande est formulée.

La demande de temps partiel doit être formulée dans un délai minimum de 1 mois avant la date souhaitée. Cependant, ce délai pourra être réduit si le responsable hiérarchique donne son accord.

L'autorisation est accordée pour une période comprise entre 6 mois et 1 an. Elle sera renouvelée par tacite reconduction dans la limite totale de 3 ans. Au terme des 3 ans, le renouvellement devra faire à nouveau l'objet d'un courrier de demande.

Concernant les temps partiels sur autorisation, il appartient aux responsables hiérarchiques de donner leur avis sur les demandes, en fonction des nécessités de service, ainsi que sur l'option de temps de travail demandée par l'agent.

Concernant les temps partiels de droit, il appartient aux responsables hiérarchiques de donner leur avis uniquement sur le cycle de travail demandée par l'agent.

Les refus de temps partiel sur autorisation devront être motivés par les responsables hiérarchiques. Le refus fera l'objet d'un entretien avec l'agent et d'une réponse motivée écrite.

En cas de refus de l'autorisation de travail à temps partiel ou de litige relatif à l'exercice du travail à temps partiel, les agents pourront saisir la commission administrative paritaire.

IV. CONGES

Les congés annuels, récupérations et jours RTT sont accordés sous réserve des nécessités de service et dans le respect de la planification générale des demandes de congés du service. Les règles définissant le nombre d'agents requis pour faire fonctionner sont fixées par la hiérarchie.

Toute demande de congé doit être faite auprès du supérieur hiérarchique au moins 48 heures à l'avance (soit 2 jours ouvrés). Ce délai pourra être réduit si le supérieur hiérarchique donne son accord.

Il est possible d'accoler les congés, ARTT, récupérations et jours CET. Si l'absence du service dépasse ainsi 31 jours consécutifs, l'agent devra respecter un délai de prévenance de 2 mois.

Pour des raisons de santé et de sécurité, les agents devront poser ces absences de façon à s'absenter du service au moins 14 jours calendaires consécutifs dans l'année.

A. CONGES ANNUELS

Tous les agents inclus dans le champ d'application du règlement ont droit à des congés annuels selon les modalités suivantes.

Les agents non permanents recrutés sur un contrat de travail d'une durée initiale de 3 mois ou cumulée de 3 mois consécutifs bénéficient de ces dispositions. En deçà de cette durée, les congés sont rémunérés.

1. Calcul des congés annuels

Tout agent public en activité a droit, pour une année de services accomplis, à un congé d'une durée égale à 5 fois ses obligations hebdomadaires de service. Cette durée est appréciée en nombre de jours effectivement ouvrés.

Les congés sont proratisés en fonction de la date d'arrivée et de la date de départ de l'agent dans l'année.

Par jours ouvrés, il faut entendre les jours auxquels les agents sont soumis à des obligations de travail.

Exemples :

L'agent travaillant à temps complet à raison de 5 jours par semaine, aura droit à 25 jours de congés annuels.

L'agent travaillant à temps non complet à raison de 4.5 jours par semaine aura droit à 22.5 jours de congés.

Les congés sont proratisés en fonction de la quotité de travail de l'agent :

Quotité de travail	100%	90%	80%	70%	60%	50%
Nbre de jours de congés (5 jours par semaine)	25	22.5	20	17.5	15	12.5

Le nombre de jours de congés est converti en heures en multipliant le nombre de jours de congés par la valeur journalière théorique.

Exemple : Un agent à 35h sur 5 jours ou 4.5 jours aura un droit à congés de : $25 \times 7 \times 100\% = 175$ heures.

Quand un agent pose ses congés, le décompte se fera selon la durée de référence du travail de l'agent :

- Pour les agents à horaires fixes : heure pour heure.
- Pour les agents à horaires variables : en fonction de la valeur journalière théorique.

Les congés sont posés en jours ou demi-journées. Si en fin d'année, le solde de congés de l'agent est inférieur à la durée de la demi-journée, il pourra poser ce solde en heures.

2. Congés accordés au titre des sujétions spéciales

Les agents qui occupent un poste comportant des sujétions spéciales bénéficient de 4 jours de congés annuels par an.

Le nombre de jours attribués est proratisé en fonction de la quotité de travail de l'agent.

3. Congés de fractionnement, dits « congés d’hiver »

Le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux fixe les règles d’attribution des congés supplémentaires, dits « congés d’hiver ».

Lorsque le nombre de jours de congés pris en dehors de la période allant du 1^{er} mai au 31 octobre est égal à 5,6 ou 7 jours, l’agent bénéficie d’un jour de congé supplémentaire.

Si le nombre de jours pris en dehors de cette même période est d’au moins 8 jours, 2 jours supplémentaires sont attribués à l’agent.

4. Congés de fractionnement

L’ensemble des agents à horaires fixes dispose de la faculté de fractionner en heures, demi-heures ou minutes, 3 journées de congé (égales à la valeur théorique journalière).

Ces congés sont pris sur le quota de congés annuels.

Les congés sont fractionnés en totalité ou en partie, uniquement si l’agent le souhaite.

5. Période de référence

Les congés sont attribués en début d’année et doivent être utilisés avant le 31 décembre de l’année.

Le congé dû pour une année de service accompli ne peut se reporter sur l’année suivante, sauf autorisation exceptionnelle donnée par l’autorité territoriale.

Les agents non permanents dont le contrat est en cours au 31 décembre de l’année bénéficieront d’un report jusqu’à la fin de leur contrat.

Les congés des agents non permanents doivent être utilisés sur la période de contrat. Exceptionnellement, ils pourront être reportés en cas de renouvellement du contrat.

Un congé non pris ne peut pas faire l'objet d'une indemnité compensatrice, sauf pour les agents non titulaires, dans certaines conditions.

6. Congés maladie et congés annuels

Quand un agent est en congés (CA, RTT, récupérations ou CET) et qu'il fournit un arrêt de travail, ce dernier annule le congé posé.

Si l'agent a travaillé la totalité de sa journée durant le 1^{er} jour de son arrêt de travail, celui-ci sera pris en compte à partir du lendemain.

Le report des congés non pris du fait d'un congé maladie (y compris congés liés à la maternité) est possible jusqu'au 31 décembre de l'année de reprise d'activité de l'agent.

Le report se fait à la demande de l'agent.

7. Indemnisation des congés annuels non pris du fait de la maladie ou d'un décès

Les congés annuels peuvent faire l'objet d'une indemnisation dans certains cas :

- À un fonctionnaire mis à la retraite sans avoir pu prendre ses congés du fait de sa maladie
- Aux ayants droits d'un agent décédé, en vertu de l'article 7 de la directive européenne du 4 novembre 2003, selon lequel le droit au congé annuel payé ne doit pas s'éteindre « sans donner droit à une indemnité financière au titre des congés non pris, lorsque la relation de travail prend fin»

Le droit à indemnisation s'exerce dans les limites suivantes :

- Indemnisation maximale fixée à 20 jours par année civile
- Période de report limitée à 15 mois

B. CONGE DEPART EN RETRAITE

Les agents présents de façon continue depuis le 31 décembre 2015 bénéficient du congé de départ en retraite, dans les conditions fixées par leur collectivité historique au 31 décembre 2015:

Collectivité	durée
Cherbourg-Octeville	30 jours calendaires
Communauté Urbaine de Cherbourg	30 jours calendaires
Equeurdreville-Hainneville	30 jours calendaires
Tourlaville	1 journée par année de présence dans la collectivité (stagiatisation ou de 1er contrat) dans la limite d'un mois calendaire
La Glacerie	1/2 journée par année de présence dans la collectivité (stagiatisation ou de 1 ^{er} contrat)
Querqueville	30 jours calendaires

Les agents recrutés à compter du 1er janvier 2016 ne bénéficient pas du congé de départ en retraite.

C. JOURS RTT

1. Régime des jours RTT

Les jours RTT sont attribués aux agents effectuant plus de 35h hebdomadaires. Ils sont attribués aux agents à temps complet et aux agents à temps partiel. Les agents à temps non complet ne sont pas concernés.

Le nombre de jours RTT est proratisé selon le temps de travail de l'agent et du cycle de travail (Annexe II).

Le cas échéant, les jours RTT ainsi proratisés sont arrondis au demi supérieur.

Les jours RTT sont attribués au 1^{er} janvier de chaque année.

Les agents peuvent fractionner les jours RTT en ½ journée(s) ou en journée(s). Le fractionnement en heures n'est pas possible.

Les agents doivent obligatoirement avoir soldé les jours RTT au 31 décembre de chaque année. Les jours RTT non pris seront alors perdus, sauf à pouvoir les épargner en fin d'année selon les règles relatives au compte épargne temps.

Les jours RTT pourront être reportés à la demande de l'agent si celui-ci n'a pas pu les utiliser en raison d'un arrêt maladie, et à condition qu'ils n'aient pas fait l'objet d'une proratisation en raison de la durée de l'arrêt maladie en question.

2. Jours RTT et maternité/paternité

Les périodes de congé de maternité/paternité génèrent des droits à l'acquisition de jours RTT.

3. Jours RTT et congé maladie

Il est fait application des dispositions statutaires suivantes :

- Loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 – article 115
- Circulaire n° NOR MFPP1202031C relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011.

La période pendant laquelle le fonctionnaire ou l'agent non titulaire bénéficie d'un congé pour raison de santé ne peut générer de temps de repos lié au dépassement de la durée annuelle de travail. Les journées RTT doivent donc être proratisées en fonction de la durée des arrêts maladie.

La réduction de jours ARTT s'applique à tout congé pour raison de santé, selon les conditions suivantes :

Cycle de travail	Nombre de RTT	Nombre de jours d'absence provoquant le retrait d'un jour RTT (nombre de jours travaillés - 228j- divisé par le nombre de RTT)
35h30	3 RTT	76 jours
36h00	6 RTT	38 jours
37h00	12 RTT	19 jours
37h30	15 RTT	16 jours
38h00	18 RTT	13 jours

Le nombre de jours RTT est automatiquement réduit dès lors que le nombre de jours d'absence est dépassé.

D. RECUPERATIONS D'HEURES SUPPLEMENTAIRES OU COMPLEMENTAIRES

Les heures supplémentaires ou complémentaires doivent être soldées au plus tard au 31 décembre de l'année. Les heures réalisées en décembre pourront être soldées jusqu'au 28 février de l'année n+1.

Si l'agent n'a pas pu récupérer les heures supplémentaires réalisées l'année n en raison d'un arrêt maladie ou congé maternité, les heures pourront être reportées l'année de sa reprise et devront être soldées avant le 31 décembre de cette même année.

Les heures supplémentaires peuvent être posées en jours, demi-journées ou heures.

E. RECUPERATIONS DES FERIES AYANT LIEU SUR DES JOURS DE REPOS

Quand un férié fixe (lundi pâques, lundi de pentecôte, jeudi de l'ascension) coïncide avec un jour de repos, l'agent pourra récupérer cette journée, si le repos correspond à un jour de fermeture du service, ou si le jour de repos est attribué par roulement au sein d'une même équipe.

Il n'y a pas de récupération possible quand le repos est lié à un temps partiel, conformément à la réglementation.

L'agent devra remplir un formulaire de demande au service temps de travail. Ce formulaire devra comporter le jour à récupérer et le jour de compensation choisi, en accord avec la hiérarchie de l'agent. Le service temps de travail saisira un motif d'absence sur la journée demandée. Si la récupération concerne l'ensemble d'un service (ex : fermeture d'une structure), le responsable pourra faire une demande collective par note de service adressée au service temps de travail. Si le jour de récupération est commun à l'ensemble des agents, et que cela aboutit à la fermeture de la structure pendant cette journée, l'administration concernée devra en faire la demande auprès de son élu de tutelle.

F. CET

a) Conditions d'ouverture

Tous les agents titulaires peuvent bénéficier d'un compte épargne temps.

Les agents non titulaires doivent avoir un an d'ancienneté dans la collectivité entre le 31 janvier et le 15 janvier pour en bénéficier.

Sont exclus du dispositif :

- Les agents exerçant les fonctions d'enseignement et dont les obligations horaires ont été définies dans des statuts particuliers (exemple : professeur d'enseignement artistique)
- Les agents de droit privé (apprenti, emplois aidés, assistantes maternelles...)
- Les fonctionnaires stagiaires (ceux qui avaient antérieurement acquis des droits en qualité de fonctionnaire titulaire ou d'agent non titulaire ne peuvent ni les utiliser ni en accumuler pendant la période de stage)

Par exception, les fonctionnaires qui avaient auparavant la qualité de titulaire ou non titulaire avant la stagiairisation peuvent continuer à épargner et utiliser leur compte épargne temps.

b) Conditions d'alimentation

L'alimentation se fait en journée.

Les agents peuvent épargner :

- les congés annuels, à condition d'avoir posé au moins 20 jours dans l'année
- RTT dans la limite de 12 jours

Les agents ne peuvent pas épargner :

- les congés annuels reportés du fait d'un congé maladie.
- Les récupérations d'heures supplémentaires

Le compte épargne-temps est plafonné à 60 jours, sauf dispositions réglementaires particulières. Ce plafond est apprécié à la date de l'épargne.

Concernant les congés annuels, l'agent doit poser au moins 20 jours de congés. Seuls les congés allant au-delà de 20 jours peuvent être épargnés.

Ces 20 jours sont proratisés en fonction de la durée de travail de l'agent sur l'année.

Le droit à épargner est ouvert le 1^{er} décembre de l'année n pour épargner les congés ou jours RTT de l'année n, et ce jusqu'au 15 janvier de l'année n+1.

L'épargne est également possible au cours de l'année, en cas de départ de l'agent de la collectivité (congé maternité, congé parental, disponibilité, mutation...).

Les agents en arrêt de travail durant la période d'épargne ne peuvent pas épargner mais bénéficieront d'un report de congés à leur retour de congé maladie.

La demande d'épargne émane de l'agent et se fait auprès du service temps de travail.

Dispositions temporaires 2020

Le Décret n° 2020-723 du 12 juin 2020 portant dispositions temporaires en matière de compte-épargne temps dans la fonction publique territoriale pour faire face aux conséquences de l'état d'urgence sanitaire, vient modifier le nombre maximal de jours pouvant être inscrits et maintenus sur le CET.

Au titre de l'année 2020, les jours peuvent être épargnés dans la limite d'un plafond global de 70 jours.

Les 10 jours supplémentaires sont utilisables les années suivantes conformément aux termes de la délibération prise par la collectivité ou l'établissement public.

c) Conditions d'utilisation

La pose se fait en journée.

Les jours épargnés sur le compte épargne-temps sont consommés sous la forme de congés.

Un agent peut consommer son compte épargne-temps dès lors qu'il a épargné au moins 1 jour.

Les jours posés au titre du CET ne donnent pas droit à octroi de jours de fractionnement.

Le compte épargne-temps n'a pas de délai d'utilisation. Dès lors que le compte épargne-temps est ouvert, les jours épargnés peuvent être utilisés à tout moment de la vie professionnelle sans aucun délai d'expiration.

Lorsque l'agent souhaite consommer ses jours CET et que cela génère une absence de plus de 30 jours consécutifs, il doit en faire la demande au moins 2 mois à l'avance.

L'agent dispose de plein droit de ses jours CET accumulés à l'issue d'un congé de maternité, d'adoption, de paternité ou d'accompagnement d'une personne en fin de vie.

d) Monétisation du compte épargne temps

Pour les 15 premiers jours : seule l'utilisation sous forme de congés est possible.

Du 16^{ème} jour au 60^{ème} jour épargné : l'option entre le congé et la monétisation est ouverte à l'agent, sous la forme:

- De paiement forfaitaire des jours épargnés en fonction de la catégorie hiérarchique à laquelle l'agent appartient :
 - o Catégorie A : 135€ bruts par jour

- Catégorie B : 90€ bruts par jour
- Catégorie C : 75€ bruts par jour

- De conversion des jours en points de retraite additionnelle (RAFP) pour les fonctionnaires CNRACL uniquement

G. CONGE DE NAISSANCE

Un congé naissance est accordé à l'agent père de l'enfant, ainsi que, le cas échéant, à l'agent conjoint de la mère, ou lié à elle par un pacte civil de solidarité ou vivant maritalement avec elle.

Ce congé est de 3 jours. Il est pris de manière continue, à compter de la naissance de l'enfant ou du premier jour ouvrable qui suit.

H. CONGE DE PATERNITE

Un congé de paternité est accordé à l'agent père de l'enfant, ainsi que, le cas échéant, à l'agent conjoint de la mère, ou lié à elle par un pacte civil de solidarité ou vivant maritalement avec elle.

Ce congé compte 2 périodes :

- Une période obligatoire composée de 4 jours calendaires consécutifs, faisant immédiatement suite au congé de naissance de 3 jours, soit 7 jours calendaires pris obligatoirement suite à la naissance de l'enfant.

L'agent doit transmettre, sous 8 jours à compter de la date de l'accouchement, toute pièce permettant de justifier la naissance de l'enfant.

- Une période facultative de 21 jours calendaires (ou de 28 jours en cas de naissance multiple), fractionnable en 2 périodes d'au moins 5 jours chacune, pris au plus tard dans les 6 mois qui suivent la naissance.

Un mois avant la prise de la seconde période, l'agent confirme à l'autorité territoriale les dates de prise de congés.

Quand l'enfant est immédiatement hospitalisé après sa naissance dans une unité de soins spécialisée, la période de congé de 4 jours consécutifs peut être prolongée pendant la période d'hospitalisation, dans la limite de 30 jours consécutifs.

Le bénéficiaire du congé doit en faire la demande auprès de l'administration qui ne peut refuser cette prolongation.

Les unités de soins spécialisés d'hospitalisation de l'enfant ouvrant droit à l'attribution de cette période de congés supplémentaire sont les suivantes :

- Unités de néonatalogie
- Unités de réanimation néonatale
- Unités de pédiatrie de nouveau-nés et de nourrissons
- Unités indifférenciées de réanimation pédiatrique et néonatale.

La période de 21 jours calendaires restante doit être prise dans les 6 mois suivant la fin de l'hospitalisation.

I. CONGE DE SOLIDARITE FAMILIALE

Un congé de solidarité familiale est accordé à l'agent dont le fonctionnaire dont un ascendant, un descendant, un frère, une sœur, une personne partageant le même domicile ou l'ayant désigné comme personne de confiance souffre d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital ou est en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable, sur présentation d'un certificat médical.

Le congé a une durée maximale de trois mois, renouvelable une fois ; il peut donc en tout durer six mois.

Il peut être accordé :

- soit pour une période continue d'une durée maximale de trois mois, renouvelable une fois
- soit par périodes fractionnées d'au moins sept jours consécutifs, dont la durée cumulée ne peut dépasser six mois
- soit sous forme d'un service à temps partiel pour une quotité de temps de travail égale à 50%, 60%, 70% ou 80% du temps plein. Le service à temps partiel est accordé pour une durée maximale de trois mois, renouvelable une fois.

Le congé prend fin :

- soit à l'expiration de la période accordée
- soit, en cas de décès de la personne accompagnée, dans les trois jours qui suivent ce décès
- soit à une date antérieure, à la demande de l'agent

Le congé n'est pas rémunéré. L'agent a cependant droit, sur sa demande, à une « allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie »

J. CONGE PROCHE AIDANT

Le congé est accordé au fonctionnaire lorsque l'une des personnes suivantes présente un handicap ou une perte d'autonomie d'une particulière gravité, mentionnées l'une de celles mentionnées aux 1° et 9° de l'article L.3142-16 du code du travail :

- 1° Son conjoint ;
- 2° Son concubin ;
- 3° Son partenaire lié par un pacte civil de solidarité ;
- 4° Un ascendant ;
- 5° Un descendant ;
- 6° Un enfant dont il assume la charge au sens de l'article L. 512-1 du code de la sécurité sociale;
- 7° Un collatéral jusqu'au quatrième degré ;
- 8° Un ascendant, un descendant ou un collatéral jusqu'au quatrième degré de son conjoint, concubin ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité ;
- 9° Une personne âgée ou handicapée avec laquelle il réside ou avec laquelle il entretient des liens étroits et stables, à qui il vient en aide de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne.

Le congé de proche aidant est d'une durée maximale de trois mois renouvelable et dans la limite d'un an sur l'ensemble de la carrière.

Il est accordé sur présentation d'un certificat médical.

Ce congé peut se prendre selon les modalités suivantes:

- pour une période continue ;
- pour une ou plusieurs périodes fractionnées d'au moins une journée ;
- sous la forme d'un service à temps partiel.

Pendant le congé de proche aidant, l'agent n'est pas rémunéré. Il peut cependant percevoir une allocation journalière du proche aidant versée par la caisse d'allocations familiales.

K. CONGE DE PRESENCE PARENTALE

Ce congé est accordé au fonctionnaire lorsque la maladie, l'accident ou le handicap d'un enfant à charge présente une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue de sa mère ou de son père et des soins contraignants, sur présentation d'un certificat médical.

Le nombre de jours de congé de présence parentale dont peut bénéficier le fonctionnaire pour un même enfant et en raison d'une même pathologie est au maximum de 310 jours ouvrés au cours d'une période de 36 mois.

Le fonctionnaire peut choisir d'utiliser le congé de présence parentale selon les modalités suivantes :

- pour une période continue ;
- pour une ou plusieurs périodes fractionnées d'au moins une journée ;
- sous la forme d'un service à temps partiel.

L. DON DE JOURS DE REPOS

Il est fait application du décret n° 2015-580 du 28 mai 2015 permettant à un agent public civil le don de jours de repos à un autre agent public qui selon le cas :

- Assume la charge d'un enfant âgé de moins de 20 ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants
- Vient en aide à une personne atteinte d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité ou présentant un handicap, lorsque cette personne est, pour le bénéficiaire du don, l'une de celles mentionnées aux 1° et 9° de l'article L.3142-16 du code du travail
- Est parent d'un enfant qui décède avant l'âge de 25 ans ou assume la charge effective et permanente d'une personne qui décède avant cet âge.

Les agents peuvent faire don de leurs jours de congés, RTT ou CET de façon anonyme.

L'agent bénéficiaire peut recevoir jusqu'à 90 jours par an et par enfant.

V. AUTORISATIONS D'ABSENCE

L'autorisation d'absence donne le droit à l'agent de s'absenter en raison d'un événement.

Toute demande d'autorisation d'absence doit être demandée au supérieur hiérarchique au moins 48 heures à l'avance (soit 2 jours ouvrés). Ce délai pourra être réduit si le supérieur hiérarchique donne son accord.

Rappel de la définition des jours ouvrés/calendaires :

- Jours travaillés : jours réellement travaillés par l'agent
- Jours ouvrés : jours travaillés dans l'administration (en général du lundi au vendredi)
- Jours calendaires : tous les jours sans exception.

Les autorisations d'absence sont accordées selon les nécessités de service.

Dans la liste des autorisations d'absence qui vont suivre, le conjoint désigne la personne mariée, pacsée, ou vivant maritalement avec l'agent.

La durée des autorisations d'absence est indiquée en jours travaillés, sauf dispositions contraires.

Les absences sont majorées d'un éventuel délai de route, dès lors que la distance «aller» est supérieure à 250 km, dans la limite du temps nécessaire, et des durées suivantes :

- aller entre 250 et 400 km : 1 demi-journée pour l'aller et 1 demi-journée pour le retour
- aller à plus de 400 km : 1 journée pour l'aller et 1 journée pour le retour

Les temps de trajet ayant lieu en dehors des horaires de l'agent ne peuvent être récupérés.

La durée des autorisations d'absence n'est pas proratisée selon la quotité de travail de l'agent ou la date d'arrivée dans la collectivité, sauf exception.

Quand l'agent est en congés (CP, RTT, récupération, CET) et qu'un événement intervient pendant cette période, il ne peut bénéficier d'une autorisation d'absence pour cet événement. Quand l'événement intervient quand l'agent est en journée de repos, il ne peut pas non plus bénéficier de cette autorisation d'absence.

Pour être validées, les autorisations d'absence devront obligatoirement être accompagnées des pièces justificatives adéquates.

Les remplaçants et agents occupant des emplois non permanents doivent justifier d'un an d'ancienneté révolu en continu dans la collectivité, sauf dispositions spécifiques.

1. Maternité/paternité/enfants

a) Rentrée scolaire

Condition : autorisation d'absence accordée à l'agent parent d'un enfant entrant jusqu'en sixième (inclusive), le jour de la rentrée ou un autre jour, selon l'établissement.

Durée : 1 demi-journée fractionnable en heure. 1 journée entière pour les parents d'enfants souffrant d'un handicap. La demi-journée est calculée sur la durée de temps de travail théorique pour les agents à horaires variables et la durée du temps de travail réelle pour les agents à horaires fixes.

Justificatif : justificatif MDPH, le cas échéant, à fournir dans les 15 jours.

Modalités de pose : heures, demi-journée

b) Garde d'enfant

Objet : autorisation d'absence accordée à l'agent parent d'un enfant malade pour le soigner, âgé de 16 ans (inclus) au plus, et sans limite d'âge pour les enfants souffrant d'un handicap.

Les rendez-vous médicaux planifiés ne donnent pas lieu à autorisation d'absence, sauf si le rendez-vous a lieu en dehors de la région.

Durée :

- 6 jours par an et agent ou 8 jours s'ils sont pris de façon consécutive
- 12 jours par an ou 15 jours s'ils sont pris de façon consécutive dans les cas suivants :
 - o L'agent assume seul la charge de l'enfant ancienneté
 - o Le conjoint de l'agent est à la recherche d'un emploi

- Le conjoint ne bénéficie d'aucune autorisation d'absence pour soigner un enfant malade

Les jours seront proratisés selon le taux d'activité, comme suit :

100%	6 jours	8 jours consécutifs	12 jours	15 jours consécutifs
90%	5.5	7.5	11	13.5
80%	5	6.5	10	12
70%	4.5	6	8.5	10.5
60%	4	5	7.5	9
50%	3	4	6	7.5

Justificatif :

Certificat du médecin indiquant la nécessité de la présence de l'agent auprès de l'agent.
Justificatif MDPH pour les enfants souffrant d'un handicap.

Modalités de pose : jours, demi-journées

L'autorisation d'absence pourra être fractionnée en heures, dans des circonstances exceptionnelles. Dans ce cas, l'agent devra adresser un courrier au service temps de travail qui examinera la demande.

c) **Autorisation d'absence maternité/paternité**

Ces droits sont accordés aux agents titulaires ou non titulaires, sous réserve des nécessités de service. Ils sont accordés en heures.

➤ Autorisations d'absence dans le cadre d'une assistance médicale à la procréation (PMA)

- Pour l'agent :

Objet : Autorisation d'absence pour les actes médicaux nécessaires à l'assistance médicale à la procréation (PMA). La durée de l'absence est proportionnée à la durée de l'acte médical.

Formalités : transmettre le formulaire d'autorisation d'absence visé du responsable hiérarchique, accompagné d'une attestation de présence à l'examen médical et indiquant que celui-ci est liée à un protocole PMA.

- Pour le conjoint(e) de l'agent (marié, pacsé ou vivant maritalement) :

Objet : Autorisation d'absence pour assister à trois au plus de ces actes médicaux nécessaires à chaque protocole d'assistance médicale à la procréation. La durée est proportionnée à la durée de l'acte médical.

Formalités : transmettre le formulaire d'autorisation d'absence visé du responsable hiérarchique, accompagné d'une attestation de présence à l'examen médical et indiquant que celui-ci est liée à un protocole PMA.

➤ Autorisations d'absence dans le cadre d'une grossesse

Objet : autorisation d'absence d'une heure pour une journée travaillée et d'une demi-heure pour une demi-journée, à partir du 3^{ème} mois de grossesse. Les modalités de prise de cette heure sont déterminées en accord avec le supérieur hiérarchique.

Formalités : adresser un courrier de demande visé du supérieur hiérarchique et accompagné d'une déclaration médicale de grossesse. Le droit sera accordé à partir du jour de la demande.

➤ Autorisations d'absence pour se rendre aux examens médicaux obligatoires liés à la grossesse

- Pour l'agent :

Objet : autorisation d'absence pour se rendre aux examens obligatoires prévus par le code de la santé publique. La durée de l'absence est proportionnée à la durée de l'acte médical.

Formalités : transmettre le formulaire d'autorisation d'absence visé du responsable hiérarchique, accompagné d'une attestation de présence à l'examen médical.

- Pour le conjoint(e) de l'agent (marié, pacsé ou vivant maritalement) :

Objet : autorisation d'absence pour se rendre au plus à trois des examens obligatoires. La durée de l'absence est proportionnée à la durée de l'acte médical.

Formalités : transmettre le formulaire d'autorisation d'absence visé du responsable hiérarchique, accompagné d'une attestation de présence à l'examen médical.

➤ Autorisations d'absence pour allaitement

Objet : autorisation d'absence d'une heure pour une journée travaillée et d'une demi-heure pour une demi-journée, durant la période de l'allaitement, dans la limite de 1 an suivant la naissance de l'enfant. Les modalités de prise de cette heure sont déterminées en accord avec le supérieur hiérarchique.

Formalités : Courrier de demande visé du supérieur hiérarchique et accompagné d'un certificat médical. Ce dernier devra être renouvelé tous les 3 mois. Le droit sera accordé à partir du jour de la demande.

2. Autres évènements familiaux

a) Déménagement

Objet : autorisation d'absence accordée à l'agent à l'occasion de son déménagement

Durée : 1 jour par an

Justificatif : déclaration de l'agent de sa nouvelle adresse

Modalités de pose : jour

b) Mariage ou pacs de l'agent

Objet : autorisation d'absence accordée à l'agent à l'occasion du mariage ou du pacs.

Durée : 8 jours consécutifs (dont le jour du mariage ou PACS). L'absence doit être accolée à la journée du mariage ou du pacs.

La durée est proratisée en fonction du temps de travail de l'agent (de façon arrondie au demi supérieur):

100%	90%	80%	70%	60%	50%
8 jours	7.5 jours	6.5 jours	6 jours	5 jours	4 jours

Justificatif : certificat de mariage ou de pacs

Modalités de pose : jours, demi-journées

c) Mariage d'un enfant

Objet : autorisation d'absence accordée à l'agent à l'occasion du mariage et du pacs de ses enfants ou beaux-enfants (enfants du conjoint).

Durée : 3 jours consécutifs. L'absence doit être accolée à la journée du mariage ou du pacs.

Justificatif : certificat de mariage ou de pacs

Modalités de pose : jours, demi-journées

d) Décès conjoint

Objet : autorisation d'absence accordée à l'agent lors du décès de son conjoint ou de son enfant (ou de l'enfant de son conjoint)

Durée : 5 jours consécutifs ou non, dans les 15 jours calendaires suivant le jour du décès

Justificatif : acte de décès

Modalités de pose : jours, demi-journées

e) Décès enfant

- Enfant de moins de 25 ans ou personne à charge effective et permanente de moins de 25 ans

L'agent bénéficie d'une autorisation spéciale d'absence à 7 jours ouvrés.

Une autorisation spéciale d'absence complémentaire de 8 jours, qui peut être fractionnée et prise dans un délai d'un an à compter du décès.

- Enfant de plus de 25 ans

L'autorisation d'absence est de 5 jours ouvrables.

f) Décès famille

Objet : autorisation d'absence accordée à l'agent lors du décès d'un membre de sa famille

Durée :

-3 jours (consécutifs ou non) pour le décès des parents, des frères et sœurs, des grands-parents et des petits-enfants

-1 jour pour les beaux-parents, les beaux-frères et belles-sœurs, les beaux-fils et belles-filles, les neveux et nièces

A prendre dans les 15 jours calendaires suivant le jour du décès

Justificatif : acte de décès

Modalités de pose : jours, demi-journées

g) Maladie grave parent proche

Objet : autorisation d'absence accordée à l'agent pour être présent auprès d'un proche malade (père, mère, conjoint ou enfant de plus de 16 ans)

Durée : 5 jours consécutifs ou non par an

Justificatif : justificatif médical attestant de la nécessité de présence d'un tiers.

Modalités de pose : jours, demi-journées

3. Révision concours – examen professionnel

Révision concours : 5 jours fractionnables par an dont 3 jours maximum pour les écrits, pour un concours de la fonction publique territoriale.

Ou :

Révision examen professionnel : 3 jours fractionnables par an, que ce soit pour les écrits ou les oraux, pour un examen de la fonction publique territoriale.

Quand un concours ou examen s'étale sur 2 ans, on prend en compte la date des écrits pour déterminer l'année sur laquelle s'imputent les jours de révision.

Les agents remplaçants ou occupant des emplois non permanents pourront bénéficier de cette autorisation d'absence après 1 an d'ancienneté.

4. Journées d'épreuves - concours – examen professionnel

La journée d'épreuve de concours ou d'examen est accordée dans la limite d'un concours ou examen de la fonction publique territoriale par an.

Si celle-ci se déroule sur une journée de temps partiel non travaillé ou un jour de repos, celle-ci donne lieu à récupération.

Les agents qui participent aux jurys de concours doivent le faire sur leur temps personnel s'ils sont rémunérés pour cette activité. A contrario, ils bénéficient d'une autorisation d'absence.

Les agents remplaçants ou occupant un emploi non permanent pourront bénéficier de cette autorisation d'absence après 1 an d'ancienneté.

5. Autres

a) Don du sang

Objet : autorisation d'absence accordée pour permettre à l'agent de faire un don de sang, quel que soit le contexte (journées nationales ou établissements hospitaliers)

Durée : ½ journée par don du sang, à prendre le jour même ou le lendemain, dans la limite de 12 demi-journées par an

Justificatif : attestation de don du sang

Pour les agents travaillant en journée continue, 2 jours sont accordés pour 3 dons.

Modalités de pose : jours ou demi-journées

b) Mandats électifs

Les fonctionnaires et agents contractuels titulaires d'un mandat municipal, départemental, régional ou intercommunal bénéficient de 2 catégories d'autorisations d'absence :

- Autorisations d'absence au titre des séances de travail ou de délibération (séance plénières, réunions de commissions instituées par délibération...). Les agents sont autorisés à s'absenter pendant le temps nécessaire pour se rendre et participer aux séances. Dans ce cas, les agents devront fournir les convocations aux réunions.
- Autorisation d'absence au titre de l'administration de la collectivité et de la préparation des réunions des instances dans lesquelles ils siègent. Concernant les mandats communaux, un crédit d'heures forfaitaire et trimestriel est ouvert aux agents en fonction du nombre d'habitants. Les intéressés doivent informer l'autorité territoriale de la date et de la durée de l'absence dès qu'ils en ont connaissance.

Les agents concernés devront justifier de leur mandat.

Ces absences sont accordées selon la réglementation en vigueur (Loi n° 92-108 du 3 février 1992).

Modalités de pose : jours, demi-journées, heures

c) Congé de représentation

Objet : Ce congé permet aux agents de représenter une association aux réunions d'une commission ou d'une instance placée auprès des pouvoirs publics.

Durée : 9 jours ouvrables par an et par personne

Justificatif : convocation nominative à la réunion

Modalités de pose : jours

Ce congé est attribué selon la réglementation en vigueur (Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 - art. 57).

d) Congé bonifié

Objet : permettre aux fonctionnaires territoriaux originaires des départements d'Outre-mer et de St Pierre et Miquelon exerçant en métropole de se rendre dans ces territoires.

Ce congé est attribué selon la réglementation en vigueur (Décret n° 88-168 du 15 février 1988).

ANNEXE 1 : LES DIFFERENTS CYCLES DE TRAVAIL

DETAIL DES DIFFERENTS CYCLES STANDARDS POUVANT ETRE APPLIQUES AUX AGENTS N'AYANT PAS DE SUJETIONS SPECIALES :

		100%	100%	90%	90%	80%	80%	80%	70%	70%	70%	60%	60%	60%	50%	50%
35:00	Durée hebdomadaire	35:00	35:00	31:30	31:30	28:00	28:00	28:00	24:30	24:30	24:30	21:00	21:00	21:00	17:30	17:30
	Nombre de demi-journées de travail dans la semaine	10	9	9	8	9	8	7	8	7	6	7	6	5	6	5
	Durée de chaque demi-journée	3:30	3:53	3:30	3:56	3:06	3:30	4:00	3:03	3:30	4:05	3:00	3:30	4:12	2:55	3:30
	Durée de chaque journée	7:00	7:46	7:00	7:52	6:13	7:00	8:00	6:07	7:00	8:10	6:00	7:00	8:24	5:50	7:00
	Nombre de RTT dans l'année	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

		100%	100%	90%	80%	80%	70%	70%	60%	60%	50%	50%
36:00	Durée hebdomadaire	36:00	36:00	32:24	28:48	28:48	25:12	25:12	21:36	21:36	18:00	18:00
	Nombre de demi-journées de travail dans la semaine	10	9	9	9	8	8	7	7	6	6	5
	Durée de chaque demi-journée	3:36	4:00	3:36	3:12	3:36	3:09	3:36	3:05	3:36	3:00	3:36
	Durée de chaque journée	7:12	8:00	7:12	6:24	7:12	6:18	7:12	6:10	7:12	6:00	7:12
	Nombre de RTT dans l'année	6,0	6,0	5,5	5,0	5,0	4,5	4,5	4,0	4,0	3,0	3,0

		100%	90%	90%	80%	80%	80%	70%	70%	70%	60%	60%	50%	50%
37:00	Durée hebdomadaire	37:00	33:18	33:18	29:36	29:36	29:36	25:54	25:54	25:54	22:12	22:12	18:30	18:30
	Nombre de demi-journées de travail dans la semaine	10	9	8	9	8	7	8	7	6	7	6	6	5
	Durée de chaque demi-journée	3:42	3:42	4:09	3:17	3:42	4:13	3:14	3:42	4:19	3:10	3:42	3:05	3:42
	Durée de chaque journée	7:24	7:24	8:19	6:34	7:24	8:27	6:28	7:24	8:38	6:20	7:24	6:10	7:24
	Nombre de RTT dans l'année	12,0	11,0	11,0	10,0	10,0	10,0	8,5	8,5	8,5	7,5	7,5	6,0	6,0

		100%	90%	80%	80%	70%	70%	60%	60%	50%	50%
38:00	Durée hebdomadaire	38:00	34:12	30:24	30:24	26:36	26:36	22:48	22:48	19:00	19:00
	Nombre de demi-journées de travail dans la semaine	10	9	9	8	8	7	7	6	6	5
	Durée de la demi-journée	3:48	3:48	3:22	3:48	3:19	3:48	3:15	3:48	3:10	3:48

Durée de la journée	7:36	7:36	6:45	7:36	6:39	7:36	6:30	7:36	6:20	7:36
Nombre de RTT dans l'année	18,0	16,5	14,5	14,5	13,0	13,0	11,0	11,0	9,0	9,0

DETAIL DES DIFFERENTS CYCLES SPECIFIQUES POUVANT ETRE APPLIQUES AUX AGENTS AYANT DES SUJETIONS SPECIALES :

		100%	100%	90%	90%	80%	80%	80%	70%	70%	70%	60%	60%	60%	50%	50%
35:00	Durée hebdomadaire	35:00	35:00	31:30	31:30	28:00	28:00	28:00	24:30	24:30	24:30	21:00	21:00	21:00	17:30	17:30
	Nombre de demi-journées de travail dans la semaine	10	9	9	8	9	8	7	8	7	6	7	6	5	6	5
	Durée de chaque demi-journée	3:30	3:53	3:30	3:56	3:06	3:30	4:00	3:03	3:30	4:05	3:00	3:30	4:12	2:55	3:30
	Durée de chaque journée	7:00	7:46	7:00	7:52	6:13	7:00	8:00	6:07	7:00	8:10	6:00	7:00	8:24	5:50	7:00
	Nombre de RTT dans l'année	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

		100%	100%	90%	90%	80%	80%	70%	70%	60%	60%	50%	50%
35:30	Durée hebdomadaire	35:30	35:30	31:57	31:57	28:24	28:24	24:51	24:51	21:18	21:18	17:45	17:45
	Nombre de demi-journées de travail dans la semaine	10	9	9	8	9	8	8	7	7	6	6	5
	Durée de chaque demi-journée	3:33	3:56	3:33	3:59	3:09	3:33	3:06	3:33	3:02	3:33	2:57	3:33
	Durée de chaque journée	7:06	7:53	7:06	7:59	6:18	7:06	6:12	7:06	6:05	7:06	5:55	7:06
	Nombre de RTT dans l'année	3,0	3,0	3,0	3,0	2,5	2,5	2,5	2,5	2,0	2,0	1,5	1,5

		100%	90%	90%	80%	80%	80%	70%	70%	70%	60%	60%	50%	50%
37:00	Durée hebdomadaire	37:00	33:18	33:18	29:36	29:36	29:36	25:54	25:54	25:54	22:12	22:12	18:30	18:30
	Nombre de demi-journées de travail dans la semaine	10	9	8	9	8	7	8	7	6	7	6	6	5
	Durée de chaque demi-journée	3:42	3:42	4:09	3:17	3:42	4:13	3:14	3:42	4:19	3:10	3:42	3:05	3:42
	Durée de chaque journée	7:24	7:24	8:19	6:34	7:24	8:27	6:28	7:24	8:38	6:20	7:24	6:10	7:24
	Nombre de RTT dans l'année	12,0	11,0	11,0	10,0	10,0	10,0	8,5	8,5	8,5	7,5	7,5	6,0	6,0

		100%	90%	80%	80%	70%	70%	60%	60%	50%	50%
37:30	Durée hebdomadaire	37:30	33:45	30:00	30:00	26:15	26:15	22:30	22:30	18:45	18:45
	Nombre de demi-journées de travail dans la semaine	10	9	9	8	8	7	7	6	6	5
	Durée de chaque demi-journée	3:45	3:45	3:20	3:45	3:16	3:45	3:12	3:45	3:07	3:45

Envoyé en préfecture le 04/11/2021

Reçu en préfecture le 04/11/2021

Affiché le



ID : 050-200056844-20211104-DEL2021_237-DE

	Durée de chaque journée	7:30	7:30	6:40	7:30	6:33	7:30	6:25	7:30	6:15	7:30
	Nombre de RTT dans l'année	15,0	13,5	12,0	12,0	10,5	10,5	9,0	9,0	7,5	7,5

ANNEXE 2 : LISTE DES TRAVAUX DANGEREUX, INSALUBRES, INCOMMODOES OU SALISSANTS EXECUTES PAR DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE

- Affectation continue dans les services accueillant les malades contagieux, cancéreux, gâteux et tuberculeux
- Conduite d'engin ou véhicule exposant le corps entier à des vibrations
- Curage de cours d'eau
- Déneigement des voies, sablage ou salage sur verglas
- Emploi de produits toxiques
- Goudronnage des voies (opération employant des liants hydrocarbures à haute température)
- Manipulation à la main de masses lourdes
- Manipulation de linge souillé
- Manipulation ou exposition à des produits chimiques dangereux (gravité dépendant du pictogramme de danger associé au produit)
- Ramassage manuel de déchets dans l'espace public
- Travaux de chaudronnerie avec soudage sur bennes OM
- Travaux de meulage (à la main ou sur machine), affûtage
- Travaux de nettoyage par utilisation de pompe à haute pression
- Travaux de plomberie
- Travaux de taille ou d'élagage d'arbres à une hauteur supérieure à 6 mètres
- Travaux d'entretien des terrains avec du matériel mécanique
- Travaux en égouts, regards, chambres de vannes
- Travaux en local clos de produits chimiques, corrosifs
- Travaux en permanence en sous-sol
- Travaux exécutés dans la vase ou dans l'eau (opération de déblaiement des sas d'écluses, de débouchage ou curage de cales, de décrochement de murs, de quais, de siphons)
- Travaux exécutés en environnement bruyant > 85 dB (selon notice constructeur)
- Travaux nécessitant un déplacement sur parois verticales ou pentes supérieures à 45%
- Travaux sur chaussée sous circulation
- Travaux sur installations électriques haute et basse tension au voisinage de pièces nues sous tension
- Travaux sur massicot
- Travaux sur scie à ruban, toupies, raboteuses et dégauchisseuses
- Utilisation d'outils exposant aux vibrations des mains et des bras

Pôle système d'information et ressources humaines
Direction accompagnement des agents,
rémunération et carrières

Rapporteur : Agnès TAVARD

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2021_238
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2021

13 - TABLEAU DE SUIVI DES EMPLOIS

Au vu des départs en retraite, des mobilités internes et externes, d'une création de poste et des modifications d'organisation, il est proposé de modifier le tableau des emplois (annexe 1).

Les modifications présentées, dans le cadre de la présente délibération, sont les suivantes :

La création des postes relevant des cadres d'emplois :

- des adjoints techniques afin de recruter un chef d'équipe VRD, un cuisinier au restaurant administratif, un aide cuisine au restaurant administratif, un agent polyvalent en restauration, un agent de cuisine pour la crèche, un agent technique secteur ouest et un conseiller technique prévention sécurité incendie,
- des agents de maîtrise suite à la réorganisation de la cuisine centrale,
- des attachés afin de pourvoir le poste de chef de service du centre de santé Brès Croizat,
- des adjoints administratifs afin de recruter une secrétaire médicale et une assistante médicale au centre de santé Brès Croizat, un conseiller technique projets européens et jumelages, un assistant administratif polyvalent au pôle culture, un agent administratif secteur centre pour la direction PESL et un conseiller technique prévention sécurité incendie,
- des médecins afin de transférer les agents du centre de santé Brès Croizat,
- des sages femmes afin de transférer un agent du centre de santé Brès Croizat,
- des auxiliaires de puériculture pour la crèche,
- des agents sociaux pour la crèche,
- des éducateurs de jeunes enfants pour pourvoir le poste de chef d'équipe accueil familial et Chef de service multi-accueil La Ribambelle,
- des puéricultrices pour pourvoir le poste de chef de service multi-accueil La Ribambelle,
- des infirmiers en soins généraux pour pourvoir le poste de chef de service multi-accueil La Ribambelle,
- des adjoints d'animation afin de recruter un animateur ludothèque,
- des techniciens afin de pourvoir le poste de diététicien pour la direction restauration scolaire et collective,
- des rédacteurs pour pourvoir les postes de conseiller technique projets européens et jumelages et de conseiller technique prévention sécurité incendie,
- des assistants de conservation du patrimoine pour pourvoir le poste de médiateur culturel,

Les postes des cadres d'emplois qui ne seront pas utilisés, à l'issue des recrutements, seront supprimés lors d'un prochain conseil municipal, après avis du comité technique paritaire.

Au total, il est donc proposé la création de 30 postes ouverts sur 35 cadres d'emplois dont 9 seront supprimés dès que les recrutements seront opérés et 3 au tableau des emplois du CCAS (postes de la cuisine Talluau).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Communes, notamment ses articles L.431-1 à L.431-3,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 3, 3-3, 34, 88, 110,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Article 1^{er} : le tableau des emplois est modifié de la façon suivante (annexe 1) :

- Création de poste :
 - Pôle Patrimoine et cadre de vie
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet
 - 1 poste dans les cadres d'emplois des agents de maîtrise ou adjoints techniques à temps complet
 - Pôle Cohésion sociale
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise à temps complet
 - 4 postes dans le cadre d'emplois des adjoints techniques dont 3 à temps complet et un à temps non complet (28h/35h)
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des attachés à temps complet
 - 4 postes dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet
 - 3 postes dans le cadre d'emplois des médecins dont 2 à temps complet et 1 à temps non complet (17h30/35h)
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des sages femmes à temps complet
 - 3 postes dans le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture à temps complet
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des agents sociaux à temps complet
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants à temps non complet (17h30/35h)
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants ou puéricultrices ou infirmiers en soins généraux à temps complet
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation à temps non complet (6h00/35h)
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des techniciens à temps complet
 - Direction générale
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des rédacteurs ou adjoints administratifs à temps complet
 - Pôle attractivité et urbanisme
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des rédacteurs ou adjoints administratifs ou adjoints techniques à temps complet
 - Pôle Culture
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine à temps complet
 - Pôle Proximité vie citoyenne
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet

Article 2 : A défaut de pourvoir les emplois créés à l'article 1^{er} par un fonctionnaire, en cas de recrutement infructueux, les postes pourront être pourvus par des contractuels sur le fondement de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emplois de recrutement et le régime indemnitaire correspondant. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

Article 3 : La collectivité peut recruter des agents contractuels, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, sur le fondement de l'article 3, alinéa 2° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération par référence au premier grade du cadre d'emplois concerné par le besoin. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

Cette présente délibération prendra effet au 1^{er} décembre 2021.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

PJ : 1

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 3 novembre 2021

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 45
Date de la convocation et de son affichage : 22 octobre 2021
Date d'affichage du compte rendu : 10 novembre 2021

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt et un, le trois novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 octobre 2021 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 21h25) - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 19h30) - MARGUERITTE David (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - RENARD Nathalie - ROGER Véronique - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - SPAGNOL Marc - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HÉBERT Karine a donné procuration à Camille MARGUERITTE
HULIN Bertrand a donné procuration à Sophie LEMOIGNE
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à SAGET Eddy
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia
PLAINEAU Nadège a donné procuration à VARENNE Valérie
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

Mme HAMEL Estelle conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP [25086, 14050](#) – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 05/11/2021

Reçu en préfecture le 05/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 050-200056844-20211105-DEL2021_238-DE

Suivi des emplois

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 01/10/2021	DELIBERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 novembre 2021			PREVISIONS DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
		SUPPRESSION S APRES AVIS DU CTP	CREATIONS	EMPLOIS AU 01/12/2021		
EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION						
Directeur général des services	1			1		1
Directeur général adjoint	7			7		7
Directeur général des services techniques	0			0		0
Total	8	0	0	8	0	8
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Administrateur	1			1		1
Attaché	90		1	91		91
Rédacteur	144		2	146		146
Adjoint administratif	347		8	355	2	353
Total	582	0	11	593	2	591
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur en chef	3			3		3
Ingénieur	54			54		54
Technicien	116		1	117		117
Agent de maîtrise	115		2	117	2	115
Adjoint technique	836		7	843	2	841
Total	1124	0	10	1134	4	1130
FILIERE ANIMATION						
Animateur	53			53		53
Adjoint d'animation	50		1	51		51
Total	103	0	1	104	0	104
FILIERE CULTURELLE						
Conservateur de bibliothèque	2			2		2
Conservateur du patrimoine	2			2		2
Attaché de conservation du patrimoine	6			6		6
Bibliothécaire	6			6		6
Assistant de conservation	14		1	15		15
Adjoint du patrimoine	24			24		24
Assistant d'enseignement artistique	27			27		27
Professeur	10			10		10
Total	91	0	1	92	0	92
FILIERE SOCIALE						
Psychologue	2			2		2
Conseiller socio-éducatif	1			1		1
Assistant socio-éducatif	13			13		13
Educateur de jeunes enfants	16		2	18	1	17
Moniteur éducateur et interv. Familial	3			3		3
Agent social	18		1	19		19
Agent spécialisé des écoles maternelles	76			76		76
Total	129	0	3	132	1	131
FILIERE MEDICO SOCIALE						
Médecin	4		3	7		7
Sage-femme	0		1	1		1
Cadre de santé	2			2		2
Puéricultrice	9		1	10	1	9

Suivi des emplois

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 01/10/2021	DELIBERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 novembre 2021			PREVISIONS DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
		SUPPRESSION S APRES AVIS DU CTP	CREATIONS	EMPLOIS AU 01/12/2021		
Infirmier en soins généraux	5		1	6	1	5
Infirmier territorial	4			4		4
Auxiliaire de soins	1			1		1
Auxiliaire de puériculture	66		3	69		69
Total	91	0	9	100	2	98
FILIERE POLICE						
Chef de service de police municipale	0			0		0
Agents de police municipale	22			22		22
Garde-champêtre	1			1		1
Total	23	0	0	23	0	23
FILIERE SPORTIVE						
Conseiller des APS	0			0		0
Educateur des APS	42			42		42
Opérateur des APS	2			2		2
Total	44	0	0	44	0	44
TOTAL GENERAL	2195	0	35	2230	9	2221
Autres emplois						
Collaborateur de cabinet	3			3		3
Assistants maternelles	47			47		47
Apprentis	10			10		10
Emplois d'avenir	11			11		11
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	4			4		4
Agents recenseurs	18			18		18
Emplois saisonniers	240			240		240
Adultes-relais	3			3		3

Pôle système d'information et ressources humaines
Direction accompagnement des agents,
rémunération et carrières

Rapporteur : Agnès TAVARD

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2021_239
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2021

14 - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

A la suite des besoins identifiés dans certains services, dans l'attente de réflexion sur l'organisation d'un service consécutive à un ou des départs de la collectivité, dans le cadre d'un surcroît d'activité ponctuel, il apparaît nécessaire de recourir à des agents contractuels afin de pouvoir continuer à assurer le service public dans de bonnes conditions.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser le recours à des agents contractuels pour les pôles et services suivants, étant entendu que dans la mesure du possible les services s'organiseront en interne.

- en vertu de l'article 3 - 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à recruter, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, les agents contractuels suivants :

Pôle cohésion sociale :

Direction Petite Enfance :

- 1 chef de service crèche Ribambelle, à temps non complet 28h/35h, rémunéré par référence au cadre d'emploi des infirmiers territoriaux en soins généraux ;

Direction Enfance, éducation et réussite éducative :

- 1 agent de distribution des repas et d'entretien, à temps non complet (24h/35h), rémunéré par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques au sein du service Restauration et distribution secteur Ouest ;
- 1 agent de distribution des repas et d'entretien, à temps non complet (28h/35h), rémunéré par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques au sein du service Restauration et distribution secteur Ouest ;
- 1 agent de distribution des repas et d'entretien, à temps non complet (9h/35h), rémunéré par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques au sein du service Restauration et distribution secteur Centre ;
- 1 agent de distribution des repas et d'entretien, à temps non complet (17h30/35h), rémunéré par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques au sein du service Restauration et distribution secteur Centre ;
- 1 agent de distribution des repas et d'entretien, à temps non complet (19h30/35h), rémunéré par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques au sein du service Restauration et distribution secteur Centre ;
- 2 agents de distribution des repas et d'entretien, à temps non complet (10h/35h), rémunéré par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques au sein du service Restauration et distribution secteur Ouest ;
- 1 ATSEM, à temps non complet (20h/35h), rémunéré par référence au cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles au sein du service vie éducative 3-11 ans secteur Est ;

Direction de la jeunesse, des animations socio-culturelles et du numérique :

- 1 agent d'accueil et de secrétariat, à temps complet, rémunéré par référence au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux au sein du CETICI ;

Direction des sports :

- 1 agent de caisse et de vestiaires, à temps non complet (28h/35h), rémunéré par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques au sein du service des Piscines ;

Pôle Proximité Citoyenneté:

Centre de Ressources :

- 1 renfort administratif, à temps complet, rémunéré par référence au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux au sein du centre de ressources ;

Pôle Patrimoine et Cadre de Vie:

Direction entretien maintenance logistique :

- 1 opérateur logistique, à temps complet, rémunéré par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein du service manifestations logistiques ;

Pôle Attractivité et Urbanisme:

Direction des ports :

- 1 agent de manutention suiveur, à temps non complet (4h30/35h), rémunéré par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques au sein du département port de plaisance ;

Pôle Culture:

Direction culture et patrimoine :

- 1 agent chargé de la maintenance des collections imprimées, à temps complet, rémunéré par référence au cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques au sein du service collections imprimées ;
- 1 agent responsable de bibliothèque, à temps complet, rémunéré par référence au cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques au sein de l'équipe diversification des publics ;
- 3 postes d'agents d'accueil et de surveillance des musées à temps non complet (34h37/35h00) rémunérés par référence au cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine ;

- de conclure les contrats correspondants et leurs avenants éventuels en fonction des besoins effectifs des services, renouvelables si nécessaire dans la limite d'un an sur une période de 18 mois.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 3 novembre 2021

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 45
Date de la convocation et de son affichage : 22 octobre 2021
Date d'affichage du compte rendu : 10 novembre 2021

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt et un, le trois novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 octobre 2021 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 21h25) - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 19h30) - MARGUERITTE David (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - RENARD Nathalie - ROGER Véronique - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - SPAGNOL Marc - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HÉBERT Karine a donné procuration à Camille MARGUERITTE
HULIN Bertrand a donné procuration à Sophie LEMOIGNE
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à SAGET Eddy
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia
PLAINEAU Nadège a donné procuration à VARENNE Valérie
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

Mme HAMEL Estelle conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP [25086, 14050](#) – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Pôle système d'information et ressources humaines
Direction accompagnement des agents,
rémunération et carrières

Rapporteur : Agnès TAVARD

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2021_240
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2021

15 - CONTRAT DE PROJET - RECRUTEMENT DÉVELOPPEMENT DE L'ACCESSIBILITÉ DE L'OFFRE CULTURELLE ET DE L'INCLUSION SOCIALE

Afin de répondre à l'enjeu politique du nouveau mandat à faire de la culture un facteur de bien vivre ensemble et d'inclusion sociale, la commune souhaite créer un emploi non permanent de chef de projets stratégiques et transversaux à temps complet pour exercer les fonctions de pilotage et coordination des projets culturels identifiés comme étant particulièrement stratégiques pour le développement de la politique culturelle et/ou s'inscrivant dans une transversalité à l'interne du pôle, entre les différentes politiques culturelles, ou à l'externe du pôle, avec les autres politiques publiques, à compter du 1^{er} décembre 2021.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel conformément à l'article 3 II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour mener à bien ce projet.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel relevant de la relevant de la catégorie A ou B de la filière administrative, du cadre d'emplois des attachés ou rédacteurs.

Le contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an minimum et maximum 6 ans pour le projet suivant :

Pilotage et coordination du volet culturel du PESL :

- développement de l'accessibilité de l'offre culturelle dans tous ses aspects : accueil, communication, médiation culturelle, tarification, horaires d'ouverture, accessibilité physique, usage du numérique,
- développement de l'inclusion sociale,
- du contrat territoire lecture,
- du projet de nouvel équipement culturel couplé « conservatoire » et « salle de spectacle de grande jauge »,
- de l'agenda 21 culturel,
- des projets culturels inscrits dans le cadre des budgets participatifs,
- de l'observatoire des publics du pôle culture (intégré à l'observatoire développé dans le cadre du PESL).

Sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire des cadres d'emplois d'attaché ou rédacteur.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes, notamment ses articles L.431-1 à L.431-3,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3 II,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Le conseil municipal est invité à :

- créer un emploi non permanent de chef de projets stratégiques et transversaux à temps complet, de catégorie A ou B, de la filière administrative, du cadre d'emplois des attachés ou rédacteurs, pour exercer les fonctions de développement de l'accessibilité de l'offre culturelle et de l'inclusion sociale, à compter du 1^{er} décembre 2021,
- autoriser Monsieur le Maire à recruter un contractuel sur le fondement de l'article 3 II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emplois de recrutement et le régime indemnitaire correspondant. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 3 novembre 2021

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 45
Date de la convocation et de son affichage : 22 octobre 2021
Date d'affichage du compte rendu : 10 novembre 2021

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt et un, le trois novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 octobre 2021 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 21h25) - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 19h30) - MARGUERITTE David (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - RENARD Nathalie - ROGER Véronique - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - SPAGNOL Marc - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HÉBERT Karine a donné procuration à Camille MARGUERITTE
HULIN Bertrand a donné procuration à Sophie LEMOIGNE
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à SAGET Eddy
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia
PLAINEAU Nadège a donné procuration à VARENNE Valérie
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

Mme HAMEL Estelle conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP [25086, 14050](#) – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Pôle système d'information et ressources humaines
Direction accompagnement des agents,
rémunération et carrières

Rapporteur : Agnès TAVARD

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2021_241
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2021

16 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE TAUX 2022

La loi du 20 avril 2016 crée le droit, pour tous les agents exerçant dans la fonction publique (fonctionnaire, agent contractuel de droit public et de droit privé), de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques mentionnés dans le statut général des fonctionnaires.

Un décret d'application n°2017-519 du 10 avril 2017 est venu préciser les modalités de cette nouvelle mission obligatoire des centres de gestion à destination des collectivités et établissements qui leurs sont affiliés, ou non affiliés qui adhèrent au socle commun de compétences.

Le centre de gestion de la Manche a procédé à la mise en place d'un référent déontologue à compter du 1^{er} janvier 2018. Ce référent déontologue assure également les fonctions d'accueil des lanceurs d'alerte prévues par la loi Sapin 2 du 9 septembre 2016.

Le conseil d'administration du centre de gestion a fixé à 0,07 % de la masse salariale le taux de cotisation appliqué aux collectivités non affiliées, adhérentes au socle commun pour l'année 2022.

Ce taux se décompose comme suit : 0,05 % au titre des instances médicales (comité médical et commission de réforme) et 0,02 % au titre du recours au référent déontologue et lanceur d'alerte.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit dispositions statutaires relatives à la fonction publiques territoriales,

Vu la loi déontologie du 20 avril 2016 et le décret d'application N°2017-519 du 10 avril 2017,

Le conseil municipal est invité à :

- renouveler la convention référent déontologue et lanceur d'alerte et de confier cette mission au Centre de Gestion de la Manche,
- adopter le taux de cotisation de 0,07 % de la masse salariale à compter du 1^{er} janvier 2022,
- dire que les crédits afférents sont prévus en inscrit au chapitre 012, article 6336 du budget principal,
- autoriser Monsieur Le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 3 novembre 2021

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 45
Date de la convocation et de son affichage : 22 octobre 2021
Date d'affichage du compte rendu : 10 novembre 2021

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt et un, le trois novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 octobre 2021 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 21h25) - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 19h30) - MARGUERITTE David (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - RENARD Nathalie - ROGER Véronique - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - SPAGNOL Marc - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HÉBERT Karine a donné procuration à Camille MARGUERITTE
HULIN Bertrand a donné procuration à Sophie LEMOIGNE
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à SAGET Eddy
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia
PLAINEAU Nadège a donné procuration à VARENNE Valérie
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

Mme HAMEL Estelle conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP [25086, 14050](#) – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification



Envoyé en préfecture le 05/11/2021
Reçu en préfecture le 05/11/2021
Affiché le
ID : 050-200056844-20211105-DEL2021_241-DE

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la MANCHE

COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS NON AFFILIÉS

ADHÉSION À LA MISSION DU
RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE ET
« LANCEUR D'ALERTE »

Entre :

D'une part, le Centre de Gestion de la FPT de la Manche,
ci-après nommé « Centre de Gestion », dont le siège est situé 139, rue Guillaume Fouace à
SAINT-LÔ, représenté par son Président, Monsieur Claude HALBECQ, habilité par la délibération
du Conseil d'Administration du 28 novembre 2018,

et

d'autre part, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,
représentée par Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire, mandaté par délibération du 5 juillet 2020,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
notamment ses articles 6 ter A, et 25 à 28 bis,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction
publique territoriale,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des
fonctionnaires,

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique,

Vu les délibérations du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date des 24 octobre
2017 et 28 novembre 2018,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, en date du 3
novembre 2021, autorisant Monsieur Benoît ARRIVÉ, en sa qualité de Maire, à signer la présente
convention,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La fonction de référent déontologue constitue une nouvelle mission obligatoire des Centres de
Gestion prévue par la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des
fonctionnaires, modifiant l'article 23 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions
statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

En application de ces dispositions, le Centre de Gestion de la Manche a mis en place la fonction
de référent déontologue qui peut être saisi par les agents publics des collectivités et
établissements publics affiliés.

Par délibération du 24 octobre 2017, le Centre de Gestion de la Manche propose aux collectivités et établissements publics non affiliés la possibilité d'adhérer à cette prestation.

En outre, la loi du 9 décembre 2016, dite « Sapin 2 », fait obligation aux communes de plus de 10 000 habitants et aux établissements publics de coopération intercommunale regroupant au moins une commune de plus de 10 000 habitants, ainsi qu'aux départements et régions, de désigner un référent « lanceur d'alerte ».

Afin de répondre à la demande de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Manche, par une délibération en date du 13 décembre 2018, a décidé de mettre à disposition de celle-ci les services du référent « lanceur d'alerte » du Centre de Gestion.

La présente convention définit le cadre de la contractualisation de ces missions.

ARTICLE 2 : PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION ET MISSIONS DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE ET « LANCEUR D'ALERTE » DU CDG 50

Tout fonctionnaire a le droit de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques (art. 28 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983).

La fonction principale du référent déontologue est d'apporter en toute indépendance un conseil sur les questions déontologiques et les projets professionnels des agents publics.

Il précise et éclaire certains devoirs déontologiques généraux :

- les déclarations d'intérêts ou de situation patrimoniale susceptibles de faire obstacle à l'exercice de certaines fonctions ou missions ;
- le respect des règles résultant des textes et de la jurisprudence (obligation de neutralité, d'impartialité, de réserve, de discrétion, de laïcité) ;
- le respect des règles en matière de cumul d'emplois et d'activités.

Par ailleurs, le référent déontologue apporte aux personnes intéressées tout conseil de nature à faire cesser les faits qualifiés de conflits d'intérêts qui lui ont été signalés (article 6 ter A de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983).

Sont exclues du champ d'intervention du référent déontologue les questions relevant du conseil statutaire du Centre de Gestion de la Manche dans le domaine des ressources humaines (carrière, rémunération, etc.).

Le référent « lanceur d'alerte » a pour mission de recueillir et d'apprécier les alertes éthiques qui lui sont transmises, lorsqu'un lanceur d'alerte signale un crime, un délit, une violation grave et manifeste de la loi ou du règlement, ou une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général.

Le signalement doit être désintéressé et de bonne foi, c'est-à-dire que l'auteur doit avoir des motifs raisonnables permettant de croire à la véracité des dysfonctionnements signalés et ne pas attendre de bénéfices (financiers ou autres) d'une telle dénonciation.

ARTICLE 3 : MODE DE SAISINE

Le référent déontologue et « lanceur d'alerte » est saisi par tous les fonctionnaires, agents contractuels de droit public ou de droit privé employés dans la collectivité.

Il est saisi par courrier confidentiel ou par courriel : referent.deontologue@cdg50.fr

ARTICLE 4 : GARANTIE DE CONFIDENTIALITÉ DE LA DEMANDE DE L'AGENT

Le référent déontologue et « lanceur d'alerte » est tenu au secret et à la discrétion professionnelle dans les mêmes conditions que celles définies à l'article 26 de la loi du 13 juillet 1983.

Les demandes seront traitées dans les conditions de secret professionnel.

L'anonymat de l'agent et la confidentialité de la saisine seront respectés.

ARTICLE 5 : INFORMATION DES AGENTS

Une communication sera faite par l'employeur auprès de l'ensemble de ses agents pour les informer du rôle du référent déontologue et « lanceur d'alerte » et de ses modalités de saisine.

ARTICLE 6 : INDICATEURS DE SUIVI DES DEMANDES

Sous réserve du secret professionnel, le référent déontologue communiquera chaque année sur le nombre de saisines reçues et les thématiques concernées.

ARTICLE 7 : RÉMUNÉRATION DE LA PRESTATION

Le montant de la prestation est calculé annuellement par application du taux de 0,02 % à la masse salariale de la collectivité.

ARTICLE 8 : DATE D'EFFET

La date d'effet de la présente convention est fixée au 1^{er} janvier 2022.

ARTICLE 9 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans.

ARTICLE 10 : AVENANT

Toute modification de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant, lequel ne pourra pas en bouleverser l'économie générale sous peine de dénoncer ladite convention.

ARTICLE 11 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect, par l'une et/ou l'autre partie, des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une et/ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 12 : CONTENTIEUX

Les litiges relatifs à la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de CAEN.

Fait en 2 exemplaires à SAINT-LÔ le

Le Président du Centre de Gestion

Le Maire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin

Jean-Dominique BOURDIN

Benoît ARRIVÉ

Pôle système d'information et ressources humaines
Direction accompagnement des agents,
rémunération et carrières

Rapporteur : Agnès TAVARD

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2021_242
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2021

17 - REMISAGE DE VÉHICULES MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DES VÉHICULES MUNICIPAUX

Considérant que la commune dispose d'un parc automobile dont certains véhicules sont à disposition d'agents exerçant des missions justifiant le remisage du véhicule de service à leur domicile,

Considérant que la mise à disposition d'un véhicule aux agents de la collectivité doit être encadrée par une délibération annuelle du conseil municipal lorsque l'exercice des missions le justifie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2123-18-1-1,

Vu la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale modifiée par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999,

Vu la loi 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

Vu la circulaire de l'État, DAGEMO/BCG n°97-4 du 5 mai 1997, relative aux conditions d'utilisation des véhicules de service et des véhicules personnels des agents, à l'occasion du service,

Article 1 : liste des emplois ou missions ouvrant droit à la possibilité de mise à disposition d'un véhicule de service avec remisage à domicile :

- Le Directeur Général des Services,
- La chargée de mission auprès de la direction générale des services,
- Le Directeur Général adjoint pôle Systèmes Informatiques et Ressources Humaines,
- La Directrice Générale adjointe pôle Patrimoine et Cadre de Vie,
- L'Adjoint Projets à la Directrice Générale adjointe pôle Patrimoine et Cadre de Vie,
- Le Directeur Général adjoint pôle Finances,
- Le Directeur environnement et transition énergétique,
- Le Directeur Voirie et Éclairage public,
- Le Chef de département régie voirie,
- Le Chef de service signalisation tricolore,
- Le Chef d'équipe signalisation tricolore,
- A titre exceptionnel, les agents ou élus en mission ponctuelle,
- Élus ou adjoints effectuant des astreintes.

Article 2 : les modalités d'autorisation au remisage d'un véhicule de service sont définies par arrêté nominatif précisant les conditions d'utilisation : durée de l'autorisation accordée, lieu de remisage, conditions de mise à disposition du véhicule, y compris en terme de sécurité et les obligations de l'agent en terme de détention du permis de conduire et toutes infractions pouvant entraîner des conséquences sur l'autorisation accordée par la collectivité.

Le conseil municipal est invité à fixer la liste des emplois et missions ouvrant droit à la possibilité de mise à disposition d'un véhicule de service assorti d'un remisage à domicile.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 3 novembre 2021

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 45
Date de la convocation et de son affichage : 22 octobre 2021
Date d'affichage du compte rendu : 10 novembre 2021

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt et un, le trois novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 octobre 2021 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 21h25) - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 19h30) - MARGUERITTE David (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - RENARD Nathalie - ROGER Véronique - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - SPAGNOL Marc - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HÉBERT Karine a donné procuration à Camille MARGUERITTE
HULIN Bertrand a donné procuration à Sophie LEMOIGNE
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à SAGET Eddy
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia
PLAINEAU Nadège a donné procuration à VARENNE Valérie
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

Mme HAMEL Estelle conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP [25086, 14050](#) - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Pôle système d'information et ressources humaines
Direction accompagnement des agents,
rémunération et carrières

Rapporteur : Agnès TAVARD

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2021_243
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2021

18 - ASTREINTES DES FONCTIONNAIRES - MODALITÉS

Un ensemble de textes législatifs et réglementaires fixe le cadre d'exercice de l'astreinte et des permanences. La réglementation prévoit notamment que « l'organe délibérant, après consultation du comité technique, fixe les cas de recours aux astreintes, les emplois concernés et les modalités d'organisation » (art. 5 décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la FPT).

Une délibération fixant le régime des astreintes a été adoptée par le conseil municipal le 30 juin 2021. Une nouvelle astreinte a été instaurée suite à la mise en place de la nouvelle cuisine centrale, il y a donc lieu de modifier cette délibération.

Pour mémoire, l'astreinte se définit de la façon suivante : « pendant une période d'astreinte, l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, est cantonné à son domicile ou à proximité, afin de pouvoir intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, si son employeur le lui demande (art. 5 décret n° 2000-815 du 25 août 2000). »

L'intervention en astreinte et, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail sont considérés comme du temps de travail effectif (art. 2 décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des permanences dans la FPT).

La permanence se définit ainsi : « l'agent peut se voir imposer de demeurer sur son lieu de travail habituel, ou en un lieu désigné par son chef de service, sans qu'il y ait travail effectif ou astreinte » (art. 1er décret n°2005-542 du 19 mai 2005).

Ces astreintes et permanences organisent les interventions du personnel en dehors des horaires habituels de service afin :

- de prévenir des accidents imminents ou réparer des dommages intervenus sur les infrastructures, équipements publics et matériels relevant de la compétence de la commune et/ou lui appartenant,
- d'exercer les pouvoirs de police du Maire,

Cette délibération reprend les dispositions antérieures, avec des règles d'astreintes existantes. Celle-ci constitue la pièce justificative indispensable en appui des paiements des indemnités d'astreinte, d'intervention en astreinte et de permanence, effectués par la Trésorerie municipale.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant statut de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 susvisée,
Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,
Vu le décret n°2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'Intérieur,
Vu le décret n°2003-545 du 18 juin 2003 relatif à l'indemnité de permanence attribuée à certains agents du ministère de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,
Vu le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

Article 1^{er} :

Pour la compensation de la période d'astreinte et de l'intervention en astreinte, ainsi que pour la compensation des permanences, il est fait application du décret n°2002-147 du 7 février 2002 ou du décret n°2005-415 du 14 avril 2015 suivant la filière d'appartenance de l'agent à indemniser.

L'indemnité d'astreinte ou d'intervention et le repos compensateur ne peuvent pas être attribués (art. 3 décret n°2005-542 du 19 mai 2005 et art. 2 décret n°2002-147 du 7 fév. 2002) :

- aux agents qui bénéficient d'une concession de logement par nécessité absolue de service
- aux fonctionnaires percevant la nouvelle bonification indiciaire attribuée aux fonctionnaires détachés sur certains emplois administratifs de direction.

Article 2 : Mise en place d'un dispositif d'astreinte

Astreinte d'exploitation

Services	Emplois concernés	Cadres d'emplois	Périodicité
Port de Plaisance	Marins de port chef d'équipe marins de port Cheffe d'équipe Relations Usagers / Promotion Chef du service technique portuaire Chef de département Port de plaisance	Attaché Technicien Agent de maîtrise Adjoint technique	Astreinte semaine complète Astreinte week-end Astreinte journée
Direction nature paysage et propreté (DNPP)	Chef équipe Ent. Liaisons douces-cours d'eau/maçonnerie, Opérateurs liaisons douces	Agent maîtrise Adjoint technique	Astreinte semaine complète
	Chef équipe moyens lourds	Technicien Agent de maîtrise Adjoint technique	Astreinte semaine complète Astreinte week-end Astreinte journée
	Chef équipe cimetièrè EQ Opérateur cimetièrè EQ	Agent de maîtrise Adjoint technique	Astreinte le samedi
	Chef service Espaces Verts Chef d'équipe Espaces Verts	Technicien Agent de maîtrise	Astreinte semaine complète Astreinte week-end Astreinte journée
	Chef de service arbres et tonte, Agents élagueurs Chef d'équipe tonte élagage Opérateur tonte élagage, Agents élagueurs	Technicien Agent de maîtrise Adjoint technique	Astreinte semaine complète Astreinte week-end Astreinte journée Astreinte nuit
	Chef d'équipe Intervention Nettoyage Opérateur Intervention Nettoyage	Agent de maîtrise Adjoint technique	Astreinte semaine complète Astreinte week-end Astreinte journée
	Equipe BIR NHP Soir Blay WE	Adjoint technique	Astreinte semaine complète Astreinte week-end Astreinte journée
	Chef de service et chef d'équipe Gestion du Parc Mécanique	Agent de maîtrise Adjoint technique	Astreinte semaine complète Astreinte week-end Astreinte journée

Services	Emplois concernés	Cadres d'emplois	Périodicité
Direction Voirie Éclairage Public (DVEP)	Chef de département Voirie-régie, chef d'équipe gestion coordination des travaux, conseiller technique	Technicien Agent de maîtrise Adjoint technique	Astreinte semaine complète Astreinte week-end Astreinte journée
	Chef de service interventions urgentes et mobiliers urbains, intervenants interventions urgentes, mobilier urbains	Technicien Agent de maîtrise Adjoint technique	Astreinte semaine complète Astreinte week-end Astreinte journée
	Chef d'équipe VRD, chauffeur	Technicien Agent de maîtrise Adjoint technique	Astreinte semaine complète Astreinte week-end Astreinte journée
	Chef d'équipe gros travaux et maçonnerie, opérateur	Agent de maîtrise Adjoint technique	Astreinte semaine complète Astreinte week-end Astreinte journée
	Chef d'équipe enrobé, intervenants enrobés	Agent de maîtrise adjoint technique	Astreinte semaine complète Astreinte week-end Astreinte journée
	Chef d'équipe éparage et gestion approvisionnements, intervenants éparage et gestion approvisionnements	Agent de maîtrise Adjoint technique	Astreinte semaine complète Astreinte week-end Astreinte journée
	Chef d'équipe atelier magasin, opérateur	Agent de maîtrise Adjoint technique	Astreinte semaine complète Astreinte week-end Astreinte journée
	Chef de département signalisation et éclairage public, intervenants magasin, éclairage public	Ingénieur Technicien Adjoint technique	Astreinte semaine complète Astreinte week-end Astreinte journée
	Chef d'équipe signalisation horizontale, intervenants	Agent de maîtrise Adjoint technique	Astreinte semaine complète Astreinte week-end Astreinte journée
	Chef d'équipe signalisation verticale, intervenants	Agent de maîtrise Adjoint technique	Astreinte semaine complète Astreinte week-end Astreinte journée
	Chef de service signalisation tricolore, chef d'équipe, intervenants	Technicien Agent de maîtrise Adjoint technique	Astreinte semaine complète Astreinte week-end Astreinte journée
	Chef de service Études et Travaux, conseiller technique, chargé d'études et de conception	Technicien Adjoint technique	Astreinte semaine complète Astreinte week-end Astreinte journée
Direction de la gestion du Parc Mécanique	Chefs de services, chefs d'équipes et agents des services	Technicien, Agent de maîtrise, Adjoint technique	Astreinte semaine complète Astreinte week-end Astreinte journée

Services	Emplois concernés	Cadres d'emplois	Périodicité
Direction Entretien et Maintenance et Logistique	Chef de service centres d'exploitation et centre de travaux Chef de service logistique Chef d'équipe logistique Chef d'équipe centres d'exploitation Opérateur centres d'exploitation Opérateur logistique/économiste de flux Agents du service	Ingénieur Technicien (dont renfort astreinte technicien DNPP équipe moyens lourds) Agent de maîtrise Adjoint technique (dont renfort astreinte adjoints techniques du parc mécanique)	Astreinte semaine complète Astreinte week-end Astreinte journée
Direction Entretien et Maintenance et Logistique	Agents de maintenance technique du centre aquatique	Adjoint technique	Astreinte semaine complète
Direction Études et travaux Bâtiments	Cheffe de service Études et travaux, conseillers techniques	Technicien Agent de maîtrise Adjoint technique	Astreinte semaine complète
Direction quotidienneté Droit de places et stationnement	Coordinateur des manifestations, régisseur, assistant de proximité, agent chargé du domaine public Agent technique	Technicien Agent de maîtrise Adjoint technique	Astreinte semaine complète Astreinte week-end Astreinte journée
Direction des sports, département gestion du patrimoine - Service technique	Agents maintenance technique	Technicien Agent de maîtrise Adjoint technique	Astreinte semaine complète
Département Sports, département animation du territoire, équipe secteur est	Équipe enseignements animations	ETAPS Adjoints d'animation	Astreinte semaine complète Astreinte week-end
Département Sports, département gestion du patrimoine, service stades, équipe secteur ouest	Agents maintenance techniques Agent administratif	Adjoint technique Agent de maîtrise Attaché Adjoint administratif (renfort astreinte agent Pôle SIRH)	Astreinte semaine complète Astreinte week-end Astreinte journée
Direction PESL	Agents maintenance technique au sein de l'AGORA : Équipiers 1ère intervention Permanences électriques SSIAP	Attaché Rédacteur Animateur Agent de maîtrise Adjoint technique	Astreintes prévues dans le cadre de l'utilisation de la salle AGORA (associations, concerts, etc...)
Direction restauration scolaire et collective	Chef de service production et livraison Chef de service organisation et qualité Chef d'équipe production Chef d'équipe logistique Agent de restauration Agent cuisine centrale Chauffeur restauration	Technicien Agent de maîtrise Adjoint technique Rédacteur	Astreinte semaine complète Astreinte week-end Astreinte journée

Astreinte de décision

Services	Emplois concernés	Cadres d'emplois	Périodicité
Port de Plaisance	Cheffe d'équipe Relations Usagers / Promotion Chef du service technique portuaire Chef de département Port de plaisance En cas de besoin uniquement : Directeur des Ports	Attaché Technicien	Astreinte semaine complète
Directions	DGST, DGA, Directeurs	Ingénieur en chef, Ingénieur, Administrateur Attaché	Astreinte semaine complète
Direction Entretien et Maintenance et Logistique	Direction Chef de Département Chef de service centres d'exploitation et centre de travaux Chef de service logistique Chef d'équipe logistique Chef d'équipe centres d'exploitation Opérateur centres d'exploitation Opérateur énergie Opérateur logistique	Ingénieur Technicien Agent de maîtrise Adjoint technique	Astreinte semaine complète Astreinte week-end Astreinte journée
	Chef de service centres d'exploitation et centre de travaux Chef d'équipe logistique Chef d'équipe centres d'exploitation Opérateur centres d'exploitation	Technicien/agent de maîtrise Agent de maîtrise Adjoint technique	Astreinte week-end Astreinte week-end Astreinte journée
Direction quotidienneté Droit de places et stationnement	Chef de service	Technicien	Astreinte semaine complète Astreinte week-end Astreinte journée
Direction des sports, département gestion des équipements aquatiques	Direction	ETAPS	Astreinte semaine complète Astreinte week-end Astreinte journée

Article 3 : mise en place d'un dispositif de permanence

Services	Emplois concernés	Cadres d'emplois
Équipe Cimetière Equeurdreville	Chef équipe cimetière EQ Opérateur cimetière EQ	Agent de maîtrise Adjoint technique
Direction accueil population Ouest	Agents état civil et population	Attaché Adjoint administratif Rédacteur
Centre d'exploitation (permanence WE lors des matchs)	Chef de service Centre d'exploitation, opérateur Centre d'exploitation	Technicien Agent de maîtrise Adjoint technique

Article 4 : Interventions et indemnisation des astreintes et permanences

Les indemnités d'astreintes et de permanence sont attribuées de manière forfaitaire et suivent les taux fixés par arrêtés ministériels.

De la même manière, toute intervention lors des périodes d'astreintes sera indemnisée selon les barèmes en vigueur.

Durant la permanence, le temps passé en service est du travail effectif.

Article 5 : Ces dispositions sont applicables à tout agent territorial titulaire, stagiaire ou non titulaire de droit public qui effectue une astreinte ou une permanence.

Article 6 : Compte tenu de la réalisation du service fait, les astreintes qui ont été payées, bien qu'elles aient été omises dans la délibération 2018-647 du 13 décembre 2018, ne donneront pas lieu à régularisation.

Article 7 : Les crédits afférents sont prévus et inscrits au chapitre 012, charges du personnel du budget principal.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 3 novembre 2021

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 45
Date de la convocation et de son affichage : 22 octobre 2021
Date d'affichage du compte rendu : 10 novembre 2021

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt et un, le trois novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 octobre 2021 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 21h25) - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 19h30) - MARGUERITTE David (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - RENARD Nathalie - ROGER Véronique - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - SPAGNOL Marc - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HÉBERT Karine a donné procuration à Camille MARGUERITTE
HULIN Bertrand a donné procuration à Sophie LEMOIGNE
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à SAGET Eddy
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia
PLAINEAU Nadège a donné procuration à VARENNE Valérie
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

Mme HAMEL Estelle conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP [25086, 14050](#) – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Pôle système d'information et ressources humaines
Direction des systèmes d'information
Rapporteur : Agnès TAVARD

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2021_244
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2021

19 - APPROBATION DE LA CHARTE DU BON USAGE DES SYSTÈMES D'INFORMATION

La commune de Cherbourg-en-Cotentin met en œuvre un système d'information et de communication nécessaire à l'exercice de ses missions, comprenant notamment un réseau informatique et téléphonique.

Elle permet donc à l'ensemble des agents et élus de disposer de moyens de communication électronique et de ressources informatiques, informationnelles, numériques et technologiques et de les utiliser.

Ces différents outils offrent également à leurs utilisateurs une ouverture vers l'extérieur, et se révèlent être des vecteurs de modernisation de la commune et du service public, si leur utilisation est faite à bon escient et dans le respect des usages et de la législation en vigueur.

A l'inverse, une mauvaise utilisation de ces outils peut engendrer des risques d'atteinte à la confidentialité, à la disponibilité et à l'intégrité de l'information et par conséquent du système d'information.

Celle-ci peut avoir des conséquences graves de nature à engager la responsabilité civile et/ou pénale de l'utilisateur ainsi que celle de l'établissement.

La commune de Cherbourg-en-Cotentin, jusqu'à présent, n'avait pas mis en œuvre de charte harmonisée.

Une charte informatique est donc proposée pour l'ensemble de la commune.

Cette charte présente les règles d'usage et de sécurité pour les outils informatiques, numériques et de communication mis à disposition des agents par la commune.

La présente charte, validée par le comité technique en date du 8 décembre 2020, s'inscrit dans une démarche d'information, de sensibilisation, de responsabilisation des utilisateurs des moyens de communication électronique et du système d'information de la commune.

Le conseil municipal est invité à approuver la charte informatique jointe en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

PJ : 1

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 3 novembre 2021

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 45
Date de la convocation et de son affichage : 22 octobre 2021
Date d'affichage du compte rendu : 10 novembre 2021

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt et un, le trois novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 octobre 2021 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 21h25) - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 19h30) - MARGUERITTE David (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - RENARD Nathalie - ROGER Véronique - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - SPAGNOL Marc - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HÉBERT Karine a donné procuration à Camille MARGUERITTE
HULIN Bertrand a donné procuration à Sophie LEMOIGNE
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à SAGET Eddy
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia
PLAINEAU Nadège a donné procuration à VARENNE Valérie
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

Mme HAMEL Estelle conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP [25086, 14050](#) – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Charte du bon usage des systèmes d'information

Table des matières

1.	Préambule.....	3
1.1.	Une Charte pour qui ?	3
1.2.	Une Charte pour quoi ?.....	4
2.	droits et obligations des utilisateurs.....	4
2.1.	Moyens mis à disposition	4
2.1.	Un identifiant et un mot de passe	4
2.2.	Messagerie électronique	4
2.2.1.	Comportement vis-à-vis de la hiérarchie et de la collectivité.....	5
2.2.2.	Comportement /Actes illicites	5
2.2.3.	Utilisation de la messagerie à des fins personnelles	5
2.2.4.	L'accès à votre messagerie en votre absence.....	5
2.2.5.	Les règles de base	5
2.2.6.	Droit syndical et utilisation de la messagerie.	6
2.3.	Internet.....	6
2.4.	Stockage des fichiers	6
2.4.1.	Stockage sur serveur.....	6
2.4.2.	Stockage sur des plates-formes extérieures	7
2.4.3.	Stockage sur supports mobiles	7
2.4.4.	Stockage sur votre ordinateur	7
2.5.	Téléphonie	7
2.6.	Les copieurs et imprimantes multifonctions	7
2.7.	Utilisation de matériels et logiciels personnels	7
2.8.	Respect de la propriété intellectuelle et droit à l'image	8
3.	Bonnes pratiques et votre contribution à la sécurité des systèmes d'information	8
3.1.	Pour les ressources informatiques.....	8
3.2.	Pour les applications informatiques	8
3.3.	Pour les terminaux nomades :	8
3.4.	Pour votre poste de travail.....	9
3.5.	Pour l'accès aux locaux :	9
4.	Protection des données personnelles	9
4.1.	Protection des données personnelles des agents.....	9
4.1.1.	La protection des données à caractère privé	9
4.1.2.	Le droit d'accès à ses données personnelles	9
4.2.	Protection des données personnelles des usagers	9
4.2.1.	Le Délégué à la Protection des Données (DPD)	10
4.2.1.	La collecte des données à caractère personnel.....	11

4.2.2.	Les engagements des responsables de traitement	11
4.2.3.	Mesures pour la protection des données à caractère personnel	12
5.	Le droit à la déconnexion	12
5.1.	Principe	12
5.2.	L'impact des outils numériques sur les modes de travail	12
5.3.	Un droit affirmé	13
5.4.	Prendre conscience de ce que génèrent nos pratiques	13
5.5.	S'interroger sur l'organisation du travail	13
6.	Les mesures de contrôle, de supervision et de sécurité du système d'information.....	14
6.1.	La DSI et le secret professionnel.....	14
6.2.	Des contrôles pour protéger et gérer le SI	14
6.3.	L'information des utilisateurs lors d'interruption de services	14
6.4.	Supervision de la messagerie	15
6.5.	Supervision internet	15
6.6.	Supervision de la téléphonie.....	15
7.	Les sanctions encourues	15
7.1.	Les limitations d'accès et restrictions d'usage	15
7.2.	Les sanctions disciplinaires.....	16
7.3.	Les poursuites judiciaires civiles ou pénales	16
8.	Annexes : dispositions légales et applicables	16

1. PRÉAMBULE

L'usage de ces outils donne à tous des droits et impose à tous des devoirs.

La présente charte a été approuvée par le CTP de la Ville et (CCAS) du 08/12/2020 et par le CT de l'agglomération du 17/12/2020.

Elle a été adoptée en conseil municipal du 00/00/0000 (délibération n°XXX), en conseil d'administration du CCAS du 00/00/0000 (délibération n°XXX) et en conseil communautaire du 00/00/0000 (délibération n°XXX).

Le contexte et les enjeux

Nous utilisons tous quotidiennement les systèmes d'information. Ceux-ci recouvrent les logiciels, les réseaux et les matériels qui permettent de traiter et de diffuser de l'information. Ces technologies sont autant de moyens pour faciliter le travail en réseau, en interne, qu'avec de nombreux partenaires extérieurs. La présente charte a pour objectif de définir les règles applicables à l'utilisation des systèmes d'information pour tous les utilisateurs. Il s'agit de règles fondamentales ayant pour but d'encadrer et non de limiter l'emploi d'outils indispensables au bon fonctionnement et à la modernisation du service public.

Dans cet esprit, l'administration encourage et favorise l'apprentissage et la formation à l'utilisation des nouvelles technologies.

Cette charte met également en avant les droits et obligations des agents en matière de protection des données personnelles dans le cadre du RGPD (règlement Européen du 25 mai 2018). L'application de ces règles est soumise au contrôle du Délégué à la Protection des Données qui peut être sollicité à tout moment via l'adresse mail dpd@cherbourg.fr

Où trouver cette charte ?

Cette charte est disponible depuis les intranets des collectivités ou communiquée sur demande en s'adressant auprès du Délégué à la Protection des Données (dpd@cherbourg.fr), de la direction des ressources humaines ou de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) via l'outil SVP-INFO (<http://svpinfo.cherbourg.fr>).

1.1. Une Charte pour qui ?

Une charte pour trois collectivités

Le système d'information est commun à la ville de Cherbourg-en-Cotentin, au CCAS et à la communauté d'agglomération Le Cotentin.

Cette charte et les règles qu'elle institue s'appliquent donc naturellement à ces trois collectivités.

Cette Charte s'impose à tous les utilisateurs du réseau informatique et télécoms de la Ville :

- **aux employés** : les personnes bénéficiant d'un accès aux systèmes informatiques et de télécommunication (fonctionnaires, stagiaires, contractuels). L'existence de la charte est rappelée lors des entretiens professionnels annuels par l'encadrant.
- **aux administrateurs systèmes et techniciens informatiques** : les personnels informatiques des directions DSI et SIG mutualisées, chargées de l'administration et de la gestion des systèmes informatiques ou téléphoniques, et responsables techniquement du bon fonctionnement de ces systèmes et de leur sécurité.
- à la **hiérarchie**, également associée à cette démarche, dans la mesure où sa responsabilité doit s'exercer à l'égard de comportements abusifs.
- **aux élus, aux représentants du personnel** : pour lesquels la ville met à disposition des outils informatiques et un accès aux Systèmes d'Information de la collectivité.
- **aux utilisateurs externes** : ce sont par exemple, les sous-traitants, les fournisseurs, les intervenants extérieurs. En effet, tout contrat passé avec un tiers impliquant l'accès aux systèmes d'informations de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin stipule que le contractant s'engage à faire respecter la présente Charte par son propre personnel, et, s'il y a lieu, ses sous-traitants.

1.2. Une Charte pour quoi ?

La présente Charte (ensemble de principes fondamentaux) a pour objet :

- de définir les conditions d'utilisation par les utilisateurs des moyens informatiques et télécoms
- de rappeler les responsabilités des utilisateurs ;
- d'informer les utilisateurs des dispositifs mis en place pour garantir la sécurité des Systèmes d'information ;
- d'informer sur les droits et devoirs des informaticiens en charge de la gestion de ces outils ;

2. DROITS ET OBLIGATIONS DES UTILISATEURS

2.1. Moyens mis à disposition

L'attribution à un agent d'outils informatiques et téléphoniques découle de sa fonction et de ses missions. Ces moyens (ordinateur de bureau, portable, tablette, téléphone fixe, mobile, imprimante, fax...) évoluent avec le temps et les technologies. L'agent bénéficiaire est personnellement responsable de ses équipements et de leur restitution.

Les autorisations d'accès sont personnelles et incessibles. Elles correspondent au métier et aux fonctions de l'utilisateur.

Les moyens et les ressources mis à disposition des utilisateurs sont destinés à un usage professionnel.

Toutefois, l'utilisation ponctuelle à des fins privées est tolérée à condition de ne pas entraver le bon fonctionnement de l'activité professionnelle ou de la mission confiée. L'usage privé ne doit pas affecter la sécurité du SI, ni nuire à sa performance. Dans ce cadre, l'utilisateur doit veiller à ne laisser aucune indication qui puisse engager la collectivité.

L'usage dans un but commercial, publicitaire, politique ou religieux comme l'usage privé abusif sont strictement interdits.

2.1. Un identifiant et un mot de passe

Chaque utilisateur dispose d'un identifiant et d'un mot de passe pour accéder aux ressources du système d'information. Il est responsable de l'utilisation qu'il fait des ressources informatiques et de télécommunications, sous le contrôle et avec le concours de sa hiérarchie.

Il doit contribuer à son niveau, à la sécurité des systèmes et ne pas effectuer d'opérations pouvant nuire à leur bon fonctionnement et à leur intégrité.

Le compte utilisateur (code d'accès et mot de passe) qui vous est fourni est strictement personnel. Il ne doit pas être communiqué aux collègues ou à la hiérarchie. Sa divulgation pourrait entraîner une intrusion dans le système d'information de la collectivité. Toute perte ou doute sur la confidentialité de vos codes doit être signalée à la Direction des systèmes d'information (D.S.I.)

Pour limiter les risques de divulgation involontaire, vous serez invité(e) régulièrement à changer votre mot de passe d'ouverture de session.

Chaque utilisateur est responsable de ses outils informatiques et télécoms.

Il doit aussi concourir à la protection des ressources, en faisant preuve de prudence comme verrouiller sa session informatique en cas d'absence et ne pas divulguer ses codes d'accès.

Il doit jouer un rôle d'alerte auprès de la DSI s'il constate ou suspecte un dysfonctionnement dans le système d'information notamment avec les messages ou fichiers douteux et potentiellement dangereux pour l'intégrité de son poste.

2.2. Messagerie électronique

Les outils de messagerie présentent de nombreux avantages. Quelques règles méritent toutefois d'être rappelées.

2.2.1. Comportement vis-à-vis de la hiérarchie et de la collectivité

Tout courrier électronique engageant votre collectivité doit respecter les règles de délégation de signature en vigueur.

Les messages que vous envoyez en interne ou en externe, ne doivent comporter aucune opinion personnelle engageant d'une manière ou d'une autre la ville de Cherbourg-en-Cotentin, le CCAS et la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

2.2.2. Comportement / Actes illicites

Il est interdit de stocker, transférer ou diffuser des documents proscrits par la loi et notamment les documents de nature diffamatoire, discriminatoire, ainsi que des documents à caractère raciste, négationniste, pornographique, sexiste ou incitant à la violence ou à la haine raciale.

Un agent ne peut être tenu responsable s'il reçoit, à son insu, de tels documents mais il lui est imposé de les détruire. Il ne doit donc pas solliciter l'envoi en participant à des groupes de discussion, ou en consultant des sites dont le caractère est proscrit, qui pourraient enregistrer ses coordonnées.

Si vous recevez des messages de ce type, ne répondez jamais. La responsabilité pénale des fautifs peut être engagée et faire l'objet de sanctions disciplinaires.

2.2.3. Utilisation de la messagerie à des fins personnelles

Un message reçu ou envoyé depuis un poste de travail est présumé avoir un caractère professionnel.

L'utilisation de la messagerie à des fins personnelles, lorsqu'elle est rendue nécessaire par les impératifs de la vie courante et familiale, est tolérée, dès lors qu'elle n'affecte pas le trafic normal de la messagerie professionnelle.

Le message électronique identifié comme personnel (ou privé), bénéficie du droit au respect de la vie privée et du secret des correspondances.

Pour bénéficier du secret des correspondances privées, vous devrez faire figurer la mention « privé » ou « personnel » dans l'objet du message, et/ou ranger vos messages personnels dans un dossier intitulé « privé ».

Pour autant ce secret des correspondances peut être levé dans le cadre d'une instruction pénale ou par décision de justice.

Par ailleurs en cas de menace technique de sécurité identifiée, les techniciens de la D.S.I. peuvent être amenés à ouvrir ces messages.

2.2.4. L'accès à votre messagerie en votre absence

Les emails échangés par le biais de la messagerie professionnelle d'un agent sont présumés avoir un caractère professionnel.

En cas d'absence imprévue, votre directeur pourra, si l'intérêt du service le justifie, avoir accès à votre compte de messagerie pour consulter les messages à caractère professionnel que vous avez reçus ou envoyés, ou accéder à votre agenda.

L'accès sera autorisé par le directeur de la D.S.I. au vu d'une demande écrite et motivée du directeur de service. Des mesures techniques seront mises en œuvre pour que le demandeur ne puisse pas envoyer des messages en votre nom. Vous serez averti par la DSI qu'elle a autorisé l'accès à votre messagerie ainsi que le nom de la personne.

Si vous quittez la collectivité, il vous appartiendra de supprimer tous vos messages privés avant votre départ effectif. Votre compte sera désactivé à la date administrative prévue pour votre départ.

Les absences de longue durée donneront également lieu à désactivation du compte.

2.2.5. Les règles de base

Le mail n'est pas un outil synchrone, il n'appelle pas de réponse immédiate ;

Dans l'envoi de courriel par messagerie, l'utilisateur doit veiller :

- A toujours vérifier que la messagerie est le meilleur vecteur de communication et de ne pas multiplier les moyens de communication
- A rédiger ses messages de manière claire et précise **sans oublier les règles de politesse** ;
- A ne pas porter atteinte à l'intégrité d'une personne ;

- A bien cibler uniquement les destinataires concernés en respectant également **les règles de fonctionnement hiérarchique** ;
- Utiliser le champ « copie cachée » pour des messages d'information à un grand nombre de personnes pour ne pas divulguer l'ensemble des adresses mail des destinataires ;
- A ne pas envoyer en nombre des messages à des utilisateurs qui sont sans rapport avec leur mission
- A prévenir de son absence sur son compte de messagerie et prendre les mesures nécessaires de délégations pour assurer la continuité des missions de service public ;
- A éviter la diffusion de messages trop volumineux.

De plus un mail collectif ne remplace pas un temps d'échanges ou une réunion.

2.2.6. A votre départ

Si vous quittez la collectivité, assurez-vous que les messages concernant une affaire en cours sont transmis à qui de droit ou conservés au format pdf dans le dossier serveur concerné. Il vous appartiendra de supprimer tous vos messages privés avant votre départ effectif. Votre compte sera désactivé à la date administrative de votre départ. La correspondance fait partie des archives publiques. Les messageries font ainsi l'objet d'un tri sélectif respectant les règles d'archivage définies entre la direction des services informatiques et le service des archives municipales. Tout message conservé pour son intérêt juridique puis patrimonial ne sera communicable qu'après 50 ans, s'il contient des données personnelles.

2.2.7. Droit syndical et utilisation de la messagerie.

Les représentants du personnel publient leurs informations et actualités sur l'intranet dans l'espace qui leur est réservé.

Dans le cas de l'utilisation de la messagerie, les agents doivent être clairement et préalablement informés de cette utilisation afin de pouvoir manifester leur accord ou leur opposition à l'envoi de tout message syndical sur leur messagerie professionnelle.

En tout état de cause, ce droit ainsi que ses modalités d'exercice doivent être systématiquement rappelés dans tout message ultérieur afin que les agents puissent, à tout moment, manifester leur volonté de s'opposer à la réception de messages syndicaux.

Les organisations syndicales doivent donc se constituer une liste de destinataires pour les communications par messagerie électroniques qu'elle doit mettre à jour.

2.3. Internet

Seuls ont vocation à être consultés les sites internet ayant un lien direct et nécessaire avec l'activité professionnelle et présentant une utilité au regard des missions et des fonctions à exercer. Une consultation ponctuelle et raisonnable des sites Internet dont le contenu n'est pas contraire à l'ordre public et qui ne mettrait pas en cause les intérêts de la collectivité, est admise.

Comme pour la messagerie, il est interdit de consulter, télécharger, stocker, diffuser ou rendre accessible de quelque façon que ce soit, tout document ou message dont le contenu serait contraire aux lois et règlements en vigueur.

2.4. Stockage des fichiers

Différents supports de stockage de vos documents sont mis à votre disposition :

2.4.1. Stockage sur serveur

La D.S.I met à disposition des agents un ou plusieurs emplacements réseau et espaces collaboratifs (Sharepoint, GED, etc) suivant l'organisation de votre direction. Ils sont sauvegardés par la D.S.I. De ce fait, il est possible de demander la restauration d'un ou plusieurs fichiers supprimés par erreur auprès de la D.S.I en faisant un ticket sur le SVP Info. Vous devez impérativement utiliser ces volumes réseau et espaces collaboratifs pour la sécurisation des documents professionnels.

2.4.2. Stockage sur des plates-formes extérieures

Le stockage de fichiers professionnels à l'extérieur du système d'information sur des plates-formes de type « cloud » public (google docs, sky drive,...) doit être exceptionnel et ponctuel. Avant de les utiliser, sollicitez la DSI qui verra si une solution interne peut être trouvée.

2.4.3. Stockage sur supports mobiles

Le stockage de fichiers professionnels sur clé USB ne peut être considéré comme une sauvegarde du fait de la faible fiabilité de ce support. Les clés USB peuvent être utilisées pour transporter des données.

2.4.4. Stockage sur votre ordinateur

Vous disposez du dossier « mes documents » sur votre ordinateur dont la sauvegarde n'est pas assurée par la D.S.I. L'usage doit donc être limité et ce dernier peut éventuellement être utilisé pour y stocker des documents privés.

Documents privés

De même que pour la messagerie, tout fichier enregistré sur un poste de travail est présumé avoir un caractère professionnel. Si vous souhaitez qu'un fichier soit considéré comme personnel, vous devrez l'enregistrer dans un répertoire intitulé « privé ».

Si vous quittez la collectivité, il vous appartiendra de supprimer tous vos documents personnels avant votre départ effectif.

2.5. Téléphonie

L'usage des téléphones est réservé aux besoins professionnels.

Tout appel de numéros surtaxés doit être justifié.

Par ailleurs, pour des raisons de sécurité, il est rappelé qu'il est interdit de téléphoner en conduisant.

2.6. Les copieurs et imprimantes multifonctions

Les copieurs et imprimantes sont réservés aux besoins professionnels.

Avant d'imprimer, pensez à vous interroger sur le devenir de votre impression. L'utilisation de l'encre et du papier pèse lourd dans l'impact écologique de ces trois collectivités, leur emploi doit donc être limité autant que possible.

De plus, il est important de ne pas laisser à la vue des autres agents de la collectivité des documents qui pourraient contenir des informations sensibles ou confidentielles, veillez donc à vous assurer de les récupérer dès que l'impression sera effectuée.

L'usage de la couleur doit être limité.

2.7. Utilisation de matériels et logiciels personnels

L'utilisation de matériel personnel à des fins professionnelles se fait sous l'entière responsabilité de l'utilisateur. Les accès à quelques services via l'extranet (messagerie, calendriers, espaces collaboratifs) sont autorisés.

Tout utilisateur qui accède au système d'information doit s'assurer de la sécurité de ses équipements.

La connexion physique (par prise murale) d'un terminal personnel au réseau informatique de la collectivité est interdite. Seuls les accès wifi publics sont autorisés.

Un matériel personnel pourra être soumis à des conditions d'accès préalables en matière de sécurité (contrôle de l'antivirus, des paramètres de sécurité). Le matériel en question devra être validé par la DSI suite à une demande formulée via le SVP-Info.

La détection d'anomalies par l'outil de contrôle automatisé des accès au système d'information pourra conduire à l'interdiction de certains types de logiciels ou de matériels pour des raisons de sécurité, de compatibilité ou de confidentialité.

Toute intrusion dans le système d'information de la collectivité, dont ces matériels ou logiciels seraient à l'origine (logiciels malveillants, systèmes d'écoute...), engagerait la responsabilité de l'agent en cas de malveillance avérée de sa part.

2.8. Respect de la propriété intellectuelle et droit à l'image

Les logiciels sont des œuvres intellectuelles couvertes par une législation stricte.

Le code de la propriété intellectuelle protège les droits d'auteur et notamment ceux des concepteurs de logiciels. La copie frauduleuse, la contrefaçon ou l'utilisation illicite d'une application informatique constituent un délit.

Il est interdit d'installer sur son poste de travail d'autres logiciels que ceux autorisés par la D.S.I.

Aucune œuvre n'est libre de droit, sauf celles sous licence «creative common» et les œuvres tombées dans le domaine public.

En application du code de la propriété intellectuelle, il est interdit d'utiliser le système d'information pour reproduire, représenter, mettre à disposition ou communiquer au public, des œuvres protégées par un droit d'auteur sans autorisation des personnes titulaires de ces droits, sous peine d'engager la responsabilité pénale de la collectivité ainsi que la vôtre.

Par conséquent, vérifiez toujours si le propriétaire du droit a donné son autorisation pour la publication spécifique que vous envisagez et veillez à toujours citer les sources (titre et nom de l'auteur).

Soyez vigilants sur le téléchargement de photos, musique, vidéos...: en soi, l'action de télécharger sans autorisation une œuvre protégée constitue une infraction à la loi.

Il convient également de veiller à obtenir l'accord des personnes photographiées.

3. BONNES PRATIQUES ET VOTRE CONTRIBUTION À LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

3.1. Pour les ressources informatiques

Un utilisateur ne doit pas perturber l'activité des autres intervenants, ou intervenir sans nécessité de service sur leurs ressources et leurs données.

Il doit user raisonnablement des ressources communes : impressions de gros documents, utilisation intensive du réseau...

Le système d'information est un outil de partage qui implique l'observation d'une bonne conduite de cohabitation entre utilisateurs.

3.2. Pour les applications informatiques

Les codes d'accès et mot de passe que vous utilisez pour accéder à vos applications doivent demeurer confidentiels. Toutefois, si vous êtes absent(e), vous pouvez être amené(e) à les communiquer, sur demande de votre directeur, lorsque les informations que vous détenez sont nécessaires à la poursuite de l'activité du service.

Vous devrez modifier votre mot de passe par la suite.

L'utilisation professionnelle de logiciels en ligne (c'est-à-dire de logiciels mis à disposition par des tiers et hébergés hors de la collectivité) est soumise à l'accord préalable de votre directeur en concertation avec la DSI.

Cet accord sera donné au vu des conditions de protection des données, de la possibilité de réversibilité (c'est-à-dire de récupération des données) et de la disponibilité des données.

3.3. Pour les terminaux nomades

Si vous disposez d'un matériel nomade professionnel (ordinateur, smartphone, tablette numérique):

- vous devez être vigilant, car la perte ou le vol d'un matériel est un préjudice pour la collectivité, tant pour le matériel que pour les informations contenues sur l'équipement. En cas de perte ou de vol, prévenez dès que possible la D.S.I qui appliquera des mesures techniques pour limiter le risque de perte de données.

- vous veillerez à prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des informations et des documents contenus sur vos smartphones et vos tablettes numériques notamment l'installation d'un code de verrouillage.
- vous veillerez à ne pas stocker dans ces terminaux des données dont la divulgation pourrait causer un préjudice à la collectivité, et à ne pas autoriser le navigateur à conserver vos mots de passe.

En cas de panne de votre matériel, la DSI ne sera pas responsable de la perte de toute donnée personnelle (Photos, fichiers, ...) qui s'y trouvait stockée dessus. Ces données ne seront, en aucun cas, récupérées.

3.4. Pour votre poste de travail

Lors d'une absence de votre bureau ayez le réflexe de verrouiller votre session (touches Ctrl + Alt + Suppr puis verrouiller). En revanche, en fin de journée, éteignez votre ordinateur à la fois pour limiter les consommations d'électricité inutiles, mais aussi pour permettre l'installation des mises à jour de votre système d'exploitation et l'application des correctifs de sécurité, qui se font automatiquement.

3.5. Pour l'accès aux locaux :

La maîtrise de l'accès aux locaux est une composante de la sécurité des systèmes d'information de la collectivité.

Vous pouvez y contribuer en prenant à votre compte les mesures élémentaires en fermant les fenêtres le soir, fermant les rideaux des fenêtres si vous travaillez au rez-de-chaussée, éteignant votre écran...

4. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

4.1. Protection des données personnelles des agents

4.1.1. La protection des données à caractère privé

L'utilisation et le stockage de données à usage strictement privé est toléré uniquement sur le disque dur de l'ordinateur. Dès lors, il appartient aux utilisateurs de les nommer ou les identifier comme "privé" ou "personnel". A défaut, la donnée est réputée être professionnelle de sorte que l'autorité hiérarchique peut y accéder hors de la présence de l'agent.

Si un fichier est identifié comme étant "privé" ou "personnel", l'employeur ne peut y avoir accès qu'en présence de l'agent ou si celui-ci a été dûment informé. Si ces conditions ont été respectées, les agents ne peuvent s'opposer à un tel accès.

4.1.2. Le droit d'accès à ses données personnelles

Chaque agent dispose d'un droit d'accès aux informations nominatives le concernant ainsi qu'un droit de rectification de leur contenu. Il dispose également du droit d'effacement, du droit à la portabilité, du droit d'opposition, du droit à la limitation de traitement, du droit de retrait, et du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL pour ses données personnelles. L'agent peut exercer ses droits auprès du Délégué à la Protection des Données (DPD) de la collectivité dont il dépend.

4.2. Protection des données personnelles des usagers

DÉFINITIONS :

Donnée à caractère personnel : C'est toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.

Traitement de données à caractère personnel : c'est toute opération ou tout ensemble d'opérations portant sur de telles données, quel que soit le procédé utilisé, et notamment la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, ainsi que le verrouillage, l'effacement ou la destruction.

Responsable de Traitement : c'est celui qui détermine les finalités et les moyens du traitement. C'est également celui qui a pris l'initiative du traitement. À ce titre, la commune de Cherbourg en Cotentin, le CCAS de Cherbourg en Cotentin et la Communauté d'Agglomération du Cotentin sont Responsables de Traitement.

Cookie: c'est une information déposée sur le disque dur d'un internaute par le serveur du site qu'il visite. Il contient plusieurs données : le nom du serveur qui l'a déposé, un identifiant sous forme de numéro unique, éventuellement une date d'expiration. Ces informations sont parfois stockées sur l'ordinateur dans un simple fichier texte auquel un serveur accède pour lire et enregistrer des informations.

4.2.1. Le Délégué à la Protection des Données (DPD)

Le Règlement n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et communément appelé Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Le RGPD, complété par la nouvelle Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dans sa version consolidée du 14 juin 2018, impose les conditions dans lesquelles des traitements de données à caractère personnel peuvent être réalisés.

Cette réglementation ouvre aux personnes concernées par les traitements un droit d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité et d'opposition des données enregistrées sur leur compte.

La commune de Cherbourg en Cotentin, le CCAS de Cherbourg en Cotentin et la Communauté d'Agglomération du Cotentin s'engagent à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel des personnes concernées par les traitements de données, ainsi qu'à respecter leur vie privée.

Pour veiller à la bonne application du RGPD, la commune de Cherbourg en Cotentin, le CCAS de Cherbourg en Cotentin et la Communauté d'Agglomération du Cotentin ont désigné un délégué à la protection des Données à caractère personnel (DPD), qui est un interlocuteur privilégié dans la protection des données à caractère personnel, tant au sein de la commune de Cherbourg en Cotentin, du CCAS de Cherbourg en Cotentin et de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, que dans ses relations avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Ce dernier a pour mission de veiller au respect des dispositions du RGPD.

Il a pour rôle de s'assurer de la conformité juridique des traitements.

Il est obligatoirement consulté par le responsable de traitement préalablement à la création d'un fichier de traitement de données personnelles.

Il recense dans un registre la liste de l'ensemble des traitements de données à caractère personnel de la commune de Cherbourg en Cotentin, le CCAS de Cherbourg en Cotentin et la Communauté d'Agglomération du Cotentin au fur et à mesure de leur mise en œuvre. *Cette liste est tenue à disposition de toute personne en faisant la demande. Elle est également diffusée sur l'internet de la commune de Cherbourg en Cotentin, le CCAS de Cherbourg en Cotentin et la Communauté d'Agglomération du Cotentin.*

Le délégué à la Protection des Données veille au respect des droits des personnes citées ci-dessus. En cas de difficultés rencontrées lors de l'exercice de ces droits, les personnes concernées peuvent saisir le Délégué à la Protection des Données : Valérie Fuso – dpd@cherbourg.fr.

4.2.1. La collecte des données à caractère personnel

La commune de Cherbourg en Cotentin, le CCAS de Cherbourg en Cotentin et la Communauté d'Agglomération du Cotentin :

- s'interdisent de collecter des Données à caractère personnel sans en avoir informé les personnes concernées.
- collectent ces données pour fournir les services demandés aux usagers, répondre à leurs besoins et les informent de l'usage qui en est fait.
- veillent à la pertinence des données à caractère personnel collectées.
- peuvent collecter des informations soumises par les usagers de manière automatique notamment lors de l'utilisation de leurs sites internet. Ces informations peuvent correspondre à des identificateurs d'appareils uniques, des adresses de protocole Internet (« IP »), des caractéristiques de navigateur, des préférences linguistiques, des détails sur les systèmes d'exploitation et des URL de renvoi, ainsi que la durée des visites sur le site web et les pages consultées.
- peuvent être amenés à utiliser des outils, tels que des cookies, des balises web, des scripts intégrés, des journaux de serveur web ou d'autres technologies similaires pour recueillir des détails sur les services et les appareils utilisés pour accéder aux différents sites internet des 3 collectivités.

4.2.2. Les engagements des responsables de traitement

Vis-à-vis des usagers :

La commune de Cherbourg en Cotentin, le CCAS de Cherbourg en Cotentin et la Communauté d'Agglomération du Cotentin, en tant que responsables de traitement, doivent respecter les principes suivants :

- Les données personnelles collectées auprès des usagers le sont uniquement pour des finalités précises en lien avec les différents services des 3 collectivités ;
- Ces données sont collectées, utilisées, traitées lorsque la personne a consenti au traitement de ses données personnelles, mais également lorsque le traitement est nécessaire (Obligation légale, intérêt légitime, ...)
- Seules les données personnelles utiles des usagers sont collectées ;
- Les données personnelles des usagers qui sont traitées dans le cadre du travail ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire pour lesquelles elles ont été collectées, ou de celles prévues soit par les normes et autorisations de la CNIL soit par la loi (telles que les prescriptions légales)
- Ces données personnelles sont communiquées aux seuls partenaires, prestataires ou organismes professionnels habilités qui en ont l'utilité dans le cadre des actions/services des 3 collectivités.

Ces données à caractère personnel sont traitées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et dans le respect de la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles. Ainsi, les données personnelles sont utilisées notamment lors de l'exécution d'un contrat ou pour le traitement des demandes des usagers. Ces données à caractère personnel collectées sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées et ne sont pas réutilisées pour d'autres finalités que celles pour lesquelles vos données ont été initialement collectées. Il est possible de réaliser également des traitements de ces données à caractère personnel pour d'autres finalités que celles pour lesquelles elles étaient prévues, sous réserve de s'assurer préalablement de la pertinence de ce traitement. Par exemple, la gestion des demandes de droit (droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition, délimitation, d'effacement, etc...

Les usagers disposent des mêmes droits que les agents (Cf. § 4.1.2)

Vis-à-vis des agents :

Concernant les données personnelles des agents, la commune de Cherbourg en Cotentin, le CCAS de Cherbourg en Cotentin et la Communauté d'Agglomération du Cotentin, en tant que responsables de traitement, doivent respecter les mêmes principes que ci-dessus. Ces données personnelles sont utilisées dans le cadre professionnel, à des fins spécifiquement RH et encadrées par des obligations légales.

4.2.3. Mesures pour la protection des données à caractère personnel

Pour protéger toutes les données personnelles traitées, les 3 collectivités mettent en place des mesures organisationnelles et techniques appropriées dans le respect de la réglementation applicable afin de préserver :

- La sécurité des données,
- Leur intégrité
- Empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés.

Tous les agents des 3 collectivités qui interviennent dans le traitement des données personnelles, qu'elles soient de l'utilisateur ou de l'agent, s'engagent à respecter l'ensemble des règles sur la protection des données personnelles et s'engagent à maintenir confidentielles les données traitées.

5. LE DROIT À LA DÉCONNEXION

5.1. Principe

Le droit à la déconnexion est le droit pour un salarié de ne pas être en permanence joignable pour des motifs liés à l'exécution de son travail. Ce droit lui assure ainsi la possibilité, en dehors de ses heures de travail et lors de ses congés et repos, de ne pas accéder à ses outils informatiques et espaces numériques professionnels.

5.2. L'impact des outils numériques sur les modes de travail

L'accroissement de la dématérialisation des échanges, des équipements numériques professionnels et personnels, des réseaux sociaux et des solutions logicielles accessibles depuis le web a entraîné une multiplication des possibilités d'accéder à toute heure et en tous lieux à des espaces de travail. Cette facilité d'accès rend la frontière entre vie professionnelle et vie privée beaucoup plus poreuse.

Ces évolutions possèdent de nombreux avantages, tant pour la qualité du service (accélération des délais de réponses, possibilité pour l'utilisateur de déposer ses demandes en ligne et de suivre leur évolution, capacité pour des personnes ressources d'être jointes plus facilement...) que pour le bien-être des salariés (possibilité de gérer plus librement l'organisation de son travail, accès en ligne aux ressources, possibilité de télétravail...).

Revers de la médaille, la généralisation du "tout numérique" entraîne plusieurs effets pervers :

- L'intensification des rythmes de travail, qui peut être difficile à absorber.
- Le morcellement des tâches et la difficulté accrue pour se concentrer sur un dossier, ou simplement savoir désormais travailler "sans stress" et sans l'adrénaline de l'urgence permanente.
- Le sentiment de devoir être joignable "partout, tout le temps".
- Le risque de privilégier l'urgent sur l'important.
- L'augmentation de la charge mentale.

La difficulté à maîtriser ces nouveaux outils entraîne parfois la sensation d'être "perdu" dans une masse exponentielle d'informations à trier et à traiter, ou génère a contrario des difficultés à se déconnecter sereinement

5.3. Un droit affirmé

Face à ces risques psycho-sociaux, l'employeur affirme d'abord le droit de se déconnecter en dehors de son temps de travail.

Même si la possibilité est laissée aux personnes, uniquement si elles le souhaitent, d'accéder aux données numériques professionnelles en dehors de leurs horaires de travail habituels, en déplacement ou à domicile, la déconnexion est souhaitable et encouragée par l'employeur.

La connexion "hors temps de travail" ne peut être exigée par le responsable hiérarchique, même implicitement. Ces connexions doivent rester volontaires, et non subies. Par exemple, il n'est pas possible d'exiger d'un collaborateur qu'il consulte ses mails en vacances ou lors des week-ends s'il ne travaille pas.

L'organisation d'un service ou d'un projet doit permettre à tous ses acteurs d'y participer sans devoir se connecter en dehors de leur temps de travail pour participer aux échanges ou prendre connaissance de documents.

Cette approche concerne aussi le temps de travail. Même quand un salarié est sur son poste, dans le cadre de ses horaires habituels il doit pouvoir s'octroyer des temps "non connectés", favorables à la concentration ou à l'échange direct.

Ainsi en situation d'accueil d'un usager ou en réunion, l'usage du téléphone ou des mails doit être limité au strict nécessaire, et non faire partie d'un usage courant. Face à l'usager, l'utilisation des outils numériques doit être limitée à la recherche d'informations permettant de répondre à une demande.

L'utilisation des appareils connectés (consultation ou envoi de messages) lors des réunions ne doit pas détourner l'attention des participants, ni pouvoir être interprétée comme une marque de désintérêt à l'égard des autres participants.

L'animateur d'une réunion peut demander aux participants de ne pas consulter leurs smartphones pendant tout ou partie des échanges.

Il peut organiser des temps de pause au cours de la réunion pour la consultation ou l'envoi de messages.

5.4. Prendre conscience de ce que génèrent nos pratiques

Les agents n'ont pas tous ni le même rapport au numérique, ni la même capacité à gérer une multiplicité d'informations.

Ces différences ne constituent pas des défauts de compétence ou de "performance", mais doivent être prises en compte dans les manières de générer des données partagées.

Ainsi, recevoir un mail envoyé en dehors des heures de travail habituelles, même s'il n'appelle aucune réponse immédiate, peut générer une pression, souvent inconsciente, chez les destinataires de ce mail. Plus encore s'il y a entre ces personnes une relation de subordination.

C'est pourquoi l'envoi régulier de mails, SMS ou appels téléphoniques en dehors des horaires normaux de travail, est à éviter.

Ce principe est modulé en fonction des cycles de travail pour les agents en horaire décalé ou d'astreinte.

Il ne s'applique pas en cas de gestion de crise.

5.5. S'interroger sur l'organisation du travail

Les temps de connexion hors travail peuvent être souhaités par l'agent pour des raisons d'organisation personnelle.

Toutefois, si ces temps de connexion sont fréquents et vont au-delà de la simple consultation d'informations, ils interrogent l'organisation du travail et la charge du poste.

Plusieurs questions doivent alors être posées en lien avec sa hiérarchie, car l'organisation du travail doit être pensée pour permettre la réalisation de ses missions sur son temps de travail effectif.

Ces temps de connexion hors travail interrogent l'organisation collective et personnelle :

- Sont-ils le symptôme d'une surcharge sur le poste ?
- Ne doivent-ils pas interroger les méthodes de travail du service, et notamment les questions fondamentales de délégation, de collaboration et de confiance ?
- Supposent-ils une adaptation de la façon dont la personne s'organise pour mener à bien ses missions ?

La prise de conscience d'un besoin de déconnexion ne doit pas faire craindre un jugement quant à ses compétences et sa capacité à occuper ses fonctions.

Pour clarifier l'usage des temps de connexion, notamment hors-travail, il n'existe pas de règles qui conviendront d'emblée à l'ensemble des services et métiers, au-delà des droits évoqués plus avant. La collectivité privilégie plutôt l'adaptation au cas par cas, et demande à chaque service d'échanger sur les règles qui peuvent convenir à un usage modéré des temps de connexion hors travail.

6. LES MESURES DE CONTRÔLE, DE SUPERVISION ET DE SÉCURITÉ DU SYSTÈME D'INFORMATION

6.1. La DSI et le secret professionnel

De par leur rôle de garants du bon fonctionnement du SI, les techniciens de la DSI (administrateurs réseau, système et sécurité) peuvent, dans le cadre de leur mission, avoir accès à des informations privées ou à portée confidentielle. Ils ont accès à toutes les données qui s'échangent tant sur le réseau interne qu'avec l'extérieur.

Ils ont l'obligation de préserver la confidentialité de ces informations et sont tenus à un strict respect du secret professionnel.

6.2. Des contrôles pour protéger et gérer le SI

Pour des impératifs de maintenance et de gestion technique, l'utilisation des ressources matérielles ou logicielles ainsi que les échanges via le réseau informatique sont analysés et contrôlés par la DSI.

De multiples traitements sont réalisés afin de surveiller l'activité du SI notamment l'utilisation des logiciels applicatifs, les modifications et les suppressions de fichiers, les connexions entrantes et sortantes du réseau, les accès à Internet et les téléchargements, les échanges par messagerie.

Ces contrôles automatiques et généralisés sont destinés à limiter les dysfonctionnements, à détecter les anomalies, à surveiller les tentatives d'intrusion en vue d'assurer une continuité des services et de préserver l'intégrité du SI. Ils ont aussi pour objectif de s'assurer du caractère non abusif de l'utilisation des outils.

A ce titre, ils peuvent être amenés à faire des observations et à intervenir auprès des utilisateurs ou de leur responsable hiérarchique s'ils constatent des abus ou des comportements qui perturbent le système.

Ces contrôles sont réalisés dans le respect de la législation applicable et notamment de la loi sur l'informatique et les libertés du 6 janvier 1978.

Les utilisateurs sont informés de la mise en œuvre et des modalités des dispositifs de contrôle.

6.3. L'information des utilisateurs lors d'interruption de services

Lors des opérations de maintenance ou en cas d'incidents techniques, la DSI doit informer les utilisateurs, par les moyens appropriés, des perturbations ou des interruptions sur l'utilisation des ressources informatiques.

6.4. Supervision de la messagerie

Des outils permettent de vérifier la fiabilité « informatique » d'un message sans en visualiser le contenu. Un filtre écarte automatiquement les messages parasites (pourriels ou SPAM) et ceux suspectés de contenir des logiciels malveillants.

Ces filtrages automatisés ne sont pas efficaces à 100% et ne vous exonèrent pas du respect des interdictions légales citées dans la présente charte.

Certains messages bloqués par erreur sont analysés par les techniciens de la DSI qui les libèrent à leur destinataire en fonction de leur contenu.

Vous pouvez également demander via SVP-INFO de libérer un message bloqué par erreur.

La DSI contrôle la taille des boîtes aux lettres afin d'éviter un engorgement du système. Un système d'alerte invite les utilisateurs, dont la boîte aux lettres devient trop volumineuse, à en alléger le contenu.

6.5. Supervision internet

Un filtre bloque les tentatives de connexion vers les sites susceptibles de contenir des informations de nature diffamatoire, discriminatoire, pornographique ou incitant à la violence, ou encore les paris en ligne. Ce filtre bloque également les tentatives de connexion via des protocoles réputés transporter des téléchargements illégaux d'œuvres artistiques.

Ces filtrages automatisés ne sont pas efficaces à 100 % et ne vous exonèrent pas du respect des interdictions légales citées dans la présente charte.

Ces filtrages automatisés peuvent bloquer à tort un message ou l'accès à un site professionnel. En cas de difficulté pour recevoir un message attendu ou pour atteindre un site internet, contactez la DSI via le SVP-INFO.

Lorsqu'un poste de travail du réseau accède à Internet, le serveur de connexion enregistre la date et l'heure de connexion ainsi que l'adresse du site consulté. Ces données sont conservées pendant 6 mois, puis effacées automatiquement.

Votre directeur peut obtenir ces éléments sur demande motivée auprès du Délégué à la Protection des Données (dpo@cherbourg.fr). Vous serez informé de cette demande et les éléments vous seront communiqués.

Ces informations pourront être livrées à la justice dans le cadre d'une enquête judiciaire.

6.6. Supervision de la téléphonie

La DSI dispose d'outil permettant de superviser les consommations de postes téléphoniques qu'ils soient fixes ou mobiles.

Ces outils peuvent enregistrer les dates et heures des appels sortants avec les durées, les coûts et les numéros appelés.

Ces données sont stockées pendant 6 mois pour permettre le contrôle des factures et d'éventuelles études statistiques. Après 6 mois, seules les données techniques (ne contenant aucune donnée personnelle) peuvent être conservées.

Un agent peut avoir la possibilité d'accéder aux numéros de téléphone complets composés depuis son poste téléphonique sur demande.

Les supérieurs hiérarchiques ne peuvent accéder aux numéros complets des relevés individuels que de façon exceptionnelle (par exemple en cas d'utilisation manifestement anormale du téléphone par un utilisateur).

7. LES SANCTIONS ENCOURUES

7.1. Les limitations d'accès et restrictions d'usage

Le non-respect des règles définies par la présente charte peut entraîner une limitation appropriée et proportionnée des droits d'accès fournis à un utilisateur contrevenant sans que ceci puisse être considéré comme une sanction.

Sous l'autorité de la direction générale, la DSI met en œuvre ces restrictions en fonction de la gravité des manquements constatés ou de leur éventuel caractère répétitif.

7.2. Les sanctions disciplinaires

En cas de violation, manifeste ou délibérée aux règles de bon usage, l'utilisateur s'expose à des sanctions disciplinaires, dont l'importance sera déterminée par la gravité des faits constatés.

7.3. Les poursuites judiciaires civiles ou pénales

En cas d'usages abusifs et préjudiciables, l'utilisateur fautif pourra voir sa responsabilité recherchée devant les tribunaux, sur l'initiative de l'administration.

8. ANNEXES : DISPOSITIONS LÉGALES ET APPLICABLES

- Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)
- Loi informatique et libertés
- Code pénal : article 226-16 à 226-24 et R.625-10 à R.625-13
- Loi Godfrain : article 323-1 et 323-3 code pénal

Pôle système d'information et ressources humaines
Direction des systèmes d'information
Rapporteur : Agnès TAVARD

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2021_245
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2021

20 - CONVENTION CADRE POUR L'ACQUISITION DE PRESTATIONS AUPRÈS DE MANCHE NUMÉRIQUE

La commune de Cherbourg-en-Cotentin adhère à la compétence services numériques de Manche Numérique sur la base du seul territoire de la commune déléguée de La Glacerie qui en était membre avant la création de la commune nouvelle le 1^{er} janvier 2016. De ce fait, il apparaît dans l'annexe 1 des statuts de Manche Numérique listant ses membres, que l'adhésion de la ville est limitée au territoire de la commune déléguée de La Glacerie.

La commune de Cherbourg-en-Cotentin utilise les services de la compétence Services Numériques du syndicat sur l'ensemble de son périmètre (interconnexions et accès à internet de ses sites publics ; plateformes de dématérialisation ; accès à sa centrale d'achats notamment pour l'acquisition de matériels informatiques y compris pour les écoles ; ...). Il est proposé au conseil municipal que la commune de Cherbourg-en-Cotentin adhère à cette compétence pour la totalité de son territoire.

Cette adhésion n'aura pas d'impact financier sur le coût de l'adhésion annuelle qui est basée sur le nombre d'habitants (population DGF année N-1) et restera inchangée (pour information : 2 000 € HT depuis 2019 pour plus de 5000 habitants).

Le conseil municipal est invité à autoriser l'adhésion annuelle pour l'ensemble du périmètre de Cherbourg-en-Cotentin à la compétence services numériques de Manche Numérique pour un montant annuel de 2 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 3 novembre 2021

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 45
Date de la convocation et de son affichage : 22 octobre 2021
Date d'affichage du compte rendu : 10 novembre 2021

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt et un, le trois novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 octobre 2021 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 21h25) - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 19h30) - MARGUERITTE David (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - RENARD Nathalie - ROGER Véronique - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - SPAGNOL Marc - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HÉBERT Karine a donné procuration à Camille MARGUERITTE
HULIN Bertrand a donné procuration à Sophie LEMOIGNE
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à SAGET Eddy
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia
PLAINEAU Nadège a donné procuration à VARENNE Valérie
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

Mme HAMEL Estelle conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP [25086, 14050](#) – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Pôle cohésion sociale

Direction des sports

Rapporteur : Claudine SOURISSE

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2021_246

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2021

21 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU SPORT VACANCES - ÉTÉ 2021

La commune de Cherbourg-en-Cotentin met en place des actions en direction des enfants et des jeunes sur le secteur de Cherbourg-Octeville afin de favoriser la découverte des activités sportives.

L'action « Sport Vacances » est proposée gratuitement aux enfants de 6 à 18 ans, durant les vacances scolaires, à l'exception de Noël.

Chaque année, cette opération touche 1 000 jeunes différents. Les activités sont encadrées par des éducateurs municipaux ainsi que par des associations sportives.

Dans le cadre de cet accompagnement, le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire, à verser les subventions aux associations ci-dessous pour le sport vacances été 2021 :

- Étrier Cherbourgeois.....4 395 €
- Club de Kayak de Mer du Nord Cotentin.....1 600 €
- Cherbourg Club Aviron de Mer.....200 €
- Rugby Club Cherbourg Hague.....40 €
- Angoleiros Do Mar.....120 €
- Club Gymnique Cherbourgeois.....320 €
- AS du Golf de Cherbourg.....120 €
- Association Sportive Arsenal Marine.....280 €

La dépense sera imputée au budget 2021 article 6574 enveloppe 46241 (sport vacances) et fera l'objet de virements de crédits vers les enveloppes 44704, 44746, 44998, 45784, 55673, 43754, 43758, 44232.

Vu l'avis favorable de la commission n°2 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 3 novembre 2021

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 45
Date de la convocation et de son affichage : 22 octobre 2021
Date d'affichage du compte rendu : 10 novembre 2021

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt et un, le trois novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 octobre 2021 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 21h25) - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 19h30) - MARGUERITTE David (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - RENARD Nathalie - ROGER Véronique - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - SPAGNOL Marc - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HÉBERT Karine a donné procuration à Camille MARGUERITTE
HULIN Bertrand a donné procuration à Sophie LEMOIGNE
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à SAGET Eddy
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia
PLAINEAU Nadège a donné procuration à VARENNE Valérie
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

Mme HAMEL Estelle conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP [25086, 14050](#) – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Pôle cohésion sociale
Direction des sports
Rapporteur : Claudine SOURISSE

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2021_247
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2021

22 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU PASS LOISIRS

La commune de Cherbourg-en-Cotentin met en place des actions en direction des enfants et des jeunes afin de favoriser la découverte des activités sportives et de loisirs.

L'action « Pass'Loisirs » est proposée sur la commune déléguée de Tournaville pendant les vacances scolaires pour que les enfants, de la moyenne section à la 3ème, profitent pleinement des nombreuses activités qu'elles soient sportives, culturelles, numériques ou environnementales.

Les activités proposées sont encadrées par des éducateurs municipaux ainsi que par des associations sportives.

Dans le cadre de cet accompagnement, le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à verser les subventions aux associations ci-dessous :

- Association Sportive Tournavillaise.....480,00 €
- Club de Loisirs de Tournaville.....547,50 €

La dépense sera imputée au budget 2021 article 6574 enveloppe 60275 (pass loisirs appel à projet) et fera l'objet de virements de crédits vers les enveloppes 47946 et 53944.

Vu l'avis favorable de la commission n°2 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 3 novembre 2021

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 45
Date de la convocation et de son affichage : 22 octobre 2021
Date d'affichage du compte rendu : 10 novembre 2021

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt et un, le trois novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 octobre 2021 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 21h25) - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 19h30) - MARGUERITTE David (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - RENARD Nathalie - ROGER Véronique - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - SPAGNOL Marc - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HÉBERT Karine a donné procuration à Camille MARGUERITTE
HULIN Bertrand a donné procuration à Sophie LEMOIGNE
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à SAGET Eddy
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia
PLAINEAU Nadège a donné procuration à VARENNE Valérie
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

Mme HAMEL Estelle conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP [25086, 14050](#) – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Pôle cohésion sociale
Direction des sports

Rapporteur : Claudine SOURISSE

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2021_248
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2021

23 - GOLDEN BLOCKS SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À L'ASSOCIATION SPORTIVE DE CHERBOURG ATHLÉTISME ET À L'ASSOCIATION SPORTIVE TOURLAVILLE ATHLÉTISME

Golden Blocks est une compétition annuelle de «Street Running» qui se déroule sur la France entière. Chaque année près de 3 000 enfants, âgés de 8 à 16 ans y participent.

L'association a été fondée en 2014 par Ladji Doucouré, champion du monde de 110 m haies et Matthieu Lahaye, ancien athlète de l'équipe de France. Le principal objectif de l'association est de rendre la course à pied accessible à tous et toutes afin de découvrir à long terme les champions de demain à travers des «battles» de sprint sur 50 m. Cette animation qui se déroule au cœur des quartiers a pour but de créer un événement en faveur des jeunes issus des quartiers prioritaires tout en associant les jeunes de toute l'agglomération.

L'ambition au travers du sport est de mener un projet social en :

- atteignant les jeunes dans leur communauté,
- s'appuyant et valorisant le tissu associatif existant : coopération avec les associations locales en les invitant à l'organisation de l'événement,
- faisant le pont entre le quartier et le stade.

Le samedi 18 septembre 2021, c'était au tour de la commune de Cherbourg-en-Cotentin d'accueillir cet événement social et sportif au cœur du quartier des Provinces.

A l'issue de cette étape qualificative, les gagnants de chaque catégorie ont été invités aux phases finales qui se déroulaient à Paris le 2 octobre 2021.

Afin d'aider les familles, les clubs d'athlétisme de Cherbourg et Tourlaville ont pris la décision d'emmener les finalistes jusqu'à Paris pour leur permettre de participer aux phases finales.

Aussi, il est proposé de soutenir les clubs locaux dans leur démarche en leur attribuant une subvention exceptionnelle de 450 € chacun.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à verser à :

- l'association sportive de Cherbourg athlétisme une subvention exceptionnelle de 450 €,
- l'association Sportive Tourlaville athlétisme une subvention exceptionnelle de 450 €.

La dépense sera imputée au budget 2021 article 6574 enveloppe 46532 (projets associatifs) et fera l'objet de virements de crédits vers les enveloppes 43729 (ASC Athlétisme) et 53944 (Association Sportive Tourlavillaise).

Vu l'avis favorable de la commission n°2 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 3 novembre 2021

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 45
Date de la convocation et de son affichage : 22 octobre 2021
Date d’affichage du compte rendu : 10 novembre 2021

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L’An Deux Mille Vingt et un, le trois novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 octobre 2021 par M. ARRIVÉ, Maire, s’est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 21h25) - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 19h30) - MARGUERITTE David (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - RENARD Nathalie - ROGER Véronique - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - SPAGNOL Marc - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HÉBERT Karine a donné procuration à Camille MARGUERITTE
HULIN Bertrand a donné procuration à Sophie LEMOIGNE
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à SAGET Eddy
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia
PLAINEAU Nadège a donné procuration à VARENNE Valérie
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

Mme HAMEL Estelle conformément à l’article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP [25086, 14050](#) – CAEN CEDEX 4 ou par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification